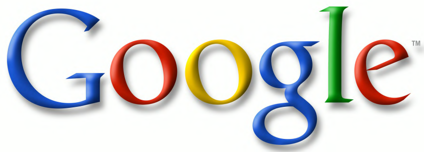
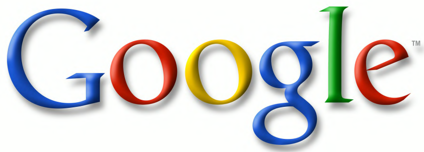








HISTOIRE
GÉNÉRALE,
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE
DE LA VILLE ET PROVINCE
DE NAMUR.

HISTOIRE
GÉNÉRALE,
ECCLESIASTIQUE ET CIVILE
DE LA VILLE ET PROVINCE
DE NAMUR.

Par M. GALLIOT, *Avocat au Conseil Provincial de Namur & Conseiller au Souverain Baillage du même Pays & Comté.*

TOME QUATRIÈME.

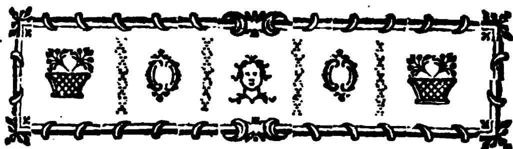


A LIÈGE,

Et se trouve à BRUXELLES,

Chez LEMAIRE, Imprimeur-Libraire, rue de l'Impératrice.

M. DCC. LXXXIX.



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE *DE LA VILLE ET PROVINCE* DE NAMUR.

QUATRIÈME PARTIE

Contenant la description de la Ville & Province de Namur.

DESCRIPTION DU BAILLAGE DE SAMSON.

LE baillage de *Samson*, étoit anciennement appellé le *baillage d'entre Meuse* & *Arche*. La jurisdiction de ce bailli s'étendoit autrefois, comme elle s'étend encore au-

jourd'hui dans le pays d'*Outremeuse* au-dessous de Namur, joignant vers l'Orient & le Midi, au Condros, au pays de Liège, & au district dépendant des châteaux de *Samson* & de *Beaufort*.

Ce baillage comprend les endroits suivans : savoir, *le ban d'Andenne*, qui est composé d'*Andenelle*, *Voudaigle*, *Coutisse*, *Grosse*, *Roberfroid*, *Bousalle* & *Groïne*. La terre de *Beaufort* est composée de *Gives*, *Bein*, *Champ*, *Sart-à-Bein* & *Solière*, *Ahin* & *Saint-Leonard*, *le ban de Sclayn*, qui comprend *Bonneville* & *Sclayneau*, *Strud*, *Faux*, *Hakines*, *Maizeroulle*, *Mozet*, *Thon*, *Trieu-d'Avillon-Fayl*, *Maizeret*, *Moisnil*, *Vaux-sous-Samson*, les tombes, *Goyet*, *Sart-Bernard*, *Bossimé*, *Mont* avec *Arville*.

ANDENNE.

Andenne, le chef-lieu du ban de ce nom est un bourg situé à un petit quart de lieue de la rive droite de la Meuse, & à trois lieues de Namur. *Sainte-Begge* y fonda un monastère de filles, qui fut par la suite converti en un célèbre chapître de dames chanoinesses, duquel nous parlerons ci-après.

Plusieurs empereurs accorderent à *Andenne* les droits, privilèges & franchises de ville. Il est mémorable par la célèbre bataille qui s'y donna dans le douzième siècle, entre *Henri* dit l'*Aveugle*, comte de Namur & les Liégeois. La victoire fut longtemps disputée ; mais enfin elle resta aux Liégeois qui pillerent, saccagerent & brûlerent *Andenne* sans distinction du sacré d'avec le prophane. Deux ans après, il éprouva encore le même sort de leur part.

Le ban d'*Andenne* n'est pas un des moins peuplés de la province. Le chapître, les derles qu'on y exploîte, & la manufacture de porcelaine qu'on y a établie passé quelques années, étoient de grandes ressources pour ses habitans.

La seigneurie du ban d'*Andenne* est un franc-alleu qui ne relève de personne. Elle jouit de la haute, moyenne & basse justice. Elle est du patrimoine de *Sainte-Begge*. La prévôté d'*Andenne* y établit le mayeur & les échevins.

Bousal, quoique compris dans le ban d'*Andenne*, est néanmoins une seigneurie distincte & séparée, qui relève du château de Namur, & elle a été aliénée par le souverain en 1755, & obtenue en engagère par les dames du chapître d'*Andenne*.

LA TERRE DE BEAUFORT.

A ce que nous avons dit plus haut du château de *Beaufort*, nous ajouterons ici que cette terre qui eſt compoſée de *Gives*, *Bein*, *Champ*, *Sart-à-Bein* & *Solière*, appartenoit en 1677 à meſſire *Nicolas*, comte d'*Arberg* & de *Vallengin*, Sicq l'ayant purgé hors des mains de *Nicolas Chaveau*. Demoiſelle *Claude Catherine* née comteſſe d'*Arberg*, la releva en 1688, & en 1726, meſſire *Charles* comte d'*Arberg*. Cette terre appartient aujourd'hui à la dame douarière de meſſire *Maximilien-Nicolas*, comte d'*Arberg*, qui en fit relief en 1768.

Il eſt cependant à remarquer que quoique *Solière* ſoit compriſe dans la terre de *Beaufort*, la ſeigneurie appartient à la dame abbeſſe & couvent de ce lieu, depuis qu'un certain *Arnoul*, comte de *Beaufort* leur en a fait la ceſſion.

AHIN ET SAINT-LEONARD.

Ahin, dont *Saint-Leonard* eſt une dépendance, fait encore partie de la terre de *Beaufort*. Ce village eſt ſitué ſur la rive droite de la Meuſe, à cinq lieues de Namur & près de la ville de Hui. On y voit un château ſitué dans un terrein fer-

tile. La rivière de Meuſe qui en eſt aſſez près pour la beauté de ſa perſpective, ſans qu'elle ſoit expoſée aux inconvéniens qu'elle cauſe dans ſes débordemens, lui procure une grande utilité. Ce château a beaucoup de logement, & eſt flanqué de deux groſſes tours qui lui donnent un bel & noble aſpect. Son enclos tout renfermé de murailles, eſt très-vaſte, des mieux entretenus & des plus agréables. Il contient un beau jardin, des vergers & une belle vigne.

Philippe IV, roi d'Eſpagne, remit cette ſeigneurie en engagère en 1635 à *Gerard* de *Brion* pour la ſomme de trois mille deux cent florins. Elle prend depuis le ruiſſeau d'*Ahin* vers Hui, faiſant ſéparation du comté de Namur, du pays de Liège, juſqu'au ruiſſeau de *Louvignée* excluſivement du côté de Namur, & depuis la rivière de Meuſe juſqu'aux terres des villages de *Solières* & de *Marſin*.

Cette ſeigneurie a haute, moyenne & baſſe juſtice, amendes, confiſcations, droits de chaſſe, ſauf ès-bois du roi, mortemain, droits ſeigneuriaux à l'avenant du vingtième denier, avec pouvoir d'appréhender & adjourner ſur la rivière de Meuſe & non plus. Enſemble deux ſeptiers deux quarts d'avoine, vingt chapons & demi

& trois livres cinq sols neuf deniers, en argent, vingt-une livres seize sols neuf deniers par an que devoit le sieur de *Brion*. En 1640, dame *Catherine* de *Lancey*, baronne de *Mureau*, douarière dudit sieur *Gerard* de *Brion*, écuyer, en fit relief, d'où elle passa à messire N. comte *Fresin*, dont la douairière la releva en 1726.

Cette seigneurie fut possédée la même année par messire *Charles* comte d'*Arberg*. Elle appartient aujourd'hui à la dame douairière de messire *Maximliën-Nicolas*, comte d'*Arberg*, laquelle en fit relief en 1768.

LE BAN DE SCLAYN.

Sclayn, le chef-lieu du ban de son nom est un assez gros village, qui a tout l'air d'un petit bourg. Il est situé sur la rive droite de la Meuse, à deux lieues & demie au-dessous de Namur. Nous en parlerons ci-après plus amplement.

Sclayneau est situé sur la rive gauche de la Meuse vis-à-vis de *Sclayn*.

Bonneville qui ainsi que *Sclayneau*, est sous la paroisse de *Sclayn*, en est éloigné d'un quart de lieue. Il est situé dans une campagne inégale, voisine des rochers de la Meuse. On y voit un château, siége des seigneuries de *Sclayn*, *Sclayneau* &

Sclayrmont. C'eſt un bâtiment bâti à la moderne, & d'un très-bel aſpect.

Le ſeigneur du ban de *Sclayn* a haute, moyenne & baſſe juſtice, plaids généraux, droits d'amendes, confiſcations, de chaſſe, morte-main, & droits d'afforage & d'apletaiges.

Jacque-Zuallart acquit cette ſeigneurie en engagère en 1640, pour une ſomme de ſix mille cent florins, & en 1657 *Tilman-Zuallart*, écuyer, ſon fils, la releva, d'où elle paſſa au ſieur *Jean-Hubert* de *Tignée*, écuyer, qui en fit relief en l'année 1692. En 1718, meſſire *Jean François-Zuallart*, chevalier, ſeigneur de *Golzinne*, neveu dudit *Tilman-Zuallart*, ſe mit en poſſeſſion de cette ſeigneurie, & la céda la même année, à meſſire *François-Eugene* de *Gallardi*, baron du *Saint-Empire.* En 1724, les ſieurs de *Tignée* la releverent, & elle reſta au ſieur *Hubert* de *Tignée* qui en fit le relief en 1728. Le ſieur de *Jaminet* en fit l'acquiſition en 1737, *Jerome-Paul* de *Jaminet*, ſon fils la releva en 1772, & elle appartient aujourd'hui à *Jerome-Paul* de *Jaminet*, ſon petit fils, qui la releva en 1775.

STRUD.

Strud, village dépendant de la paroiſſe

de *Maizeroulle* eſt à trois lieues de Namur. Cette ſeigneurie qui jouit des mêmes droits & prérogatives que *Bonneville*, a au ſurplus le droit de pêche dans le ruiſſeau appellé *Struyeau*. *Philippe IV*, roi d'Eſpagne la vendit par engagère en 1636 à *Jacques* de *Tamiſon*, pour une ſomme de quatre mille ſix cent florins, d'où en 1659, elle paſſa par achât à meſſire *Ferdinand*, baron de *Merode*, gouverneur de Hui.

Par lettres patentes du roi, la ſeigneurie de *Strud* fut enſuite unie à celles de *Halzinne* & de *Maizeroulle*, pour ne plus former à l'avenir qu'un ſeul fief, en faveur dudit *Ferdinand* de *Merode*, parmi payant néanmoins trois droits de relief.

Elle paſſa enſuite à titre de ſaiſine aux religieux de *Saint-Laurent* à Liège, leſquels la vendirent au ſieur *Jean-Albert* de *Tignée*. Celui-ci la releva en 1688. Cette ſeigneurie fut en après poſſédé par le ſieur *Jacques-Remi* de *Goer* de *Herves*, qui en fit relief en 1720, & enſuite par meſſire N. baron de *Goer* de *Herves*, lequel la releva en 1733. Elle appartient aujourd'hui à meſſire *Jacques-Charles-Ferdinand* de *Goer*, baron de *Foret*, qui en fit relief en 1767.

FAUX.

La ſeigneurie de *Faux*, ſitué ſous la paroiſſe de *Moſet* étoit anciennement une des douze pairies du château de Namur, mais depuis certain nombre d'années, elle s'eſt rachetée avec la permiſſion du ſouverain, à condition néanmoins qu'à la ſuite, elle releveroit en deux pleins fiefs. Elle appartenoit dans le ſeizième ſiècle à la famille de *Marbais*, d'où en 1536 elle paſſa par mariage à meſſire *Louis-Endegem* de *Wanghe* (*a*). Elle entra enſuite dans la maiſon des comtes de *Poitier*. Meſſire *Denis*, comte de *Poitier*, ſeigneur de *Fenſſe*, de *Wagniées* &c. la releva en l'année 1654 & ſon fils meſſire *Jean-Ferdinand*, comte de *Poitier* en 1660, duquel le fils meſſire *Charles-Maximilien*, comte de *Poitier*, en fit relief en 1662; & la vendit en 1664 à meſſire *Hubert* de *Corſwarem*, baron de *Longchamps*; celui-ci la tranſmit à meſſire *Hubert* de *Corſwarem* ſon fils, qui en fit relief en 1671, & la céda en 1673 à meſſire *François* de *Corſwarem*, chevalier militaire de l'ordre de *Calatrava* en faveur de ſon mariage avec dame *Marie de Hamilton*.

Cette ſeigneurie paſſa enſuite à *Jean-Hubert* de *Tignée*, ſeigneur de *Bonneville*,

(*a*) *Gramaye in præfectura Samſonienſi, ſect.* 4.

qui en fit relief en 1706. Son fils *Pierre-Hubert* de *Tignée*, ſeignêur de *Bonneville*, & du *ban de Sclayn* la releva en 1724, auquel ſuccéda en 1738, N. de *Jaminet*. Elle appartient préſentement à *Henri-Guillaume* de *Jaminet*, qui la releva en 1775.

Le château de *Bonneville* qui étoit ci-devant le tître d'une des douze pairies du comté de Namur, eſt bâti ſur un roc eſcarpé, que la nature ſemble n'avoir fait naître à l'extrêmité d'une colline, que pour l'emplacement de cet édifice. Il paroît qu'il n'étoit placé dans ce terrein, que comme un fort capable de protéger le voiſinage, ou pour le plaiſir de la chaſſe, dont le terrein qui l'environne, offre tous les agrémens. Il eſt, pour ainſi dire, au milieu des bois, qui n'en ſont ſéparés que par un charmant vallon, occupé par de belles prairies qu'un très-gros ruiſſeau arroſe.

Il jouit d'une des plus belles vues que les bois, les collines, les vallons, des lointains, & une horizon ſans bornes lui préſentent. Ce château eſt à trois lieues de Namur.

HALTINE.

Haltine, village ſitué à trois lieues de Namur, eſt une ſeigneurie qui en 1645

appartenoit à messire *Gerard*, baron de *Groesbeck*. *Anne-Maximiliene* de *Groesbeck*, fille dudit messire *Gerard*, & de dame *Marguerite* de *Waha* de *Vecqmont*, porta cette seigneurie dans la famille de *Merode*, par son mariage avec messire *Jean*, baron de *Merode*, auquel succéda messire *Ferdinand*, baron de *Merode*, son frère gouverneur de Hui, lequel en fit relief en 1664. En 1688, *Jean-Hubert* de *Tignée*, releva cette seigneurie, d'où elle passa dans la famille de *Herves*, messire *Jacques-Remi*, baron d'*Herves*, la releva en 1720, & son fils en 1733. Elle appartient aujourd'hui à messire *Jacques-Charles-Ferdinand*, baron de *Goer*, de *Foret*, qui en fit relief en 1776.

Au milieu des bois qui bordent la Meuse entre Namur & Hui, on trouve plusieurs campagnes riantes & cultivées, dont l'aspect est plus agréable que celui des pays les plus fertiles. C'est là qu'est situé le château de *Haltine*, à une égale distance de ces deux villes, au fond d'une vallée très-spacieuse & toute entourée de bois, qui malgré son aménité, lui donnent un air de solitude capable de relever les beautés de ce brillant édifice, qui peut passer pour un des beaux châteaux du pays. Les jardins sont magnifiques, bien entretenus, & re-

marquables par les belles eaux qu'on y voit.

MAISEROULLE.

Maiseroulle, eſt un village ſitué à deux fortes lieues de Namur, dont la ſeigneurie à été engagée en 1663, par le ſouverain à demoiſelle *Anne de Tamiſon*, pour une ſomme de treize cent florins. Elle conſiſte en haute, moyenne & baſſe juſtice, droits d'amendes, de confiſcations, de chaſſe, plaids généraux. Meſſire *Ferdinand*, baron *de Merode* l'acquit en 1665, & depuis lors elle a toujours été poſſédée par les ſeigneurs d'*Haltine*, *de Strud* & *des Tombes*.

MOSET.

Moſet, eſt un village aſſez conſidérable; il eſt ſitué à deux lieues de Namur. Cette ſeigneurie a haute, moyenne & baſſe juſtice, droits d'amendes, confiſcations, de chaſſe, morte-main, tailles de Saint-Remi, portant à chaque mannant deux ſols & un liard.

La terre de *Moſet*, a été aliénée par *Philippe IV*, roi d'Eſpagne en 1638, en faveur de *Marc-Antoine du Four*, penſionnaire de la ville de Nivelle, pour une ſomme de deux mille florins. Sa ſœur

Isabelle du Four lui succéda, & laissa cette terre à *Marc-Antoine Lambert* son fils, qui la releva en 1667, & la même année la vendit à messire *Francois de Corswarem*, chevalier de l'ordre de *Calatrava*, pour la somme de six mille florins.

En 1672, ce seigneur obtint dudit roi d'Espagne, la seigneurie *de Mosèt*, en pleine propriété pour une somme de 2400 florins. Dame *Marie Hamilton* sa veuve, la transmit à la baronne *de Haxhe de Bierset*, le 16 Mai 1695, dont le fils messire *Ferdinand-Conrard*, baron *de Haxhe*, en fit relief en 1705, & la transporta à messire *Richard d'Hemricourt*, seigneur de *Ramioul*, qui en fit relief en 1720, & de qui elle est passée à son fils *Conrard-Richard-Ferdinand-Joseph de Hemricourt*, lequel la releva en 1733, & en 1744, la vendit au sieur *Nicolas-Joseph-Denis de Ghisels*, grand greffier des échevins de Liège. Elle appartient aujourd'hui au sieur *Arnould-Michel de Ghisels* son fils, lequel en fit relief en 1787.

THON.

Le village de *Thon*, est situé à deux petites lieues de la ville de Namur, & dans les environs des ruines de l'ancien château de *Samson*. Dans une situation embellie de

quelques plantis & avenues, on voit le château de *Thon*, qui ne présente rien de bien remarquable, si on excepte deux tours qui semblent en défendre les approches.

Cette terre étoit possédée en 1645, par *Anne de Waha*, veuve de *Gerard Moreau*; elle la transmit à son fils *Hubert Moreau*, écuyer. Celui-ci la céda en 1680, à *Gilles de Mosèt*, écuyer, seigneur de *Magery*. Cette seigneurie entra ensuite dans la famille des barons de *Rahier*, & aujourd'hui dans la maison de *Levignan*, par le mariage de demoiselle N. baronne *de Levignan*, avec messire N. comte *de Levignan* son oncle, qui releva les seigneuries hautaine & foncière de *Thon* en 1781.

TRIEU-D'AVILLON-FAYL.

Trieu-d'Avillon-Fayl, dépendance de la paroisse de *Courière*, est une seigneurie qui a haute, moyenne & basse justice, droits d'amendes, de confiscations, de chasse, morte-main, tailles de Saint-Remi, portant à chaque mannant deux sols & un liard.

Cette terre a été engagée en 1635, par le roi d'*Espagne*, à *Jean Muller*, seigneur *de Courière*, pour la somme de trois mille deux cent florins. Son frère *Jacques-Ignace de Muller* écuyer, lui succéda en 1674, &

la céda en 1680 à N. *Debande*. Dame *Marie-Isabelle de Salazar*, releva cette seigneurie en 1702, & *Bernard de Barsy* en 1729. Elle appartient depuis 1731, à l'abbé & monastère de *Grand Prez*.

MAISERET.

Le village de *Maiseret*, est situé à deux lieues de Namur. Cette seigneurie appartenoit en 1669, à *Jean de la Fontaine*, écuyer, dont les descendans la posséderent jusqu'en 1753, qu'elle passa à messire N. baron d'*Ochenée*, seigneur de *Moisnil*, qui la releva la même année. *Jean-Francois-Ignace Baré*, baron d'*Ochenée*, seigneur de *Moisnil* la posséde aujourd'hui, ensuite du relief qu'il en a fait en 1758.

MOISNIL.

Moisnil, dépendance de la paroisse de *Namêche*, est une seigneurie, qui quoique dans le comté de Namur, relève de la cour féodale de l'évêque prince de Liège.

Le château du *Moisnil*, situé sur la rive droite de *la Meuse*, à une lieue & demie de Namur, est agréablement placé sur la pente d'une colline fertile & bien cultivée. La vue qu'il a sur cette rivière, est une des

plus amuſantes par le beau payſage qu'elle découvre.

Cette ſeigneurie appartient à meſſire *Jean-Francois-Ignace de Caré*, baron d'*Ochenée*, ſeigneur de *Maiſteret*.

LES TOMBES.

Les Tombes, dépendance partie de la paroiſſe de *Moſet*, partie de *Mont*, & partie de *Wierde*, eſt un village ou hameau à deux lieues de Namur, ainſi appellé à raiſon de pluſieurs tombes qu'on y voyoit, & qui étoient autant de ſépultures des anciens Romains.

Cette ſeigneurie fut engagée par le roi d'Eſpagne en 1672, à meſſire *Ferdinand*, comte de *Merode*, gouverneur de Hui, d'où elle paſſa en 1688, à *Jean-Hubert Tignée*, & ayant été après cela unie aux ſeigneuries de *Haltine*, de *Strud* & de *Maizeroulle*. Elle a été juſqu'aujourd'hui poſſédée par les ſeigneurs de ces endroits.

GOYET.

Goyet, village dépendant partie de la paroiſſe de *Maiſeroulle*, partie de celle de *Moſet*, eſt ſitué à deux lieues de Namur. On y voit des huiſſines pour la manufac-

ture de cuivre, ce qui n'eſt pas d'une petite reſſource pour ſes habitans. Nous liſons dans *Gramaye*, qu'anciennement il y exiſtoit un beau château.

La ſeigneurie de *Goyet* eſt ancienne, & au rapport du même écrivain, appartenoit en 1405, à *Colar de Melun*, de qui elle paſſa à *Bauduin Tien-le-Fer*, dit *de Broeſberch*, & en 1424, à *Joſèph de Hun*.

On trouve qu'en 1630, elle étoit poſſédée par meſſire *Denis de Poitier*, baron de *Fenſſle*, qui en 1643, la céda à ſon fils meſſire *Jean Ferdinand de Poitier*, baron de *Wagnée*.

Jean Warnon, à titre de ſaiſine la releva la même année, & la tranſmit à *Jean Warnon* ſon fils, qui en fit relief en 1645. Meſſire *Denis de Poitier*, baron de *Fenſſle* chanoine de Liège, rentra en poſſeſſion de cette terre en 1654, & la céda la même année à meſſire *Charles-Maximilien*, comte *de Poitier*, gouverneur du duché de Bouillon, d'où elle paſſa à ſon frère meſſire *Claude-Charles*, comte *de Poitier*, baron de *Moinégliſe*, chanoine de Liège, qui en fit relief en 1669, & la remit de ſuite en admodiation avec tous ſes autres biens & revenus à *Goyet*, à *Noël Debarſy*, pour un terme de quatorze ans, pour une ſomme de neuf

mille huit cent soixante-dix florins, mais celui-ci ne la garda pas long-temps sur ce pied, puisqu'en l'année 1671, messire *Charles-Maximilien*, comte *de Poitier*, ayant rapproché la seigneurie de *Goyet*, la vendit à *Bernard de Barsy*, avec les cens, rentes, bois, terres, héritages, & généralement tout ce qu'il possédoit audit lieu, pour la somme de vingt-cinq mille neuf cent vingt-un florins cinq sols & trois liards.

Pendant ces entrefaites, messire *Ferdinand*, comte *de Merode*, gouverneur de Hui, ayant obtenu en pleine proprieté, par lettres patentes du souverain, la seigneurie hautaine de *Goyet*, la vendit peu après au même *Bernard de Barsy*, pour la somme de deux mille quatre cent florins.

Celui-ci la transmit à *Jean-Francois-Joseph de Barsy*, qui en fit relief en 1747, d'où elle passa à *Thiry Joseph Pinpurniau*, qui la releva en 1752. Elle appartient aujourd'hui à *Pierre-Joseph Deville*, qui en a fait relief en 1754.

SART-BERNARD.

Sart-Bernard, est un village situé à deux lieues de Namur, à portée de la chaussée allant de cette ville, vers celle de Luxembourg.

Philippe IV, roi d'Eſpagne, remit en 1638, cette ſeigneurie en engagère au ſieur *de Criſnée*, qui la tranſmit à ſon fils *Adolphe de Criſnée*, écuyer. Celui-ci en fit relief en 1654.

Marie-Marguerite de Criſnée ſa fille, tranſporta enſuite cette terre dans la maiſon de *Wal*, par ſon mariage avec meſſire *Ignace de Wal*, baron *de Woeſt*, qui en fit relief en 1666, elle paſſa enſuite dans la famille *de Maillien*. Meſſire *Maximilien-Henri de Hauttepenne*, ſeigneur *de Biron*, l'acquit par ſon mariage avec *Anne-Marie-Agnès de Maillien d'Arville*, fille de *Godefroid de Maillien*, écuyer, ſeigneur d'*Arville*, & en fit relief en 1709, depuis lequel temps cette ſeigneurie eſt conſtamment reſtée dans cette maiſon. Meſſire *Philippe-Claude-Henri*, baron de *Hauttepenne*, la releva en 1775. Et elle appartient aujourd'hui à ſa douarière, qui en a fait relief de main à bouche en 1784.

BOSSIMÉ.

Philippe IV, roi d'Eſpagne, par ſes lettres patentes du 12 Avril 1653, érigea trois pièces de terre, ſavoir : *Boſſimé*, *Piercette* & *Noirmont*, en ſeigneurie, ſous le nom de *Boſſimé*, en faveur de *Vincent de Harſ-*

camp, conseiller & receveur-général des aides & domaines du pays & comté de Namur, & ensuite conseillier & commis des domaines & finances des Pays-Bas.

Par autres lettres du roi *Charles II*, en date du 28 Décembre 1675, la terre & seigneurie de *Bossimé*, fut érigée en baronnie sous le nom *de Harscamp*, en faveur de messire *Pontiane de Harscamp*, seigneur de *Bossimé*, *de la Marlière* & de *Lustin*, conseillier receveur-général du pays & comté de Namur, qui, par lettres du 22 Janvier 1661, avoit été créé chevalier. Celui-ci transmit cette baronnie à ses descendans; elle appartient aujourd'hui à messire *Pontiane*, comte d'*Harscamp*, seigneur de *Fernelemont*, de *Bierwart* &c. qui en fit relief en 1747, Sicq ayant succédé à messire *Joseph*, comte d'*Harscamp*, son frère aîné, qui l'avoit relevé en 1746.

A un quart de lieue du château de *Loyers*, on voit celui de *Bossimé*. Il est situé au milieu des bois qui en bornent le coup-d'œil à un très-petit espace; cependant quelque solitaire que soit ce paysage, on peut dire qu'il a des agrémens, & quoiqu'assis sur des rochers, un travail assidu à sçu en fertiliser le terroire. Les bâtimens quoiqu'abandonnés à un fermier, ont une

très-belle apparence, & forment une enceinte quarrée, flanquée de quatre tours.

MONT ET ARVILLE.

Mont, village ſitué à deux fortes lieues de Namur, eſt une ſeigneurie qui en 1671 fut relevée par dame *Marie-Magdelaine* de *Geloës*; elle paſſa enſuite dans l'illuſtre maiſon de *Hauttepenne*, & eſt poſſédée préſentement par dame N. de *Hodworſt*, douairière de meſſire *Philippe-Claude-Henri*, baron de *Hauttepenne*.

Arville eſt une dépendance de la paroiſſe de *Mont*, on y voit un château bâti ſur le penchant d'un côteau très-bien cultivé, d'où il a une charmante vue ſur une chaîne de collines qui rangées par étages les unes au-deſſus des autres, font un des plus agréables amphithéâtres. Le vallon placé au bas entre les hauteurs & le château, eſt rempli de vaſtes prairies, qui ſont très-abondantes en excellens paturages.

La hauteur où il eſt ſitué, eſt autant unie qu'on puiſſe le ſouhaiter dans un terrein ſi montagneux, & quoique ſes bâtimens n'aient rien en ſoi de fort remarquable, la ſalubrité de l'air, l'excellence de ſes eaux & la chaſſe, qui eſt une des plus belles du pays, font de ce château un agréable ſéjour.

DESCRIPTION
DU
BAILLAGE DE BOUVIGNE.

LA jurisdiction du bailli de Bouvigne, s'étend dans le pays d'*entre Sambre & Meuse*, & outre les villes de Bouvigne & de Walcourt, il comprend les endroits suivans.

Arbre, *Leves*, la terre de *Biesme-la-Colonoise*, qui est composée des villages de *Biesme*, *Oret*, *Sart-Saint-Eustache* & *Gougnies*; *Neversée*, *Prée* & *Wangnée* en sont des dépendances. *Acos*, *Gerpines*, avec la *Flache*, *Fromiée* & *Imiée*, *Villers-la-Potterie*, *Flawions*, *Profondeville*, *Fontenelle*, *Biesmerée*, *Stave*, *Mertenne*, *Auvelois*, *Ermetton-sur-Biere*, *Freyr*, le *ban de Waussor* & *Hastières*, qui est composé des censes *Delenne*, *Porennemont*, des villages de *Hastière*, *Gerin*, *Maurenne*, *Ster*, *Stroulle*, *Ostumrée* & *Waussor*; la terre de *Broigne* dit *Saint-Gerard*, de laquelle dépendent *Maison*, *Sosbye*, *Maredret*

& *Libenne*, *Bioux*, *Berſée*, *Joncret*; la terre de *Thy-le-Château*, qui à pour dépendances, avec cours & juſtice ſéparés, les villages de *Somzée*, de *Tarſienne*, de *Gourdinne*, de *Fairoul* & de *Cheſtret*, *Roſée* avec *Juſaine*, le *ban d'Anthée*, qui eſt compoſé d'*Anthée*, de *Morville*, *Miavoi* & la *Forge*, *Serville*, *Onhaye* avec *Cheſtrevin*, *Melin*, *Weillien*, *Flun*, *Sommières* & *Roſtenne*, *Anhée* avec *Senenne* & *Grange*, *Revaire*, le *bois de Villers*, *Graux*, *Marlière*, *Furneaux*.

ARBRE.

Arbre, dépendance de la paroiſſe de *Leves*, eſt un village ſitué à deux lieues & demie de Namur. On voit des huiſſines pour la manufacture en cuivre, qui occupent toute l'année un bon nombre de ſes habitans.

La ſeigneurie d'*Arbre* a haute, moyennne & baſſe juſtice, droits de chaſſe, de pêche, de morte-main, d'afforage de vin & de bierre, tailles de *Saint-Remi* conſiſtantes en ſept tiers & demi d'avoine que doivent tous laboureurs, un chapon, une poule, dix ſols d'argent, & dix heaumes valant un gros; & les mannans non-laboureurs, trois ſeptiers & demi d'avoine, deux poules & cinq heaumes; & les veuves non-tenans labeur, la moitié.

Cette terre fut acquiſe en engagère, du roi d'Eſpagne, *Philippe IV*, en 1638, par *Nicolas-Demerotte*, pour une ſomme de neuf mille deux cent florins. En 1654, celui-ci la vendit à noble homme *Jean* de *Goſée*, ſeigneur de *Balâtre*, pour une ſomme de deux mille patagons; mais cette vente n'ayant pas eu ſes effets, il la céda en 1655, par donation d'entrevifs, à ſon neveu *Nicolas-Burlen*, penſionnaire de l'état eccléſiaſtique, qui en fit relief en 1661. *Agnès* de *Zuallart*, ſa veuve, la releva en 1673 & ſa fille en 1701, d'où elle paſſa par alliance dans la famille de *Boſch*, dans laquelle cette ſeigneurie demeura juſqu'en 1745, qu'elle fut relevée par le vicomte de *Quabeeck*, la même année. Enfin *Henri-Bivort* maître batteur en cuivre à Namur en fit l'acquiſition & la releva en 1757, & la tranſmit à ſon fils *Hiacinthe Giſlain-Bivort*, qui en fit relief en 1769 & la poſſéde encore aujourd'hui.

Romignée, *Neſſe*, *Mont-Saint-Gerlain*, *Bezenne* & *Forge-le-Prêtre*, ſont des dépendances de la ſeigneurie d'*Arbre*.

LEVES.

Leves eſt un gros village & une paroiſſe fort étendue, ſituée dans le quartier

tier d'*entre Sambre & Meuse*, entre le bois de *Marlagne* & la plaine de *Saint-Gerard*.

Philippe IV, roi d'Espagne, engagea cette terre en 1635, à *Jean* de *Sonhay*, écuyer, pour une somme de deux mille six cent florins, de qui elle fut transmise par alliance à messire *Charles*, comte d'*Aspremont* & de *Linden*, qui la releva en 1698 & ensuite à messire *Urbain* de *Retz*, baron de *Chanclos*, lieutenant-général des armées de S. M. I. gouverneur & grand bailli de la ville d'Audenarde, qui en fit relief en l'année 1700. Son fils *Charles-Urbain*, baron de *Chanclos*, lieutenant feld-maréchal & gouverneur d'Ostende la posséda ensuite & la releva en 1701, & après la mort de messire *Lamorald*, comte de *Chanclos* son fils, qui en avoit fait relief en 1763, ses héritiers la vendirent au sieur *Michel-Raimond*, seigneur d'*Andoy*, & maître batteur en cuivre à Namur qui la releva en 1777. Cette terre appartient aujourd'hui en usufruit à sa veuve, ensuite du relief de main à bouche, qu'elle en a fait en 1780.

On y voit un château, qui a pour assiette une colline, dont la vue découvre un paysage charmant, formé par des montagnes

& des plaines à perte de vue, mêlées de vergers & de bois.

A l'Orient de ce château, qui peut passer pour un des plus beaux de la province, tant par ses bâtimens & ses jardins, que par les belles promenades qui l'environnent, on voit encore une belle ferme placée sur une éminence, qui étoit autrefois la demeure des seigneurs de *Leves*.

Leves est à trois lieues de Namur.

BIESME-LA-COLONOISE.

Ce village est un des plus considérables du pays d'*entre Sambre & Meuse*. Il est à cinq lieues de Namur.

Jean de *Gosée*, bailli d'*entre Sambre & Meuse*, acquit du souverain cette terre en vente absolue, & la releva sur ce pied en 1672. Il la transmit à son fils *Jean-Théodore* de *Gozée* qui en fit relief en 1698, & la vendit en 1710, à *Martin-Alexandre-Demanet*, seigneur du *Sart-Saint-Eustache*, pour une somme de neuf mille cent & huit florins. *Jean-François-Demanet* son fils lui succéda, en fit relief en 1723 & la laissa par son testament à *Charles-Alexis-Joseph-Demanet* son cousin, à qui elle appartient aujourd'hui, ensuite du relief qu'il en a fait en 1786.

Neverfée, *Prée* & *Wangnée*, font de la dépendance de la terre & paroiffe de *Biefme*, ainfi que le *Planoi* & *Neuwechamps*.

Le château de *Biefme*, étoit anciennement une fortereffe refpectable, dans laquelle les comtes de Namur entretenoient ordinairement une garnifon.

Dès le feptième fiècle, *Saint-Severin* dont le culte eft fort ancien dans le comté de Namur, étoit dans une vénération particulière à *Biefme*. On croit que c'eft à caufe du culte rendu en cet endroit au Saint évêque de Cologne, que *Biefme* a été appellée *la Colonoife*. D'autres prétendent que c'eft à raifon que cette terre a longtemps appartenu à l'églife de *Saint-Gereon* à Cologne.

ORET.

Oret, dépendance de la terre de *Biefme*, eft un village diftant de Namur de cinq lieues. *Francoife Lebrun*, veuve de *Jean-Baptifte Dutrieu*, feigneur d'*Ottignies*, acheta la feigneurie d'*Oret* du fouverain, par engagère, & en fit relief en 1664. *Guillaume Fréderic* de *Brias*, releva cette feigneurie en 1704 & la poffféda jufqu'en 1718, que *Marie-Thérèfe-Francoife*

Dutrieu, dame d'*Ottignies*, Sicq héritière de *Francoise Lebrun* sa mère, releva cette terre, d'où elle retourna encore dans la maison de *Brias*, & appartient aujourd'hui à messire *Alphonse - Ferdinand - Francois - Fréderic*, comte *de Brias*, seigneur de *Moriamez*, qui en fit relief en 1776.

SART-SAINT-EUSTACHE.

Sart Saint-Eustache, autre village dépendant de la terre de *Biesme-la-Colonoise*, est situé à quatre lieues de Namur.

Cette terre fut engagée par le roi d'Espagne, *à Jean Demanet*, pour une somme de trois mille quatre cent florins, lequel en fit relief en 1664. Il la transmit à *Martin-Alexandre Demanet*, écuyer, qui la releva en 1701. Son fils *Charles-Philippe Demanet de Henri*, la releva ensuite en 1727; de qui elle passa à son frère *Jean-Francois Demanet*, qui par son testament la laissa à *Charles-Alexis-Joseph Demanet* son cousin, lequel en fit relief en 1786.

On y voit un château qui n'a rien à la vérité de bien remarquable dans ses bâtimens, mais les commodités qui s'y trouvent, sa situation, le coup-d'œil, le bon air, & beaucoup d'autres agrémens, en font un des plus jolis séjours d'entre Sambre & Meuse.

Cette seigneurie est avantagée de haute & basse justice, des droits de chasse & de pêche. Celle-ci est très étendue & abondante en truites, ombres & écrevisses. Outre ces prérogatives, le seigneur du Sart a un droit assez extraordinaire. Aucun de ses sujets ne peut se marier sans sa permission, ou sans lui payer une certaine reconnoissance.

Le jardin de ce château est remarquable par ses belles eaux, & est un des plus beaux de la province.

GOUGNIES.

Gougnies, autre dépendance de la terre de *Biesme-la-Colonoise*, quoique situé sous la paroisse de *Gerpines*, est un village à cinq lieues de Namur.

Cette terre étoit possédée en 1650, par *Francois Desire*, écuyer, seigneur de *Boignée*. Il la donna pour dot à son fils *Pierre-Francois Desire*, écuyer. Celui-ci en fit relief en 1661, & la transmit à ses descendans, étant aujourd'hui possédée par *Jean-Baptiste-Alexandre-Gislain Desire*, qui en a fait relief en l'année 1780.

On voit à Gougnies quelques belles forges à fer.

ACOS.

Acos, village ou hameau dépendant de

la paroiſſe de *Gerpines*, eſt ſitué à cinq lieues de Namur. On y trouve beaucoup de mines de fer: C'eſt une ancienne ſeigneurie qui étoit depuis pluſieurs ſiècles dans la famille *de Marotte*.

Jean de Marotte la poſſédoit en 1630, & la tranſmit à ſon fils aîné, *Jean-Francois de Marotte*, qui en fit relief en 1644, dont le fils *Louis-Francois de Marotte*, la releva en 1666. Son frère *Gilles-Antoine de Marotte de Quievrain*, lui ſuccéda, & en fit relief en 1680; mais l'ayant laiſſé ſaiſir, on vit en 1726, pluſieurs prétendans à la poſſeſſion de cette ſeigneurie, entr'autres, la dame de *Calenelle*, & *Pierre-Francois Deſire*, ſeigneur de *Gougnies*, qui la releverent ſucceſſivement audit an 1726. *Jean-Michel de Quievrain*, en fit également relief la même année, au défaut de propriétaire. La comteſſe *de Quievrain*, la releva enſuite de main à bouche en 1759, & la tranſmit à *Marie Thérèſe-Catherine d'Udekem*. Celle-ci en fit relief en 1760. Elle appartient aujourd'hui au ſieur *Jacques-François d'Udekem*, lequel la releva en 1782.

On voit à *Acos* un château ſitué entre des montagnes qui en bornent la vue, & quoiqu'ancien, il eſt bien bâti, & ac-

compagné de tous les bâtimens qui peuvent être utiles, disposés en quatre corps de logis qui bordent une cour dont la porte répond à un pont levis.

GERPINNE.

Gerpinne, un des plus gros villages de *l'entre Sambre & Meuse*, est situé à six lieues de Namur. La comtesse *Ermesende*, femme d'*Albert* premier comte de Namur, lui accorda le droit de bourgeoisie. Elle avoit anciennement une halle pour les marchés publics des grains, laquelle donna lieu au proverbe usité dans ces temps-là, *il est à la halle de Gerpinne*, lorsqu'on vouloit exprimer le contentement d'une personne.

Gerpinne fut saccagé & brûlé en 1143, par *Ecbald* avoué de *Florinnes*. On y voyoit autrefois un château, qui étoit une forteresse des plus importantes par la quantité de tours dont elle étoit flanquée. Aussi les anciens comtes de Namur avoient-ils soin d'y entretenir une bonne garnison, pour couvrir leurs frontières de ce côté-là.

La seigneurie de *Gerpinne* a été cédée en 1020, au monastère de *Moustier-sur-Sambre*, par la même comtesse *Ermesende*,

& les dames chanoinesses de cet endroit en ont toujours joui depuis.

Sainte-Rolende, qui selon la plus commune opinion, étoit une jeune vierge d'une naissance distinguée, naquit dans un endroit peu éloigné de *Gerpinne*, où elle mourut saintement.

Au rapport de *Gramaye*, elle étoit la fille d'un roi de *France*, fondant son opinion sur l'inscription suivante qu'on voyoit de son temps sur la pierre sépulchrale de la sainte.

Diva Rollendis summi desiderii, galliarum regis filia; mea hic ossa quieverunt, curo stranguria dei permissu. Herniam, cæcitatem præter languores cæteros me implorate, meâ qui operâ egetis.

Quoiqu'il en soit, le culte qu'on lui rend dans ce village depuis le huitième ou neuvième siècle, est très-célèbre, à quoi n'ont pas peu contribué les miracles que Dieu a opérés par les mérites de cette sainte. On l'invoque sur-tout pour la gravelle & la colique. Ses saints ossemens sont conservés dans une chasse d'argent, que l'on porte tous les ans en procession le lendemain du jour de la Pentecôte, avec un concours de monde incroyable. Son corps

fut levé de terre par *Obert* évêque de Liège & placé dans une chasse différente de celle dont on vient de parler.

La chasse où sont aujourd'hui les reliques de la sainte est de la fin du seizième siècle, & d'un travail plus riche & de meilleur goût que l'ancienne. Ce fut l'évêque de Namur, *Blasæus*, qui y déposa ces ossemens sacrés le 13 de Mai 1599, jour où l'on célèbre la fête de *Sainte-Rolende.*

La Flache, *Fromiée* & *Imiée*, sont des dépendances de la terre & de la paroisse de *Gerpinne*.

VILLERS-LA-POTTERIE.

Villers-la-Potterie, autre dépendance de la paroisse de *Gerpinne*, est éloigné de cinq lieues de la ville de Namur. Il prend son nom du grand commerce des pots de terre qu'on y faisoit autrefois. Cette seigneurie est des plus anciennes. Elle appartenoit dans le quatorzième siècle à *Thierri* de *Straïng*, qui la céda à sa fille en faveur de son mariage avec *Gerard d'Enghien*. Celui-ci la vendit en 1410 à *Gerard* de *Marbais*, d'où elle passa en 1414 à *Jean* de *Hun* qui la transmit à ses héritiers. Ceux-ci en jouirent jusqu'en 1460, que *Marie* de *Hun* la porta dans la maison de *Martigny*,

par ſon mariage avec *Philippe* de *Martigny*.

Cette terre reſta dans cette famille juſqu'en 1639, qu'un autre *Philibert* de *Martigny* la poſſédoit encore, d'où elle paſſa la même année à *Jean-François* de *Marotte*, & enſuite à *Charles* de *Namur*, écuyer, ſeigneur de *Joncret*, de *Berſée* qui en fit relief en 1652.

Cette terre ayant été en après ſaiſie pour défaut de payement des rentes ſus-affectées, *Jean-Michel* de *Quievrain* la releva en 1726, au défaut du propriétaire déſaiſi. La dame comteſſe de *Quievrain* ſa veuve la releva de main à bouche en 1759, & la tranſmit à *Marie-Thérèſe-Catherine d'Udekem*, qui en fit relief en 1760. Elle appartient aujourd'hui au ſieur *Jacques-François-d'Udekem*, lequel la releva en 1782.

On y voit un château, qui n'a rien de remarquable que ſon ancienneté.

FLAVION.

Flavion, village ſitué à ſept lieues de Namur, eſt une ſeigneurie qui a haute, moyenne & baſſe juſtice, droits d'amendes, de confiſcations, de chaſſe, de pêche dans le ruiſſeau de *Flavion*, droits ſeigneuriaux à l'avenant du vingtième denier, droits de bourgeoiſie portant à chacun trois heaumes,

valant chaque quatre deniers bons par an, plaids généraux.

Cette terre fut engagée en 1638, par *Philippe IV*, roi d'Espagne à *Jean* de *Neverlée*, écuyer, seigneur de *Baulet*, pour une somme de trois mille six cent florins. Il la releva en 1640, & la transmit à *Jean* de *Neverlée*, écuyer, son fils, qui en fit relief en 1659. *Conrad* de *Neverlée* son fils lui succéda, & en fit relief en 1708, d'où elle passa à *Jacques-Gabriël* de *Jacquier*, baron de *Rosée*, qui la releva en 1738. Elle appartient aujourd'hui à messire *Laurent Antoine* de *Jacquier*, baron de *Rosée*, qui en a fait relief en 1766.

On voit un château qui n'a rien de recommandable à son aspect, que sa situation avantageuse & son ancienneté.

PROFONDEVILLE.

Profondeville, village situé sur la rive gauche de la Meuse, est à deux petites lieues de Namur. Cette terre réunie en un seul fief avec celles de *Maillien*, de *Taille-Fer*, de *Frappecul* & de *Lustin*, a été engagée en 1635, par le roi d'Espagne, à *Arnould Marotte*, seigneur foncier de *Maillien*, pour la somme de sept mille cent florins. Son fils *Jean Marotte* releva ces

ſeigneuries en 1639, & *Nicolas-Marotte* en 1640, lequel en 1659 conſtitua une rente de cent ſoixante florins ſus-affectée, en faveur de *Vincent d'Harſcamp*, receveur-général de la province de Namur, dans les mains duquel elle paſſa peu d'années après par voie de ſaiſine. Il la tranſmit à ſon fils meſſire *Pontiane*, baron d'*Harſcamp*, qui en fit relief en 1678. Ses deſcendans en ont conſtamment joui juſqu'aujourd'hui, étant préſentement poſſédée par meſſire *Pontiane*, comte d'*Harſcamp*, qui en fit relief en 1747, Sicq ayant ſuccédé à meſſire *Joſeph*, comte d'*Harſcamp*, ſon frère aîné.

FONTENELLE.

Fontenelle, village ſitué dans les environs de Walcourt, eſt à ſept lieues de Namur.

Cette terre a haute, moyenne & baſſe juſtice, droits de chaſſe & de pêche. En 1674, elle fut acquiſe du roi d'Eſpagne, en vente abſolue par *Jean Jacquiet*. Il la tranſmit à ſon frère *Pierre Jacquier*, qui la releva en 1680. Le ſieur *André Joſeph* de *Montpellier*, ſeigneur de *Senenne* en fit relief en 1770, d'où elle eſt paſſée à *Charles-Joſeph* de *Montpelier* ſon fils, qui la releva en 1777, & la poſſéde aujourd'hui.

BIESMERÉE.

Ce village ſitué dans le quartier d'*entre Sambre & Meuſe* à cinq lieues de Namur, eſt une ſeigneurie qui a haute, moyenne & baſſe juſtice, droits d'amendes, de confiſcations, de chaſſe, morte-main, tailles de Saint-Remi, portant aux laboureurs ſept ſols par an, & aux manœuvres un ſol, aux veuves la moitié.

Cette terre fut acquiſe en engagère du roi d'Eſpagne en 1635, par *Simon Gobart*, pour une ſomme de trois mille cent florins. *Jean Simon Gobart* ſon petit fils, la releva en 1647, & la vendit la même année à *Arnould* de *Willleguer* ſon beau-frère, d'où elle paſſa à *Paul-Philibert Gobart*, qui la releva en 1664, & la tranſporta la même année par donation, à *Jean Tournon*, veuf de *Marie Gobart* ſa tante. Celui-ci la céda en 1684, à *Winand de Ville*; ſon fils *Arnould de Ville*, en fit relief en 1720, & la veuve de celui-ci en 1722, d'où elle eſt paſſée au duc *de Montmorenci*, qui en fit le relief en 1773, & la poſſéde aujourd'hui.

Fraire, eſt une dépendance de la ſeigneurie de *Bieſmerée*.

STAVE.

Stave, village ſitué à ſix lieues de Namur;

eſt une ſeigneurie des plus anciennes de la province. Elle appartenoit autrefois à la famille *de Marbais*, d'où elle paſſa dans la maiſon *de Glimes*, qui la poſſéda longtemps. Meſſire *Gabriel-Philibert de Glimes*, la releva en 1640, & meſſire *Claude-Lamorald-Francois de Glimes*, marquis de *Courcelles* ſon fils en 1677. Il la tranſmit à ſon fils, meſſire *Céſar-Antoine-Théodore de Glimes*, qui en fit relief en 1706, d'où elle paſſa à meſſire *Céſar-Antoine-Théodore de Glimes*, marquis de *Florenne*, lequel la releva en 1726. Elle appartient aujourd'hui au ſeigneur marquis *de Spontin*, duc *de Beaufort*.

MERTENNE.

Mertenne, eſt une dépendance de Walcourt, dont la ſeigneurie appartient aujourd'hui à meſſire *Balthaſar*, comte de *Merode*, qui en a fait relief en 1775.

AUVELOI.

Auveloi, gros village ſur les bords de *la Sambre*, eſt une pairie du comté de Namur. Cette ſeigneurie appartenoit anciennement à *Hubert d'Auveloi*, qui la tranſmit à ſes deux enfans, *Jean* & *Jeanne d'Au-*

veloi. Le premier s'étant fait religieux à l'abbaye de *Floreffe*, céda en 1225, sa moitié part de cette seigneurie à ce monastère, dont les abbés en ont joui jusqu'aujourd'hui.

Quant à l'autre moitié, elle fut cédée à toujours à ceux qui seroient possesseurs de la terre de *Ham*, par ladite *Jeanne de Auveloi*, ensuite de son mariage avec *Gilles de Looz*, seigneur dudit *Ham*, dont on verra les successeurs ci-après à l'article de cette seigneurie.

ERMETTON-SUR-BIER.

Le village d'*Ermetton*, est situé à six fortes lieues de la ville de Namur. Cette terre a été cédée en 1603, par les archiducs *Albert* & *Isabelle*, à *Jean de Waha*, seigneur de *Grandchamps*, d'où en 1630, elle passa par achat à *Simon Gobart*. Son fils *Pierre Gobart*, la releva en 1637, & son petit fils *Richard Gobart* en 1653.

Cette terre passa ensuite dans la famille de *la Raudière*, & elle appartient aujourd'hui à la dame douairière de *la Raudière*, baronne de *Loverval*, qui en jouit usufructuairement, ensuite du relief de main à bouche qu'elle en a fait en 1771.

FREYR.

La terre de *Freyr*, ſous le titre d'ancienne baronnie, contient quatre villages, pluſieurs groſſes cenſes, & a haute, moyenne & baſſe juſtice. Dame *Marie d'Orjo*, iſſue des comtes d'*Agimont* & de *Walcourt*, qui en étoit héritière, la porta en mariage l'an mil quatre cent dix, à meſſire *Jacques de Beaufort de Spontin*, ſeigneur *de Sorinne*, *de Senenne*, *Vezin* & autres lieux, comme il conſte par leur contrat de mariage en date du 29 Décembre de la même année, muni des ſceaux de *Willeaume* ſon pere, & de *Marguerite de Brabant*, héritière *de Wavre-Hermal* ſa mere, ainſi que de ceux de *Willeaume* & *Robert*, ſires de *Spontin* ſes frères. Il la tranſmit à ſes deſcendans qui en ont joui juſqu'à préſent. Elle appartient maintenant à meſſire *Philippe-Alexandre*, marquis de *Spontin* & de *Florenne*, duc de *Beaufort*, ſeigneur d'*Hoſdam* & de *Beaurain*, vicomte d'*Eſclaye* & d'*Audembourg*, &c. &c., qui en a fait relief en 1766, Sicq l'ayant hérité de meſſire *Guillaume-Eugene* de *Beaufort-Spontin*, marquis de *Spontin*, ſeigneur deſdits lieux, ſon pere.

Le château de *Freyr*, ſitué ſur la rive gauche de *la Meuſe*, à une lieue de Dinant,

trois de Givet & cinq de Namur, eſt des plus diſtingués. Quatre gros corps-de logis bâtis à la moderne, régulièrement percés, forment une cour quarrée de quatre-vingt-huit pieds de longueur, ſur ſoixante-huit de large, flanquée de quatre tours couvertes en pointe. Les quatre façades des bâtimens en dehors ſont belles & étendues, dont deux ont cent ſoixante-quinze pieds de longueur, & les deux autres cent.

L'air y eſt très-pur, & la vue quoiqu'un peu bornée, y eſt très-agréable, tant par la diverſité de ſes perſpectives que forme la Meuſe, que par la variété des payſages qui ſe préſentent de l'autre côté de cette rivière. Des collines étagées, mêlées de bois & d'autres objets récréatifs, forment un beau coup-d'œil ſur le derriere de la maiſon.

Ce château eſt encore recommandable par le fameux traité de commerce qui s'y eſt fait le 25 Octobre de l'an 1675, entre les ſujets de *Louis XIV*, roi de France, & ceux de *Charles II*, roi d'Eſpagne, où les miniſtres plénipotentiaires de ces deux puiſſances ſont reſtés juſqu'à la concluſion de ce traité appellé vulgairement *le traité de Freyr* (*b*).

(*b*) Le corps diplomatique par Mr. Dumont, tom. 7. partie I, page 313.

WAUSSOR.

Wauſſor eſt un aſſez gros village ſitué ſur la rive gauche de la Meuſe entre Givet & Dinant, & à ſix lieues de Namur. Cet endroit eſt recommandable par la célèbre abbaye de Bénédictins qu'on y voit, & dont nous parlerons en ſon lieu.

La ſeigneurie de *Wauſſor* qui eſt un *franc-alleu*, appartient à l'abbé du lieu, qui outre les droits & prérogatives attachés aux ſeigneuries hautaines, a le droit d'établir le bailli & les échevins du lieu, ainſi que de viſiter les chemins. Elle a été cédée à ce monaſtère par le comte *Eilbert* ſon fondateur.

HASTIERES.

Ce village ſéparé en deux parties par la rivière de Meuſe, ſur les bords de laquelle il eſt ſitué, eſt à une lieue au-deſſous de *Wauſſor*, en remontant cette rivière vers Givet. On y voit un prieuré dépendant de l'abbaye de *Wauſſor*, duquel nous parlerons également en ſon lieu.

C'eſt dans cet endroit que les chariots, voitures & généralement tout ce qui va de Namur à Luxembourg, par la levée conſtruite il y a quelques années, doivent paſ-

ser la Meuse. On y a à cet effet construit un ponton d'une invention assez particulière & curieuse, sur lequel les chariots les plus pésamment chargés, passent d'une rive à l'autre sans péril, & assez promptement, quoique la rivière soit assez large dans cet endroit.

On voit encore à *Hastiere*, une papeterie appartenante à l'abbaye de *Waussor*, & une manufacture de fayance y établie depuis quelques années.

Hastière est une dépendance du ban & de la seigneurie de *Waussor*.

GERIN.

Le village de *Gerin* situé à cinq lieues de Namur, est encore une dépendance du ban & de la terre de *Waussor*.

Ainsi que *Fter* & *Ftroule* qui sont deux hameaux situés sous la paroisse de *Serville*.

Ostumerée, autre hameau situé partie sous la paroisse de *Serville*, partie sous celle d'*Anthée*, est également de la dépendance du ban de *Waussor*.

Maurenne, hameau dépendant de la paroisse d'*Hastière*, fait aussi partie dudit ban, ainsi que les deux censes de *Lene*, & celle de *Porrennemont*.

BROGNE.

Brogne, plus communément appellé *Saint-Gerard* du nom du saint fondateur du monastère qu'on y voit, & dont nous parlerons ci-après, est un village des plus considérables du quartier d'*entre Sambre & Meuse* à trois lieues de Namur. Il est situé sur une élévation au milieu d'une vaste campagne qui l'environne de tous les côtés, & où l'on voit encore les restes du fameux camp des François sous *Louis XIV*, appellés vulgairement *les lignes de saint Gerard*.

Cette terre est du patrimoine du saint fondateur *Gerard*, & ne relève de personne. Le monastère y établit le mayeur & les échevins, & a aussi la nomination de la cure pastorale qui est desservie par un de ses religieux.

SOSOYE.

Le village de *Sosoye*, est une dépendance de la terre de *Saint-Gerard*. On y voit une prévôté qui y a été érigée en 1206, par *Renier*, chevalier & seigneur de *Bioux*. Elle a été depuis annexée à la cure du lieu, qui est desservie par un religieux du monastère de *Saint-Gerard*.

Maison & *Maredret* sont deux hameaux

qui dépendent encore de la même terre, situés sous la paroisse de *Saint-Gerard*.

LIBINNE.

Libinne, autre dépendance de ladite terre, ainsi que de la paroisse de *Saint-Gerard*, étoit anciennement une seigneurie des plus considérables. Elle s'étendoit, au rapport de *Gramaye*, depuis le ruisseau de *Flavion*, jusqu'au territoire de *Fosse*, avec titre de comté, ainsi qu'on le lit dans une chartre de l'empereur *Otton* donné en l'an 991, dans laquelle entre les témoins qui y ont souscrit, on trouve un nommé *Edard* qui y est qualifié de comte de *Libinne*.

Cette seigneurie passa ensuite dans la famille de *Van Coelhem* & delà dans la maison d'*Oyembrugge*, d'où en 1419 elle entra dans celle de *Juppleu*. Les seigneurs de *Gesves* la possédérent ensuite jusqu'à l'année 1445, que *Yolende* de *Gesves* la transporta dans la maison de *Longchamps*, par son mariage avec *Jean* de *Longchamps*. Celui-ci la céda au monastère de *Saint-Gerard*. Cette seigneurie appartient à l'évêque de Namur, Sicq abbé de *Saint-Gerard*. Elle releve du château de Namur,

BIOUX.

Bioux, eſt un village des plus conſidérables du quartier d'*entre Sambre & Meuſe.* Il eſt ſitué à quatre petites lieues de Namur.

Cette ſeigneurie autrefois auſſi remarquable par ſon étendue, que par les familles illuſtres qui l'ont ſucceſſivement poſſédée, appartenoit en 1522 à meſſire *Thierri*, baron de *Brandembourg*. Meſſire *Florent*, baron de *Brandembourg*, vicomte d'*Eſclaye* la releva en 1654. Elle paſſa enſuite dans la maiſon de *Soye*, par le mariage d'*Anne* de *Brandembourg* héritière de cette famille, avec meſſire N. baron de *Soye* qui en fit relief en 1703.

En 1708 *Guillaume* de *Bilquin*, ſeigneur de *Marchienne-au-Pont* & de *Mont-ſur-Marchienne* en fit l'acquiſition de la dame baronne de *Soye* & du ſeigneur baron de *Spontin*. Dame *Marie-Agnès* de *Baillencour* ſa veuve, releva cette ſeigneurie pour un de ſes enfans en 1710. Elle échut à ſa fille aînée *Marie-Joſeph* de *Belquin*, qui la tranſporta dans la famille de *Moreau* par ſon mariage avec N. de *Moreau* qui en fit relief en 1748. Il la laiſſa à ſon fils *Guillaume* de *Moreau* qui la releva en 1758, & dont la douairière en jouit aujourd'hui uſufructuairement.

On voit à *Bioux* un château, qui quoique situé dans un terrein assez resserré, & que la vue en soit bornée, ne laisse pas d'en avoir une assez étendue du côté du nord & des plus agréables par les différens paysages qui s'y présentent.

Ce château un du plus beaux du pays, se fait encore admirer par l'élégance de ses jardins, qui sont des plus magnifiques & des mieux ornés & entretenus; les belles pièces d'eau dont ils sont embellis, le rendent un séjour aussi délicieux que rempli d'agrémens.

Outre les droits de chasse & de pêche dans plusieurs gros ruisseaux, dont jouit le seigneur de *Bioux*, il a ceux de couper dans la forêt de *Marlagne*, les bois nécessaire aux réparations des bâtimens de son château, d'y prendre son chauffage que les paysans sont obligés de couper & de voiturer dans le château, de pâturage & de glandage; ce qui n'est pas un des moindres appanages de cette seigneurie.

BERSÉE.

Ce village est situé dans *l'entre Sambre & Meuse*, à sept lieues de Namur, on y voit un château qui n'a rien de bien remarquable que les tours dont il est flanqué & qui dénotent son ancienneté.

La terre de *Bersée* appartenoit anciennement à la famille de *Berló*, d'où elle est passée dans celle de *Namur*. Messire *Charles de Namur*, issu des anciens comtes de Namur, en fit relief en 1643, son fils messire *Claude de Namur* en 1669, & son petit fils messire *Charles Robert de Namur*, marié à Dame *Anne-Marie d'Arragon* en 1678. Celui-ci transmit cette seigneurie a ses descendans, & elle est aujourd'hui possédée par messire N. de *Namur* baron de *Joncret*.

JONCRET.

Joncret, village situé sous la paroisse de *Gerpinne*, est à sept lieues de Namur, dans le quartier *d'entre Sambre & Meuse*.

Cette terre appartenoit anciennement à la famille de *Louverval*. *Jeanne de Louverval* la porta en mariage en 1426 à *Jean de Trivere*. Celui-ci la transporta en 1452 à *Simon de Hun*, seigneur de *Villers*. Elle passa ensuite dans la famille de *Berló* qui possédoit alors la seigneurie de *Bersée*, & delà dans la maison de *Namur*, par l'acquisition qu'en fit messire *Charles de Namur*, ainsi que de celle de *Bersée*. Il les transmit à ses descendans, & est aujourd'hui possédée par messire N. baron de *Joncret*, seigneur de *Bersée*, &c.

THY-

THY-LE-CHATEAU.

Thy-le-Château, village ſitué dans *l'entre Sambre & Meuſe*, à ſept lieues de Namur, eſt une terre des plus conſidérables de la province. Elle a cinq autres villages ſous ſa dépendance : ſavoir, *Somſée*, *Tarſienne*, *Gourdine*, *Fairoul* & *Cheſtrez*.

Je trouve que la terre de *Thy-le-Château* étoit autrefois du domaine d'un comte de Namur, qui la donna en appanage à un de ſes fils, après lui avoir accordé de grands privilèges. Elle appartint enſuite à la maiſon de *Deverchin*, & après la mort de meſſire *Pierre Deverchin*, ſénéchal du *Hainaut*, chevalier de l'ordre de la toiſon d'or, gouverneur de Luxembourg, de Namur, de Tournai & du Tourneſis, elle paſſa à dame *Yolende Deverchin*, princeſſe douairière d'*Epinoi*, d'où elle entra enſuite par alliance dans la maiſon de *Croï*. Meſſire *Ferdinand-Joſeph de Croï*, fils de meſſire *François-Philippe de Croï*, releva cette terre en 1657, & la tranſmit à dame *Marie-Claire de Croï*, ducheſſe d'*Havrech* ſa mere, qui la laiſſa à dame *Marie-Ferdinande* de *Croï*, ſa fille. Celle-ci la porta enſuite en mariage à meſſire N. comte d'*Egmont*, qui en fit relief en 1664. Le duc d'*Havrech* la releva en

les plus charmans paysages du monde; des villages & des châteaux, des forêts & des boccages, des campagnes fertiles & des vallons abondans en pâturages, des plaines & des collines, en un mot, tous les objets capables de divertir, s'y présentent sous différens aspects.

La terre de *Rosée*, appartenoit en 1650, à *Philippe de Pletincq*, écuyer. Son fils *Jacques de Pletincq*, la releva en 1657, d'où elle passa au sieur *Laurent de Jacquier*. qui en fit relief en 1698, & son fils *Jacques-Gabriel de Jacquier*, écuyer, en 1708. Elle appartient présentement, à messire *Laurent Antoine de Jacquier*, baron de *Rosée*.

Jusaine, est une dépendance de la terre de *Rosée*, où se trouve une seigneurie foncière, dite *la seigneurie du Chaudron à Rosée*, qui appartient audit seigneur baron.

ANTHÉE.

Anthée, village du quartier d'*entre Sambre & Meuse*, à six fortes lieues du Namur, est le chef lieu du ban de son nom, qui comprend *Morville*, *M:avoie* & *la Forge*.

Philippe IV, roi d'Espagne, vendit cette terre par engagère, à messire *Gerard*, baron *de Groesbeck*; il la releva en 1635, & la transmit à messire *Jean*, comte *de Groesbeck*

& *Utermeling*. Celui-ci en fit relief. en 1669, & la transporta & retrocéda à messire N. comte d'*Erps*, acceptant pour son fils aîné *Charles-Ernest-Francois de Boischot*, pour une somme de deux mille huit cent florins, d'où elle passa à *Pierre Jacquier*, pour un quart, qui la releva sur ce pied en 1731. *Gabriel de Jacquier*, la posséda ensuite toute entière, & en fit relief en 1736. Elle appartient aujourd'hui à messire *Laurent-Antoine de Jacquier*, baron de *Rosée*, qui la releva en 1766.

On y voit un château situé dans le plus bel emplacement du monde. Entre les villes de Dinant & de Florennes, règne une plaine très-étendue, que de grands bois embrassent de trois côtés, décrivant un croissant, dont les deux cornes semblent se perdre dans la *Meuse*; on y trouve un vallon, qu'on diroit n'y avoir été placé par la nature, que pour y recueillir la vue fatiguée par l'aspect des lointains agréablement variés, dont elle s'est occupée sur les collines qui le forment. Quoiqu'elles resserrent un peu ce charmant terrein au nord & au midi, elles s'éloignent & s'ouvrent au levant & au couchant, pour laisser aux yeux la liberté de se repaître des objets amusans qui se présentent. Outre les bois

de toute grandeur & de toutes les espèces, rangés en amphithéâtre sur leurs pentes, ils découvrent d'un côté de vastes prairies, dont la verdure n'est jamais altérée, des champs fertiles en grains, des villages remplis de plusieurs belles maisons, & de l'autre un étang, dont les eaux, après s'être prêtée aux divers usages d'une très-belle forge, serpentent dans plusieurs canaux tortilleux, pour s'unir à celles de la Meuse, où elles vont se précipiter.

S'il est vrai, ainsi que porte la tradition, que toute la contrée ait été consacrée à *Diane*, par ses anciens habitans, qui s'imaginoient que cette divinité en faisoit ses délices; on peut ajouter qu'elle ne pouvoit mieux choisir, pour se délasser des fatigues de la chasse, que ce charmant vallon, qui est dans le centre d'un pays propre à cet exercice, où les bêtes fauves & le menu gibier, semblent être dans leur élément.

L'air y est des plus doux; les eaux y coulent claires, saines & fraîches; les fruits y sont excellens, la bonté des grains que le laboureur cultive, les bestiaux qu'on y engraisse, la volaille qu'on y éleve, le gibier qui s'y multiplie, les truites, les ombres & les écrevisses dont les ruisseaux abondent, tout ce qui peut enfin contribuer aux agré-

mens de la vie, s'y trouve réuni pour l'usage de ceux qui habitent & qui fréquentent ce séjour délicieux.

C'est sur ce beau terrein que s'éleve le château d'*Anthée*, aussi magnifique par ses bâtimens, que remarquable par la beauté de ses jardins en terrasses.

Outre les seigneuries de *Rosée* & d'*Anthée*, le même seigneur de ces endroits, posséde encore celle de *Fontaine*, distante d'une lieue d'*Anthée*. On y voit un château situé dans un vallon rétreci par deux chaînes de collines, dont les unes sont garnies d'agréables boccages, les autres de terres cultivées, de vergers & de pâturages; par où en montant insensiblement, on va se rendre dans d'agréables bois qui s'étendent jusqu'à la cime; il ne laisse pas d'être un agréable séjour. Le vallon que forment ces hauteurs, est un des plus rians par l'émail de ses prairies, la quantité d'arbres fruitiers qui y sont plantés avec ordre, & cultivés avec soin, & par les deux points de vue agréablement bornés qu'il offre aux yeux du spectateur, auxquels il n'échappe aucun des objets nombreux & agréablement variés de ce paysage.

Ce château qui est flanqué de deux grosses tours, forme un assez jolie perspective.

Miavoye, *Morville* & *la Forge*, sont des hameaux dépendans du ban & de la paroisse d'*Anthée*.

La Forge, est encore une seigneurie particulière.

SERVILLE.

Ce village situé dans *l'entre Sambre & Meuse*, à six lieues de Namur, est une seigneurie qui a haute, moyenne & basse justice, avec le droit d'établir mayeur & échevins, droits seigneuriaux, droits de chasse & de pêche.

Le roi d'Espagne, par ses lettres patentes du 25 Septembre 1664, transporta cette terre à dom *Diego-Fernando de Villegas*, qui la transmit à ses descendans. Le sieur *Ferdinand de Villegas*, la releva en 1699, *Melchior de Villegas* en 1707, & *Ferdinand-Joseph de Villegas* en 1738, d'où elle passa à *Jean-Dominique-Augustin de Moniot*, seigneur de *Weillien*. Elle appartient aujourd'hui à messire N. baron de *Moniot*, seigneur de *Weillien*, *Flun*, &c., fils de messire *Jean-Dominique*, baron *de Moniot*, en ayant fait relief en 1759.

ONHAYE.

Onhaye, village situé à cinq lieues de

Namur, eſt célèbre par le culte qu'on y rend à *Saint-Valhère*, autrefois curé de cette paroiſſe. On l'invoque ſpécialement pour les maladies des beſtiaux. Nous en parlerons à l'article de Bouvigne.

Cette ſeigneurie avec *Cheſtrevin* qui en dépend, à été unie & annexée par lettres patentes du roi d'Eſpagne, à la baronnie de *Spontin*.

MELIN.

Melin, village dépendant de la paroiſſe de Onhaye, eſt une ſeigneurie qui a haute, moyenne & baſſe juſtice, droits d'amendes, de confiſcations & de chaſſe.

Noël Tabolet, acquit cette terre par engagère du roi d'Eſpagne, & la releva en 1664. Son frère *Philibert Tabolet*, en fit relief en 1679, & *Jean-Lambert-Emmanuel Tabolet* en 1698. *Francois-Robert Tabolet*, grand mayeur de la ville de Dinant, fils dudit *Philibert*, acquit cette ſeigneurie en vente abſolue, par lettres patentes du ſouverain, & la releva ſur ce pied en 1714. *Philibert-Dieudonné Tabolet*, en fit relief en 1731, d'où elle paſſa à *Jean-Baptiſte Deſire*, qui la releva en 1753: Elle appartient aujourd'hui à P. R. *Deſire*, qui en a fait relief en 1786.

Le droit d'asseoir les tailles à *Melin*, est un annexe de la baronnie de *Spontin*, en vertu des lettres patentes du souverain pour ce émanées.

WELLIEN.

Wellien, est un village ou hameau, situé sous la paroisse d'*Onhaye*, à cinq lieues de Namur.

Cette terre appartenoit autrefois à la famille d'*Auxbrebis*. *Michel d'Auxbrebis*, la releva en 1698, d'où elle passa à *Nicolas-Francois Pellissonnier*, qui en fit relief en 1732. Il la transmit à sa fille *Angelique Pellissonnier*, qui la porta en mariage à *Jean-Dominique-Augustin de Moniot*. Celui-ci la releva en 1736. Son fils messire *Jean-Dominique*, baron *de Moniot*, en fit relief en 1746, & la laissa à messire N. baron de *Moniot* son fils aîné, seigneur de *Serville*, de *Flun*, de *Sommières*, &c. qui en a fait le relief en 1759.

On y voit un château bâti sur une éminence, d'où la vue est des plus belles. Elle découvre de charmantes collines, chargées de bois dans leurs cîmes, & cultivées dans leurs pentes, dont les champs sont entrelassés de maisons, de vergers & de prairies, qui joignent celles de plusieurs vallons

que forment ces hauteurs. Ce beau payſage forme une très-amuſante perſpective.

Le ſéjour de *Wellien*, eſt d'autant plus agréable, qu'outre ſa charmante ſituation, & la pureté de l'air qu'on y reſpire, ſes bâtimens forment un aſpect des plus beaux, de ſorte que ce château peut avec raiſon être mis dans le rang des plus recommandables de la province.

FLUN.

Flun, eſt un hameau ſitué ſous la paroiſſe de .... dans le quartier d'*entre Sambre & Meuſe*. Cette terre a ſeigneurie hautaine & foncière. Elles appartiennent l'une & l'autre à meſſire N. baron de *Moniot*, ſeigneur de *Mellien*, de *Serville*, &c. qui en fit relief en 1759.

SOMIÈRES.

Somières, village ſitué à quatre lieues de Namur, eſt encore ainſi que *Flun*, de ces ſeigneuries qui ont été engagées par le ſouverain en 1755. *Somières* appartient au même ſeigneur baron de *Moniot*, Sicq les ayant hérités de meſſire *Jean-Dominique*, baron de *Moniot*, ſon père qui les avoit obtenues en engagère audit an 1755.

Le haumeau de *Rostenne* est une dépendance de la terre & paroisse de *Somières*.

SENENNE, GRANGE ET ANHÉE.

Senenne, village situé à quatre lieues de Namur, avec *Grange* & *Anhée*, deux hameaux en dépendans quant aux fonds baptismaux, ne font qu'une même seigneurie relevante en un seul fief, ensuite de la vente que le souverain en a fait en 1755. N. de *Montpellier* en fit l'acquisition; plusieurs de ses créanciers la releverent successivement, & à la fin elle resta à *Barthelemi Dautrebande*, bourgeois maître brasseur à Namur, qui en fit relief en 1767. Elle appartient aujourd'hui à sa veuve qui en jouit usufructuairement ensuite du relief de main à bouche qu'elle en a fait en 1781.

Anhée, situé sur la rive gauche de la Meuse, est remarquable par les belles forges à fer qu'on y voit.

RIVAIRE.

Rivaire, hameau situé sur la rive gauche de la Meuse à deux lieues de Namur, est un endroit fort considérable par le grand nombre de forges qu'on y voit.

Ce hameau est séparé en deux parties

par un ruiſſeau qui deſcend entre deux collines & ſe décharge dans la Meuſe, de façon que la partie qui eſt au-delà de ce ruiſſeau vers Dinant, eſt appellée *Rivaire*, & l'autre qui eſt en deçà vers Namur, eſt plus connué ſous le nom de *Burnot* laquelle eſt une dépendance de la ſeigneurie & de la paroiſſe de *Profondeville*, tandis que *Rivaire* eſt ſous la paroiſſe de *Godenne*, qui eſt ſur la rive oppoſée de la Meuſe.

Rivaire eſt une ſeigneurie particulière qui fut acquiſe avec celle d'*Arbre* par *Henri-Bivort*, maître batteur en cuivre à Namur. Il la tranſmit à ſon fils puiſné, avocat au conſeil de Namur, à qui elle appartient préſentement.

La ſeigneurie foncière de *Rivaire* appartient à meſſire *Pontiane*, comte d'*Harſcamp*.

BOIS-DE-VILLERS.

Ce village ſitué à deux lieues de Namur eſt enclavé dans le bois de *Marlagne*, dont il eſt entouré. *Michel-Raimond*, maître batteur en cuivre fit l'acquiſition de cette terre, de laquelle ſa veuve jouit aujourd'hui uſufructuairement, enſuite de relief de main à bouche qu'elle en a fait en 1780.

GRAUX.

Le village de *Graux* ſitué à quatre lieues de Namur dans le quartier d'entre Sambre & Meuſe, eſt une ſeigneurie décorée du tître de baronnie. Elle appartient à l'abbaye d'*Alne*.

MARLIERE.

Marlière eſt un bois *entre Sambre & Meuſe*, qui a été érigé en ſeigneurie en 1646, par lettres patentes de *Philippe IV*, roi d'Eſpagne, & acquiſe la même année par meſſire *Henri-d'Harſcamp*, pour une ſomme de ſoixante-cinq mille florins. Meſſire *Pontiane-d'Harſcamp* ſon frère la releva en 1665, & la tranſmit à ſes deſcendans. Cette ſeigneurie appartient aujourd'hui à meſſire *Pontiane*, comte d'*Harſcamp* ſeigneur de *Fernelmont*, Sicq l'ayant hérité de meſſire *Joſeph-d'Harſchamp* ſon frère aîné.

FURNEAUX.

Furneaux autrement *Fenal*, eſt un village ſitué entre *Sambre & Meuſe* à quatre lieues de Namur. Je trouve qu'autrefois on l'appelloit *Fourneaux*, peut-être à raiſon du grand nombre de fourneaux à fer qu'on y voyoit. Cette terre eſt un fief relevant

de la tour de *Moriamez*. Elle a appartenu longtemps à la famille de *Franaux*. Messire *Charles-Alexandre*, comte de *Franaux*, en fut le dernier. Il la laissa à dame *Sophie Desandrouin*, comtesse de *Franaux* son épouse, qui après la mort du comte, se mit en possession de cette terre, & la posséde encore aujourd'hui.

DESCRIPTION DU BAILLAGE DE MONT-AIGLE.

CE baillage s'étend encore dans la partie d'*entre Sambre & Meuse*, & comprend les villages & endroits suivans, savoir : *Falaën*, *Mont-Aigle la-ville*, *Sallet & Haut-le-Wastiaux*, *Maredsoux*, *Maharenne*, *Foi & Marteau*, *Salet*, *Hun Warnant*, *Moulin* avec les censes de *Corbais*, *Heuneumont* & *la maison de Pierres*, *Annevoye* & *Rouillon*.

FALAEN.

Falaën, village situé dans le quartier d'*entre-Sambre & Meuse*, à quatre lieues de

Namur, est une terre du nombre de celles qui furent aliénées en 1755, par l'impératrice reine *Marie-Thérèse*. La dame de *Coppin* de *Beausaint* en fit l'acquisition, & la transmit à son fils *Jean-Bernard* de *Coppin* de *Bausaint*, qui en fit relief en 1768. Il la laissa à sa sœur *Marguerite-Catherine* de *Coppin*. Elle appartient aujourd'hui à *Joseph-Augustin* de *Coppin* de *Veçqmont*, chanoine de la collégiale de Ciney, Sicq donataire de ladite *Marguerite* sa cousine, lequel en a fait relief en 1786.

MONT-AIGLE.

Mont-Aigle est une dépendance de la paroisse de *Falaën*. Cette terre appartenoit anciennement à la famille de *Berlaimont*. *Gilles* de *Berlaimont* la vendit en 1289 à *Guy* premier, comte de Namur qui la réunit à ses domaines, d'où elle avoit été détachée par un de ses prédécesseurs, & y resta annexée jusqu'en 1640, qu'elle fut remise en engagère par Sa Majesté le roi d'Espagne, à messire *Jean Polchet*, chevalier président du conseil de Namur, d'où elle passa dans la famille de *Coppin* de *Beausaint*, & est tombée comme *Falaën*, à *Joseph Augustin* de *Coppin* de *Veçqmont*, qui possède cette terre aujourd'hui.

SALLET ET HAUT-LE-WASTIAUX.

Sallet & Haut-le-Wastiaux sont des dépendances de la paroisse de *Bioux*. Ces seigneuries ont haute, moyenne & basse justice, droits de chasse & de plantis. Elle furent acquises de Sa Majesté en 1778, par messire *Jean Guillaume-Marie*, vicomte de *Propper* de *Hun*. Elles appartiennent aujourd'hui à son fils messire *Jean-Baptiste-Joseph-Gislain* de *Propper*, seigneur de *Hun*, &c. lequel en fit relief en 1788.

MAREDSOUX.

Cette terre est une dépendance de la paroisse de *Sosoye*. Elle appartenoit ci-devant à la famille de *Tamison*, d'où elle est passée par le trépas de dame *Helene-Marie* de *Tamison*, à *Pierre-Joseph-Bauduin* de *Gaiffier*, seigneur de *Haux*, *Bonines*, &c. conseiller au conseil provincial de Namur, qui en fit relief en 1761, & la vendit à *François-Joseph Baré*, avocat au même conseil. Celui-ci la releva en 1765, & la transmit à son fils qui la posséde aujourd'hui. Le hameau de *Maredsoux* est à trois lieues de Namur.

MAHARENNE.

Cette terre, autre dépendance de la pa-

roiſſe de *Soſoye* a haute, moyenne & baſſe juſtice, droits d'amendes, de confiſcations, de chaſſe, de pêche, droits ſeigneuriaux, de morte-main, droit d'afforage de bierre, de penage des pourceaux, de viſitation des chemins & wariſſeaux, plaids généraux, & tailles de Saint-Remi, qui portent quatre ſols de chaque charrue du lieu.

Nicolas de Tamiſon fit l'acquiſition de cette terre du roi d'Eſpagne, pour une ſomme de mille florins. *Marie Moniot* ſa veuve la releva de main à bouche en 1638. Elle porta enſuite l'uſufruit de cette terre à *Henri-Lambert Dain*, écuyer, ſeigneur de *Denée* avec lequel elle s'allia en ſecondes nôces, & après ſa mort ſon fils *Maximilien-Ignace de Tamiſon* en fit relief pour ſa propriété en 1670. *Philippe-Albert de Tamiſon*, écuyer, ſon frere lui ſuccéda, & la releva en 1679. *Hélène Marie de Tamiſon*, dame de *Boin* fille dudit *Philippe-Albert*, & de dame *Catherine-Maximilienne de Keſſel* ſon épouſe, releva cette ſeigneurie en 1717, & la laiſſa par ſon teſtament à *Pierre-Joſeph-Bauduin de Gaiffier*, ſeigneur de *Houx*, *Bonines*, &c. conſeiller au conſeil provincial de Namur, qui en fit relief en 1761, & la tranſmit à ſon fils aîné qui en a fait relief en 1781, & la poſſéde aujourd'hui. *Maharenne*, eſt à quatre lieues de Namur.

FOI ET MARTEAU.

Cette ſeigneurie qui eſt ſituée ſous la paroiſſe de *Soſoie* a été relevée en 1779, par la veuve de N. *la Forge.*

HUN.

Hun ſitué ſur la rive gauche de la *Meuſe*, à quatre lieues de Namur, eſt une dépendance de la paroiſſe de *Senenne.* Cette ſeigneurie jouit de pluſieurs beaux droits & prérogatives; elle conſiſte en cour hautaine & foncière avec droit de chaſſe par toute la terre & dépendance, en amendes, confiſcations, plaids généraux, viſitations des chemins & wariſſeaux, en droits ſeigneuriaux à l'advenant du dixième denier pour toutes ventes & aliénations, morte-main, afforage de bierre ſur le pied de deux pots ſur chaque tonne, penage des porcs qui eſt le dixième de la valeur au jour Saint-Remi, droit d'aubaine avec franche pêcherie en une bonne partie de la Meuſe, entre ſes bornes & limites, auſſi longue & large qu'elle ſe contient.

On y voit un château dans un terrein reſſerré par la rivière de Meuſe ſur la rive gauche de laquelle il eſt ſitué, & des collines bien cultivées. Il eſt d'une architecture

moderne, & quoiqu'il ſoit borné en face de l'autre côté de la rivière, par une chaîne de hauts rochers très-eſcarpés, entrelaſſés de pluſieurs arbres, elle ne laiſſe pas d'être très-amuſante, en faiſant admirer aux ſpectateurs les capricieux ouvrages de la nature.

La perſpective qu'offre aux yeux un vallon à la droite, & des rochers, s'élevant peu à peu entre de hautes collines couvertes de bois, lui forment un très-agréable amphithéâtre, mieux décoré que ſi l'art y avoit eu quelque part.

Celle de la gauche eſt la plus étendue. Elle préſente la rivière qui y fait un canal de plus d'une demi lieue de longueur, que de charmantes collines, & un payſage très-varié terminent agréablement.

La ſeigneurie de *Han*, fut acquiſe du roi d'Eſpagne en 1635, par meſſire *Thierry de Celles*, pour une ſomme de deux mille quatre cent flotins. Son fils meſſire *Thierry de Celles*, chanoine de Saint-Lambert à Liège la releva en 1641, & la laiſſa à ſon neveu meſſire *Thierry de Celles*, chevalier de Malte, qui en fit relief en 1672. Le comte de *Beaufort* la releva en 1699 & le ſieur *Charles de Floriet* en 1701.

Cette terre entra enſuite dans la famille *de Caſſel*. Le ſieur *Charles-Oger de Caſſel*,

chanoine de Liège en fit relief en 1725 & la transmit à son neveu *Antoine de Cassel* qui la releva en 1727, & la transporta à messire *François-Guillaume de Propper*. Après sa mort son fils messire *Jean-Guillaume-Marie de Propper*, la releva en 1737. Elle appartient aujourd'hui à messire *Jean-Baptiste-Joseph-Gislain de Propper* son fils, qui en fit relief en 1788.

WARNANT.

Warnant est une dépendance de la paroisse de *Senenne*. Cette seigneurie a haute, moyenne & basse justice, droit d'amendes, formorture, morte-main, deniers seigneuriaux, droit de chasse & de plantis. Elle fut acquise de Sa Majesté en 1753, par messire *Jean-Guillaume-Marie*, vicomte de *Propper* de *Hun* : elle appartient aujourd'hui à son fils messire *Jean-Baptiste-Gislain de Propper*, seigneur de *Hun*, lequel la releva en 1788.

MOULIN.

Moulin, est un village situé à un quart de lieu de la rive gauche de la Meuse, & à quatre lieues de Namur. On y voit une abbaye d'hommes de l'ordre de *Saint-*

Bernard, dont nous parlerons ci-après.

La ſeigneurie de *Moulin* fut engagée en 1635, par le roi d'Eſpagne à *Philibert-Tournon*, pour la ſomme de trois mille florins.

Elle conſiſte en haute, moyenne & baſſe juſtice, plaids généraux, viſitations des chemins & wariſeaux, amendes & confiſcations, droits de chaſſe & de pêche, droits ſeigneuriaux, morte-main, tailles de crama portant ſur les maiſons qui ne ſont tenues par des ferons, à chacun laboureur, deux ſeptiers d'avoine, & quatorze ſols trois deniers en argent, & au manœuvre deux ſeptiers & deux ſols en argent; en droit d'afforage des bierres & vins, portant deux pots à la tonne & au poinçon, penage des porcs qui eſt le dixième de la valeur au jour de *Saint-Remi*.

Cette terre appartient aujourd'hui à l'abbé du monaſtère de *Moulin*, depuis l'acquiſition en vente abſolue que ce monaſtère en a fait en l'année 1652.

Les Forges-à-Moulin, *Ohey*, *Corbais*, la cenſe de *Hennemont*, *la Maiſon de Pierres*, ſont des dépendances de cette ſeigneurie.

ANNEVOYE ET ROUILLON.

Le village d'*Annevoye* & de *Rouillon*, diſtant de trois lieues de Namur, eſt une

dépendance de la paroiſſe de *Bioux*. Il eſt ſitué entre deux chaînes de collines, & eſt un des endroits les plus remarquables de la province. On y voit à un quart de lieue de la Meuſe, deux ſources d'une eau vive & claire, qui, ſe réuniſſant forment un ruiſſeau, qui, ſans être bien conſidérable, fait néanmoins tourner continuellement trente roues, ſervant à diverſes uſines établies dans ce court eſpace d'un quart de lieue, ſavoir: trois fourneaux à fondre le fer, ſept affineries, deux macqua, un moulin à farine, un moulin à l'huile, un autre à battre le chanvre & trois bocars (*c*).

La grande pente qu'il y a depuis ces ſources juſqu'à la Meuſe, qui eſt de cent quatre-vingt pieds ſur toute la longueur, a facilité ces établiſſemens utiles. Elle eſt diviſée en onze ou douze différentes tenures ou digues; ce qui fait que toutes ces uſines ſont, pour ainſi dire, contigues les unes aux autres, & donnent à ce petit endroit un air vivant & animé, par le nombre

(*c*) Les bocars autrement bocames, ſont des moulins dans le goût à-peu près de ceux à battre la chanvre : on s'en ſert dans la forgerie pour écraſer tous les morceaux de la mine de fer, appellés vulgairement *craiats*, qui n'ont pas été fondus dans le fourneau, afin d'en extraire les particules de fer qui peuvent s'y trouver.

d'ouvriers, & par le bruit & l'activité de cette fabrique de fer.

Annevoye, est encore remarquable par le nombre incroyable d'étrangers, même des plus distingués qui y abondent chaque année, pendant le courant de l'été, uniquement pour voir le château qui s'y trouve & ses magnifiques jardins, qui, sans contrédit, peuvent passer pour les plus beaux de la province, tant par les différentes variétés qui se succédent les unes aux autres, & où l'art & la nature semblent se disputer l'honneur de contenter à l'envi l'œil des curieux, que par les nappes d'eaux, les cascades, & les eaux saillantes qui y sont distribuées avec autant d'art que de goût.

C'est à la grande élévation des deux sources précitées, que les jardins d'*Annevoye*, sont redevables de leurs belles eaux saillantes. Elles y sont amenées naturellement, sans pompes ni machines & en assez grande abondance, pour fournir à des jets d'eaux & à des cascades d'une élévation surprenante, qui tirent leur eau d'un réservoir considérable, pratiqué sur une montagne parallèle à ces jardins.

Ce réservoir auquel on a donné la forme d'un canal, y est un ornement d'une autre espèce & d'autant plus agréable, qu'il a près

près de deux mille pieds de longueur, ſur vingt-trois pieds de largeur, & où il n'y a pas moins de quatre à cinq pieds d'eau de profondeur. Il ſe prolonge vers la Meuſe, & conſervant ſon niveau juſqu'au bout, on découvre facilement cette rivière & les vallons voiſins, & en quelque façon à vue d'oiſeau, puiſqu'il eſt de cent ſoixante pieds plus élevé que tous ces objets. Il conduit à un boſquet à l'angloiſe qui termine cette pièce d'eau.

Enfin, toutes les différentes beautés qu'on voit à chaque inſtant dans ces jardins, & qui ſe ſuccèdent rapidement les unes aux autres, font un enſemble qui rend le château d'*Annevoye*, un des plus amuſans & des plus agréables ſéjours de la province de Namur.

Le village d'*Annevoye* & de *Rouillon*, eſt encore remarquable par une eſpèce de terre pétrifiée qu'on appelle *teu* ou *tuffe*; pétrification qu'on attribue à la qualité de l'eau des deux ſources précitées.

La ſeigneurie hautaine d'*Annevoye* & de *Rouillon*, appartient au ſieur *Charles-Alexis de Montpellier*, écuyer, maître de forges, chambellan héréditaire de la province de Namur, ſeigneur d'*Ambeſin*, *Ambeſineau*, &c. Il en fit l'acquiſition de Sa Majeſté en 1753,

& en 1758, il acheta de messire *Charles-Claude de Namur*, vicomte d'*Elzée*, la seigneurie foncière dudit *Annevoye* & *Rouillon*, relevante de la tour de *Moriamez*.

DESCRIPTION
DU
BAILLAGE DE FLEURU.

FLeuru, tire son nom, suivant quelques anciens écrivains, de la fertilité & de l'aménité de son terroire, *Floridum rus*; & selon d'autres, de ce que les seigneurs qui possédoient anciennement cette contrée, portoient pour armoiries, trois fleurs.

Ce baillage comprend, outre la ville & franchise de *Fleuru*, dont nous avons parlé en son lieu, les villages & endroits suivans, savoir.

La terre de *Marbais*, composée des villages & hameaux de *Marbais*, *Marbisoux*, *Rigerie*, *Wagnelée*, *Bry* & *Villers-la-Ville*, *Wangenies*, *Chatelineau*, *Lambusart*, *Bauet*, *Boignée*, *Velaine*, *les Alleux de Ta-*

mines, *les Alleux de Ligny*, *Tongrenelle*, *Mont sur-Sombreffe*, *Saint-Amand*, *Jemeppe-sur-Sambre*, *Froidmont*, *Onoz* & *Mielmont*, *Saint-Martin-lez-Balatre*, *Balatre*, *Spy*, *Temploux*, *Flawine* avec *Jomaux* & *Belgrade*, *Golsinne*, *V'ischenee*, *Boissière*, *Mazy*, *Beuzet*, *les Isnes*, *Feroz*, *Botey*, *Floreffe*, *Jodion*, *Mornimont*, *Franière*, *Floriffoux*, *Ham-sur-Sambre* & *Soye*.

MARBAIS.

Marbais, gros village situé à quatre lieues de Namur, à portée & sur la droite de la chaussée allant de cette ville, sur celle de Bruxelles, & sur les confins du *Wallon-Brabant*, est une des plus anciennes terres de la province, qualifiée même de *Ville*, dans les anciens écrits. *Villam Marbasiensem*.

On y voyoit autrefois une forteresse des plus respectables, qui appartenoit aux seigneurs du lieu, qui étoient de la première noblesse du pays.

Cette famille de *Marbais*, étoit déja recommandable dès avant l'année 1199, & posséda cette seigneurie sans interruption jusques vers le commencement du dix-septième siècle, qu'elle passa alors dans la maison *de T'Serclaes-Tilly*, par le mariage

de l'unique héritière de *Marbais*, avec un seigneur de cette même maison.

Messire *Jean*, comte *T'Serclaes-Tilly*, mariée à dame *Marie-Francoise de Montmorency* releva cette terre en 1638, & messire *Antoine-Ignace de T'Serclaes-Tilly*, en 1670. Il la céda en mariage à son fils, messire *Claude de T'Serclaes-Tilly*, qui en fit relief en 1706, & après la mort duquel dame *Magdelaine-Francoise*, comtesse de *T'Serclaes-Tilly*, chanoinesse du noble chapitre de Nivelle, Sicq héritière dudit messire *Claude* son frère, releva cette terre en 1711, d'où elle passa à messire N. marquis de *Reves*, qui en fit relief en 1729, & dont la succession est encore aujourd'hui en grande contestation.

Messire *Anonime de Montmorenci*, marquis *de Morbecq*, l'un des prétendans à cette succession, est néanmoins en possession de la terre de *Marbais* depuis 1771, qu'il en a fait relief.

Bry, *Wagnelée* & *Villers-la-Ville*, sont trois villages dépendans de la terre de *Marbais*.

Marbisoux & *Rigerie*, sont deux hameaux de la même dépendance.

WANGENIES.

Ce village situé à quatre lieues de Namur, est une terre qui fut acquise du souverain en 1635, par *Charles de Gerard*; elle fut saisie en 1642, de la part de *Jean de Gosée*, écuyer, seigneur de *Balatre*, qui la même année la transporta au profit de dame *Claire de Fenst*, veuve de dom *Antonio de Quevedo*. Messire *Guillaume*, baron *de Herissem*, releva cette seigneurie en 1670, & en 1672 messire *Charles-Philippe de Fenst*, vicomte d'*Eghelin*, Sicq héritier de ladite dame *Claire de Fenst* sa sœur, en fit relief, & la transmit à son frère utérin, messire *Christian-Bruno-Carracciolo*, vicomte d'*Eghelin*, qui la releva en 1678, d'où elle repassa encore dans la maison d'*Herissem*, par le relief qu'en fit en 1697, messire *Louis*, baron d'*Herissem*, dont la veuve la releva en 1725, & la transmit à son fils messire N. baron d'*Herissem*, qui en fit relief en 1739, & la posséde encore aujourd'hui.

CHATELINEAU.

Chatelineau, est un des gros villages de la province de Namur. Il est situé à six lieues de la capitale.

Cette terre fut autrefois un bien de la maison *de Glimes*, qui tire son origine des ducs de Brabant : *Guy de Glimes*, dernier de la branche qui la possédoit, la transporta en 1470, par donation d'entrevifs à *Bauduin de Humières*, mais *Lambert de Bois*, seigneur de *Momberting*, la lui disputa avec succès, puisqu'elle lui fut adjugée en vertu d'une sentence du souverain.

Adriane de Bois sa petite fille, la transporta en 1516, dans la maison *de Merode*, par son mariage avec *Renaud*, baron *de Merode*, qui a possédé cette terre pendant long-temps, & nommément vers l'année 1580, & la transmit à ses descendans.

Messire *Philippe-Balthazar de Gand*, prince *de Mamines*, releva cette seigneurie en 1679, & son fils messire *Jean de Gand-Merode* & *Montmorency*, prince & comte d'*Isenghien*, prince de *Mamines* en 1680, d'où elle passa à messire *Francois de Gand-Merode*, prince d'*Isenghien*, qui en fit relief en 1698, & la transmit à son fils messire N. *de Gand-Merode*; celui-ci la releva en 1732, & la céda à messire N. comte *de Middelbourg* son frère, qui en fit le relief en 1735. Cette terre appartient présentement au duc d'*Aremberg*, à titre de son épouse dame N. princesse *de Lauragais*

d'Isenghien, Sicq héritière du comte de *Middelbourg* son oncle.

On voit à *Chatelineau*, un château des plus considérables, qui n'est séparé de Châtelet, que par la rivière de *Sambre*; ce n'est pas le seul avantage de sa situation, qui est l'une des plus agréables du pays, sur un petit tertre qui commande de vastes & fertiles prairies, ombragées de quelques avenues de haute futaye. L'enceinte de ses murs, également vastes, solides & d'une épaisseur extraordinaire, renferme une cour défendue de deux tours & d'un gros donjon quarré, sur lequel s'élèvent quatre autres tours, d'où l'on découvre un riche paysage, mêlé de prés & de terres labourables, qui bordent de grands bois. Plus près on considére avec plaisir d'agréables jardins qu'environne un petit ruisseau, qui va tout auprès se jètter dans *la Sambre*.

Cette grande proximité de *Chatelineau* avec *Châtelet*, a anciennement donné souvent matière à de grands débats aux habitans de ces deux endroits, ainsi qu'entre leurs souverains respectifs, au sujet des confins & limites de leurs juridictions; mais ces brouilleries ont entiérement cessé, depuis l'arrangement qui fut fait en 1380 (*d*).

(*d*) *Gramaye in præfect. Florid. ruris, sect.* 2.

Lambusart, village situé à cinq lieues de Namur, est de la même dépendance.

BAULET.

Baulet, village situé à quatre lieues de Namur, est remarquable ainsi que *Lambusart*, par la grande quantité de charbons de terre qu'on y tire. C'est une grande ressource pour les habitans de ces deux endroits, qui trouvent par-là de quoi s'occuper avantageusement hors des temps de la moisson.

La seigneurie de *Baulet*, fut acquise du roi d'Espagne en 1631, par messire N. baron de *Jamagne*, pour une somme de quatre mille florins.

Elle consiste en haute, moyenne & basse justice, droits de chasse & de pêche, amendes, confiscations.

Cette terre entra ensuite dans la famille de *Neverlée*, dans laquelle elle a constamment resté, étant aujourd'hui possédée, par messire N. *de Neverlée*, baron *de Baulet*, député actuel de l'état noble de la province de *Namur*, en la présente année 1788.

On voit à *Baulet*, un château nouvellement bâti à la moderne. Il est d'un assez joli aspect, & quoiqu'il soit dans une espèce de petit vallon, on y découvre néan-

moins de belles campagnes du côté de Fleuru, dont il n'est éloigné que d'une demie lieue.

BOIGNÉE ET VELAINE.

Velaine & *Boignée*, sont deux villages distans l'un & l'autre de quatre fortes lieues de Namur. La seigneurie de ces deux endroits a été engagée en 1608, par le roi d'Espagne, à *Nicolas d'Argenteau*, pour la somme de six mille cinq cent florins. Son fils *Nicolas d'Argenteau*, en fit relief en 1641. Dame *Claire d'Argenteau*, la porta ensuite dans la famille *de Longchamps*, par son mariage avec messire *Charles*, baron *de Longchamps*, qui releva cette seigneurie en 1682, & la transmit à son fils messire *Charles-Nicolas-Ferdinand-Alexandre de Corswarem*, qui en fit relief en 1702, & messire *Alexandre de Corswarem*, baron de *Longchamps* en 1724.

Le prince *Charles-Louis-Ferdinand-Emmanuel de Looz Corswarem*, releva cette seigneurie en 1759, d'où elle passa à messire *Charles-Alexandre-Auguste*, comte *de Looz*; qui en fit relief en 1784, & la posséde encore aujourd'hui.

Cette seigneurie a haute, moyenne & basse justice, droits d'amendes, de confis-

cations, droits seigneuriaux, de chasse, morte-main, afforages sur vins & bierre, à l'advenant de deux pots au tonneau, tailles de Saint-Remi portant deux sols & demi par an, pour chacun homme & cheval.

On voit à *Velaine* un château qui n'a rien de remarquable, si on en excepte deux tours qui paroissent fort anciennes.

LES ALLEUX DE TAMINES.

Cette seigneurie fut aliénée en 1680, par *Charles II*, roi d'Espagne en faveur de *Gerard de Waha*, qui la transporta de suite à son neveu, *Hubert de Waha*, seigneur de *Havesin*, lequel en fit relief la même année, & la transmit à *Jean-Gabriël-Charles de Waha*, seigneur de *Fronville*, qui la releva en 1710, & la vendit peu de temps après au prieur & couvent d'*Oignies*. Depuis ce temps cette seigneurie appartient à ce monastère.

LES ALLEUX DE LIGNY.

Ligny, est un village situé à quatre lieues de Namur. Cette seigneurie est des plus anciennes. *Warnier de Davre* qui la possédoit en 1284, la transmit à ses descendans : elle échut ensuite par mariage à *Godefroi de Neufruë*, dont le fils *Gerard de Neufruë*

la transmit en 1412 à *Louis de Montfort*, d'où par la suite elle passa dans la maison d'*Ives*. Messire *Lancelot d'Ives* la releva en 1638; elle entra ensuite par mariage dans la famille *d'Argenteau*. Messire *Charles d'Argenteau* la releva en 1654, & la laissa saisir faute de payement des deniers seigneuriaux; mais en 1658 dame *Guillelmine de Nassau*, veuve dudit *Lancelot d'Ives*, la purgea, & transporta la même année ses droits & actions à messire *Jean-François d'Argenteau*, vicomte de *Looz*. Cette terre appartient aujourd'hui au comte de *Corswarem de Looz*.

TONGRENELLE.

Le village de *Tongrenelle* situé à cinq lieues de Namur, est une seigneurie des plus anciennes de la province. Elle eut, dès le quatorzième siècle, pour seigneur, un nommé *Pinchar de Frezin* qui ne laissa qu'une fille, mariée en secondes nôces à *Guillaume de Gavre*, seigneur de *Stenkerke*, (*e*).

En 1447 cette terre étoit possédée par *Pinchar de Breles*, ensuite par *Louis de Montfort*, & passa en après dans la famille *de Grominken*, dont une fille la porta en dot au seigneur *de Noyelles*, gouverneur

(*e*) Hemricour, Miroir des Nobles de la Hesbaie, pag. 72.

de Bapaume vers l'an 1606 (*f*). Celui-ci la transmit à son fils messire *Florent de Noyelles*, baron de *Torsy* qui en fit relief en 1635, & la laissa à son fils messire *Hugues*, comte de *Noyelles*, seigneur *de Fallais* qui la releva en trois pleins fiefs en 1645.

En 1649, ledit messire *Hugues* & dame *Marguerite de Bourgogne* son épouse, vendirent cette terre à messire *Pierre Philippe Du Châteler*, chevalier vicomte de *Bavay*, & à dame *Anne-Marie Destourmelle* son épouse, pour le prix de cinquante-un mille cinq cent florins.

En 1669, messire *Gabriel-Florent Du Châteler*, baron de *Donlieu* a relevé la terre, hauteur, château & seigneurie de *Tongrenelle* tenue en trois pleins fiefs, & la transporta à messire *Louis-Albert Du Châteler*, & vicomte de *Bavay* son frere, qui en fit relief en 1671.

Trois parts dans huit de cette seigneurie furent ensuite saisies sur la dame douairière dudit messire *Louis-Albert*, par la princesse de *T'Serclaes-Tilly*, qui les vendit à messire *Charles-Francois* baron d'*Harscamp*. Celui-ci les releva en 1719, & en 1727 messire *Charles*, baron d'*Harscamp*, releva la seigneurie entière saisie sur ladite dame douai-

(*f*) *Gramaye in præfect. Florid. ruris. sect.* 2.

rière. Meſſire *Joſeph d'Harſcamp* en fit relief en 1746, & la laiſſa à ſon frere meſſire *Pontiane*, comte d'*Harſcamp*, ſeigneur de *Fernelmont*, *Boſſimé*, &c. qui en fit relief en 1747 & la poſſéde encore aujourd'hui.

On voit à *Tongrenelle* un château ſitué dans une vallée, où coule un ruiſſeau qui joint ſes eaux à celles de l'*Orne* vis-à-vis de *Merlemont*. Cet ancien édifice, quoiqu'aſſis ſur un terrein mouvant & marécageux, ne laiſſe pas d'être conſtruit avec toute la ſolidité imaginable, ſes fondemens étant aſſis ſur un bon pilotage. Il n'a rien de recommandable que deux tours dont il eſt flanqué.

MONT-SUR-SOMBREFFE.

Mont-ſur-Sombreffe, village ſitué ſur les confins de la province de Namur vers le *Brabant-Wallon*, à cinq lieues de la capitale, eſt une terre qui en l'année 1640 étoit poſſédée par meſſire *François-Louis d'Oignies*, comte de *Beaurepaire*. Son fils meſſire *Francois d'Oignies*, comte de *Beaurepaire* en fit relief en 1644, & la tranſmit à ſon fils meſſire *Antoine-Ignace d'Oignies*, qui la releva en 1656.

En 1680, dame *Louiſe d'Oignies*, comteſſe douairière *de la Motterie*, releva cette

feigneurie, lui fuccédée par le trépas dudit meffire *Francois d'Oignies*, fon frère, & la tranfporta à meffire *Charles*, comte *de la Motterie* qui en fit relief en 1682. Meffire *Eugene*, comte *de Lannoi de la Motterie* lui fuccéda; il la releva en 1725, & la tranfmit à meffire N. comte *de Lannoi de la Motterie*, lequel en a fait relief en 1760, & en eft aujourd'hui le poffeffeur.

SAINT-AMAND.

Ce village fitué à quatre lieues de Namur, eft une feigneurie qui autrefois appartenoit à la famille de *Marbais*; elle paffa enfuite dans celle de *Severi*. *Evrard de Severi* en fit relief en 1646; & la tranfmit à *Charles de Severi* fon fils & d'*Anne Marie d'Argenteau*, qui la releva en 1658. Dame *Marie Florence de Glimes*, veuve dudit *Charles de Severi* en fit relief en 1670, & la laiffa à *Claude-Alexandre de Severi* fon fils.

Celui-ci en fit relief en 1672, & la tranfporta à *Jean-François Loifeau*, licentié ès-loix qui releva cette terre en 1698. *Jean-François Loifeau* fon fils lui fuccéda & en fit relief en 1736, d'où elle paffa à la dame *Vandemberg* qui la releva en 1746.

Le fieur *Delemede*, feigneur de *Gennevaux* acquit la terre de *Saint-Amand* en 1752,

& la vendit à la demoiselle *Elisabeth-Catherine*, comtesse *de Groesbeck*, baronne *de Schurekt*, qui en fit relief en 1754.

En 1783 messire *Alexandre* comte *de Groesbeck*, seigneur de *Francwaret* son pere, releva cette seigneurie pour ses usufruits, après la mort de ladite comtesse sa fille, qui par son testament disposa de la propriété en faveur de l'aîné des enfans de sa sœur, épouse du seigneur marquis *de Croix*.

JEMEPPE-SUR-SAMBRE.

Ce village est situé sur la rive gauche de la *Sambre*, à trois fortes lieues de Namur.

C'est une seigneurie qui appartient au prévôt & chapitre de *Saint-Denis* à Liège.

FROIDMONT.

La terre de *Froidmont* est située à trois lieues de Namur. On y voyoit autrefois un château des mieux fortifiés, qui étoit en même temps une magnifique maison de campagne, digne de la curiosité des étrangers. Il fut brûlé & détruit par les François, en 1690 sous les ordres du maréchal de *Luxembourg*. Il étoit situé sur la rive gauche de la *Sambre* au haut d'une colline.

Cette seigneurie appartenoit en 1637, à Messire *Antoine de Bourgogne*, seigneur de

Zutland, &c. & à dame *Dorothée* comtesse *de T'Serclaes*. Ils la vendirent en 1638 à messire *Pierre Roose*, chevalier du conseil d'état, & chef président du conseil privé à *Bruxelles*. Son fils messire *Pierre Roose*, chevalier, conseiller du conseil privé, releva cette terre en 1673 & la transmit à son fils, messire *Charles Roose*, qui en fit relief en 1701, & la laissa à son frere messire *Ciprien-Ambroise Roose*, son frere, qui la releva en 1705. Messire N. comte de *Coloma* en fit relief en 1752, & messire *Jean-Eugene-Ernest*, comte *de Coloma*, son fils en 1766.

Cette terre appartient aujourd'hui à messire P. J. A. J. comte *de Roose de Baisy*, lequel en a fait relief en 1776.

ONOZ ET MIELMONT.

Le village d'*Onoz*, situé à trois fortes lieues de Namur, tire son nom du ruisseau d'*Orne* qui le traverse. Il est moins considérable par lui-même, que par un ancien château qui le commande de dessus une roche extarordinairement haute, qui lui sert de base.

Cette situation qui lui a fait donner le nom de *Merlemont*, vulgairement *Mielmont*, ne sert pas seulement à le rendre recommandable par sa force; elle lui procure encore les agrémens d'une perspective riante

& variée. La rivière qui coule au-dessous, efface l'horreur d'un coup d'œil aussi profond, par là beauté de ses rivages, ombragés par quantité de beaux arbres. L'on voit aux environs des jardins & des prairies qui aboutissent à des bois, au travers desquels l'œil fait d'agréables échappées sur des champs fertiles & unis.

On a lieu de croire que ce château a été bâti dans le douzième siècle. *Henri*, dit l'*Aveugle*, comte de Namur, le fit fortifier pendant qu'il étoit en guerre avec *Godefroi III*, duc de *Brabant*. Cependant quelque raison qu'on eût de le croire inexpugnable, il ne pût résister aux efforts du duc *Godefroi*, qui s'en empara l'an 1189, après un siège de sept jours, & reçut l'hommage du seigneur nommé *Henri de Merlemont*, dont les prédecesseurs avoient été exempts de tout hommage depuis près de deux siècles; hommage qui fut confirmé par l'empereur, & transporté au comte de Namur, à la faveur de la paix qui suivit cette guerre.

Malgré ce changement, les seigneurs de *Merlemont* ont toujours été en grande considération; mais à la fin du treizième siècle, il ne demeuroit de cette famille, qu'une fille qui entra dans la maison *de Marbais*,

d'où cette ſeigneurie ſortit encore par une fille épouſe d'*Adam d'Oupeye*, ſeigneur *de Herſtal*, qui donna la même terre en dot à ſa fille mariée à *Henri de Groule*. Celui-ci la vendit à *Jean de Chaumont*, qui la céda enſuite à *Guillaume* de *Skrendemal*, châtelain de *Montigny*. L'an 1432 ce dernier inſtitua ſon héritier *Warnier de Davre*, dont les deſcendans poſſéderent cette ſeigneurie juſqu'au commencement du dix-ſeptième ſiècle, qu'elle paſſa dans la maiſon de *Sainte-Aldegonde*, par le mariage de dame *Agnès de Davre*, unique héritière de ſa maiſon, avec meſſire *Francois-Lamorald*, comte de *Sainte-Aldegonde* qui en fit relief en 1620. Il la tranſmit à ſon fils, meſſire *Hugues-Lamorald-Francois*, comte de *Sainte-Aldegonde*, baron de *Noircames*. Celui-ci la releva en 1654, & eut pour ſucceſſeur meſſire *Lamorald*, comte de *Sainte-Aldegonde*, baron de *Noircames*, qui en fit relief en 1674.

Elle fut poſſédée en 1713, par meſſire *Pierre-Ciprien-Ambroiſe-Rooſe*, baron de *Lieuw*, dont le fils meſſire *Pierre-Philippe-Rooſe*, baron de *Lieuw*, la releva en 1731. Meſſire N. comte de *Coloma* en prit enſuite poſſeſſion en 1752, & la tranſmit à ſon fils meſſire *Jean-Eugene-Erneſt*, comte

de *Coloma*, qui la releva en 1766, & en jouit encore aujourd'hui.

SAINT-MARTIN-LEZ-BALATRE.

Ce village situé à trois petites lieues de Namur, est une seigneurie qui a haute, moyenne & basse justice, droit d'amendes, de confiscations, de chasse, droits seigneuriaux, bourgeoisie, portant à chacun bourgeois deux sols six deniers par an, & deux chapons, morte-main sur non-bourgeois, tailles de crama, portant chacun menager, cheval ou boeuf travaillant, douze deniers louvignis faisant deux sols & demi par an, afforage des bierres portant deux pots sur chaque tonne, en outre cinq septiers d'avoine par an pour chaque charrue, un homme sans cheval deux septiers, & une personne seule un septier.

Cette terre fut remise en 1626, par le roi d'Espagne en engagère, conjointement avec les seigneuries de *Villeret* & de *Fayal* à messire *Francois Lamorald*, comte de *Sainte-Aldegonde*, baron de *Noircames*, pour une somme de quatre mille cent florins.

Dame *Agnès de Davre* sa douairière, releva ces terres en 1635, & les transmit à son fils messire *Hugues-Lamorald-Francois*, comte de *Sainte-Aldegonde*, baron de

Noircames, qui en fit relief en 1654. Ces seigneuries sortirent ensuite de cette famille, par *Claire-Ferdinande de Sainte-Aldegonde*, qui les porta en mariage à messire *François*, marquis de *Bournonville*; celui-ci les releva en 1679, & les vendit la même année à *Robert-Florent de Paheau*, pour une somme de mille écus, d'où elles passerent par voie de saisine à *Nicolas François Pellisonier*, écuyer, seigneur du *Mazy*, conseiller & alcade de la cour aux Pays-Bas, qui les releva en 1712.

Le sieur *Bouret de Meldeman* acquit ensuite ces trois seigneuries, & en fit relief en 1727. Il les transmit à son fils aîné *Charles-Francois de Meldeman*, colonel au service de l'électeur Palatin, qui les releva en 1767, & les laissa à sa mort à son frère messire *N. de Meldeman*, chanoine gradué de la cathédrale & archidiâcre de Namur. Il en fit relief en 1781. Elles appartiennent aujourd'hui à messire *François-Gabriël Joseph*, marquis du *Chateler* & de *Courcelles*, qui les releva en 1784.

BALATRE.

Balatre, surnommé *Sainte-Aldegonde*, est un village à trois lieues de Namur. La charge de *Pannetier*, héréditaire du comté,

fut annexée à cette seigneurie qui est une des plus anciennes de la province.

Jean premier, comte de Namur, céda la terre de *Balarre* en appanage à son frère *Robert*, à qui il avoit peu auparavant donné celle de *Beaufort*, d'où elle passa dans la suite dans la maison de *T'Serclaes-Tilly*, où elle resta jusqu'en 1637, que messire *Jean*, comte de *T'Serclaes-Tilly* & du Saint-Empire, la vendit conjointement avec dame *Marie-Francois de Montmorenci* son épouse, à *Jean de Gosée*, conseiller receveur-général de la province. Celui-ci la céda à son fils *Jean de Gosée*, écuyer, en faveur de son mariage avec dame *Marie-Joseph de Maillart*, lequel en fit relief en 1654, & la transmit à son fils *Simon-Philippe de Gosée*, auquel succéda *Jean-Francois-Isidore de Gosée*, son frère, qui releva cette terre en 1677, & la laissa à sa mort, à son frère cadet *Jean-Claude de Gosée*, écuyer, qui en fit relief en 1679, d'où elle passa par alliance, dans la maison de *Ponti de Pontillas*, dans lequel cette terre a constamment resté jusqu'aujourd'hui.

SPY.

Spy, village situé à deux lieues de Namur sur la gauche de la chaussée allant

de cette ville sur celle de Bruxelles, est une terre qui en 1620 fut acquise en engagère du roi d'Espagne, par messire *Lamoræld*, comte de *Sainte-Aldegonde*, qui la transmit, ainsi que *Mielmont*, à ses descendans. Elle appartient aujourd'hui à messire *Jean-Eugène-Ernest*, comte de *Coloma*, qui la releva en 1766.

TEMPLOUX.

Ce village situé sur la gauche de la même chaussée à deux petites lieues de Namur, est une terre que *Philippe IV*, roi d'Espagne aliéna par engagère en 1638, en faveur de messire *Jean*, comte de *T'Serclaes-Tilly* & du Saint-Empire, lequel cinq ans après la transporta par vente à *Jean de Baduelle*, écuyer. En 1658 *Anne-Marie de Jamblines* sa veuve releva cette seigneurie pour son fils *Jean-Jacques de Baduelle*, qui la posséda long-temps, & jusqu'à ce qu'elle lui fut enlevée par une saisine qu'en fit prendre *Agnès-Marguerite-Badot*, mariée à *Philippe-Emmanuel de Franquen*, dont le fils *Etienne-Francois de Franquen* la releva en 1714.

Cette terre appartient aujourd'hui à messire *Philippe-Joseph* baron de *Ponti*, gentilhomme de l'état noble, seigneur de *Suarlée*.

FLAWINE.

Flawine, eſt un gros village ſitué à trois quarts de lieue de Namur.

On y voit un beau château bâti ſur le penchant d'une colline qui regarde le midi, & placé entre de belles avenues de haute futaye qui conduiſent à un petit bois, dont le vallon voiſin eſt bordé. Il eſt difficile d'être inſenſible aux diverſes beautés du payſage circonvoiſin : en face l'on découvre la riche vallée par où la *Sambre* vient mêler ſes eaux à celles de la *Meuſe*; la ville & le château de Namur terminent cette perſpective & l'embelliſſent : à gauche ce ſont de vaſtes campagnes fertiles en toutes ſortes de grains : à droite, une montagne eſcarpée, & toute couverte de bois annonce l'entrée de la forêt de *Marlagne*. Plus près, l'abbaye de *Salſinne* & le village de *Flawine*, offrent des objets plus rians. Ce château même peut paſſer pour un des plus beaux morceaux de ce riche tableau, par la belle diſpoſition de ſes bâtimens conſtruits dans le goût moderne.

Jean-Jacques d'Hinſlin, receveur-général de la province de Namur, acheta du ſouverain la ſeigneurie de *Flawine*, vers l'an 1690. *Nicolas d'Hinſlin* la releva en 1698 & elle eſt reſtée dans cette famille.

Elle appartient aujourd'hui avec le château à messire *Thiri-Philibert-Thomas-Antoine Deprez de Barchon*, seigneur de *Barcinal* qui en fit relief en 1783, à titre de dame *Louise-Joseph-d'Hinslin* son épouse.

Jomaux & *Belgrade* sont deux hameaux dépendans de la seigneurie ainsi que de la paroisse de *Flawine*.

GOLSINNE.

Le village de *Golsinne* situé sous la paroisse de *Bossière* est à deux lieues & demi de Namur. Cette terre appartenoit au commencement du dix-septième siècle à la famille de *T'Serclaes-Tilly*. Messire *Warnant*, comte de *T'Serclaes-Tilly* en fit relief en 1646, & messire *Jean*, comte de *T'Serclaes-Tilly* en 1649. Celui-ci l'ayant vendu la même année à *Charles Dumonin*, il la retrait peu de temps après, pour son fils *Maximilien*, & la releva sur ce pied en 1650. Elle échut en 1655 à messire *Ernest*, comte *de T'Serclaes Tilly*, fils dudit messire *Warnant*, qui la laissa à messire *Antoine-Ignace*, comte *de T'Serclaes-Tilly*, arrière neveu du général Tilly, lequel en fit relief en 1670. Celui-ci en 1672, vendit cette terre en engagère à *Nicolas Chaveau*, pour une somme de trois mille trois cent & vingt

vingt florins, lequel la transmit à sa petite fille *Anne-Marie Chaveau*, épouse de N. *de la Ruelle.* Celle-ci en fit relief en 1678, d'où elle passa dans la famille *de Zualart*, par l'acquisition qu'en fit *Nicolas-Joseph de Zualart*, & dont il fit relief en 1732.

Cette terre appartient aujourd'hui à l'aîné de cette maison.

VISCHENET.

Vischenet, village dépendant de la paroisse de *Bossiere*, à deux fortes lieues de Namur, est une terre acquise du roi d'Espagne, par messire *Guillaume de Romrée*, baron *de Somegy* qui en fit relief en 1657. *Emmanuel-Francois de Romrée* la releva en 1663, & *Jean-Antoine de Romrée*, écuyer, son fils en 1710. *Jacques-Emmanuel-Albert de Romrée*, fils dudit *Jean-Antoine*, & de dame *Cecile de Hellebrandt*, son épouse en fit relief en 1739, & transmit cette terre à son fils aîné qui la posséde aujourd'hui.

On voit à *Vischenet* un ancien château qui n'a plus rien de recommandable aujourd'hui, que sa situation sur le sommet d'une colline escarpée & au bord d'un bois, dont il n'est séparé que par la petite rivière d'*Orne*.

BOSSIERE.

Bossiere, village situé à trois lieues de Namur, est une terre du nombre de celles qui furent données en mercéde par messire *Albert-Octave*, prince *de T'Serclaes-Tilly*, pour les bons services rendus à la couronne. Il la transmit à ceux de sa famille qui en jouirent jusques vers l'an 1765, qu'elle passa par achat à *Michel-Florentin-Leonard Baelmans*, & ensuite à *Jacques Emmanuel-Albert de Romrée*, seigneur de *Vischenet* qui en fit relief en 1780.

MAZY.

Ce village dépendant de la paroisse de *Bossiere*, est situé à trois petites lieues de Namur sur la chaussée allant de cette ville à Bruxelles. On y voit un château qui n'a rien de recommandable que sa situation dans un fond entourré de collines couvertes de bois, & entrecoupé par des ravins & par un ruisseau qui se jette dans la petite rivière d'*Orne* auprès de ce château.

La terre du *Mazy* a haute, moyenne & basse justice, droits d'amendes, de confiscations, de chasse, de pêche, droits seigneuriaux, de bourgeoise portant à chaque bourgeois, deux sols & six deniers par an

& deux chapons, droit de morte-main ſur nom bourgeois, tailles de crama, portant chaque menager, cheval ou bœuf travaillant, douze deniers louvignis, faiſant deux ſols & demi par an, afforage de bierre portant deux pots ſur chaque tonne, en outre le droit de lever ſur chaque charrue, cinq ſeptiers d'avoine, ſur un homme ſans cheval, deux ſeptiers & ſur une perſonne ſeule un ſeptier.

Cette terre fut remiſe en engagère en 1626 par le roi d'Eſpagne, conjointement avec les ſeigneuries *de Fanué* & *de Monceau*, à meſſire *Francois-Lamorald*, comte *de Sainte-Aldegonde*, baron *de Noircames*, pour une ſomme de quatre mille ſix cent florins. Celui-ci la tranſmit à ſon fils meſſire *Hugues-Lamorald*, comte *de Sainte-Aldegonde*, qui en fit relief en 1654. Dame *Marie Catherine de Sainte-Aldegonde*, porta enſuite les ſeigneuries du *Mazy* & *de Monceaux* en mariage au ſeigneur marquis *de Stroſſy*, qui les releva en 1679. Celui-ci & la dame ſon épouſe les vendirent l'année ſuivante à *Charles Pelliſonier*, écuyer, conſeiller & alcade de la cour aux Pays-Bas, pour la ſomme de deux mille ſept cent trente ſix florins, d'où elles paſſerent dans la famille *de Meldeman de Bouret*, étant au-

jourd'hui possédées par Mr. N. *de Meldeman de Bouret*, colonel au service de l'électeur Palatin, qui en a fait relief en 1781.

La seigneurie *de Fanué*, située sous la paroisse d'*Onoz* est encore une de celles, comme je viens de dire, qui furent acquises en engagère en 1620, par messire *Lamorald*, comte *de Sainte-Aldegonde*. Elle a les mêmes droits & prérogatives que celle *du Mazy*.

Je trouve qu'en 1642 elle appartenoit à *Jacques de Vandengies*, seigneur de *Gomincourt*, du chef de dame *Jacqueline de Lannoi*. Noble homme *Francois de Boulers*, vicomte d'*Aherée* la releva en 1651, & la transporta la même année, par vente, à la dame comtesse douairière *de Sainte-Aldegonde de Villerval*. Messire *Lamorald*, comte *de Sainte-Aldegonde* la releva en 1674. Cette terre passa en 1679 par mariage avec celles *du Mazy* & *de Monceau* au seigneur marquis *de Strossy*, qui l'année suivante la vendit au susdit *Charles Pellisonier*. *Philippe-Gaudens-Emmanuel de Franquen* à titre d'*Agnès-Marguerite de Badot* qui l'avoit fait saisir, en fit relief en 1713, au défaut de l'héritier féodal de la maison *de Sainte-Aldegonde*, d'où elle passa à messire *Cyprien-Ambroise Rooste*, baron

de Lieuw, qui en fit relief en 1716 : depuis ce temps elle a été possédée jusqu'aujourd'hui par les seigneurs de *Mielmont*.

BEUZET.

Ce village situé à deux petites lieues de Namur, est une dépendance de la paroisse de *Saint-Denis*. La seigneurie de *Beuzet* fut relevée en 1670 par *Jeanne de Nobili*, dame *de Limelette*. Elle l'avoit acquise par voie de saisine. Elle céda la même année ses droits & actions à *Nicolas Blanche*, qui en 1673 les transporta à messire N. baron *de Willebrouck*. *Joseph Helman*, fils aîné du second lit du seigneur baron *de Willebrouck* releva cette terre en 1712, au nom de celui à qui elle tombera. *Jean-Ferdinand Helman*, son fils cadet en fit relief en 1716, d'où elle passa à messire *Philippe-Joseph Helman*, baron *de Willebrouck* qui la releva en 1725, & la transmit à *Jean-Francois Helman* son fils cadet, qui en a fait relief en 1750, & la posséde encore aujourd'hui.

LES ISNES.

Isne Sauvage & *Isne-les-Dames*, situés l'un & l'autre à deux petites lieues de la ville de Namur, sont des dépendances,

la première de la paroisse de *Bossiere*, & la seconde de celle de *Saint-Denis*. Ces deux seigneuries appartiennent au sieur de *Zualart*, seigneur de Golfinne.

FEROZ.

Feroz, est un village situé à deux lieues & demi de Namur, sous la paroisse de *Bossiere*. On y voit un château placé sur une plaine un peu élevée, & environnée d'avenues de haute futaye, & de hayes qui le dérobent aux yeux du voyageur. Il n'a rien de remarquable.

La seigneurie *de Feroz* a haute, moyenne & basse justice, droits d'amendes, de confiscations, de chasse, droits seigneuriaux, de bourgeoisie, portant à chaque bourgeois deux sols six deniers par an & deux chapons, droit de morte-main sur les non-bourgeois, tailles de crama portant chaque menager, cheval ou bœuf travaillant, douze deniers louvignis, faisant deux sols & demi par an, afforage de bierre à l'advenant de deux pots sur chaque tonne.

Philippe IV, roi d'Espagne engagea en 1635 la terre *de Feroz* à *Charles de Waret*, écuyer, pour une somme de trois mille cent florins. Celui-ci la transmit à son fils *Nicolas de Waret*, qui en fit relief en 1659, d'où

elle passa par voie de saisie à *Jeanne de Nobili*, dame *de Limelette* qui la releva en 1670, & céda la même année, ses droits & actions à *Nicolas Blancke*, lequel les transporta en 1673, après avoir fait relief au seigneur baron *de Willebrouck*. *Joseph Helman*, fils aîné du second lit de celui-ci, releva la terre *de Feroz*, au nom de celui à qui elle écherroit. En 1712, elle passa à *Philippe-Joseph Helman* son fils aîné, qui en fit relief en 1716, & la transmit à son fils aîné, Messire N. *Helman*, baron de *Willebrouck*, lequel la releva en 1749, & la posséde encore aujourd'hui.

BOTEY.

Botey est un village situé à deux lieues & demi de Namur. On y voit un château situé à côté de la chaussée allant de Namur à Bruxelles. Il se fait remarquer par une haute tour octogone, surmontée d'une lanterne qui le défend par dedans du côté de l'occident, outre deux autres tours plus basses qui flanquent son enceinte du côté de l'orient.

La seigneurie de *Botey*, jouit des mêmes droits & prérogatives que celle de *Feroz* ci-dessus mentionnée.

Dom *Martin Somegi*, l'obtint en enga-

gère en 1638, pour une somme de trois mille deux cent florins, d'où elle passa à *Emmanuel-Francois de Romrée*, écuyer, qui en fit relief en 1663, & *Jean-Antoine de Romrée*, écuyer, son fils en 1710.

Herman de Colnet en fit ensuite l'acquisition & la releva en 1727; & sa veuve, qui en jouit aujourd'hui en 1758.

FLOREFFE.

Ayant dejà été fait mention ci-devant de cet endroit, j'ajouterai seulement ici que la seigneurie de *Floreffe* appartient à l'abbé & monastère du lieu, depuis qu'elle leur fut cédée par un comte de Namur.

JODION.

Jodion, village situé sous la paroisse de *Soye* à deux lieues de Namur, est une seigneurie qui n'est pas des moins considérables de la province, par les droits & prérogatives dont elle jouit. Elle a haute, moyenne & basse justice, droits d'amendes, de confiscations, de chasse, de pêche, visitations des chemins & warisseaux, droit de bourgeoisie portant à chaque bourgeois sept heaumes & deux wihots, & aux veuves la moitié, droit de morte-main

ſur non-bourgeois, tailles de crama, portant deux ſols & demi : en outre celui qui tient deux chevaux étant bourgeois ou non, doit deux ſols & demi par an, & ainſi à l'advenant, s'il en a plus, penage des porcs qui eſt le dixième de la valeur, qui ſe fait par la cour, le jour de *Saint-Remy* chacun an.

Philippe IV, roi d'Eſpagne, engagea cette terre vers l'an 1637, à dame *Anne de Loachin*, douairière de *Soye*, dame de *Tavier*, pour une ſomme de trois mille florins. Celle-ci la tranſmit à ſon fils meſſire *Francois-Philippe d'Ive*, baron de *Soye*, dont la bru, dame *Anne-Catherine de Reede*, baronne douairière de *Soye*, en fit relief en 1668. Meſſire *René-Victor d'Ive*, baron de *Soye*, la releva en 1672, & la tranſmit à ſes deſcendans. Elle appartient aujourd'hui à meſſire *Thomas*, marquis d'*Ive*, vicomte d'*Eſclaye*, baron de *Soye*, ſeigneur de *Floriffoux*, de *Tavier*, de *Franquenée*, de *Tombois*, &c.

FRAINIÈRE.

Ce village eſt ſitué ſur la rive gauche de la *Sambre*, à deux fortes lieues de Namur.

La ſeigneurie de *Franière*, appartient depuis le temps des anciens comtes de

Namur, à l'abbé & monastère de *Floreffe*.

FLORIFFOUX.

Ce village est situé à deux lieues de Namur, partie sous la paroisse de *Floreffe*, partie sous celle de *Flawine* & partie sous celle de *Malone*, & est une dépendance de la baronnie de *Soye*, à laquelle elle a été annexée en l'année 1672.

Les habitans de *Floriffoux* jouissent des mêmes privilèges qui ceux de *Floreffe*, ensuite de la concession qui leur en a été faite en 1394, par *Guillaume de Bethune*, comte de Namur. Ce prince leur accorda encore en 1417, la permission de chasser aux lapins, soit avec chiens, soit avec harnats au lieu appellée *le becq*.

HAM-SUR-SAMBRE.

Ce village ainsi appellé à cause de sa situation sur le bord de la rivière de *Sambre*, est à trois lieues de Namur.

Cette terre qui est une pairie du comté de Namur, appartenoit en 1430 à *Gualter de Looz*, qui en 1434 la transporta par vente à *Guillaume de Spontin*, d'où elle passa par voye de retrait à *Henri de Seraing*.

Elle entra ensuite dans la maison de

Bourgogne. Messire *Charles de Bourgogne*, prit possession de cette terre en 1521, & la transmit à messire *Herman de Bourgogne*, seigneur de *Falais*. Après le trépas de celui-ci, cette terre échut à messire *Charles de Bourgogne*, qui par son testament, la légua à messire *Charles d'Andelot* son filleul, lequel en fit relief en 1641.

Haute & illustre dame *Isabelle de Bourgogne*, duchesse de *Pondevaux*, fille dudit messire *Herman de Bourgogne* releva cette terre en 1654, & en 1662, la vendit à messire *Pierre Roose*, chevalier, seigneur de *Froimont*, chef-président du conseil privé. Celui-ci la transmit à son fils, messire *Pierre Roose*, chevalier & conseiller au conseil privé de Sa Majesté, qui la releva en 1673. Messire *Jean Charles Roose* en 1701. Messire *Cyprien-Ambroise Roose* en 1704. Messire *Pierre-Philippe Roose* en 1721, & messire *Charles Pierre-Joseph*, comte de *Roose de Baisy* en 1775.

Cette terre appartient présentement à dame *Marie-Anne-Joseph Vandewaire*, comtesse douairière de *Roose de Baisy*, laquelle en a fait relief en 1785.

SOYE.

Le village de *Soye* est situé près du bord

de la Sambre à deux lieues de Namur. On y voit un château qui peut-être regardé tant par ses bâtimens, que par la beauté de ses jardins, comme un des plus beaux aspects que la *Sambre* fournisse depuis sa source jusqu'à son embouchure.

Cette terre fut donnée par *Guillaume*, comte de Namur à messire *Robert de Hemmetines*, dont le fils & successeur *André de Hemmetines* la transporta en 1442, à *Bauduin de Glimes*. *Isabelle de Glimes* porta cette terre en mariage à *Josne*, comte de *Salm*, qui en étant devenu propriétaire en vertu du testament de celle-ci, la laissa en 1467, à *Jacques de Salm* son fils naturel, d'où elle passa aux descendans de *Jean de Davre*, & ensuite à messire *Thomas de T' Serclaes*, lequel en prit possession en 1538.

Cette terre entra après cela par alliance dans la famille de *Lonchin*. Messire *Jean de Lonchin* la releva en 1547, d'où elle passa dans la famille de *Soye*, par le mariage de dame *Anne de Lonchin* avec un seigneur de cette maison, & y est restée depuis lors. Elle est possédée aujourd'hui par messire *Thomas*, marquis d'*Ive*, vicomte d'*Esclaye*, &c.

Cette terre érigée en baronnie, est tenue en quatre pleins fiefs.

MORNIMONT.

Le hameau de *Mornimont*, eſt une dépendance de la paroiſſe de *Jemeppe*. L'abbé de *Floreſſe* en eſt ſeigneur hautain, & l'abbeſſe de *Mouſtier*, ſeigneur foncier.

DESCRIPTION
DU
BAILLAGE DE VIEUVILLE.

LA juriſdiction du bailli de *Vieuville*, s'étendoit anciennement ſur les terres entre le baillage de *Fleuru*, & le *Brabant* vers l'occident. Elle comprend aujourd'hui les endroits ſuivans : *Vieuville*, *Traulé*, *Thimeon*, *Obais*, *Roſſignies*, *Wayaux*, *Gilliers*, *Dampremy*, *Charleroi*, *Lodelinſart*, *Heppignies* & *Bieſme-Melet*.

VIEUVILLE.

D'après ce que nous avons dit plus haut de *Vieuville*, je me bornerai à ajouter ici que ce village eſt encore une de ces terres

qui furent données en mercéde au général *Albert Octave*, prince de *Tilly*, lequel la transmit à ses descendans. Elle appartient présentement au marquis du *Chateler*.

TRAULÉ.

Traulé, dépendance de la paroisse de ..... est situé à cinq fortes lieues de Namur. Cette terre appartenoit en 1438 à *Everard de Vertaing*, qui la transmit à *Eustache de Vertaing* son fils, dont les descendans la posséderent, jusqu'à ce qu'elle passa à *Antoine de Rubempré*, qui en 1555 la céda à *Jean d'Ive*.

Dame *Marie-Jeanne-Barbarine Roëls*, porta ensuite cette terre en mariage à *Paul-Alexandre de Weynsone* de laquelle il fut héritier, & en fit relief en conséquence en 1662, d'où elle passa dans la maison de *Vischer*. Messire *Guillaume de Vischer*, baron de *Celles*, la releva en 1701, & la transmit à son fils messire *Ferdinand-Philippe-Ignace de Vischer*, baron de *Celles*, qui en fit relief en 1712.

Elle appartient aujourd'hui usufructuairement à la dame douairière baronne de *Celles*, née comtesse de *Coloma*, qui en fit relief de main à bouche en 1782.

THIMEON.

Thimeon eſt un village diſtant de cinq lieues de Namur, dont la ſeigneurie appartient à l'abbé & monaſtère de *Floreſſe*, depuis l'an 1188.

OBAIS.

Obais, village ſitué à cinq lieues de Namur, eſt une terre décorée du titre de *pairie* de ce comté. Elle appartient à l'abbé & monaſtère de *Floreſſe*, depuis la donation qui leur en a été faite par *Henri*, ſurnommé l'*Aveugle*, comte de Namur, en l'année 1152.

ROSSIGNIES.

Ce village dépendant de la paroiſſe d'*Obais*, eſt ſitué à cinq fortes lieues de Namur. La terre de *Roſſignies*, appartenoit autrefois aux ſeigneurs de ce nom, mais cette illuſtre maiſon étant venue à s'éteindre, cette ſeigneurie paſſa dans la maiſon *de Davre*. *Warnier de Davre*, ſeigneur *de Merlemont* ou *Mielmont*, la poſſédoit vers le milieu du ſeizième ſiècle; il la tranſmit à ſes deſcendans, & elle paſſa avec dame *Agnès de Davre*, unique héritière de ſa maiſon, dans celle

de Sainte-Aldegonde, par ſon mariage avec meſſire *Francois Lamorald*, comte *de Sainte-Aldegonde*, d'où elle eſt échue.

WAYAUX.

Wayaux, dépendance de la paroiſſe d'*Heppignies*, eſt ſitué à cinq lieues de Namur.

Philippe IV, roi d'Eſpagne, engagea cette terre en 1635, en faveur d'*Everard de Severi*, écuyer, & de dame *Marie d'Argenteau* ſon épouſe; leur fils *Alexandre de Severi*, écuyer, la releva enſuite en 1653. Dame *Marie-Florence de Glimes*, veuve dudit *Alexandre de Severi*, en fit relief en 1670, & la tranſmit à ſon fils, *Claude-Alexandre de Severi*, qui la releva en 1672, d'où elle paſſa à *Francois Miſſon*, écuyer. Celui-ci la laiſſa à ſon fils *Francois Miſſon*, écuyer, foreſtier des bois & forêts de Sa Majeſté, lequel en fit relief en 1710. *Jacques Miſſon* prêtre, la releva en 1759, ainſi que la dame douairière *de Moreau de Bioux*.

Elle appartient préſentement au ſieur *Jean-Baptiſte de Wilmet*, qui a fait relief de cette terre en 1772.

GILLIERS.

Gilliers, qui eſt ſans contrédit le village

le plus gros & le plus peuplé de la province de Namur, eſt ſitué à ſix fortes lieues de la capitale, & à un quart de lieue de *Charleroi*. Il eſt remarquable par la quantité étonnante de houilles qu'on y tire, & des machinès à feu que l'on y voit.

Quant à la ſeigneurie de *Gilliers* & à celle de *Charleroi*, autrefois dit *Charnois*, Voyez l'article de *Chatelineau*.

DAMPREMY.

Ce village eſt ſitué à ſix lieues de Namur, & à un quart de lieue de la ville de *Charleroi*.

La ſeigneurie de *Dampremy*, eſt une de celles qui furent aliénées par le ſouverain en 1755. Meſſire N. baron *de Lados*, en fit l'acquiſition, & la tranſmit à ſon fils, qui la releva en 1774, & à qui elle appartient aujourd'hui.

LODELINSART.

Lodelinſart, village remarquable par la quantité de houilles qu'on y exploite, & par les belles verreries à bouteilles que l'on y voit, eſt ſitué à cinq lieues de Namur.

Je trouve qu'anciennement il avoit une vouerie attachée à la famille *de Montenack*,

d'où par mariage, elle passa en 1480, à *Christian de Limmelette*, & delà aussi par mariage en 1493, à *Jean de Sotteau*, duquel on ne trouve plus aucun successeur.

Messire *Gédéon*, vicomte *Desandrouin*, possédoit la seigneurie de *Lodelinsart* en 1680. Son fils messire *Jean-Jacques*, vicomte *Desandrouin* lui succéda, & la transmit à son fils, messire *Jean-Marie-Stanislas*, vicomte *Desandrouin*, qui en est aujourd'hui le possesseur.

HEPPIGNIES.

Ce village est situé à cinq fortes lieues de Namur. On y voyoit autrefois un fort château dont il demeure encore des restes. Cette terre a appartenu long-temps à la famille *de Trasignies*, & ensuite à celle *de Valengin*. Messire *Jean-Jacques de Valengin*, baron d'*Heppignies*, la releva en 1646. Elle passa ensuite dans la maison de *Desandrouin*. Cette seigneurie est aujourd'hui en contestation entre messire *Jean-Marie Stanislas*, vicomte *Desandrouin*, possesseur actuel d'icelle, & messire N. comte de *Clauwez-Briant*, seigneur de *Biesme-Melet*.

BIESME-MELET.

Ce village dont une partie est du Brabant

& l'autre du comté de Namur, est éloigné de cette ville de cinq lieues. C'est une terre qui, depuis longues années, est dans la famille *de Spangen*. Le sieur *Henri-Joseph de Spangen* la releva en 1721, & *Ignace-Joseph de Spangen* en 1735. Celui-ci la laissa à messire *Charles-Ignace*, baron *de Spangen*, qui en fit relief en 1739, & messire N. baron *de Spangen* en 1754. Dame N. baronne *de Spangen*, releva cette terre en 1763 & la porta en mariage à messire N. comte *de Clauwez-Briant*, qui la posséde aujourd'hui.

DESCRIPTION
DE LA
MAIRIE DE FEIX.

LE mayeur de *Feix* tenoit anciennement, comme il se pratique encore aujourd'hui, son siège judicial dans la ville de Namur. On trouve que cette mairie est des plus anciennes, & qu'elle tire son nom d'un village situé à une petite lieue de Namur, autre-

fois appellé *Feixet*, & maintenant *Frizet* (*f*).

La jurisdiction de ce mayeur s'étend sur quelques endroits, quoiqu'enclavés dans d'autres baillages, tels que *Saint-Denis*, *Meux*, *Mehaignoul*, *Eghesée*, *Franquenée*, *Taviers*, *Bolines*, *Harlué*, *Liernu*, *Mehaigne*, *Upigny*, *Saint-Germain*, *Noville-sur-Mehaigne*, *Asche-en-Refail*, *d'Huy*, *Leuze*, *Frizet*, avec *Vedrin*, & *Rondchene*.

SAINT-DENIS.

Ce village situé à deux petites lieues de Namur, est une seigneurie qui appartient aux chanoines gradués de la cathédrale de cette ville, sans qu'on sache depuis quel temps, ils ont fait cette acquisition, quoiqu'on présume qu'elle leur est échue, ensuite d'une concession d'un comte de Namur, postérieurement néanmoins à l'année 1403, par la raison qu'on lit qu'en cette même année cette seigneurie étoit encore du domaine de *Guillaume de Bethune*, comte de Namur, & qu'il déchargea les habitans de *Saint-Denis* des droits de formorture & de morte-main, témoin les lettres de ce prince datées du 7 Juin 1403, reprises dans l'inventaire des chartres.

(*f*) *Gramaye in præf. fexensi.*

MEUX.

Meux, village situé à deux petites lieues de Namur, est une dépendance de la paroisse de *Saint-Denis*.

La seigneurie de *Meux* fut engagée en 1755 au sieur *Herman de Jamblines*, qui la laissa à *Antoine de Jamblines*, son neveu, lequel en fit relief en 1774. Celui-ci la transmit à son fils *Antoine de Jamblimes*, qui la releva en 1783, & qui en est présentement le possesseur.

MEHAIGNOUL.

Mehaignoul, autre dépendance de la paroisse de *Saint-Denis*, & à la même distance de Namur, fut érigé en seigneurie par Sa Majesté en 1755, & aliéné en faveur de messire N. baron *de Legillon*, auquel elle appartient aujourd'hui.

On trouve encore sous la même paroisse de *Saint-Denis* trois autres seigneuries, savoir : *Scley*, *Tripsée* & *Mattagnée*. Elles furent aliénées en 1753, par Sa Majesté, en faveur dudit *Herman de Jamblines*. Elles appartiennent aujourd'hui à *Antoine de Jamblines*, seigneur de *Noville-sur-Mehaigne* son petit neveu.

On y trouve également la seigneurie d'*Os-*

tin qui en 1663 fut acquise du Souverain, par le sieur *Francois-Philippe de Marotte.* Depuis ce temps elle a constamment resté dans cette famille, étant aujourd'hui possédée usufructuairement par la dame douairière du sieur *Philippe-Emmanuel de Marotte de Montigny*, née comtesse de *Ponti de Falais*, réaliée en secondes nôces au sieur *de la Motte de Vauvert*, officier au service de Sa Majesté très-chrétienne.

On y voit un château dans une plaine, entourré de bois, & enfermé lui-même dans un agréable boccage formé par les belles avenues de haute futaie dont il est environné; & sans être ni de goût ancien, ni de goût moderne, il a toutes les commodités possibles. Ce château est à deux lieues de Namur.

EGHESÉE.

Le village d'*Eghesée*, situé sous la paroisse *de Mehaigne*, à deux fortes lieues de Namur sur la gauche de la chaussée allant de cette ville à Louvain, est une terre qui appartenoit anciennement partie à *Egmont*, seigneur *de Walhain*, & partie à *Eustache de Seraing.*

Guillaume de l'Ecluse, comte de Namur, acheta cette terre de ces deux seigneurs,

& la donna en fief en 1363 aux ſeigneurs *de Rideal*, d'où elle paſſa par achat à *Henri d'Outremont*, lequel en 1492 la vendit à *Jean de Lodonoit*.

Jean de Marotte fit enſuite l'acquiſition de cette terre & la laiſſa à *André de Marotte*, qui en fit relief en 1640. Celui-ci la tranſmit à ſon fils *Hubert de Marotte* lequel la releva en 1647; d'où elle paſſa à la maiſon *d'Argenteau*, qui la poſſéda ainſi que celle *de Mehaigne*, juſqu'à ce que le comte *Merci d'Argenteau* qui en avoit fait relief, la tranſporta par vente à meſſire *Nicolas-Conſtant de Woelmont*, ſeigneur de *Frocour* &c. qui la releva en 1786.

FRANQUENÉE.

Franquenée, village ſitué à trois fortes lieues de Namur, eſt une terre qui a haute, moyenne & baſſe juſtice, droits de chaſſe, de pêche, d'amendes, confiſcations, tailles de wariſſeaux, droit de morte-main. Elle fut aliénée en 1673, par le roi d'Eſpagne, en faveur de *Pierre-Philippe de Dam*, ſeigneur *de Henhoff*, d'où elle paſſa dans la maiſon *de Soye*. Elle appartient aujourd'hui à meſſire *Thomas*, marquis d'*Yve*, baron *de Soye*, &c.

TAVIERS.

Ce village situé à trois lieues de Namur, est une terre appartenante depuis long-temps à la maison de *Soye*. Messire *Francois-Philippe d'Yve*, baron de *Soye*, la possédoit vers le commencement du dix-septième siècle. Il la transmit à son fils, dont la douairière dame *Anne-Catherine de Reede*, en fit relief en 1668.

Messire *Paul-Joseph* d'*Yve*, baron de *Soye*, fils de messire *Ernest-Victor d'Yve*, baron de *Soye*, & de dame N. *de Brandembourg* son épouse, releva en 1712, les seigneuries hautaine & foncière de *Taviers*, ainsi que celle de *Tombois*.

Elles appartiennent aujourd'hui à messire *Thomas*, marquis d'*Yve*, baron de *Soye*.

HARLUE.

Harlue, est un village situé à trois lieues de Namur. On y voit un ancien château, placé dans un terrein marecageux, que l'industrie humaine a fertilisé & rendu agréable. C'est un grand bâtiment de la figure d'un marteau, accompagné de deux tours & d'un gros pavillon quarré, qui avance au milieu d'une cour spacieuse, dont les angles apposés au corps de logis, sont aussi munis chacun

chacun d'une tour. Tous ces édifices ſont environnés d'une enceinte commune, formée par un large foſſé à fond de cuve, où l'on fait entrer les eaux de *la Mehaigne*. Les jardins & dépendances en ſont magnifiques.

Philippe IV, roi d'Eſpagne, engagea la terre de *Harlue*, à meſſire *Antoine de Liedekerke*, baron d'*Acre*, lequel en fit relief en 1664. Meſſire *Charles-Antoine de Liedekerke*, fils de celui-ci, & de dame *Anne de Gulpen* ſon épouſe, la releva enſuite en 1678. Le baron *de Tere*, en fit relief en 1699, & meſſire *Jacques-Ignace de Liedekerke* en 1768.

Cette terre appartient préſentement à meſſire *Maximilien-Henri*, comte *de Liedekerke*, qui la releva en 1782.

LIERNU,

Liernu, village ſitué à trois lieues de Namur, portoit anciennement le titre de comté. Du moins lit-on dans l'acte de donation de la ſeigneurie *de Roſière*, faite en 1021, en faveur du monaſtère de *Wauſſor*, qu'elle étoit ſituée dans le comté de *Liernu*, d'où l'on doit inférer avec *Gramaye*, que ce comté s'étendoit alors bien avant dans le *Brabant-Wallon*.

La terre de *Liernu* appartenoit autrefois à la famille *de Pottel*, d'où elle passa dans celle *de Berló de Brus*. Messire *Paul*, baron *de Berló*, seigneur de *Brus*, la releva en 1647, & en 1650, il la vendit conjointement avec dame *Marie-Catherine de Carondelet* son épouse, à *Francois Dethier*, docteur en droit, & à *Anne de Somaigne* sa femme.

Il est a croire que cette seigneurie n'étoit que gagière, puisque, quelques années après, messire *Sigisfroi-Angelate de Cracempack*, mayeur de la ville de Namur, l'obtint du roi d'Espagne *Charles II*, en achat absolu, & en fit relief en 1688. Il la transmit à son fils *Sigisfroi de Cracempack*, maréchal-des-camps des armées de Sa Majesté Catholique, qui la releva en 1690.

Messire *Antoine-Joseph*, baron *de Sohlern*, posséda ensuite cette terre, en vertu du testament de ce dernier, son oncle maternel, & la releva en 1757.

Elle appartient présentement à *Jean-Baptiste-Isidore Anolet*, ensuite de l'acquisition par achat qu'il en a fait en 1781, dudit seigneur baron *de Sohlern*.

UPIGNY.

Ce village distant de trois lieues de la ville de Namur, est une terre décorée du titre de vicomté, relevant en deux fiefs.

Philippe de Namur, fils naturel de *Jean*, troisième comte de Namur, obtint de son père en 1399, la terre & vicomté d'*Upigny*, d'où elles passerent dans la maison de *Dongelberg*, qui en jouit jusqu'en 1456, que *Jean* de *Dongelberg*, les céda à *Gilles*, seigneur de *Floyon*, auquel succéda, en 1528, *Jean Delvaux* son parent, d'où par mariage elles passérent en 1546 dans la famille *de Witzleben*.

Messire *Frederic de Witzleben* les posséda vers le commencement du dix-septième siècle, & les transmit à *Ernestine de Witzleben* sa fille, qui les porta en mariage au sieur *Godefroi Derne*, écuyer, seigneur de *Loyers*, lequel en fit relief en 1640, d'où ces deux fiefs passerent en 1645 dans la maison de *Gerlais*, qui les posséda jusqu'en 1770, qu'ils entrerent dans la famille de *Leruth*.

La terre & vicomté d'*Upigny* appartiennent présentement à *Marie-Louise*, & à *Charles-Adelaide Leruth*, qui en firent relief audit an 1770.

On voit dans la terre d'*Upigny* les restes de l'ancien château d'*Elzée*, portant le titre de vicomté. Il appartenoit anciennement à la maison de *Tay*. *Philippe de Namur*, seigneur de *Dhuy* en fit l'acquisition en 1439. Depuis ce temps elle est restée

dans cette famille, dont l'aîné a toujours porté le nom de *vicomte d'Elzée*.

Messire *Henri-Claude de Namur*, seigneur de *Dhuy* en est aujourd'hui revêtu.

SAINT-GERMAIN.

Ce village situé à trois petites lieues de Namur, est une terre qui a haute justice, les droits de l'host & chevalerie, mortemain, formorture, droits seigneuriaux à l'avenant du vingtième denier en cas de vente, & autres droits dépendans de ladite hauteur, les tailles de warisseaux dus par les manans, & douze vieux gros qui se levent en trois parties, sur le fermier des tailles de la mairie de Feix.

Le roi d'Espagne engagea cette terre en 1612, à *Maximilien Doyon*, pour trois mille deux cent florins. *Maximilien de Jamblines* en fit relief en 1638, & la transmit à son frère *Adrien de Jamblines*, écuyer, lequel la releva en 1650. Elle échut ensuite au sieur de *Cuellart* qui en fit relief en 1701, & la laissa au sieur *Jean-Baptiste d'Hinslin*.

Celui-ci l'ayant relevé en 1727, la vendit à messire *Charles-Joseph Dieudonné*, comte *d'Argenteau* tréfoncier de la cathédrale de Liège, lequel par son testament disposa de cette terre, en faveur du sei-

gneur comte *Merci d'Argenteau*, ambassadeur Impérial à la cour de France. Il en fit relief en 1781, & la vendit à messire *Nicolas-Constant* de *Woelmont*, seigneur de *Frocour*, &c., auquel elle appartient aujourd'hui après en avoir fait relief en 1786.

NOVILLE-SUR-MEHAIGNE.

Noville sur-Mehaigne, village situé sur le bord de la chaussée, allant de Namur sur Louvain à trois lieues de la première de ces villes, est mémorable par la célèbre victoire qu'y remporta en 1194 *Bauduin*, comte de Hainaut, sur *Henri* dit l'*Aveugle*, comte de Namur & ses alliés.

La seigneurie de *Noville*, a haute, moyenne & basse justice, droits d'amendes, de confiscations, de chasse, de pêche dans la rivière de *Mehaigne*, morte-main & de warisseaux portant à chacun tenant trois chevaux, & plus quatorze sols par an, & aux autres sept sols, droits d'afforage sur bierre non-procédant de la franche taverne du lieu, lorsqu'elle en est dépourvue.

Philippe IV, roi d'Espagne, engagea cette terre à *Jacques de Marotte de Montigny*, pour la somme de cinq mille six cent florins.

Celui-ci en fit relief en 1640, & la transmit à ceux de sa famille qui la possédèrent

jusqu'à vers l'an 1680, qu'elle échut à *Francois-Paul de Cras-Avernas*, qui l'ayant relevé en 1684, la transporta à *Francois-Maximilien de Jamblines*, dont le fils *Herman de Jamblines*, écuyer, en fit relief en 1719.

Cette terre appartient aujourd'hui à *Antoine de Jamblines*, écuyer, qui la releva en 1783.

On voit à *Noville* un château situé au milieu d'un étang, qu'on traverse par un pont levis qui regarde le nord-wéest. La porte qui y répond est percée dans une tour qui défend une grande bassecour, bordée dans le fond d'un corps de logis, au milieu duquel s'éleve une tour qui en fait la défense.

ASCHE EN REFAIL.

Ce village situé à trois lieues de Namur, est dans un terroir absolument différent des riches campagnes de la *Hesbaye*, dont il est cependant voisin; ou plutôt ce n'est qu'une suite de monticules couvertes de bois & d'enfoncemens marécageux, où la nature n'est féconde qu'à proportion du travail des habitans. C'est dans une telle assiette qu'on voit la situation du château d'*Asche*, au bord d'un grand bois qui confine au *Brabant-Wallon*.

Ce château par sa structure, ses bâtimens à la moderne, & ses magnifiques jardins peut passer pour un des plus beaux & des plus gais de la province.

La seigneurie d'*Asche*, appartenoit au commencement du siècle passé à la noble famille de *Hui*. *Hèlene de Hui* la porta en mariage à messire *Adrien de Hanret*, seineur de *Rosilly*, qui en fit relief en 1640. Il la transmit à son fils *Pierre-Adrien de Hanret*, lequel la releva en 1647.

Cette seigneurie, qui jusqu'alors n'avoit été que gagière, passa en vente absolue, ensuite des lettres patentes de Sa Majesté *Philippe IV*, roi d'Espagne, à *Gilles-Louis Dubois*, dont le fils *Gilles Dubois* en fit relief en 1652, & la céda à son fils *Louis Dubois*, qui la releva en 1673, *Alnould Dubois* en 1725, *Louis-Joseph Dubois* en 1733, *Louis-Joseph Dubois*, fils de celui-ci en 1737, *Arnoud-Francois Dubois* en 1739, *Arnoud-Francois Dubois* son fils en 1746, *Arnoud-Henri-Jean Dubois* en 1753, *Anne-Henriette de Neuf* sa douairière, qui la posséde aujourd'hui en 1763.

LEUZE.

Leuze, village situé à deux lieues de Namur, près de la chaussée allant de cette

ville sur celle de Louvain, est une terre qui fut engagée par le roi d'Espagne, en faveur de *Gilles de Royar*, colonel au service de ce prince. Il en fit relief en 1642, & en disposa par son testament, en faveur de son neveu, *Jean de Noiron*, capitaine au même service, qui la releva en 1644, d'où par échange elle passa à messire *Jean-Conrad de Marbais de Louverval*. Celui-ci la releva en 1662, & vendit cette terre la même année à messire *Hubert de Corswarem*, libre baron de *Longchamps*, lequel la transmit à son fils messire *Hubert de Corswarem*, baron de *Longchamps*, qui en fit relief en 1671.

Messire *Alexandre de Corswarem*, baron de *Longchamps*, la releva en 1724, & le prince *Charles-Louis-Ferdinand-Emmanuel de Looz-Corswarem*, en 1759.

Cette seigneurie appartient aujourd'hui à messire *Charles-Alexandre-Auguste*, comte de *Looz-Corswarem*, lequel en a fait relief en 1784.

Dans l'étendue de cette seigneurie on en trouve une autre qui y est enclavée. C'est la seigneurie dite *du Roisseau*. Elle appartenoit en 1678 à messire *Jean-Hubert de Corswarem*, baron de *Longchamps*, lequel la releva après la mort du baron de *Long-*

champs son père. En 1713, le sieur *Guillaume-François Dumesnil*, releva cette seigneurie, Sicq subrogé dans le droit de la saisine, prise de la part de S.A.E. de *Bavière*, à charge de messire *François-Antoine de Corswarem*, pour défaut de relief. En 1722, *Alphonse Chapelle*, licentié ès-loix releva cette seigneurie, & son fils *Pierre-Alphonse-Joseph Chapelle* en 1738; d'où elle retourna dans la maison de *Corswarem*. Le prince *Charles-Louis-Ferdinand-Emmanuel de Looz-Corswarem* la releva en 1759, & présentement elle appartient à messire *Charles-Alexandre-Auguste*, comte de *Looz-Corswarem*, lequel en fit relief en 1784.

MEHAIGNE.

Ce village situé à trois lieues de Namur, est une terre qui a haute, moyenne & basse justice, droits d'amendes, de confiscations, de chasse, de pêche, droits seigneuriaux, morte-main, d'afforage & de corvées.

Le roi d'Espagne l'engagea en 1635, à messire *Claude-d'Argenteau*, seigneur d'*Ochain*; pour une somme de trois mille florins.

Celui-ci la transmit à son fils, messire *Guillaume-François d'Argenteau*, chevalier, baron *de Paire*, qui en fit relief en 1652,

& la laissa à son frere, messire *Guillaume d'Argenteau*, seigneur *d'Ochain*, lequel la releva en 1671, & la transmit en 1693 à messire *Charles*, baron *d'Argenteau*; d'où elle passa à messire *Charles-Ernest*, baron *d'Argenteau*; qui en fit relief en 1704. En 1722 messire *Antoine*, baron *d'Argenteau*, en fit relief & la laissa à messire *Charles-Joseph-Dieudonné*, comte *d'Argenteau*, tréfoncier de la cathédrale de *Liège*, prévôt du chapitre de Saint-Sauveur à *Harlebecq*, lequel par son testament institua pour son héritier, le seigneur comte *Merci d'Argenteau*, ambassadeur Impérial à *Paris*, qui en fit relief en 1781. Cette terre appartient aujourd'hui à messire *Nicolas-Constant de Woelmont*, en vertu de l'achat qu'il en a fait de ce dernier.

BOLINNE.

Bolinne, village situé à trois lieues de Namur, est une terre qui fut aliénée par engagère vers l'an 1640, par *Philippe IV*, roi d'Espagne. Noble homme *Jean-Baptiste Cano*, conseiller & auditeur-général des armées de ce prince aux Pays-Bas, releva cette seigneurie en 1664, & son petit fils N. *Cano* en 1720, & la baronne *de Cano* en 1753.

Cette terre appartient aujourd'hui à messire *Jean-Charles-Adrien Della Faille*, baron *de Navel*, ensuite du relief qu'il en a fait en 1785.

FRIZET.

Ce village, situé à une forte lieue de Namur, est une seigneurie qui fut acquise en engagère du roi d'Espagne vers l'an 1635, par *Jean de Pinchart*, pour une somme de douze cent florins. Elle a haute, moyenne & basse justice, droits de chasse au noir & au roux dans toute sa jurisdiction, de pêche dans les ruisseaux y compris, droit de morte-main & de penage.

Philippe de Pinchart, écuyer, releva cette terre en 1650, après le trépas de *Jean de Pinchart* son pere; d'où elle passa à dame *Cécile de Moniot*, veuve de messire *François de Broyart*, chevalier, laquelle acquit cette terre en vente absolue du Souverain, en fit relief sur ce pied en 1679, & la transmit à sa fille *Thérèse-Dieudonné de Boyart*, qui en fit relief en 1702, d'où cette terre passa dans la maison de *Romrée de Vischenet*, & appartient aujourd'hui usufructuairement à la dame douairière de *Romrée*, dame de *Vischenet*, ensuite du relief qu'elle en a fait en 1783.

Vedrin, village mémorable par la quantité étonnante de plomb qu'on y tire tous les ans, eſt une dépendance de la paroiſſe *de Frizet*, quoiqu'elle forme une ſeigneurie particulière., qui jouit des mêmes droits & prérogatives que celle de *Frizet*.

La ſeigneurie *de Vedrin* eſt fort ancienne, & appartenoit à la famille de ce nom, qui en jouit juſqu'en 1379, que *Jean de Vedrin* la tranſporta par vente à *Jean de Davre*, & en 1494 elle paſſa par mariage, au ſeigneur *d'Emmeries*. *Nicolas de Salmier* poſſéda enſuite cette terre en 1502; il la tenoit *de Jean de Trivires*.

Dame *Cecile de Moniot*, veuve de meſſire *François de Boyart*, chevalier, obtint du roi d'Eſpagne, en vente abſolue, la ſeigneurie *de Vedrin*, laquelle appartient ainſi que *Frizet* à ladite dame douairièr de *Romrée*.

DHUY.

Dhuy, village ſitué à trois lieues de Namur, tire ſon nom, au rapport *de Gramaye*, d'une ville du diocèſe de Rheims, d'où *les Francs* firent partir la deuxième colonie de leur nation qui vint s'établir dans *la Hesbaye*. On y voyoit ci-devant un ancien château, appellée *le château Bayar* ſur le bord d'une belle pièce d'eau, & dont

l'histoire attribue l'origine au temps de *Charlemagne.*

Cet ancien château quoique grand & d'une figure brillante, étoit un gros donjeon d'une figure irrégulière, environné d'un large fossé revêtu & surmonté de plusieurs tours.

Les comtes de Namur considérant cette place comme une des plus importantes de leur comté, y entretenoient ordinairement une bonne garnison, & n'en confioient le commandement qu'à des seigneurs d'un mérite distingué.

Ce château a été démoli il y a quelques années, & tout brillant qu'il paroissoit à la vue, il n'approchoit toutefois en rien de l'élégance & de la magnificence de celui qu'on y voit aujourd'hui. L'avantage qu'il tire de sa situation, se joint à celui d'être sur un terrein élevé, d'où il jouit, du côté du nord-est, d'un paysage varié de la manière la plus agréable : c'est une longue plaine bordée d'un côté par la *Mehaigne*, & de l'autre par des bois & par plusieurs ruisseaux qui vont se joindre à cette rivière auprès du village de *Messe.* Plusieurs villages & belles maisons couvrent cette riche campagne, où l'on voit par-tout les terres arables mêlées aux prairies, aux eaux &

aux boccages, formés par les haies & par les avenues. Tout le terrein voisin de ce château, en est lui-même couvert; ce qui ne contribue pas peu à la beauté de cet agréable séjour.

La terre de *Dhuy*, qui est d'une grande étendue, fut donnée l'an mil trois cent soixante-quatre par *Guillaume* premier, comte de Namur à *Jean de Harduel*. Ensuite *Guillaume* second en gratifia son frere *Jean de Namur*, qui lui ayant succédé au comté, donna la terre de *Dhuy* en 1422 à *Philippe de Namur* son fils naturel, qu'il avoit eu de la princesse *Cécile de Savoye* sa cousine-germaine. Cette princesse mourut en travail d'enfant, de façon que *Philippe* fut tiré du sein de sa mere par la voie de l'opération césarienne, tellement que les dispenses qu'on avoit dû impétrer du souverain Pontife, par un entêtement *d'Arnoud*, évêque de Liège, pour le mariage du comte *Jean* avec la princesse *Cecile*, arriverent trop tard.

Le comte *Jean* accorda néanmoins des lettres de légitimité à son fils. Elles sont datées de l'an 1412, & furent confirmées par *Jean de Heinsberg*, évêque de *Liège* (g).

Philippe de Namur transmit la terre de *Dhuy* à son fils *Philippe de Namur*, qu'il

(g) Extrait d'un ancien manuscrit, de bonne main.

avoit eu de son mariage solemnisé en 1428, avec *Marie de Dongelberg*, dite *de Longchamps*.

Celui-ci releva cette terre en 1487, & la laissa à son fils *Philippe de Namur*, qu'il avoit procréé de son mariage avec *Barbe de Wittem*, fille de *Jean*, baron *de Bautersem*, & de *Catherine d'Oordingen*, dame de *Hulsemberge*.

Henri de Namur son fils, chevalier & vicomte d'*Elzée* fils dudit *Philippe* troisième du nom, releva la seigneurie *de Dhuy* & la transmit à son fils *Philippe de Namur*, qu'il avoit retenu de son mariage avec *Anne de Hollogne*, dame de *Flostroy*.

Celui-ci épousa *Anne de Crehen*, releva la terre de *Dhuy*, & la laissa après son trépas à *Claude de Namur* son fils, chevalier, vicomte d'*Elzée*, marié à *Jeanne de Berlo*.

De ce mariage est issu *Claude-Philippe de Namur*, chevalier, vicomte d'*Elzée*, seigneur *de Flostroy*, *Wallay*, *Bersée*, &c. lequel releva en 1646 la terre de *Dhuy* après le trépas de son père, & la transmit à *Claude-Philibert de Namur*, vicomte d'*Elzée* son fils, qu'il avoit retenu de son mariage avec *Anne-Charlotte de Merode*.

Celui-ci fit relief de la terre de *Dhuy*

en 1672, épousa *Jeanne-Thérèse d'Emines*, & laissa ladite terre à *Claude-Robert de Namur*, vicomte d'*Elzée* son fils, issu de ce mariage.

Ce dernier se maria à *Angelique-Alphonse d'Harscamps*, succéda à son pere dans la possession de la terre de *Dhuy*, & la transmit à son fils *Charles-Claude de Namur*, vicomte d'*Elzée*, mayeur de la ville de Namur, après que cette terre eut été érigée en vicomté, par lettres-patentes de Son Altesse l'électeur *de Bavière*, en date du 18 Mai 1712, enrégistrées au souverain baillage le 31 Mars 1714. Il se maria à *N. de Quarré* & en eut un fils *Henri-Claude de Namur*, vicomte d'*Elzée*, député actuel de l'état noble de cette province, lequel releva la terre de *Dhuy* en 1769. Il épousa en 17 . . . dame *de Hauttepenne*, chanoinesse de l'illustre chapitre de Maubeuge.



DESCRIPTION
DE LA PRÉVOTÉ
DE POILVACHE.

LE bailli prévôt *de Poilvache*, avoit sa jurisdiction dans le pays *d'Outremeuse*, au-dessus *de Namur*, vers le duché de *Luxembourg*, & comprenoit ainsi qu'il comprend encore aujourd'hui, les villages & endroits suivans, savoir : *la Mairie de Rendarche*, qui est composée d'*Ivoix*, *de Jassoigne*, *Maillien*, *Lustin*, *Coux* & *Hestroi*, *Asche-en-Rendarche*, *Ronchines*, *Couriere*, *Ohey*, *Assesse* & *Sorinne-la-Longue*, qui sont de la même jurisdiction, *Wavremont*, *Halliot*, *Wallay*, *Scy* & *Mohiville*, *Schaltin* avec *Maibe* & *Frisée*, *Wanlin*, *Falmagne* & *Hulsonneau*, *le Ban de Leignon*, qui est composé *de Leignon*, *Barcenal*, *Corbion*, *Jchippe*, *Chappoi* & *Ronvaux*, *Sorinne sur-Dinant*, *Boisseilles*, *Emptine* avec *Champion* & *Emptinalle*, *Gesves*, *Natoye* avec *Lez-Fontaine* & *Francese-la-Gaillarde*, *Spontin*, *Goshes* avec *Filée*, *Jalet*, *Hodoumont*, *Hour-*

en-Famenne, *Bourseigne-la-vieille*, *Bourseigne-la-Neuve*, *Maisnil-Saint-Blaise*, *Pondrome* avec *Doreux* & *Tahanville*, *Godinne*, *Evrehaille* avec *Bauche* & *Gaiolle*, *Lisoigne* avec *Awagne*, *Loyers* & *Fagnolle*, *Ivoix* & *Champalle*, *Purnode*, *Fresne* avec *Taille-Fer* & *Frappe-Cul*, *Venatte*, *Houx* sous *Poilvache*.

IVOIX.

Ivoix, village situé à deux fortes lieues de Namur, est une seigneurie qui a haute, moyenne & basse justice, droits d'amendes, confiscations, droits seigneuriaux, de chasse, morte-main, tailles de Saint-Remy, portant au censier six septiers d'avoine, une poule, quatorze sols & quatre deniers, & aux manœuvres deux septiers d'avoines, une poule, six sols & quatre deniers.

Cette terre fut engagée en 1635, par le roi d'Espagne, en faveur de *Jean Menseler*, seigneur de *Courière*, pour une somme de deux mille cinq cent florins. Il la posséda jusqu'en en 1680, qu'il la légua par son testament au sieur *Debande* qui en fit relief la même année, & la transporta en 1699 à *Philippe-François de Moniot*. Messire *Charles-Joseph*, baron de *Moniot* la releva en 1724. Elle appartient aujourd'hui à messire

Charles-Henri, baron de *Moniot*, ſeigneur d'*Heſtroy*, de *Godinne* &c.

On voit à *Ivoix*, un château ſiége de cette belle terre qui a le titre de *Baronnie*. Il eſt remarquable par la beauté du payſage qui s'y offre à ſa vue.

JASSOIGNE.

Jaſſoigne, village du quartier d'*Outremeuſe*, eſt ſitué à trois lieues de Namur. C'eſt une ſeigneurie qui jouit des mêmes droits & prérogatives que celle d'*Ivoix*, dont il vient d'être parlé.

La terre de *Jaſſoigne* fut acquiſe en engagère du roi d'Eſpagne en 1635, par demoiſelle *Jacqueline de Carondelet*, dame de *Solre Crupet* &c. pour une ſomme de deux mille ſix cent florins. Dame *Anne-Marie-Louiſe de Carondelet* la releva en 1650, & la demoiſelle de *Brandembourg* en 1671, d'où elle paſſa en 1672 à *Jean Marq*, échevin de la ville de Namur, & delà en 1780 à *Pierre-Antoine de Montpellier*.

Demoiſelle *Marie-Joſeph-Philippine* de *Arteaga*, fit l'acquiſition de cette ſeigneurie en 1719, & la porta en mariage à meſſire *Nicolas Erneſt*, baron de *Mettecoven*, lequel ayant hérité cette terre en vertu du

teſtament de ſon épouſe, en fit relief en 1738.

La terre de *Jaſſoigne* eſt aujourd'hui poſſédée uſufruđuairement par dame *Iſabelle-Thérèſe-Marie-Joſeph de Quarré*, douairière du ſeigneur baron de *Mettecoven*, laquelle en fit relief de main à bouche en 1769.

MAILLIEN.

Ce village eſt ſitué à deux lieues & demi de Namur, & dont la ſeigneurie qui n'a d'autres prérogatives que les droits d'amendes & de chaſſe, a été vendue en engagère, conjointement avec celles de *Luſtin*, *Profondeville*, *Frappecul* & *Tailfer*, par le roi d'Eſpagne, à *Arnoud de Marotte* en 1635, pour une ſomme de ſept mille cent florins, d'où elles paſſerent enſuite dans la maiſon d'*Harſcamps*, étant aujourd'hui poſſédée par meſſire *Pontian*, comte d'*Harſcamps*, ſeigneur de *Fernelmont*, &c.

COUX.

Coux, eſt une dépendance de la paroiſſe d'*Ivoix*, & eſt ſitué à trois petites lieues de Namur.

Cette ſeigneurie jouit des mêmes droits & prérogatives que celle d'*Ivoix*, dont il eſt parlé plus haut. Elle fut remiſe en en-

gagère en 1635, par le roi d'Espagne, à messire *Paul de Berló*, alors député de l'état noble de cette province, pour une somme de huit cent florins, d'où elle passa en 1640, à *Jean Godin. Francois Godin* son fils puisné, Sicq héritier de son frère aîné *Jacques Godin*, licentié ès-loix, la releva en 1680; & la transmit à son fils, *George-Francois Godin*, lequel la céda en 1705, à son frère *Jean-Baptiste Godin*, & après le trépas de celui-ci, elle échut à *George-Francois Godin*, son frère cadet, lequel en fit relief en 1714, & la transporta en 1741, à messire *Philippe*, baron d'*Ivoix*.

Cette terre appartient aujourd'hui à messire *Charles-Henri*, baron *de Moniot d'Hestroy*, seigneur de *Godinne*, &c.

HESTROY.

Cette seigneurie qui est une dépendance de la paroisse de *Godinne*, est a deux lieues & demie de Namur. On y voit un château situé sur une montagne, lequel par sa situation, est un des plus beaux séjours de la partie Namuroise appellée d'*Outremeuse*, quoique les bâtimens n'aient rien en soi de fort recommandable.

Cette terre a été obtenue en engagère

du roi d'Espagne en 1627, par le sieur *Nicolas de Waha*, seigneur de *Baillonville*, pour une somme de sept mille cent florins, d'où elle passa dans la famille de *Moniot*. *Guillaume de Moniot*, la releva en 1658, & la transmit à ses descendans.

Elle appartient présentement à messire *Charles-Henri*, baron *de Moniot*, seigneur d'*Ivoix*, &c.

ASCHE EN RENDARCHE.

Asche, situé sous la paroisse d'*Ivoix*, à deux lieues & demie de Namur, est une seigneurie qui appartenoit autrefois à l'illustre maison *de Crehen*. *Adrien* & *Jacques de Quarré*, en firent l'acquisition en 1635, & la releverent l'un & l'autre la même année. *Antoine-Jacques de Quarré*, écuyer, en fit relief en 1662, & la transmit à *Maximilien-Ignace de Quarré*, qui la releva en 1683.

Cette terre qui relève de la prévôté & cour féodale de Poilvache, appartient aujourd'hui à messire *Jean-Pierre*, comte *de Quarré*, seigneur *de la Haye*, &c., fils de messire *Henri-Ferdinand*, baron de *Quarré*.

RONCHINES.

La terre de *Ronchines*, située sous la

paroiſſe d'*Ivoix* à trois lieues de Namur, eſt un bien qui appartient depuis un temps immémorial à l'illuſtre maiſon *de Dave*. On y voit un château, dont la ſituation eſt une des plus gracieuſes de la province de Namur. Placé ſur une éminence très-unie, elle a vers le midi une vue des plus étendues. Des villes, des abbayes, des châteaux, des villages, & des hameaux mêlés de collines, de vallons, de bois, de prairies & de campagnes, lui forment une des plus riches preſpectives qu'on puiſſe deſirer.

COURIÈRE.

Le village de *Courière*, eſt ſitué à deux fortes lieues de Namur. On y voit un château bâti dans une agréable campagne, qui offre aux yeux un très-beau payſage. Quatre groſſes tours cantonnées aux quatre angles des quatre corps de logis, forment un quarré, & lui donnent un aſſez bel aſpect.

Le village lui eſt contigu, & ſon égliſe eſt bâtie le long des foſſés, ce qui n'eſt pas une petite commodité pour cette maiſon.

La terre de *Courière*, appartenoit autrefois à l'illuſtre maiſon *de Glimes*. Le ſieur *Erneſt de Bande*, la releva en 1682, d'où elle paſſa enſuite à N. *Zoude*, duquel la veuve la poſſéde aujourd'hui.

OHEY.

Ce village eſt ſitué à quatre lieues de Namur vers *le Condros.* On y voit un château placé ſur une plaine fertile, dont il embellit le coup d'œil. Les murs de cet édifice qui ont ſix pieds d'épaiſſeur, donnent à croire qu'il doit être ancien.

La terre d'*Ohey*, appartenoit autrefois à l'illuſtre maiſon des comtes de *Linden*, de la branche de *Barvaux*, d'où elle paſſa enſuite dans celle de *Maillien*. Elle appartient aujourd'hui à meſſire *Albert-Francois*, baron *de Maillien*, ſeigneur *de Ry*, &c., grand-veneur du pays de Liège, qui en fit relief en 1772, ainſi que de la ſeigneurie foncière y exiſtante, dite *la ſeigneurie d'Atrive & Crupet à Ohey*.

ASSESSE.

Ce village eſt ſitué à trois lieues de Namur, ſur la grande route de cette ville, vers *Luxembourg*.

La ſeigneurie d'*Aſſeſſe*, appartenoit ſur la fin du ſeizième ſiècle, à la famille *de Carondelet*. La dame douairière *de Carondelet*, dame de *Solre*, Sicq mère & tutrice de demoiſelle *Anne-Francoiſe-Hubertine de Carondelet*, la releva en 1626, celle-ci la porta

porta en mariage au sieur *Hubert de Grumesèl*, lequel en fit relief en 1671.

Maximilien Mattagne, greffier de la ville de Namur, releva cette terre en 1673, & la transmit à son fils *Maximilien Mattagne*, & à son petit fils *Denis Mattagne*, qui en firent relief successivement en 1684 & 1696, d'où elle passa à *Pierre-Francois de Montpellier*, fils de *Pierre-Antoine de Montpellier*, lequel la releva en 1725. *Jean-Francois de Montpellier* son fils, en fit relief en 1755, & l'abandonna à ses créanciers. Les nommés *Dethize* & *Haulot*, deux d'entr'eux, se mirent en possession de cette terre, & la relevèrent en 1766. *Nicolas Wodon*, maître orphèvre à Namur, la retira de leurs mains, & la transmit à son fils aîné, lequel la posséde aujourd'hui.

SORINNE-LA-LONGUE.

Sorinne-la-Longue, village ou hameau dépendant de la paroisse d'*Assesse*, est une seigneurie qui en 1638, appartenoit à dame *Anne de Halloy*. Demoiselle *Catherine de Halloy*, veuve de *Guillaume de Souhay*, écuyer, en fit relief en 1657, lui étant succédée par le trépas de *Thiry de Halloy* son frère. Elle la laissa en 1661, à son fils *Henri de Souhay*, écuyer, d'où elle

passa en 1673, à *Henri-Pierre de Souhay*, qui la releva la même année.

Cette terre fut ensuite acquise par *Pierre-Francois de Montpellier*, qui en fit relief en 1725. Ses héritiers la posséderent ainsi que celle d'*Assesse*, jusqu'à ce que *Jean-Francois de Montpellier*, les abandonna l'une & l'autre à ses créanciers.

La seigneurie de *Sorinne* avec le château qu'on y voit, appartient aujourd'hui à N. *Wodon*.

Cette terre relève de la cour féodale *de Pollvache*, & est à trois lieues de Namur.

WAVREMONT.

La terre de *Wavremont*, est une autre dépendance de la paroisse d'*Assesse*, à trois fortes lieues de Namur; elle étoit anciennement possédée par la noble famille *de Loye*, d'où elle passa avec une fille de ce nom, à celle *de Carondelet*, originaire *de Bresse*. Messire *Guillaume de Carondelet*, chevalier, seigneur de *Crupet*, possédoit cette terre en 1580.

La dame *de Solre*, douairière *de Carondelet*, la releva en 1627, le sieur *Grumesel*, conseiller de son altesse le prince de Liège, en 1672, & *Maximilien Mattagne*, gref-

ſier de la ville de Namur en 1673, d'où elle paſſa dans l'illuſtre famille *de Merode*. Meſſire *Maximilien - Albert de Merode*, comte *de Montfort*, en fit relief en 1680, & la tranſmit à meſſire *Joſeph*, libre baron *de Montfort*, marquis *de Deinze*, lequel la releva en 1716.

Cette ſeigneurie fut enſuite poſſédée par meſſire *Jean-Charles-Joſeph*, comte *de Merode*, qui en fit relief en 1751, & auquel ſuccéda en 1774, meſſire *Balthaſar-Philippe*, comte *de Merode*, poſſeſſeur actuel de cette belle terre.

On y voit un ancien château, ſitué au fond d'une belle & fertile vallée, que borden de grands bois de haute futaie. La plus poiſſonneuſe des branches de la petite rivière *du Boue* y prend ſa ſource; deſorte qu'on peut regarder cette ſituation, comme une des plus commodes, ſoit pour la chaſſe, ſoit pour la pêche.

Le château quoique négligé, répond à ces avantages par ceux de ſa conſtruction, qui lui donnent l'apparence d'un édifice des plus grands & des plus magnifiques. Sa première entrée eſt à l'occident, défendue d'une groſſe tour ronde entiérement ſaillante ſur l'angle du nord-weſt. Au fond de la première cour, on trouve la porte

d'un donjon quarré, flanqué de quatre tours.

Son plan intérieur eſt une cour quarrée, défendue de trois autres tours qui coupent autant d'angles. Ces divers bâtimens font encore un fort bel effet; cependant ils n'ont preſque plus d'autre uſage que ceux de l'agriculture.

La terre de *Wavremont*, relève du château de *Poilvache*.

HAILLOT.

Haillot, village ſitué à trois lieues de Namur vers *le Condros*, eſt une terre qui appartient au noble chapitre d'*Andenne*, enſuite de l'acquiſition qu'il en a faite de Sa Majeſté.

WALLAY.

Wallay, village ſitué à quatre lieues de Namur, ſur les confins du *Condros*, eſt une dépendance de la paroiſſe de *Ohey*.

Cette terre appartenoit anciennement à l'illuſtre famille de *Crehen*, d'où elle paſſa dans celle de *Namur*, par le mariage d'*Anne de Crehen*, héritière de ſa maiſon, avec *Philippe de Namur*, vicomte d'*Elzée*, ſeigneur de *Dhuy*.

Elle paſſa enſuite dans la famille de

Bliére, & par mariage à *Jean de Brialmont*, qui en fit relief en 1643, & la transmit à *Nicolas de Brialmont*, écuyer, lequel la releva en 1672. Les sieurs *Francois* & *Ignace de Brialmont* la releverent successivement en 1682 & en 1715, & dame *Marguerite-Gerardin de Coppin*, douairière de ce dernier, en fit relief de main à bouche en 1727.

Cette terre a été relevée en 1753, par messire *Fortunat de Vandestraten*, lequel la transmit à messire *Adrien-Jean-Baptiste Vandestraten*, député de l'état noble de cette province, qui la posséde aujourd'hui. Elle releve du château de *Poilvache*.

S C Y.

Scy, village situé à quatre lieues de Namur, vers les *Ardennes*, est la première des *pairies* du comté de Namur. Cette seigneurie a haute, moyenne & basse justice, droits d'amendes, confiscations, de chasse & de pêche, droits seigneuriaux, à l'avenant du dixième denier, morte-main, tailles de girtez, des bois portant à chaque manant un septier & demi d'avoine & une poule, & aux veuves la moitié, collation de la cure du lieu.

Philippe IV, roi d'Espagne, engagea

cette terre en 1635 à messire *Francois-Barnitz*, chevalier, seigneur de *Fernelmont*, pour une somme de six mille cent florins, lequel la transporta en l'année 1658 à dom *Alonze*, marquis de *Strossy*, d'où elle passa en 1699 à *Pierre Francois-Woot de Trixhe*, & delà dans la maison de *Spontin*. *Charles-Albert de Spontin* la releva en 1734, d'où elle passa par achât à messire *Jean-Guillaume-Marie*, vicomte de *Propper*, seigneur de *Marpent*, *Seinsin*, &c., qui la posséde aujourd'hui en pleine propriété comme une pairie, quoiqu'on ait dit plus haut à l'article du souverain baillage, que cette pairie s'étoit rachetée.

Mohiville est une dépendance de la seigneurie & de la paroisse de *Scy*.

SCHALTIN.

Ce village situé à quatre lieues de Namur, est une seigneurie qui a haute, moyenne & basse justice, droits d'amendes, de confiscations, de chasse, morte-main, droits seigneuriaux, tailles de Saint-Remy, portant au censier six septiers d'avoine, une poule, quatorze sols & quatre deniers, & aux manœuvres deux septiers d'avoine, une poule, six sols & quatre deniers.

Le roi d'Espagne engagea cette terre en

1635, à messire *Denis*, comte de *Poitier*, gouverneur de Bouillon, d'où elle passa à *Jean-Godefroi de Loyers*, écuyer. Celui-ci la releva en 1702 & la vendit en 1709 à messire *Maximilien-Henri*, comte de *Poitiers*, abbé de Dinant. En 1711, *Jean-Froidbise* dit *Dujardin*, releva cette terre qu'il avoit retrait dudit messire comte *Maximilien*.

Cette terre fut ensuite possédée par *Jacques de Blokouse* ensuite de la saisinne, qu'il en avoit fait prendre sur ledit *Froidbise*, d'où elle passa à messire *Claude-Walther de Maillien*, seigneur de *Ry*, qui en fit relief en 1751.

Elle appartient aujourd'hui au sieur *Thomas de Bossière*, ensuite de la vente qui lui en a été faite par messire *Albert-Francois*, baron de *Maillien*, seigneur d'*Ohey* &c. en 1786.

Frizée est une dépendance de la seigneurie & mairie de *Schaltin*.

MAIBE.

La terre de *Maibe*, dépendance de la mairie & paroisse de *Schaltin*, fut acquise en 1635 du roi d'Espagne, par messire *Denis*, comte de *Poitiers*, gouverneur de la ville de Bouillon. Cette seigneurie qui

jouit des mêmes droits & prérogatives que celle de *Schaltin*, passa ensuite par achât au sieur *Claude Walther de Maillien*, seigneur de *Ry*, & au receveur-général d'*Hinslin* qui la possédèrent par moitié.

Dame *Claire-Humbeline d'Hinslin* releva en 1713 la moitié qui lui échut par le trépas de ce dernier, son père, & la porta en mariage au sieur *Charles-Pierre Vaneick*, commandant de la ville de Dinant, lequel la transmit à son fils *N. Vaneick* qui en fit relief en 1745, & la transporta à la veuve du sieur *Jean-Baptiste-Paul*, laquelle la releva en 1757. Quant à l'autre moitié elle est restée dans la maison de *Maillien*, & est possédée aujourd'hui par messire *Albert-Francois-Dieudonné*, baron de *Maillien*, seigneur de *Ry*, *d'Ohey*, &c., lequel en a fait relief en 1772.

WANLIN.

Ce village situé à six fortes lieues de Namur est une terre qui en 1616, appartenoit à *Evrard Ghenart*. *Antoine-Ghenart* la releva en 1660 & la transmit à son fils *Jean Ghenart*, qui en fit relief en 1660, & la transporta en 1682 à *Jean-Paul de Halloy*.

Cette seigneurie appartient aujourd'hui à

Anne-Marie de Lobet, en vertu du testament de *Marie-Jeanne de Halloy*, fille du susdit *Jean-Paul de Halloy*.

Cette terre relève du château de *Poilvache*.

FALMAGNE.

Ce village situé à six lieues de Namur, vers les frontières de la France, est une seigneurie qui appartenoit autrefois à la maison de *Carondelet*, d'où elle passa par mariage dans celle de *Brandenbourg*. Demoiselle *Marie-Philippine-Magdelaine de Brandenbourg* la porta ensuite en mariage à messire *René-Victor d'Ive*, baron de *Soye*, lequel en fit relief en 1703, & la transporta en 1711 à messire *Jacques*, baron de *Spontin* & de *Freyr*. Depuis ce temps la terre de *Falmagne* a appartenu à ceux de cette maison. Elle est possédée aujourd'hui par messire *Charles-Alexandre*, marquis de *Spontin-Beaufort* lequel en fit relief en 1753.

Cette terre releve du château de *Poilvache*. Le village d'*Hulsonneau* en est une dépendance.

LE BAN DE LEIGNON.

Le ban de Leignon composé de *Leignon*, *Barcinale*, *Coabion*, *Ichippe*, *Chappoi* & *Ronvaux*, est une seigneurie qui fut en-

gagée par les rois d'Eſpagne, en faveur de la maiſon de *Deprez*.

Jean Deprez, écuyer, ſeigneur de *Barcinal*, releva cette terre en 1672, & la tranſmit à ſon fils *Oger Deprez* qui en fit relief en 1704. Celui-ci la céda par donation, en 1710 à ſon frère *Hubert-Joſeph Deprez de Barchon*, ſeigneur de *Barcinal*, lequel la tranſmit à *Oger-Jean-Joſeph Deprez de Barchon*, qui en fit relief en 1754.

Cette terre appartient aujourd'hui à meſſire *Thierri-Erard Philibert Thomas-Antoine Deprez de Barchon*, ſeigneur de *Barcinal*, Sicq ayant ſuccédé à *Rodolphe Walther-Erneſt Deprez de Barchon*, qui en avoit fait relief en 1757.

SORINNES-SUR-DINANT.

Ce village ſitué à ſix lieues de Namur, eſt une ſeigneurie qui a haute, moyenne & baſſe juſtice, droits de chaſſe & de pêche, morte-main, droits ſeigneuriaux, droit de terrage, plaids généraux, droits d'amendes, de forfaiture & de confiſcation.

Cette terre appartenoit autrefois à la maiſon de *Brandenbourg*. Dame *Marguerite-Adriane-Marie de Brandenbourg*, chanoineſſe de l'illuſtre chapitre de Maubeuge, en fit relief en 1680, & la vendit la même année au ſieur *Nicolas Cuvelier*, conſeiller

procureur-général à Namur, pour une somme de neuf mille huit cent & treize florins, d'où elle passa à *Noël de Ville-en-Faigne*, qui en fit relief en 1699.

Cette terre appartient aujourd'hui au sieur *Jean-Ignace de Ville-en-Faigne*, lequel en fit relief en 1779.

BOISSELLES.

Boisselles, est un hameau dépendant de la paroisse de *Sorinnes-sur-Dinant*. La seigneurie de cet endroit a été engagée en 1638, par *Philippe IV*, roi d'Espagne, à messire *Philippe de Herzelles*, écuyer, seigneur *de Faucuwez*, *d'Itre*, &c., pour une somme de deux mille six cent florins.

Ce seigneur & dame *Barbe Maes* son épouse, céderent en 1674, cette terre à *Guillaume-Philippe de Herzelles*, leur fils, en faveur de son mariage avec *Isabelle-Anne de Condé*, lesquels la transporterent la même année à messire *Jacques de Condé*, chevalier banneret.

Charles-Antoine de Boron, la posséda en 1706, & messire *Theodore*, comte *de Beaufort* en 1731.

Cette terre appartient aujourd'hui à messire *Hubert-Joseph*, baron *de Waha*.

Un seigneur de *Boisselles* à haute, moyenne & basse justice, droit de chasse, de

pêche, d'amendes, de confiscations, de morte-main, droits seigneuriaux, le droit de quatorze sols sur chaque charrue, sept sols sur les maisons des manœuvres.

EMPTINNE.

Emptinne, village situé sur les frontières de la province de Namur vers les Ardennes, à cinq fortes lieues de la capitale, sur le grand chemin de cette ville allant à celle de Luxembourg, est une seigneurie qui en 1608, appartenoit au sieur *Emmanuel de Rougrave*, écuyer, d'où elle passa par voie de saisinne au sieur *Nicolas Chaveau*, lequel en fit relief en 1671.

Le sieur *Laurent Jacquier*, seigneur *de Goschenée*, acquit ensuite cette seigneurie, & la transporta par son testament, au sieur *Nicolas Jacquier*, lequel en fit relief en 1711, d'où elle passa au sieur *Laurent Jacquier*, seigneur de *Champion*.

Cette terre appartient aujourd'hui pour une moitié au sieur *Nicolas-Antoine Jacquier*, prêtre, ensuite du relief qu'il en a fait en 1757, & pour l'autre moitié, au sieur *Charles-Gabriel Devaux*, seigneur d'*Achy*, lequel la releva en 1760.

Champion & *Emptinalle*, sont des dépendances d'*Emptines*.

Cette terre relève du château de *Poilvache*.

GESVES.

Ce village situé à quatre lieues de Namur, est une terre des plus considérables de cette province. On y voit un ancien & magnifique château, entourré d'un double fossé qui le rendoit autrefois une forteresse très-respectable.

Les mâles de la maison de *Gesves* s'étant éteints, le seul seigneur de *Scheinier*, du chef de sa femme, porta en 1580, le nom & les armes de *Gesves*, qui sont d'azur à la croix d'or, & cent autres petites à longues pointes, savoir : chaque canton de ladite croix, vingt-cinq petites.

Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg & seigneur de *Poilvache*, accorda en 1329, plusieurs beaux priviléges à la seigneurie de *Gesves*. *Philippe IV*, roi d'Espagne, l'érigea en 1649 en baronnie, en faveur de messire *Louis Francois de Verreyken*, chevalier, baron de *Bonlez*, seigneur du *Sart sur-la-Thil*, &c. &c., avec haute, moyenne & basse justice, droit de chasse sur toute la prévôté de *Poilvache*, &c. &c.

Messire *Pierre-Ignace de Verreicken*, chevalier, releva cette terre en 1655, qui lui échut par le trépas dudit messire *Louis-Francois de Verreicken* son père, & la

transſporta en 1677, au ſieur *Nicolas de Jacquier*, ſeigneur de *Boutonville*, dont le petit fils N. *de Jacquier*, la vendit en 1712, à meſſire *Philibert de Chabó*, comte *de Saint-Maurice*.

Meſſire *Henri-Joſeph*, marquis *de Chabó* & de *Saint-Maurice* releva la terre & baronnie de *Geſves* en 1755, & la céda la même année à demoiſelle *Victor-Marie de Chabó*, comteſſe de *Saint-Maurice*.

Celle-ci la porta en mariage à meſſire *Richard de Plaiſton*, & la transporterent à meſſire N. comte de *Baillet* auquel elle appartient aujourd'hui.

Cette ſeigneurie relève du château de *Poilvache*.

Les découvertes qu'on a faites à *Geſves* il y a quelques années, donnent matière à bien des ſpéculations de la part des curieux. Une muraille forte & épaiſſe qu'on a trouvée ſur pied bien avant dans la terre & qui avoit tout l'air d'être une muraille d'enceinte, quelques belles chambres dans l'une deſquelles il y avoit une table de pierre, ſur laquelle ſe trouvoit une ſonnette de cuivre encore entière, ſemblent annoncer qu'il exiſtoit-là, ou une place ſouteraine, ou une place qui aura été engloutie par un tremblement de terre, à l'exemple de ce que nous liſons de la ville d'*Herculanum*.

NATOYE.

Natoye, village situé à quatre fortes lieues de Namur vers les Ardennes, est une seigneurie relevante du château de *Poilvache*.

Elle a haute, moyenne & basse justice, droits de chasse & de pêche, droit de vouverie portant un septier d'épéautre, & deux septiers d'avoine que chaque chef de famille doit payer le jour de *Saint-Remi*, & les veuves la moitié pour droit de crama & de mort-main, droits seigneuriaux, à l'avenant du vingtième denier pour tous transports & aliénations, moulin bannal où les habitans dudit *Natoye*, de *Francese*, *Lez-Fontaine*, *Champion*, *Emptines*, *Hamblenne* & *Emptinalle* sont obligés d'aller moudre leurs grains à peine d'amendes, droits d'afforage sur les vins, bierre & brandevin à proportion de deux pots à la tonne.

On y voit un château situé au pied d'un côteau chargé de bois, qui n'a rien en soi de remarquable que deux grosses tours placées aux angles du bâtiment, qui en défendent la porte d'entrée.

Cette terre appartenoit autrefois à la maison de *Rougrave*, d'où elle passa par acquisition au sieur *Dechaveau*, lieutenant bailli des bois & forêts de Sa Majesté au

comté de Namur. Elle appartient aujourd'gui au sieur *Dechaveau*, avocat au conseil provincial de Namur.

Lez-Fontaine & *Francesé-la-Gaillarde*, sont des dépendances de *Natoye*.

SPONTIN.

Le village *de Spontin* qui étoit anciennement une paroisse, n'est plus aujourd'hui qu'une dépendance de celle de *Jassoigne*.

La rivière *de Boue*, après avoir pris sa source dans le pays de Liège, où elle se creuse un lit profond & entourré de montagnes, n'en voit presque point de plus escarpées, que celles qui resserrent le vallon étroit, qui renferme le château *de Spontin*.

Ce grand, majestueux & ancien édifice, assis sur la rive droite de cette rivière, est bordé d'une double enceinte de fossés qui se remplissent de ses eaux. Sa première entrée est vers l'orient, sous un gros pavillon, orné d'un beau portail d'ordre rustique, dont le timpan est chargé des armes *d'Oost-Frise* avec la date de 1622. Cette entrée qui répond à un pont-levis, donne l'accès d'une première cour, au fond de laquelle le donjeon se présente un peu obliquement. On y entre par un pont-levis appuié à deux tours gemelles, entre les-

quelles on passe pour aborder une cour quarrée, munie au-dehors de quatre tours, outre lesquelles elle en renferme une cinquième plus haute & plus grosse que les autres, qui borde le fond de cette cour. Un corps de logis en équerre en occupe deux autres côtés, & le quatrième est bordé d'une muraille crenelée haute & solide.

Le château *de Spontin* étoit anciennement une des principales forteresses du comté de Namur. Les Hutois l'assiégerent inutilement avec toutes leurs forces en 1313, pendant qu'ils étoient en guerre avec le seigneur *de Spontin*. Les Liégeois s'en emparerent sous le regne de *Philippe-le-Bon*, duc de Bourgogne.

Cette seigneurie appartient d'ancienneté à ceux de la maison *de Beaufort*. Elle succéda en 1580 à messire *Jean de Glimes*, frere puisné du baron *de Florennes* en vertu de son mariage avec *Marguerite de Spontin*, héritière de la branche aînée *de Beaufort*. Il porte les armes *de Spontin* qui sont d'argent à bandes gêmellées de gueulles, chargées de trois coquilles d'or.

Elle passa ensuite dans la maison *d'Oost-Frise*, & delà dans celles *de Glimes Florennes*. Dame *Marguerite-Françoise de Henin Liétart* dit *d'Alsace*, marquise douairière *de Florennes* en fit relief de main à bouche

en 1677, & la transmit à messire *Claude-Lamorald-François de Glimes*, seigneur *de Florennes*, qui la releva en 1682, & la laissa à son fils messire *César-Antoine-Théodore de Glimes*, marquis *de Florennes*. Celui-ci en fit relief en 1708, & la laissa à dame *Ferdinand-Isabelle de Glimes* sa fille, laquelle la porta en mariage à messire *Victorien-Joseph*, comte *de Glimes*, marquis *de Courcelles*, qui en fit relief en 1729, d'où cette terre passa en 1747, à dame *Marie-Marguerite-Rose-Dorothée-Victoire*, marquise *de Spontin*, comtesse *de Glimes* & *du Saint-Empire*, & en 1753 à messire *Charles-Alexandre*, marquis *de Spontin Beaufort*.

Cette seigneurie appartient aujourd'hui à messire *Philippe-Alexandre*, marquis *de Spontin*, duc de *Beaufort*, baron *de Freyr*, &c. *Spontin* est à trois lieues de Namur.

GOSNE.

Ce village est situé à quatre lieues de Namur & la seigneurie en appartenoit autrefois à la maison *de Warnan*. Messire *Louis-François de Verreicken*, chevalier, l'acheta en 1642 *de René de Moset*, écuyer, & de dame *Marie de Marnesse* son épouse, d'où elle passa ensuite dans la famille *de Lannoi*, messire *Adrien-Gerard*, comte *de Lannoi*,

la releva en 1724, & la transmit à messire N. comte *de Lannoi* son fils, qui en fit relief en 1735.

Cette terre appartient aujourd'hui à messire N. comte *de Lannoi de Clervaux*, lequel la releva en 1744.

Le village de *Filée*, est une dépendance de cette seigneurie, ainsi que *Jallet*.

HODOMONT.

Cette seigneurie située sous la paroisse de *Filée*, appartenoit dans le commencement du dix-septième siécle à messire *Pierre de Celles*. Son fils messire *Jean de Celles* la releva en 1647, & la transmit à messire *Thiry de Celles*, lequel en fit relief en 1698. Celui-ci la laissa en 1735 à messire *Charles*, baron *de Celles*.

Cette terre appartient présentement à messire *Charles-Joseph-Arnould-Victor*, baron *Dauvin*.

HOUR-EN-FAMENE.

Ce village situé à cinq lieues de Namur, est une seigneurie qui appartenoit autrefois à l'illustre maison *de Creken*, d'où elle passa dans la famille *de Quarré*.

Jacques de Quarré, écuyer, fils *d'Adrien de Quarré* en fit relief en 1636. Il la trans-

mit à son fils *Antoine-Jacques de Quarré* en 1662; d'où elle passa dans la maison *de Hamal.* Messire *Maximilien*, comte *de Hamal* la releva & la transmit à ses descendans.

Cette terre appartient aujourd'hui à messire N. comte *de Hamal de Fecamp*, qui en fit relief en 1782.

BOURSEIGNE-LA-VIEILLE.

Ce village situé sur les confins du duché de Luxembourg & de la France à huit fortes lieues de Namur, est une seigneurie aliénée depuis quelques années par Sa Majesté. Elle appartient aujourd'hui aux sieurs *Jean-Joseph* & *Nicolas Hubert.*

BOURSEIGNE-LA-NEUVE.

Bourseigne-la-neuve, située à un quart de lieue *de Bourseigne-la-vieillé*, est une seigneurie qui en 1557, appartenoit à messire *Louis de Celles*, seigneur de *Villers*, Sicq à lui échu par le trépas de messire *Louis de Celles* son pere.

Anne de Celles porta ensuite cette terre à messire *Jean de Bourgogne*; d'où elle passa à dame *Anne de Berlo*, mariée à messire *André*, baron *de Pallant* laquelle en fit relief en 1652.

Cette terre appartient aujourd'hui aux sieurs *Jean-Joseph* & *Nicolas Hubert.*

MAISNIL-SAINT-BLAISE.

Ce village ſitué ſur les confins du comté de Namur, vers le duché de Luxembourg, à huit lieues de la capitale, eſt une ſeigneurie qui a été aliénée depuis quelques années par le Souverain, en faveur de meſſire *Philippe-Alexandre*, marquis *de Spontin*, duc *de Beaufort*, &c.

PONDROME.

Pondrome, village ſitué à huit lieues de Namur, eſt une ſeigneurie qui appartenoit autrefois aux barons *de Raviſe*, d'où elle entra dans la maiſon *de Rupembré*, & enſuite dans celle *de Montenack*.

Cetre terre appartient aujourd'hui au comte *Merci d'Argenteau*.

Les hameaux *de Doreux* & de *Tahanville* ſont des dépendances de cette ſeigneurie.

GODINNE.

Godinne, village ſitué ſur la rive droite de *la Meuſe*, à deux lieues de Namur, eſt une ſeigneurie qui a haute juſtice, droits de morte-main & de cramat. Elle fut engagée en 1638, par *Philippe IV*, roi d'Eſpagne, à *Vincent de Harſcamps*, & à *Florent de Waha*, ſeigneur de *Vecqmont*,

pour une somme de cinq mille cent florins, y compris la seigneurie de *Rivaire*. Celle-ci échut audit *de Harscamps*, & l'autre au seigneur de *Vecqmont*, lequel conjointement avec dame *Françoise d'Argenteau* son épouse, la vendit en 1643, à *Gerard d'Orjo*, seigneur foncier dudit *Godinne*.

Celui-ci la transmit à son fils, *Philippe d'Orjo*, qui en fit relief en 1682. *Jean-Englebert d'Orjo*, releva cette terre en 1704, & son fils *Philippe-Nicolas d'Orjo* en 1721, d'où elle passa en 1730, au sieur *Joseph de Moniot*, seigneur d'*Hestroy*.

Elle appartient aujourd'hui à messire *Charles-Henri*, baron *de Moniot*, seigneur d'*Hestroy*.

EVREHAILLE.

Ce village situé à trois lieues de Namur, est une seigneurie qui en 1638, appartenoit au sieur *Christophe de Maillart*, baron de *Landre*. Il la transmit à ses descendans.

Cette terre appartient aujourd'hui à messire *Charles-Louis de Maillart*, baron de *Landre*, Sicq donataire de messire *Charles de Maillart d'Osemont*.

On voit à *Evrehaille* un château, voisin des ruines de l'ancienne forteresse de *Poilvache*, situé au milieu d'une campagne

élevée ſur les rochers qui bordent *la Meuſe*. Cette ſituation joint les agrémens de la ſolitude à l'utilité d'un terroir fertile, & aux plaiſirs de la chaſſe & de la pêche, la rivière *de Boue* n'en étant que peu diſtante. Une baſſe cour quarrée dont les bâtimens ſont ſolides, une autre cour bordée de quatre corps de logis, flanqués d'autant de tours ſurmontées de fleches, lui donnent une grande apparence.

Les hameaux de *Bauche* & de *Gayolle*, ſont des dépendances de la paroiſſe & terre d'*Evrehaille*.

LISOIGNE ET AWAIGNE.

Ces deux villages diſtants de trois lieues de la ville de Namur, ſont deux ſeigneuries qui furent aliénées par Sa Majeſté en 1755, en faveur du ſieur *Veraſher*, pour en jouir en un ſeul fief. Il les poſſéde depuis lors.

Loyers & *Fagnolle*, ſont deux dépendances de la paroiſſe de *Liſoigne*, & forment enſemble une autre ſeigneurie qui appartient également audit ſieur *Veraſher*.

IVOIR.

Ivoir, hameau dépendant de la paroiſſe

de *Senenne*, eſt une ſeigneurie qui appartient aujourd'hui à M. *Wilmet*.

Cet endroit eſt remarquable par le grand nombre de forges qui s'y trouvent.

FRESNE, TAILLE-FER ET FRAPPE-CUL.

Voyez l'article de Profondeville, pag. 35.

VENATTE.

La ſeigneurie de *Venatte*, renferme la cenſe de ce nom & biens en dépendans. Elle fut tirée de la ſeigneurie de *Jaſſoigne*. Demoiſelle *Marie-Florence de Merode*, dite *Erps*, la releva en 1714, d'où elle paſſa en 1718, à demoiſelle *Marie-Joſeph-Philippine de Arteaga*, laquelle la porta en mariage avec celle de *Jaſſoigne*, à meſſire *Nicolas-Erneſt*, baron de *Mettecoven*, dont la douairière en ſecondes nôces jouit aujourd'hui uſufruĉtuairement.

HOUX-SOUS-POILVACHE.

Ce village ſitué ſur la rive droite de *la Meuſe*, à trois lieues & demi de Namur, eſt une dépendance de la paroiſſe de *Senenne*.

Cette ſeigneurie appartenoit en 1601, à demoiſelle

demoiselle *Marguerite Tamison*, veuve de *Nicolas Blocq*. Elle la transmit à *Marie Blocq* sa fille, laquelle porta cette terre en mariage au sieur *Jean de Ronville*, qui en fit relief en 1647, & la transporta la même année à *Jean de Maucour*, bourguemestre de la ville de *Dinant*.

Son fils *Jean-Francois de Maucour* la releva en 1672, & transmit cette seigneurie à *Charles-Hubert de Maucour* son fils, après le trépas duquel, elle succéda à son petit fils *Francois-Ernest de Maucour*, qui en fit relief en 1733. Demoiselle *Marie-Francoise de Maucour* porta ensuite cette terre en mariage à messire *Pierre-Bauduin de Gaiffier*, seigneur de *Bolines*, membre de l'état noble de la province de Namur, conseiller au conseil de cette même province, lequel la transmit à son fils aîné aussi membre dudit état noble, qui la posséde aujourd'hui, en ayant fait relief en 1781.

Ayant ci-devant parlé de quelques pairies du château de Namur, savoir : *Scy*, *Faux*, *Auvelois*, *Ham-sur-Sambre*, *Obais* & *Bergilers*, il ne reste plus qu'à dire un mot des autres qui subsistent encore aujourd'hui, savoir : *Zetrud-Lumay*, *Wanghe*, *Beloeil* & *Boussu*.

ZETRUD-LUMAY.

Ce village est situé sur les confins de la province à cinq lieues de Namur vers le *Brabant-Wallon*, avec lequel il contribue dans le payement des subsides, quoiqu'il soit ressortissant du conseil provincial de Namur. Nous lisons dans *Gramaye*, que *Zetrud* a été ainsi soustrait du comté de Namur en 1354 sous *Wenceslas*, duc de Brabant, en dédommagement de ce que le comte de Namur avoit brûlé le village d'*Orp* lors de la guerre de *Malines*.

Je trouve que cette terre appartenoit en 1356 à *Renier Schoonvorst*, & en 1455 au marquis de *Juliers*, d'où elle passa par mariage à *Jean de Gavre*.

Cette terre entra ensuite dans la maison de *Longueval*. Dame *Antoinette de Hosden*, veuve de messire *Antoine de Longueval*, la releva de main à bouche en 1636, & la laissa à son petit fils *Antoine de Longueval*, qui en fit relief en 1664, d'où elle passa en 1674 à messire *Charles-Alexandre de Berghe*, lequel la transmit à messire *Philippe-Ignace de Berghe*, comte d'*Olhain*, qui en fit relief en 1692, d'où elle passa par mariage à messire *Jean-Joseph*, prince de *Raghe*. Messire *Bruno*, comte

d'*Albon* fit l'acquisition de cette terre en 1760, & la laissa par son testament à son neveu, *Honoré d'Hastière*, seigneur d'*Usserre*, auquel elle appartient aujourd'hui, en ayant fait relief en 1778.

WANGHE.

Cette terre située en Brabant étoit possédée en 1634, par messire *Antoine Vandergraeck*, baron de *Wanghe*, fils de messire *N. Vandergraeck* & de dame *Philippine de Limminghe*, d'où elle passa dans la maison de *Tirimont*. Messire N. comte de *Tirimont* en fit relief en 1722, & messire *Augustin Stockaert*, comte de *Tirimont* en 1775.

BELŒIL.

Cette terre située dans le comté de Hainaut appartient depuis long-temps à l'illustre maison de *Ligne*. Messire *Henri-Ernest*, prince de *Ligne* en fit relief en 1680. Elle appartient aujourd'hui à Son Altesse le prince *Charles de Ligne*, chevalier de l'ordre de la toison-d'or, feld-maréchal des armées de l'Empereur *Joseph II*, gouverneur de la ville de Mons, &c., &c. lequel fit relief de la terre & pairie de *Belœil* en 1767.

BOUSSU.

Cette terre est également située dans le Hainaut. Elle appartenoit au commencement du dix-septième siècle à messire *Albert*, comte de *Bossu* après le trépas duquel elle échut à messire *Eugène*, comte de *Bossu* son frère. Celui-ci en fit relief en 1641, & la transmit à son fils messire *Philippe-Louis*, comte de *Bossu*, lequel la releva en 1676.

Cette terre a continué jusqu'aujourd'hui à être possédée par ceux de la maison de *Chimai*.

DES CHAPITRES DE LA PROVINCE DE NAMUR.

OUTRE les chapitres dont nous avons parlé plus haut, savoir : celui *de Saint-Aubain* & *de Notre-Dame* à Namur, de *Saint-Pierre*, qui existoit ci-devant au château, & celui de *Walcourt*, il y en a encore trois autres dans la province de Namur, savoir : *Sclayn*, *Andenne* & *Moustier*, desquels il nous reste à parler.

DU CHAPITRE DE SCLAYN.

LE chapitre de *Sclayn*, village situé sur la rive droite de la Meuse, à deux lieues & demi au-dessous de Namur, est une collégiale dédiée *à la Sainte-Vierge* & *à Saint-Felix*. Elle fut fondée pour un prévôt & huit chanoines en l'année 1106, par l'empereur *Henri V*. *Florent*, abbé de *Saint-Cornelis-Munster*, à trois lieues d'Aix-la-Chapelle, augmenta considérablement (g) en 1229, les revenus de cette église. Cette nouvelle dotation plut tellement à *Henri*, que ce prince accorda aux abbés de ce monastère, le patronage de cette même église, & le droit de conférer les prébendes. Le prévôt est nommé par le souverain; il jouit d'une double prébende, & a séance à l'état primaire de la province. On voyoit encore il y a quelques années, le portrait de l'empereur *Henri V*, bienfaiteur de ce

(g) Recueil des chartres ci-après.

chapitre, attaché à un pilier de l'église de *Sclayn*, avec cette inscription.

» *Hoc gymnasium collegiatæ ecclesiæ dotavit*
» *Henricus V, qui invito proprio genitore*
» *imperium obtinuit anno* 1106.

DU CHAPITRE DE MOUSTIER.

LE chapitre de *Moustier-sur-Sambre*, étoit anciennement un monastère habité par des religieuses, qui professoient la règle de *Saint-Benoît*, laquelle étoit, en ce temps-là, commune à tout ce qu'il y avoit dans les Pays-Bas, d'établissemens connus sous le nom de monastère. C'est à *Saint-Amand*, qu'on doit l'établissement de celui de *Moustier*; mais on ignore le nom du fondateur, & de tous ceux qui coopérerent à cette bonne œuvre. Tout ce que nous savons, c'est qu'il est le plus ancien monastère de cette province. Son église fut consacrée par le même *Saint-Amand*, vers l'an 661, & dédiée à *Saint-Pierre*.

Ce monastère eut beaucoup à souffrir lors des incursions des Normands. La maison & l'église furent brûlées, & les religieuses dispersées. Elles se réunirent après l'orage, & se soutinrent long-temps avec édification. Le relâchement commençoit toutefois à s'y introduire dans le Xe. siècle, lorsque le mal fut aussi-tôt réparé par les soins & la vigilance de l'abbesse *Ermengarde*, qui, soutenue de l'évêque de Liège *Etienne*, y rétablit l'ordre & la discipline.

Mais dans le XIIIe. siècle, les religieuses ne pouvant s'accorder entr'elles pour l'élection d'une abbesse, elles firent un vacarme qui scandilisa tous les gens de bien. Le bruit de leurs querelles étant parvenu aux oreilles de *Henri de Gueldres*, évêque de Liège, ce prélat se transporta à *Moustier*, prit connoissance de leur manière de vivre, & fit une réprimande très-sévère à celles qui avoient causé le trouble. Enfin ne les jugeant pas propres à porter davantage le joug de la religion, il convertit par l'autorité du Saint-Siège, leur institut en un collège de chanoinesses, & nomma pour leur première supérieure & abbesse, *Sophie* sa nièce, fille du comte de *Nassau*.

Ces dames sont aujourd'hui au nombre de dix sept, toutes d'une naissance illustre,

devant faire preuve avant leur admission, de huit générations de noblesse, tant paternelle que maternelle.

Il y avoit encore passé quelque temps à *Moustier*, huit chanoines & quelques chapellains, qui chantoient l'office divin avec les chanoinesses. Mais ils se tenoient dans le sanctuaire, tandis que les dames étoient dans les stalles. Ces chanoines n'assistoient point non plus aux chapitres, & ne votoient point aux élections, à l'instar de ceux des chapitres nobles *de Nivelle* & d'*Andenne*, qui jouissent de pareils droits, & ne forment à proprement parler, qu'un chapitre avec les chanoinesses.

Mais comme les prébendes de ces chanoines de *Moustier*, étoient fort modiques & de petit rapport, ils se sont éteints d'eux mêmes peu-à-peu, tellement qu'il ne reste plus aujourd'hui que quatre bénéficiers, qui chantent par tour la messe du choeur, & sont comme les curés du chapitre.

Enfin, par une ordonnance de Sa Majesté l'Empereur *Joseph II*, émanée en l'année 1785, ce chapitre est réuni à celui d'*Andenne*, pour n'en plus composer qu'un seul à l'avenir, qui résidera dans la ville de Namur. A cet effet Sa Majesté a assigné le couvent des ci-devant Croisiers, & celui

des Carmelites déchauſſées, pour ſervir de logement à ces dames.

Mouſtier eſt ſur la rive gauche de la Sambre, à deux lieues & demie de Namur. On y conſerve la plus grande partie du corps de *Saint-Frégaud*, qu'on croit avoir été abbé dans le VIIe. ſiècle, d'un monaſtère de Bénédictins. On ignore l'endroit où il a exiſté, quoique les Bollandiſtes le placent à *Deurne* près d'Anvers. Du moins eſt-il certain que ce Saint eſt ſpécialement honoré dans cet endroit, où les peuples l'invoquent contre la peſte. Ce monaſtère fut détruit par les Normands dans le IXe. ſiècle, après qu'on en eut heureuſement tiré le corps du Saint & qu'on l'eut tranſporté à *Mouſtier*. Quelques-uns font naître *Saint-Frégaud* dans les Pays-Bas; mais la plûpart des écrivains le croient originaire d'Irlande, & du nombre de ceux qui paſſerent la mer avec *Saint-Feuillen*.



DU CHAPITRE *D'ANDENNE.*

LA fondation du monaſtère d'*Andenne*, ſuivit de près celui de *Mouſtier*. L'illuſtre *Begge*, veuve d'*Anſigiſe*, marquis ſur l'Eſcaut, fils, ſuivant la plus commune opinion, de *Saint-Arnoul*, évêque de *Metz* : fille de *Pepin de Landen*, duc de la Baſſe-Lorraine, & maire du palais d'Auſtraſie, en fut la fondatrice vers l'an 686.

Cette Sainte veuve à ſon retour de Rome, où elle étoit allée après la mort de ſon époux, qui avoit été tué par *Gunduin*, l'un de ſes courtiſans & ſon filleul, vint ſe placer à *Andenne* ou d'abord elle fit bâtir ſept Oratoires, en mémoire de ſept ſtations qu'elle avoit viſitées à Rome, & enſuite un monaſtère qu'elle dota de ſes propres revenus, & où elle établit une congrégation de filles qu'elle avoit tirées du monaſtère de Nivelle, fondé peu d'années auparavant, par *Sainte Gertrude* ſa ſœur. La Sainte veuve s'appliqua ſans relâche à la conſtruction de l'égliſe & des bâtimens de

son monastère, tellement que tout fut achevé dans l'espace de deux ans. Alors *Begge* au comble de ses vœux, prit le voile sacré avec ses compagnes, s'y renferma avec elles, & y mourut saintement au bout de deux ans.

Le monastère d'*Andenne* fut exposé comme bien d'autres, à la fureur des Normands, lors de leurs incursions dans les Pays-Bas. Ils le revagerent de fond en comble. Les religieuses qui avoient pris de bonne heure le partie de l'abandonner, n'y revinrent de long-temps. C'est apparemment ce qui y a occasionné le changement, qui de l'état religieux a fait passer ce monastère à celui où il est aujourd'hui.

Le chapître d'*Andenne* est composé de trente chanoinesses & de dix chanoines. Ces dames doivent être de la plus haute noblesse, suivant les lettres patentes de *Philippe*, comte de Namur, par lesquelles ce prince ordonne que dorénavant on ne (*h*) pourra admettre dans ce chapitre, que des filles de bonne maison. Ces lettres sont de l'année 1207.

Les dignités de ce chapitre sont celles de prévôte & de doyenne; celle-ci est

(*h*) Recueil des chartres ci-après.

choisie par le chapitre, & celle-là, ainsi que toutes les prébendes sont à la collation du souverain, qui est abbé perpétuel de cette église.

Il paroîtra peut-être bizarre à quelques personnes, en voyant cet assemblage de chanoinesses & de chanoines dans un même chapitre ; mais la chose surprend moins, quand on remonte à l'origine des choses, & à ce qui se pratiquoit dans les anciens temps, où les abbayes d'*Andenne*, de *Moustier*, de *Nivelle* & de *Mons* ainsi que bien d'autres, étoient composées de deux monastères, l'un d'hommes & l'autre de filles (*i*), qui étant sécularisés en même-temps, donnerent lieu à ces chanoines & chanoinesses.

Les dames d'*Andenne* ont fait bâtir, depuis peu d'années, une magnifique église qui à peine étoit achevée, lorsqu'en 1785 ce chapitre par une ordonnance de Sa Majesté l'Empereur *Joseph II* vient d'être réuni à celui de *Moustier*, pour se fixer dans la ville de Namur, ainsi que nous venons de dire en parlant du chapitre de *Moustier*.

Andenne est à un quart de lieue de la

(*i*) La vie de Sainte-Aldegonde. Le livre de miracles de Sainte-Gertrude.

Meuse, sur la rive droite de cette rivière, au-dessous de Namur dont il est distant de trois lieues. C'est dans les environs de cet endroit qu'on voit ces fossés à derle qui sont d'un si grand rapport, par la grande quantité qu'on en tire tous les ans, & qui se transporte dans les pays étrangers, propre à faire des pipes & de la faïance. On voit à *Andenne* une manufacture considérable de faïance, qui y est établie depuis quelques années.

DES ABBAYES
DU
COMTÉ DE NAMUR.

IL y a dans le comté de Namur neuf abbayes d'hommes, trois de l'ordre de *Saint-Benoît*, savoir *Hastière*, *Waussor* & *Saint-Gerard*; quatre de l'ordre de *Cîteaux*, *Jardinet*, *Grandpré*, *Moulin* & *Bonnesse*. Une de l'ordre de *Prémontré*, qui est *Floreffe*, & une de chanoines réguliers de l'ordre de *Saint-Augustin*, savoir *Geronsart*. Il y à encore cinq abbayes de filles, toutes de

l'ordre de *Cîteaux* qui sont *Argenton*, *Solières*, *Salzinne*, *Soleilmont* & *Marche-les-Dames*, de toutes lesquelles nous parlerons séparement.

DE L'ABBAYE *D'HASTIERE.*

SI nous en croyons une ancienne chartre concernant la fondation de l'abbaye d'*Hastière*, on devroit dire que ce monastère pourroit aller de pair pour l'ancienneté, avec ceux de *Moustier* & *d'Andenne*. Il l'emporteroit même sur ce dernier. Mais cette chartre paroît visiblement supposée, la plus commune opinion étant qu'*Adalberon*, évêque *de Metz*, & prédécesseur *de Theodoric*, est vraiment le fondateur du monastère *de Hastière*, contre l'avis de ceux qui plaçant cette fondation à l'année 656, l'attribuent à un comte *Wederic* & à sa femme.

La fin du IXe. siécle ou le commencement du Xe. paroît donc être la vraie époque de cette même fondation, & si on s'en rapporte au pere *Mabillon* (*k*), ce ne fut

(*k*) *Annal. Benedict.*, *lib.* 44, *n.* 85.

que durant le Xe. siècle, qu'*Adalberon* céda le monastère *d'Hastière* à sa nièce *Hilmetrude*, abbesse *de Sainte Glosinne* à *Metz*, qui y mit quelques-unes de ses religieuses, sous la conduite d'une supérieure, dépendante toutefois de l'abbesse de *Sainte Glosinne*.

Les choses resterent ainsi durant la vie *d'Adalberon*, mais le monastère *d'Hastière*, ayant été en 968 uni à celui de *Waussor*, les religieuses qui habitoient le premier furent rappellées, & l'abbé de *Waussor* y plaça d'abord quelques prêtres séculiers pour chanter l'office divin; mais leur conduite n'ayant pas répondu aux espérances de l'abbé, on les en fit sortir, & on leur substitua des moines, sur lesquels l'abbé retint la supériorité. *Hastière* n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré, où il ne se fait plus d'office, ou plutôt c'est une hospice dans lequel l'abbé de *Waussor* envoye ceux de ses religieux, qui sont où à peu près invalides, ou dont on veut se passer dans la maison de *Waussor*.

Hastière est sur la rive droite de la Meuse, à sept lieues de Namur, & à une petite lieue *de Waussor*, entre Givet & Dinant. Ce monastère avec son église fut brûlé en 1568, par un parti de Calvinistes qui sous les ordres du seigneur *de Genlis*, étoient

envoyés de la France par le prince *de Condé* au secours du prince d'*Orange*, chef des révoltés dans les Pays-Bas. Après avoir réduit en cendres le bourg de *Saint-Hubert*, ainsi que l'abbaye de ce lieu, ils vinrent à Walcourt qu'ils saccagerent, & delà à *Hastière*. Ils briserent d'abord toutes les portes du monastère, & tuerent un religieux au milieu de l'église, d'un coup de mousquet. Ils pillerent ensuite tout ce qu'ils trouverent, sans distinction du sacré d'avec le prophane. Ils brûlerent après cela le monastère & l'église, après y avoir commis les plus horribles sacrilèges (*l*). Ils ne porterent pas loin la peine due à ces excès; car étant allés camper à *Pelleine* près de *Montenac*, ils y furent attaqués par l'armée catholique aux ordres du duc d'*Albe*.

(*l*) Ce fut à l'occasion de cette profanation qu'on fit le chronographe suivant qui en marque l'époque.

CONCVLCAVERVNT SANCTIFICATIONEM.

On compte que ces brigands ayant enlevé une quantité de reliques des plus précieuses, dont l'église d'Hastière étoit enrichie, les jeterent au milieu de l'église & les y brûlerent, de façon que les pierres sur lesquelles ce bucher fut allumé, sont restées depuis lors continuellement humides, même pendant les plus grandes chaleurs des étés, & tandis que le reste du pavé de cette même église est à sec. *Fizen flores ecclesiæ Leodiensis.*

Plus de deux milles resterent morts sur le champ de bataille. Un grand nombre furent noiés dans une rivière voisine, où ils se précipitoient en fuyant; d'autres s'étant sauvés dans une ferme, y furent misérablement brûlés. Presque tous leurs chefs furent tués ou faits prisonniers, & ceux-ci ayant été envoyés sous bonne escorte dans le château de Vilvorde, n'en sortirent que pour être exécutés par la main du bourreau (*m*).

DE L'ABBAYE
DE WAULSOR.

WAULSOR est un monastère qui fut fondé en 944, par un comte *Eilbert* & la comtesse *Ermesinde* son épouse. Ce seigneur étoit fils d'*Ebroïn*, gentilhomme fort considéré à la cour de l'empereur *Louis le Begue*, roi de France. Ce prince voulant récompenser *Ebroïn* des services qu'il en avoit reçu, lui fit présent de la terre

(*m*) Strada, guerres de Flandre, liv. 7.

d'*Antinne* en *Condros*, & de celle de *Herdre* en *Famenne*. L'acte est daté du 4 Avril (*n*) indiction XII.

L'année de cette indiction correspond, selon la supputation de *Regnier*, à l'année 879 de l'incarnation de Notre-Seigneur. Cet empereur ne survécut que de six jours à cette chartre, étant mort le 10 du même mois qu'elle avoit été émanée.

Le comte *Eilbert* hérita de grands biens de son père, & poussa l'ostentation si loin, que si on en doit croire les annales de l'abaye de *Waulsor*, ce seigneur fit bâtir sept châteaux magnifiques dans sept des ses terres différentes, qui donnerent lieu par la suite à la fondation de ce monastère. Voici comment ces annales racontent la chose.

Le comte *Eilbert* se trouvat un jour à la foire de la Thièrache en Picardie, y vit un cheval de grand prix qui étoit exposé à vendre, appartenant à un prêtre. Il l'acheta, sous la condition toutefois de ne le payer qu'a un certain jour, & après qu'il l'auroit éprouvé. Mais comme il n'étoit point connu de ce prêtre, il lui laissa en gage un riche joyau où étoit en-

(*n*) Extrait de certain mémoire tiré des archives de l'abbaye de Waussor. Voyez le recueil des chartres ci après.

chaſſée une pierre dite *Berille*, ſur laquelle on voit l'hiſtoire de la chaſte *Suſanne*, gravée, ſuivant la tradition, de la main de *Saint-Eloy*, évêque de *Noyon*. On la voit encore aujourd'hui dans la tréſorerie du monaſtère de *Waulſor*.

Le jour du payement arrivé, il fit préſenter l'argent qui faiſoit le prix du cheval, & demanda la reſtitution du joyau, que le prêtre nia d'avoir reçu en gage. Il n'en fallut pas d'avantage pour exciter la colère du comte *Eilbert*. Il aſſemble ſes vaſſaux, qui indignés de la perfidie exercée envers un ſeigneur qu'ils aimoient juſqu'à l'adoration, ne tarderent pas de prendre les armes pour tirer une vengeance éclatante du perfide prêtre. Le comte ſe met à leur tête, marche à grandes journées, emporte d'emblée le bourg où cet eccléſiaſtique tenoit ſa réſidence, & met le feu dans l'égliſe du lieu. Le repentir ſuivit de près l'action. *Eilbert* confus d'avoir porté les choſes juſqu'à une telle extrêmité, ſongea auſſitôt à réparer ſon crime. Il fonda en conſéquence dans la Thiérache, le monaſtère de *Saint-Michel*, & celui de *Saint-Pierre* dans un lieu appellé alors *Botilles*. Il fit rétablir l'égliſe qu'il venoit de renverſer, en fit bâtir une autre à *Humblieres*, & une

troisième dans un endroit du voisinage, & comme il avoit fait bâtir ci-devant sept châteaux magnifiques, il voulut dès-lors élever autant d'églises. Il en fit bâtir une entr'autres à *Waulsor*, lieu ordinaire de sa résidence, près de son château, lequel il donna en même-temps pour servir de monastère à de saints solitaires, nouvellement arrivés d'Ecosse. Ceci arriva, *suivant lesdites Annales*, en l'année 944.

L'empereur *Othon* confirma la fondation de *Waulsor*, par une chartre donnée près de Rheims en 946 (*o*) & vingt-trois ans après, ce prince à la sollicitation de sa femme *Adelehende* & de son fils, donna à *Théodoric*, évêque de *Metz*, ce monastère qu'il avoit réuni à celui d'*Hastière*. Les lettres son datées du XVII des kalendes de Janvier de l'an 968 (*p*).

Le monastère & l'église de *Waulsor*, ayant été achevés par les soins du comte *Eilbert*, dans l'espace de trois années, ce seigneur en mit en possession *Forannan*, le principal d'entre ces saints solitaires, venus d'Ecosse peu de temps auparavant, & qui tous avoient fait leur profession religieuse en d'autres monastères.

(*o*) Recueil des chartres ci-après.
(*p*) Ibidem.

Forannan ne fut pas plutôt établi premier abbé de *Waulsor*, qu'il s'adressa à Rome, pour obtenir du Saint-Siège la confirmation de la fondation de son monastère. Le pape *Benoît* qui occupoit alors la chaire *de Saint-Pierre*, déférant volontiers à la demande du saint abbé, confirma cette fondation par une bulle expresse (*q*).

Forannan après avoir été l'exemple & l'admiration de ses frères par ses rares vertus, mourut l'an 982, comblé de gloire & de mérite. Il fut enterré à *Waulsor*. Il est honoré comme saint, & l'on célèbre sa fête le 30 d'Avril.

On conserve encore dans cette abbaye, les corps de *Saint-Eloque*, de *Saint Nonce*, & du saint fondateur comte *Eilbert*. Ce seigneur mourut à Florinnes, environ sept ans après l'arrivée de *Saint-Forannan*; son corps fut rapporté à *Waulsor*, comme il l'avoit demandé, & y fut inhumé. La comtesse *Heresende* sa femme, mourut quelques années avant lui, & fut enterrée dans le monastère *de Saint-Michel* en *Thiérache*, qu'ils avoient aussi fondés.

On voit dans l'abbaye de *Waulsor*, les sépultures de plusieurs personnes de marque,

(*q*) Recueil des chartres ci-après.

telles entr'autres que de *Gerard*, comte de Loz, frère du comte *Eilbert*, & de plusieurs de leurs parens & amis, d'*Agnès*, fille du comte de *Rochefort*, de *Catherine d'Eve*, première épouse de *Thierri*, baron de *Brandembourg*, de messire *Walther de Juppleu*, & de trois seigneurs de *Freyr* & *Senennes*, de la maison de *Spontin* avec leurs femmes.

L'abbaye de *Waulsor*, est sur la rive gauche de la Meuse, entre Dinant & Givet, à six bonnes lieues de Namur. Les deux paroisses d'*Hastière*, celles de *Waulsor* de *Serville* & de *Falmagne*, sont desservies par des religieux de cette maison. L'église de *Falmagne*, fut unie à ce monastère en 1163, par l'autorité de *Henri II*, évêque de Liège, qui surrogea l'abbé de *Waulsor*, & son monastère à la place des clercs, qui occupoient ci-devant ladite église (*r*).

Waulsor, est à une demie-lieue du château de *Freyr*, dans un riche vallon; quoique ce monastère soit resserré par des collines fertiles du côté du midi, & par des rochers arides qui lui couvrent le nord, il ne laisse pas d'être agréablement situé. Ces différens terreins & la rivière de Meuse

(*r*) Recueil des chartres ci-après.

lui font mille perſpectives bien plus récréatives, qui ſi l'art y avoit mis la main. Les payſages y ſont parfaits : & la fertilité de la plus grande partie de ce territoire dédommage bien de la ſtérilité de l'autre, ce qui le fit nommer *belle-vallée*, *vallis-decora*.

L'égliſe, d'architecture gotique, conſiſte en un vaiſſeau en croix aſſorti de deux aîles, occupant un terrein de cent ſoixante-dix pieds de longueur ſur une largeur de ſoixante. Les voûtes en ſont hautes, hardies & très-éclairées par quantité de jours régulièrement placés. C'eſt un lambris orné de quantité de peintures. On y admire le grand autel en triple colonade d'ordre corinthien d'un rare deſſein & parfaitement bien exécuté. Les connoiſſeurs font grand cas d'une *flagellation*, & d'un ſépulchre du *Sauveur*, placés aux deux côtés du ſanctuaire, qu'on attribue à *Hubart* peintre Liégeois. Deux autres tableaux, dont l'un qui eſt placé à un autel dans la nef derrière les formes à main droite, repréſente, *la nativité du Sauveur*, & l'autre qui eſt dans une chapelle des ſous-aîles, *Saint-Forrannan* chaſſant les démons des corps des poſſédés, ſont également eſtimés. Ils ſont ſortis du pinceau de Nicolai, frère Jéſuite, qui à mérité un rang parmi les maitres de l'art.

Ce monaſtère à eu cinquante-ſept abbés dont voici la ſuite chronologique.

1.

Saint-Forannan, archévêque en Ecoſſe fut le premier abbé du monaſtère de *Waulſor*. Il mourut en l'année 982, lorſqu'il commençoit à gouverner cette maiſon & celle d'*Haſtière* qui venoient d'être réunies.

2.

Cadroe, né en Ecoſſe, ſuccéda à *Saint-Forannan* dans l'abbatialité de *Waulſor*. Il acheva ce que ſon prédéceſſeur n'avoit pas eu le temps de perfectionner. Il fut choiſi par *Adalberon*, évêque de *Metz* pour gouverner le monaſtère de *Saint-Clément* audit *Metz*, où il mourut ſaintement en 998.

3.

Maccalan Ecoſſois de nation, qui à une piété ſolide joignoit une érudition profonde, fut le troiſième abbé de *Waulſor*. Il mourut en 990.

4.

Immo, ſuccéda à *Maccalan*. On ne connoît rien de ce prélât que le temps de ſa mort qui arriva en 995.

5.

5.

Godefroi profès du monastère de *Saint-Remi en Thiérache*, fut le successeur d'*Immo*, mais son humeur dure & impérieuse, & par-dessus cela la dissipation qu'il faisoit des revenus de son monastère, firent qu'on dut le déposer.

6.

Théodoric, fut celui qu'on choisit pour remplacer *Godefroi*. Il eut la douleur de voir son monastère réduit en cendres, par accident pendant son règne. Il mourut en 1035.

7.

Erembert succéda à *Théodoric*. Il rétablit les cloîtres & une partie de la maison; on ne sait pas au juste l'année de sa mort.

8.

Rodolphe, qui fut le successeur du précédent, sçut si bien ménager ses finances, qu'outre qu'il acheva tout ce que son prédécesseur n'avoit pu finir à l'entour des bâtimens du monastère, il fit encore construire l'église d'*Hastière*. Il ordonna qu'à l'avenir tous les religieux qui décéderoient dans cette maison, seroient transportés &

inhumés à *Waulsor*. L'année de sa mort est incertaine.

9.

Poppon fut choisi pour successeur à *Rodolphe*; mais il ne jouit pas long-temps de l'abbatialité de *Waulsor*, ayant été appellé pour gouverner le monastère de *Stavelot*, où il mourut en l'année 1060.

10.

Lambert succéda à *Poppon*, & fit construire pendant son règne l'église paroissiale de *Waulsor*; on fixe le temps de sa mort en l'année 1078.

11.

Godescalc. Cet abbé augmenta considérablement les revenus de sa maison. Il intervint dans l'acte qui fut dressé en 1080, au sujet de la construction d'un pont à Dinant, & sçut dès-lors s'affranchir lui & ceux de son monastère, du droit qu'on exige de tous ceux qui traversent ce pont. Il mourut en l'année 1102.

12.

Wlderic étoit un prélat d'une profonde érudition. Il maintint avec vigueur la discipline qu'il avoit établie dans son monastère. Il est mort en 1129.

13.

Théodoric II, mort en 1155.

14.

Robert ſuccéda à *Théodoric*. Ce fut ſous le règne de ce prélât que l'égliſe de *Falmagne* qui juſqu'alors avoit été deſſervie par quatre clercs, fut donnée au monaſtère de *Waulſor*. Il mourut en 1174.

15.

Pierre, mort en 1189.

16.

Libert. Ce prélât mourut ſubitement au milieu d'une rue à Liège en 1203.

17.

Warnier ſuccéda à *Libert*, malgré la faction de *Walcher* ſoutenue & fomentée par les moines d'*Haſtière*. *Warnier* aſſiſta au concile de *Latran* tenu ſous le pape *Innocent III*. Il gouverna ſa maiſon avec tant de ſageſſe & de prudence, que non-ſeulement il acquita toutes les dettes dont elle étoit chargée, mais encore en augmenta conſidérablement les revenus, au point que nous liſons dans les annales de

Waulsor, qu'il porta les prébendes de ses religieux à la valeur de 40 livres plus qu'ils n'étoient accoutumés de recevoir. Il mourut en 1216.

18.

Walcher, autrefois compétiteur de *Warnier* à l'abbatialité de *Waulsor*, lui succéda après sa mort. Ce prélât fit couvrir la tour d'un toit de pierres, & bâtir le portique qui alloit de l'église du monastère, à l'église paroissiale. Il mourut en 1228.

19.

Nicolas, mort en 1230.

20.

Henri de Grau. Il fut un grand religieux & gouverna sa maison avec beaucoup de prudence & de sagesse.

21.

Gerard de Hierges, mort en 1260.

22.

Alart de Hierges. Il fit construire à neuf le chœur de l'église d'*Hastière*. Il mourut en 1264.

23.

Philippe de Noville, mort en 1270.

24.

Nicolas II, mort en 1276.

25.

Jacques, mort en 1284.

26.

Walter de Neuville, mort en 1326.

27.

Jean de Tongres. Ce fut un prélat d'une grande prudence qui lui attira l'estime des princes de son temps. Il mourut en 1337.

28.

Baldric de Villez, mort en 1352.

29.

Thomas Corbeau, mort en 1358.

30.

Jean d'Aroche, mort en 1375.

31.

Walther de Bossu, mort en 1404.

32.

Gilles Denée, mort en 1438.

33.

Jean-Heurart de Falmagne, mort en 1469.

34.

Jean Abry ou de Chernon, mort en 1489.

35.

Jean Faing, mort en 1492.

36.

André Feraige, mort en 1505.

37.

Gilles Henser, Ce prélât est le premier qui se soit fait confirmer par le chapitre de *Saint-Aubain* à Namur, lequel avoit renvoyé jusqu'alors cette confirmation à l'évêque de Liège qui étoit encore en ce temps l'évêque diocésain, pour en obtenir tout ce qui dépendoit de son ministère, suivant la forme accoutumée. Il mourut le 10 Avril 1521.

38.

Jean Mouchet, mort en 1527.

39.

Nicolas Sorbiau. Ce prélât se fit également confirmer par ledit chapitre. Il mourut le 25 Septembre 1551.

40.

Gilles Henrart. Il mourut la même année de son élection 1552.

41.

Nicolas Sarteau. Ce prélât avoit entrepris la construction d'un nouveau cloître, qui resta néanmoins imparfait à raison de la guerre qui étoit survenue. Il mourut en 1560.

42.

Francois Remignon, mort en 1578.

43.

Théodore Sommal, mort le 30 Septembre 1590.

44.

Warnier de Rosier, mort le 7 Mai 1601.

45.

Jean Scaillet, mort le 2 Septembre 1610.

46.

Pierre de Poilvache, mort le 20 Octobre 1629.

47.

Charles Bresbois, mort le 17 Avril 1641.

48.

Benoît Dupont, mort en 1650.

49.

Florent d'Antines, mort le 30 Juillet 1657.

50.

Placide Leroy, mort le 4 Mai 1669.

51.

François Wanson, mort le 28 Janvier 1675.

52.

Victor Pouillet, mort en 1689.

53.

Lambert Lebidart. Il fut élu en 1690, & se présenta à l'évêque de Namur *Vandenperre* & au chapitre de *Saint-Aubain* pour obtenir sa confirmation; mais comme l'ab-

baye de *Waulsor* étoit en ce temps-là tombée sous la domination Françoise, cette confirmation lui fut refusée; c'est pourquoi il dut avoir recours à un évêque François, qui suppléa aux fonctions de l'Ordinaire. Il mourut pendant le courant du mois de Mars de l'année 1729.

54.

Lambert Ardinhé. Il reçut le 29 Juin 1729 du chapitre de *Saint-Aubain*, les lettres de sa présentation faite à l'évêque de Namur, lequel après les formalités usitées en pareils cas, lui accorda ses lettres de confirmation. Il mourut le 11 Juillet 1740.

55.

Augustin Henrion, de coadjuteur qu'il avoit été à l'abbé d'*Ardenne*, fut nommé abbé le 26 Mai 1740, & présenté par le chapitre de *Saint-Aubain* à messire *Bernard-Henri-Maximilien de Varick*, chanoine gradué noble de la même église, archidiâcre du Namurois, & vicaire général de tout le diocèse, *Sede Vacante*, lequel confirma l'élection de ce prélat le 18 Juin 1740. Il fut bénit par monseigneur *Paul Godefroi* comte de *Berlo*, évêque de Namur le 4 Juin 1741. Il mourut le 2 Juillet 1754, âgé

de 50 ans, après avoir été pendant six ans député des états de la province.

56.

Joseph Levrai. Il abdiqua la dignité abbatiale en 1773, & mourut à Anvers en l'année 1780.

57.

Gregoire Thibaut. Ce prélat fut élu abbé de *Waulsor* après la démission de son prédécesseur, & fut bénit à Namur le 16 Janvier 1774, par Son Altesse le prince de *Lobkowitz*, évêque de Namur. Il remplit aujourd'hui dignement les fonctions de l'abbatialité, ainsi que celles de député ecclésiastique des états de Namur.



DE L'ABBAYE
DE
SAINT-GERARD A BROGNE.

CE monastère doit sa fondation à *Saint-Gerard*, fils, à ce qu'on prétend, du comte *Gerard*, l'un de ces quatre seigneurs de la Basse-Lorraine qui se révolterent contre le roi *Zuentibold*, dont nous avons fait mention plus haut. Ce comte qui fut surnommé *Stance* ou *Stantius*, étoit dit-on fils de *Haganon*, duc de la *Basse-Austrasie*, & de *Plectrude* sœur d'*Etienne XXXIX*e., évêque de Liège.

Notre *Gerard* naquit à *Stave*, dans le territoire de Namur. Il montra dès son enfance, une tendre dévotion. Il prit d'abord le parti des armes, qui sembloit être la profession ordinaire des personnes de sa naissance. Il ne s'éloigna toutefois en rien des devoirs d'un parfait chrétien. Il servoit au contraire à tous ses compagnons d'un modèle rare de vertu, vivoit sans reproche, montroit de la bravoure dans les expéditions

militaires, & beaucoup de sagesse dans toute sa conduite. Enfin dégoûté depuis long-temps du monde, il ne cherchoit plus qu'à vivre dans la retraite. Il jetta les yeux sur une chapelle ou oratoire que *Pepin de Herstal* avoit fait bâtir à *Brogne* sous l'invocation de *Saint-Michel*, & qui avoit été consacré par le saint évêque de Liège *Lambert*. Comme elle étoit située dans le patrimoine de notre saint, il la fit agrandir & bâtir à l'entour quelque cellules, ou vers l'an 914 il plaça des clercs réguliers, au lieu des chanoines que *Pepin* & le saint évêque *Lambert* y avoient établis auparavant pour desservir cette chapelle.

Gerard se rendit après cela à l'abbaye de *Saint-Denis* près de Paris, où il embrassa l'état monastique. Sa ferveur s'accrut de jour en jour dans ce nouvel état. Il passa dans ce célèbre monastère dix années entières, durant lesquelles il fit des progrès si grands dans le chemin de la vertu & dans les sciences, que ses supérieurs le jugerent digne de recevoir les ordres sacrés.

Comme notre saint n'avoit pas perdu de vue pendant tout ce temps, le dessein qu'il avoit conçu d'établir une maison religieuse à *Brogne*, ni oublié qu'il ne s'étoit fait religieux à *Saint-Denis* qu'avec l'intention d'ef-

fectuer cet établissement, & d'y revenir un jour l'habiter, il crut qu'après avoir été revêtu du sacerdoce, le temps étoit venu d'exécuter son dessein. Il communiqua donc à ses frères de *Saint-Denis*, ses vues par rapport au monastère de *Brogne*; & leur demanda douze religieux pour donner commencement à ce nouvel établissement, ainsi que le corps de *Saint-Eugène* qu'on lui avoit promis.

La demande de *Gerard* étoit trop raisonnable pour être refusée. On lui accorda le saint corps avec quelques autres reliques, & douze religieux de *Saint-Denis* des plus respectables par leur vertu & par leur régularité. Cette sainte troupe s'étant mise en marche, arriva bientôt à *Brogne*. *Gerard* déposa les reliques qu'il avoit apportées de *Saint-Denis* dans l'église qu'il avoit fait bâtir, & le 18 d'Août 928 il prit avec ses frères, possession du monastère, après en avoir congédié les clercs qu'il y avoit précédemment établis.

Telle a été l'origine de la célèbre abbaye de *Brogne*, connue aujourd'hui sous nom de *Saint-Gerard* son fondateur. Elle se rendit bientôt recommandable dans les pays circonvoisins par la vie angélique que les saints religieux y menoient. On s'empressa de toutes parts à les combler de bé-

édifications & de bienfaits. On vit les peuples courir en foule au nouveau monaſtère, comme à une école de piété, où l'on alloit s'inſtruire de ſes devoirs, & s'animer à les pratiquer par l'exemple de tant de ſaints.

Il ne manquoit plus que l'approbation du Saint-Siége & la confirmation du ſouverain, pour rendre ſolide un ſi bel établiſſement. Notre *Gerard* qui avoit été élu abbé du conſentement unanime de tous ſes frères, alla trouver l'empereur *Henri*, qui tenoit alors ſa cour à Aix-la-Chapelle, & le ſupplia de prendre la maiſon de *Brogne* ſous ſa protection. L'empereur ne put refuſer au ſaint abbé la grace qu'il lui demandoit. Il s'engagea à protéger de tout ſon pouvoir cette abbaye, & afin qu'elle eut toujours un défenſeur à portée de la ſoutenir dans le beſoin, il en confia ſpécialement la défenſe aux comtes de Namur. *Henri* ne voulut pas toutefois que ces comtes priſſent à l'égard de *Brogne* la qualité d'*avoués*, preſque toujours onéreuſe aux monaſtères, par le mauvais uſage que les ſeigneurs en faiſoient. Les lettres ſont datées du 9 Avril 932. (c)

Après que *Gerard* ſe fut ainſi aſſuré de la

(c) Recueil des chartres ci-après.

protection du souverain, il pensa aussi à se ménager celle du Saint-Siége. Il alla pour cet effet à Rome, & il s'y rendit tellement recommandable auprès du pape *Etienne VIII*, qu'après en avoir été personnellement comblé de faveurs, il revint avec des privilèges pour son monastère insérés dans la bulle (*t*) qu'il obtint de ce souverain pontife.

Gerard de retour dans son monastère de *Brogne*, ne songea plus après cela qu'à faire fleurir de plus en plus la religion & la discipline monastique parmi ses frères. Il leur en donnoit lui-même l'exemple. Quoique supérieur & premier abbé de ce monastère, il ne perdit point dans cet emploi, ni l'amour de l'humilité, ni le goût de la retraite. Delà vint qu'il sollicita souvent la démission de sa charge, & dans l'espoir de l'obtenir, il se pratiqua une cellule à l'écart pour y vivre en réclus, & s'adonner en toute liberté à la douceur de la contemplation; mais la providence ne permit pas qu'il jouît, selon son desir, d'un répos si tranquille. Appellé à une vie plus active, il fut constitué supérieur de dix-huit monastères de la Basse-Lorraine & des provinces voisines, situés

(*t*) Miræi, tom. 1, pag. 257.

entre la Somme, la Meuse & l'Océan, où il rétablit la discipline ecclésiastique dans toute sa pureté. On met du nombre des principaux, *Saint-Gislain*, *Saint-Pierre* à Gand, *Saint-Martin* à Tournai, *Hasnon*, *Marchiennes*, *Saint-Vaast* à Arras, *Saint-Bertin* & *Saint-Amand*.

Notre saint eut à souffrir beaucoup de contradictions dans ces courses apostoliques; mais aidé du secours de Dieu en qui il mettoit toute sa confiance, il les surmonta, dompta & régla les esprits les plus indociles, & son zèle lui fit réformer tout ce qui méritoit de l'être. Plusieurs miracles qu'il fit pendant sa vie, rendirent son nom célèbre, & lui acquirent la vénération de toute la Belgique.

Quoique parvenu à un âge fort avancé, & qu'il fût cassé de fatigues, *Gerard* visitoit régulièrement tous les ans, les monastères qui étoient sous sa direction. Mais parmi ses travaux apostoliques, & les succès de l'honorable commission dont il étoit chargé, il n'oublia jamais ses chers enfans de *Brogne*. Il revint se renfermer dans la solitude qu'il s'y étoit choisie, pour se préparer à la mort. Elle arriva le troisième jour d'Octobre de l'an 959, après avoir reçu le saint viatique dans les sentimens de la plus tendre piété. Il expira ainsi au milieu

de ses frères, chargé d'années & de mérites.

Les miracles fréquens qui se firent depuis à son tombeau, furent une preuve de la gloire dont Gerard jouissoit devant Dieu. Ces miracles déterminerent le pape *Innocent II* à le mettre au nombre des saints; ce qui se fit en 1131; que son saint corps fut exhumé & placé sur l'autel, par *Alexandre*, évêque de Liège. *Godefroi*, comte de Namur assista avec toute sa cour à cette pieuse cérémonie, équivalente alors à ce qu'on a depuis appellé *canonisation*.

L'église de ce monastère est ancienne & digne de remarque. Elle consiste en une nef de médiocre hauteur, percée à gauche de petites fenêtres, qui lui donnent peu de jour; les collatéraux en sont séparés par deux rangs, chacun de six piliers gothiques : ils aboutissent à deux autels placés aux côtés d'une grille revêtue de cuivre, & accompagnée d'une balustrade qui forme l'entrée du choeur. On y monte par un perron de sept marches, au haut duquel on se trouve dans un vaisseau plus clair que le premier & d'un goût plus moderne. Ses principaux ornemens sont dix tableaux représentans la vie de *Saint-Gerard*, outre une descente de la croix servant de rétable

au grand autel, qui est soutenu par huit colonnes d'ordre composite, surmontées d'une niche, où est placée la statue du même saint, dont la sépulture est dans une cripte menagée sous le choeur avec l'inscription suivante :

» *Clarus ab Austrasia generosa stirpe*
» *Gerardus*,
» *Sanctus in hoc humili condidit ossa loco*;
» *Gaudeat omnis plebs tali defensa patrono*,
» *Atque suo placidat Bronia terra duce*.
» *Obiit anno 958 sublevatus in feretrum.*

On trouve aussi au milieu de la nef un puis dont les eaux passent pour être médicinales, comme l'annonce l'inscription suivante :

» *Accedant ægri, sani, bibuli, sitibundi*,
» *præstabo cunctis dulce refrigerium*.

Une autre chose digne de remarque dans cette église, c'est le tombeau d'*Englebert Desbois*, septième évêque de Namur, qui est placé dans la chapelle de *la Vierge* à la gauche du choeur. Cette pièce consiste en une belle tombe de marbre, chargée de la statue de ce prélat grande comme na-

ture, couchée & appuyée sur le bras droit.

Les plus considérables reliques de l'abbaye de *Saint Gérard*, sont le corps de ce saint tout entier, une grande partie de celui de *Saint-Eugène* archevêque de Tolede, celui de *Saint-Léger* évêque d'Autun & martyr, deux corps des saints Innocens, & une parcelle de la croix du *Sauveur*, qui fut léguée à ce monastère par un gentilhomme nommé *Manassé* qui l'avoit apportée de l'Orient.

Ce seigneur fut dans la suite enterré dans l'église de cette abbaye sous une tombe de marbre noir, avec cette seule inscription, *Vir nobilis Manassès*, sans surnom & sans date.

Guillaume, archevêque de Tyr, dans son histoire de la guerre sainte livre 16, chapitre 13, parle de *Manasses* comme d'un gentilhomme de la plus haute extraction, lequel étant passé dans la Palestine, sut si adroitement s'insinuer dans les bonnes graces de la reine *Melisende*, fille de *Baudoin du Bourg*, roi de Jerusalem, & veuve de *Foulque d'Anjou* quatrième roi de ce pays, qu'elle le fit chef de son conseil, général de sa gendarmerie, & connétable du royaume.

Ce haut dégré de faveur, ajoute cet his-

torien, les grandes richesses qu'il accumula, les grands biens, & immenses possessions qu'il acquit par son mariage avec la veuve de messire *Baillan* l'aîné, seigneur de *Rama*, joint à cela son humeur altière & impérieuse, lui attirerent bientôt la haîne & l'inimitié de toute la noblesse du pays.

Le roi *Bauduin III* du nom, à la tête des mécontens, se brouilla entièrement avec la reine *Melisende* sa mère, & occasionna une espèce de guerre civile, qui faillit dès lors à ruiner les affaires des chrétiens en Orient.

Manasses contraint de se retirer à la vue du corps d'armée commandé par le roi en personne, alla se renfermer dans une de ses forteresses, nommé *Mirabel*; où il fut bientôt assiégé & contraint de se rendre. On lui accorda la vie sauve, à condition qu'il se retireroit tout de suite de la Palestine & de tout l'Orient. Toutes ses richesses lui furent enlevées, ses vastes possessions envahies, & il ne conserva pour ainsi dire, que la parcelle de la *Sainte-Croix*, qu'il avoit reçu en présent de la princesse d'Antioche, sœur de la reine *Melisende*, & dont il enrichit à son retour l'église de *Brogne*.

Les annales de cette maison, font *Manasses*, fils d'une sœur de *Godefroi de Bouillon*,

premier roi de Jerusalem. L'archevêque de Tyr, *Guillaume* au livre 12, chap. 1. de son histoire, appelle *Manassès* & son père, seigneurs d'*Hierges*, & au livre 17, chap. 1. il rapporte comment il fut choisi connétable dans l'assemblée-générale des états du royaume qui se tint en 1146 dans la ville d'Acre.

Les mêmes annales lui donnent pour épouse en secondes nôces *Adele de Chimay* & fixent sa mort à l'année 1176.

On compte trente-sept abbés qui ont successivement gouvernés la maison de *Brogne*, desquels je joins ici la liste.

Liste chronologique des Abbés de Brogne.

1.

Saint-Gerard, fondateur de ce monastère en a été, comme nous avons dit, le premier abbé.

2.

Heribert, succéda à *Saint-Gerard*. Sa science & sa vertu lui avoient mérité d'être choisi par l'empereur *Otton II*, pour son chapellain. Ce prince ne borna pas-là la haute estime qu'il avoit pour *Heribert*; car persuadé qu'il ne pouvoit confier en des mains plus sûres, l'éducation de son fils

Otton III, il le nomma précepteur de ce jeune prince, lequel ayant succédé depuis à son père dans l'empire romain, vint à *Brogne* en 992, accompagné de *Notger*, évêque de Liège. Ils prirent l'un & l'autre cette maison sous leur protection. *Heribert* gouverna pendant quarante ans son monastère, & mourut en l'année 998.

3.

Guinebold, il acheva de mettre l'église de *Brogne* en état. On ignore le temps de sa mort.

4.

Renier. Ce fut ce prélât qui établit la paroisse de *Brogne*. L'année de sa mort est incertaine.

5.

Gontier, il eut soin pendant son règne, de faire écrire la vie de *Saint-Gerard*. Il mourût en 1062.

6.

Quiremond, dont on ignore l'année de sa mort, étoit de l'illustre famille des seigneurs de Chimay. Il étoit religieux profés du monastère de *Saint-Jacques* à Liège.

7.

Boson. Ce prélât obtint du pape *Gregoire VII* & de *Henri IV*, évêque de Liège, la confirmation de tous les privilèges

de son abbaye. Il mourut en l'année 1085.

8.

Thomas, étoit un prélat sage, modéré & grand observateur de la discipline ecclésiastique. Il est mort en l'année 1106.

9.

Arnulphe, mort en 1114.

10.

Etienne, ce fut sous cet abbé que l'église de *Brogne*, fut gratifiée de deux corps des SS. Innocens. Il mourut en 1116.

11.

Ebroin, il vivoit l'an 1131. Ce fut cette année qu'il obtint la permission de lever de terre le corps de *Saint Gerard*. *Ebroin* mourut en 1140.

12.

Gerard II, de frère lai, parvint à l'abbatialité, & régna avec applaudissement. Il mourut en 1156.

13.

Godefroi. Il étoit neveu de *Henri*, évêque de Liège, il mourut en 1161.

14.

Libon, mort en 1185.

15.

Arnulphe II, mort en l'année 1192.

16.

Robert. Cet abbé étoit en même-temps

archimandrite de *Lobbes*. Il mit pendant son règne, tous les bâtimens de la maison de *Brogne* en état. Il mourut en 1221.

17.

Lambert, mort en 1234.

18.

Thomas II, mort en 1262. Son épitaphe se voyoit dans la nef de l'église en cette sorte :

» *Luce pia migrans, quo Maria Virgo*
» *Transiit ad Christum, clemens post se trahit istum* ;
» *Spiritus ut, cujus hic tectum corpus habetur,*
» *Spiritibus sanctis in perpetuum societur.*

19.

Pierre, mort en l'année 1270. On voyoit son épitaphe dans la même nef, conçue en ces termes :

» *Petrus in hoc busto, lateat qui vase venusto,*
» *Pectoris egregio gestabat dona Sophiæ* ;
» *Lex necis hunc trivit, qui leges solvere scivit.*

20.

Gerard III, mort en l'année 1277.

21.

Lambert II, mort en 1293.

22.

Baudain de Rivenchies, mort en 1301.

23.

Thomas III, mort en 1350. Il a été enterré dans la chapelle de *la Sainte-Vierge*, sous la même tombe que *Gerard III*, avec cette épitaphe commune :

» *Thomas in hac tomba fractus pietatis & unda,*
» *Exemplar morum, jacet abbas, lexque bonorum*
» *Gerardus prudens, mundanaque omnia ridens.*

24.

Gerard IV, mort en 1313.

25.

Alard, mort en 1336.

26.

Henri de Falize, mort en 1380.

27.

Jacques Buffeial, mort en 1409.

28.

Walter de Falize, mort en 1427.

29.

Jean de Lerhey, mort en 1433.

30.

Nicolas de Leves, homme très-savant. Il a écrit un ouvrage sur la translation de *la Sainte-Croix*, & après qu'il eut embellit la chasse dans laquelle reposoit le corps *de Saint-Eugene*, & fait raccommoder la cloche de la tour de l'église, qui avoit été brisée

brisée par la foudre, il abdiqua en faveur de *Nicolas Cardin*, & mourut en 1448.

31.

Nicolas Cardin, gardien des FF. Mineurs du couvent de Namur, mort en 1452.

32.

Guillaume de Grau, mort en 1482. On voit son épitaphe dans la chapelle de *la Sainte-Vierge*, en cette sorte :

» *Hunc clarum pariunt, clarum magis acta*
» *probarunt,*
» *Aulam fundavit, ustam turrim reparavit.*

33.

Jacques Letourier. Il forma une bibliotheque dans son monastère, en répara tous les bâtimens, & y fit différens embellissemens. Il mourut en 1503.

34.

Guillaume de Biez. Ce prélât contribua beaucoup à l'embellissement de son église, y fit dresser des orgues, & un magnifique autel de porphire. Il est mort en 1507.

35.

Thomas Badré, mort en 1516.

36.

Guillaume Caulier, fut un des plus grands prélâts qui ait gouverné le monastère de *Brogne*. Celui de *Lobbe*, au gouvernement

duquel il avoit été associé à son frère *Thomas Caulier*, se ressentit également de sa bonne administration. Il fit pendant son règne, construire un chœur neuf pour ses religieux de *Brogne*. Il mourut en 1550.

37.

Benoît de Mailly. Ce prélât eut la douleur de voir son monastère pillé, brûlé, & réduit presque tout en cendres au temps de la guerre avec la France en 1565. Il mourut en l'année 1567. Il fut le dernier abbé de *Brogne*, à raison qu'à sa mort cette abbaye a été annexée à la mense épiscopale de Namur. Depuis ce temps cette maison n'a plus été gouvernée que par un prieur.

Ce monastère est situé dans le pays d'*entre Sambre & Meuse*, à trois lieues de Namur



DE L'ABBAYE DU JARDINET.

L'ABBAYE de *Jardinet*, suivant une pieuse tradition reçue dans cette maison, a pris naissance à l'occasion d'un miracle. Voici comment la chose est rapportée par quelques écrivains.

Le feu ayant pris vers l'an 1304 à l'église de *Notre-Dame* à Walcourt, les anges emporterent l'image de *la Sainte-Vierge*, & la déposerent dans un jardin à portée de la ville, nommé vulgairement *le Jardinet*. Cette merveille étant venue à la connoissance de *Thierry de Rochefort*, alors seigneur de Walcourt, il ordonna de rapporter cette image dans cette ville, mais inutilement, car on ne put la bouger. Emu de ce second miracle, *Thierri* fit voeu de faire bâtir au même endroit, une abbaye pour des religieuses de l'ordre de *Citeaux*; & lors, suivant la même tradition, l'image de *la Sainte-Vierge* fut remise aisément dans l'église de Walcourt, où elle est devenue célèbre par quantité de miracles qui s'y,

ſont opérés, & par le grand concours de monde qu'on y voit venir de toutes parts, pour l'honorer.

Thierri de Rochefort exécuta ſon vœu en 1317, & quelques années après il céda conjointement avec *Gertrude* ſon épouſe, tout le droit qu'ils avoient ſur ce monaſtère, aux religieuſes qui l'abitoient; temoin les lettres ſuivantes :

» *Moi* Thierri, *ſeigneur de Walcourt*, » *je fais notoir tant aux préſens qu'aux* » *futurs*, *que du conſentement de mon épouſe* » *dame* Gertrude, *j'ai réſigné & en pré-* » *ſence de pluſieurs ay werpy le monaſtère* » *de* Jardinet *de la benoite Vierge Marie*, » *ſitué les Walcourt*, *ſur l'autel dudit lieu* » *& ès mains de maître* Jean de Oigniez, » *au prouffit des nonnes de l'ordre de Ciſ-* » *teaux*, *rien retenant à moy de droit ou* » *de ſeigneurie ès biens*, *poſſeſſions*, *ou per-* » *ſonnes du devant dit lieu*, *ains ſi je ſuis* » *requit*, *j'y donneray mon conſeil & ayde.* » *En outre j'ay donné audit monaſtère de* » Jardinet *de la benoite Vierge Marie &c.* » *&c. &c. Afin que les choſes préditses* » *ayent leur force*, *j'ay roborez ou forti-* » *fiéz cette préſente chartre par l'appenſion* » *de mon ſéel. Fait publiquement l'an de*

» *notre-Seigneur* 1332 *au mois de Décem-*
» *bre en la chapelle dudit monastère.*

Ces religieuses se soutinrent assez long-temps dans toute la vigueur de la discipline monastique; mais le relâchement s'étant à la fin introduit parmi elles, on les dispersa en l'année 1415 dans d'autres monastères de filles, & on leur substitua des religieux du même ordre.

Benoît Loyet, dix-neuvième abbé de ce monastère acheta vers l'an 1695 du roi d'Espagne, la seigneurie de Walcourt pour la somme de vingt-deux mille florins, de sorte que la collation des prébendes de l'église collégiale de Walcourt appartient maintenant à l'abbé de *Jardinet*, ainsi que le droit de nommer le magistrat de cette même ville, avec celui de haute, moyenne & basse justice.

Ce monastère situé dans un vallon arrosé de la rivière d'*Eure* qui l'isole parfaitement, à dans les deux gorges des perspectives agréablement bornées. C'est d'un côté la ville de Walcourt qui lui forme un bel amphithéâtre, & de l'autre des prairies cotoyées par des bois où est une belle forge nommé *le Marteau*: tout ce paysage est très-amusant par sa variété.

L'église est d'une architecture gothique, mais ses décorations lui donnent un air moderne. Un magnifique jubé en bois dont l'architecture de bon goût est rehaussée par quantité d'ouvrages de sculpture richement dorés, sépare le chœur du reste de de la nef. On voit dans le sanctuaire la tombe de *Jean Eustache*, premier abbé.

L'ancienne maison abbatiale, qui subsiste encore, est un corps de logis, bâti entre le donjon de l'entrée, & une tour couverte en flèche, qui cantonne la basse-cour. Il sert présentement à d'autres usages.

Près du monastère, on trouve un château, situé sur une colline, consistant en plusieurs bâtimens flanqués de trois à quatre tours, où sont les bergeries, les écuries & les logemens des domestiques. On prétend que c'est l'ancienne abbaye; cependant on n'y trouve point les vestiges de l'église.

L'abbé moderne est le vingt-quatrième abbé qui gouverne cette maison.

Liste chronologique des abbés du Jardinet.

I.

Jean Eustache. Fut choisi premier abbé de *Jardinet* en 1414, & il mourut en 1481.

2.

Martin d'Alne, mort en 1489.

3.

Arnoux de Solbrecq. Il renonça à la dignité abbatiale du *Jardinet*, pour être élu abbé de *Gembloux*. Mort en 1511.

4.

Arnoux de Sombreffe. Il augmenta considérablement par sa bonne administration les revenus de son monastère, qui avoient été fort minces jusqu'alors, quoiqu'il eut fait bâtir le cloître & l'église. Il est mort en 1501.

5.

Jacques Dewin. Il fit entourer son monastère de fossés & d'un bon mur. Il mourut en 1524.

6.

Nicolas Clermis. Il mourut en la même année 1524.

7.

Guillaume Floquier, mort en 1535.

8.

Jacques Raveschot, issu d'une famille noble de la *Campine*, obtint à Rome la dignité d'abbé. Il mourut en 1554.

9.

Jean Rosart, mort en 1570.

10.

Martin Just, mort en 1574.

11.

Zacharie de Leers, mort en 1587.

12.

Hubert Sculfort. Il ne regna que six mois, étant mort en 1587.

13.

Thomas Busse, mort en 1592.

14.

Usinar Clement, mort en 1612.

15.

Hugues Buisseret, mort en 1624.

16.

Ponce Bonay, mort 1631.

17.

Robert de Namur, issu d'une famille noble de cette province, mort en 1652.

18.

Robert Coutume, mort en 1668.

19.

Benoît Loyer, mort en 1709.

20.

Ignace Malfroid, mort le 12 Décembre 1739, après avoir été député des états de cette province.

21.

Jacques Marechal, élu en 1740, & mort en 1756.

22.

Sebastien de Lestenne, mort le 9 Janvier 1769.

23.

Paul le Becque, mort le 4 Mars 1776.

24.

Joseph Fontaine, actuellement regnant.

DE L'ABBAYE

DE GRAND-PRÉ.

SI l'on peut qualifier de fondateur d'une abbaye, le prince qui fait les frais de la fondation par un testament; on doit attribuer celle de l'abbaye de *Grand-Pré*, à *Philippe*, comte de Namur, qui avant de mourir, chargea *Marguerite* sa sœur, épouse de *Henri*, comte de Vianden, de cet établissement. Cette princesse exécuta sa volonté au commencement du treizième siècle. On ne sait pas précisément en quelle année; mais on trouve encore un diplôme de ce prince & de la comtesse son épouse, daté de l'an 1231, où avant de faire mention des biens qu'ils donnent à ce monas-

tère, ils s'en déclarent fondateurs. Il étoit donc déjà fondé, lorsqu'ils lui firent ces grandes libéralités.

La possession en fut confirmée aux religieux de Citeaux, par *Ferrand de Portugal*, comte de Flandre, & *Jeanne* son épouse, par *Thomas de Savoye*, son successeur à cette comté, & par *Jeanne de Constantinople* son épouse. Elle le fut encore par *Bauduin*, empereur de Constantinople & comte de Namur, qui ayant besoin d'argent pour son voyage d'Orient, leur vendit cent & cinquante bonniers de bois.

Cette abbaye est bâtie dans un agréable vallon, dont les deux issues conduisent la vue sur des paysages bien variés. Les deux chaînes de collines, garnies de vergers & de terres labourables sur leurs croupes, qui côtoyent les prairies où elle est située, sont couvertes de quantité de bois, & un gros ruisseau nommé *Hoyoul*, qui en arrose le terrein, & après en avoir baigné les murs, fournit ses eaux à des moulins à farine & à huile, aussi bien qu'à deux machines, dont l'une polit le marbre, & l'autre scie des arbres pour les convertir en planches. Delà il coule tranquillement dans de vastes prairies, qui d'un côté forment un quarré long entre des collines également

écartées, puis se réjoignent presque, d'une manière insensible, permettent à l'oeil une charmante perspective, sur des lointains qui se confondent peu-à-peu avec l'horison.

Ce ruisseau grossi de plusieurs sources, est si fort, que dans l'espace d'environ une lieue, il fait tourner plusieurs moulins à farine, d'autres moulins à tirer le fil d'archal, à battre le cuivre, à laminer le plomb, à polir le marbre & la pierre, à platiner le fer, & à cinq ou six forges. Les bois y sont si étendus, qu'on ne doit point craindre qu'il en puisse manquer à toutes ces manufactures. Outre qu'il satisfont pleinement à cette utilité, ils procurent l'agrément de toutes sortes de chasses.

Ce monastère est d'une architecture moderne, dont les bâtimens sont assez bien distribués.

Les premiers religieux qui vinrent habiter l'abbaye de *Grand-Pré*, furent tirés au nombre de douze de celle de *Villers*, sous la conduite d'un nommé *Jean*, homme d'une piété singulière, qui en fut le premier abbé. Il a eu quarante-huit successeurs dont voici la liste.

I.

Jean, dont nous venons de parler, fut

le premier abbé de ce monastère. C'étoit un homme recommandable par sa vertu & la sainteté de sa vie. Il étoit issu d'une maison très-distinguée. On lit que le jour même qu'il fut armé chevalier avec les formalités & l'appareil pompeux usité en ce temps-là en semblables circonstances, il se retira à l'abbaye *de Villers*, où il prit l'habit de religieux. On n'a rien de certain sur l'année de sa mort.

2.

Jean II.

3.

Lambert.

4.

Jean III.

5.

Libert.

6.

Bernard du Mont-Saint-Guibert.

7.

Jean de Gentinne.

8.

Laurent.

9.

Walter.

10.

Bauduin d'Azor.

11.

Laurent II.

12.

Nicolas de Geest.

13.

Jacques.

14.

Henri de Faux.

15.

Guillain.

16.

Jean de Strin.

17.

Lambert de Winoc.

18.

Henri d'Esterland.

19.

Lambert de Gueldre.

20.

Alard de Stocinado.

21.

Herman.

22.

Etienne de Lanceau.

23.

Jean de Streu II.

24.

Gille de Ville en Hesbaye, dit *de Blehen*, issu d'une famille noble. Il vivoit en 1391.

25.

Jean de Waret.

26.

Jean de Maillien, issu d'une famille noble de la province de Namur.

27.

Gerard de Maillien, de la même famille que le précédent.

28.

Jean Moreau.

29.

Jacques Courtoy.

30.

Nicolas Niquet.

31.

Jacques Alard.

32.

Francois Bolfrix.

33.

Pierre Emmens.

34.

Fastrade Feche, dit *Chaumont.*

35.

Thomas Robin.

36.

Bernard Rose.

37.

Jean Landuin, docteur en théologie, un des plus grands prélats qui ayent gouvernés le monastère de *Grand-Pré.*

38.

Barthelemi Poisson, dit *Rivere.*

39.

Gilles Feche, dit *Chaumont*.

40.

Jean Petit, dit *Ouy*.

41.

Gilles Bauchiaux, mort en 1639.

42.

Jean de Jambline, issu d'une famille noble de la province de Namur, mort en 1647.

43.

Charles Coppen, mort en 1670.

44.

Francois de l'Arbre, mort en 1704.

45.

Charles Dethier, mort en 1730.

46.

Bernard Petit. Il fut député de l'état ecclésiastique. L'église de son abbaye lui est redevable de sa décoration.

47.

Albert Rinquet.

48.

Etienne Defrenne, succéda à l'abbatiatialité en 1761. Il mourut à Namur dans le réfuge de *Grand-Pré* le 2 Février 1774.

49.

Albert Rochette. Béni le 13 Novembre 1774, actuellement regnant.

Entre les prérogatives dont jouit un abbé de *Grand-Pré*, il est seigneur hautain d'*Avillon-Fayl*. Cette seigneurie appartenoit en 1640 à *Jean Menseler*, écuyer, seigneur de *Courière*, ensuite de l'acquisition par engagère qu'il en avoit faite de Sa Majesté. En 1680 le sieur *Debande* son héritier la releva, & la céda à dame *Marie-Isabelle Debande* sa fille, épouse du sieur N. de *Salazar*, qui en fit relief en 1702, & la posséda jusqu'en 1731 que dom *Bernard Petit*, abbé de *Grand-Pré* là acquis & en fit relief la même année. Cet abbé est encore seigneur foncier de *Wierde*.

DE L'ABBAYE DE MOULIN.

LE monastère de *Moulin* doit son commencement à quelques personnes charitables qui le firent bâtir en 1231 pour des filles de l'ordre de *Citeaux*. L'évêque de Liège *Jean d'Eppes* confirma cette fondation, & prit le monastère & tous ses biens sous sa protection. Les premières religieuses

qu'on y envoya ; furent tirées du monastère de *Soleilmont*. *Bauduin de Courtenay*, comte de Namur & empereur de Constantinople, affectionnoit particulièrement cette maison, il lui fit de grands bienfaits, & lui accorda le corps de *Saint-Heribert* & la chapelle où il reposoit dans le bois de *Marlagne*.

Ces religieuses subsisterent ainsi jusqu'en l'année 1413, que *Guillaume II*, comte de Namur, s'étant plaint au chapitre-général de l'ordre de *Citeaux*, de peu de discipline qui s'observoit pour elles, le chapitre députa les abbés de *Clairvaux de Villers* & d'*Alne*, pour en faire la visite, & ensuite de leur rapport, on transféra les religieuses en d'autres monastères, & l'on y établit douze religieux du même ordre, tirés des abbayes de *Villers* & d'*Alne*, sous la conduite de *Jean de Gesves*, religieux profés de ce dernier monastère, personnage aussi recommandable par sa piété, que par son zèle pour le maintien de la discipline monastique. Ce changement arriva en l'année 1414.

Quelques années après, on y bâtit une église neuve, qui fut consacrée le XVIIe des kalendes de Février 1444, par le suffragant de Liège. *Marie de Ligne*, épouse

de *Charles*, baron de *Berlaymont* & de *Hierge* contribua beaucoup par ses libéralités, à l'érection de cette église. Elle voulut y être enterrée, & on y voyoit sa tombe avec cette épitaphe.

» *Cy Gist madame Marie de Ligne, es-*
» *peuse à noble, hault & puissant seigneur,*
» *messire Charles baron de Berlaymont &*
» *de Hierge, seigneur de Perwez, Beau-*
» *raing, de Herchies-sur-Lesse, d'Annon;*
» *de Formys & Wingeyes, qui trespassa au*
» *chastel de Beauraing, l'an* 1462 *le qua-*
» *tuorze de Mars.*

Mais cette église ne subsista pas longtemps; car en 1466, elle fut pillée, brûlée & réduite en cendres, ainsi que le monastère, par les Dinantois. Ceci arriva sous l'administration de *Jean Girelin* confesseur & conseiller de *Philippe*, roi de Castille, & cinquième abbé de *Moulin*. *Nicolas Neumart* son successeur rétablit entièrement l'église & le monastère. Il est situé sur la rive gauche de la Meuse, à quatre lieues de Namur. On y conserve entr'autres reliques, deux têtes des *Saints-Innocens*, & trente-cinq autres têtes, qu'on dit être des compagnes de *Sainte-Ursule*;

& selon d'autres des martyrs de *la Légion Thebéene.*

On voit dans ce monastère une des plus vastes basses-cours du pays, dont les bâtimens sont bâtis à la moderne avec autant de propreté que de solidité.

Le quartier abbatiale n'est également bâti que depuis environ quarante ans; les appartemens en sont parfaitement bien distribués. Les moines n'y sont pas moins commodément logés.

L'église, qui est claire & riante, consiste en une belle nef, accompagnée de deux aîles, & coupée par un croison, qui sépare le chœur du sanctuaire. La voûte de la nef est soutenue par dix piliers d'ordre toscan, dont les bases & les chapiteaux sont de marbre, ainsi que ceux des pilastres des aîles, qui répondent aux piliers. On y voit une belle tribune en face du chœur, où sont placées de bonnes orgues, portées par quatre colonnes & autant de pilastres de marbre d'ordre composite.

Le chœur dont le lambris & les stales sont d'une belle menuiserie relevée d'une riche sculpture, est fermé par une grande grille, posée entre deux autels très-propres, qui font face au portail.

Une magnifique architecture se fait remarquer dans le sanctuaire, d'où elle est continuée dans le croison. Ce sont des pilastres d'ordre composite, assortis de leurs bases & chapiteaux élevés jusqu'aux voûtes. Elle n'est pas moins digne d'attention dans le grand autel & dans les deux croisons qui en font l'accompagnement; les vitraux placés avec beaucoup de simétrie, lui donnent un très-beau jour: tout y est pavé de beau marbre.

Le clocher en est aussi moderne; c'est une belle tour élevée sur le choeur, & couverte en dôme, surmonté d'une lanterne de très-bon goût.

A côté de l'église est un cloître quarré bien voûté, & percé de chaque côté de douze fenêtres cintrées, & très-proprement vitrées. C'est à l'abbé *Pierre-Denis* que cette abbaye est redevable de son église, du cloître, de plusieurs autres édifices & de la plûpart de ses embellissemens.

La rivière qui fournit ses eaux à une manufacture de papier & à un moulin qui est dans l'enceinte de l'abbaye, contribue encore à ses agrémens & à la pureté de l'air.

Cette maison ayant été pendant quelque temps sous la direction d'un économe placé

par le gouvernement de Bruxelles, vient d'être supprimée en la présente année 1787. Tous les religieux ont été renvoyés avec chacun une pension.

Ce monastère a eu vingt-cinq abbés, dont voici la liste.

Liste chronologique des abbés de Moulin.

1.

Jean de Geves, religieux profés du monastère d'*Alne*, dont nous avons parlé plus haut, a été le premier abbé de *Moulin*. C'étoit un homme recommandable par sa piété, & par son zèle pour le maintien de la discipline monastique. Il est mort en l'année 1420.

2.

Jean d'Ath ou *Penno*. Il étoit promoteur du monastère de *Marchiennes*, lorsqu'il fut élevé à la dignité abbatiale de *Moulin*. Il mourut en 1430.

3.

Walther de Nimingerode, issu d'une famille noble. Mort en 1438.

4.

Pierre d'Amsterdam, mort en 1464.

5.

Jean Girelin, confesseur & conseiller de

Philippe, roi de *Castille*. Il eut la douleur de voir pendant son règne, son église & tous les bâtimens de son monastère, pillés, saccagés & réduit en cendres par les *Dinantois*. Il est mort en 1483.

6.

Nicolas Neumart, homme recommandable par sa piété. Il acheva tous les ouvrages commencés par son prédécesseur, pour la réédification de l'église & du monastère. Il est mort en l'année 1498.

7.

Jean Bleria, mort en 1512. Il étoit régisseur de la maison de *Marche-les-Dames*, lorsqu'il parvint à la dignité abbatiale.

8.

Jean Rolllandi, mort en 1523.

9.

Toussaint Duchene, mort en 1530.

10.

Pierre Boute, mort en 1534.

11.

Pierre de Flandre, répara l'église, & acheva plusieurs bâtimens. Il mourut en l'année 1556.

12.

Simon-Columban, mort en 1558.

13.

Nicols Thibaut, prélat d'un grand mérite. Il mourut en 1561.

14.

Lambert Briot, mort en 1572.

15.

Jacques Deglimes, issu de l'illustre famille de ce nom. Il mourut en 1594.

16.

Pierre Royer, issu de parens nobles du pays de Liège. Mort en 1608.

17.

Mathias d'Or, mort en 1622.

18.

Nicolas Somale, mort en 1644.

19.

Jean Rampen, mort en 1650.

20.

Antoine Lewaite. Il fut en après choisi abbé de *Cambron*, où il mourut en 1662.

21.

Barthélemi Vandenper, étoit religieux profés de l'abbaye de *Cambron*, lorsqu'il fut élu abbé de *Moulin*. Il gouverna sagement cette maison jusqu'à sa mort arrivée en 1595, après avoir été député des états de Namur.

22.

Jacques Maucour, mort en 1703. Il avoit aussi été député des états de la province.

23.

Maximilien Demanet. Ce prélât étoit d'une profonde érudition. Il se rendit tellement recommandable près de monseigneur le comte de *Berló de Brus*, qu'il le choisit pour son juge délégné à la cour de Rome. Il mourut le 19 Février 1733, après avoir aussi été député ordinaire ecclésiastique des mêmes états.

24.

Pierre Denis, étoit confesseur des religieuses du monastère du *Val-Notre-Dame* près de la ville de Hui, lorsqu'il parvint à la dignité abbatiale de *Moulin.* Il mourut en l'année . . .

25.

Bruno Valeq, abbé moderne de *Moulin.* Il obtint passé quelques années le droit de porter la mitre, & a rempli les fonctions de député des états de cette province.

La seigneurie de la terre de *Moulin* est attachée à l'abbatialité.



DE

DE L'ABBAYE DE BONNEFFE.

QUoiqu'on ignore le temps précis de la fondation du monastère de *Bonneffe*, on ne risque rien d'avancer ici qu'elle peut tenir place entre les plus anciens de cette province.

La plupart des écrivains qui ont parlé de cette maison, en attribuent la fondation à un certain *Staſſin d'Hemptines*, gentilhomme de la cour de *Gui* premier qui regnoit sur le comité de Namur, dans le treizième siècle; mais ceci seroit contradictoire avec certain acte daté de l'an 1230, inséré au cahier des chartres ci-après, par lequel on voit qu'anciennement il existoit à *Bonneffe*, deux monastères de filles de l'ordre de Citeaux, & qu'ils étoient bâtis sur les deux rives opposées de la petite rivière de *Mehaigne*, sans toutefois qu'on connoiſſe ni la vraie époque de leur première fondation, ni les noms de leurs fondateurs respectifs.

Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est que

ces deux maisons auront été détruites par les guerres : du moins est-il certain que les religieuses qui habitoient celle située sur la rive de la *Mehaigne* vers le Brabant, la voyant renversée, prirent le parti de se retirer à *Saint-Dizier*, ville située sur les confins de la Champagne & de la Lorraine, où trouvant à s'établir, elles abandonnerent les biens qu'elles avoient à *Bonneffe* & aux environs, & les céderent (témoin l'acte précité) aux religieuses de l'autre monastère.

Désorte que si ledit *Staffin* de *Hemptines*, & le comte *Gui* son maître, sont regardés par quelques-uns comme les fondateurs de l'abbaye de *Bonneffe*, ce ne peut-être apparemment qu'à raison de ce qu'ils contribuerent libéralement à réédifier celle qui existoit long-temps avant eux en-deçà *de la Mehaigne*.

Ce monastère continua à être habité par des religieuses jusqu'en 1461, que l'ancienne ferveur & la discipline ecclésiastique s'y étant peu-à-peu rallentie, on le leur ôta, à la sollicitation de la duchesse de Bourgogne, dans un chapitre général de l'ordre de *Citeaux*, tenu le dernier jour de Septembre de la même année 1461. Les religieuses furent dispersées dans d'au-

tres monastères de leur ordre, & on leur substitua des moines qui furent tirés des abbayes du *Jardinet* & de *Moulin*.

Comme le monastère de *Bonneffe* étoit alors fort médiocrement dotté, on lui céda peu de temps après que ces religieux y furent établis, un béguinage à Namur, avec les biens qui en dépendoient.

Ce béguinage qui avoit été fondé en 1427, par la demoiselle *Gertrude Dupont*, veuve de *Nicolas Dupont*, bourgeois de Namur, fut éteint par les mêmes raisons qui avoient occasionné le changement arrivé à *Bonneffe*. Il renfermoit le terrein qu'occupent aujourd'hui le refuge de cette abbaye, & différentes maisons circonvoisines (*v*).

Les religieux de *Bonneffe*, s'aggrandirent encore de ce côté-là en l'année 1488, par l'acquisition (*x*) qu'ils firent alors des Frères de l'observance de *Saint-Francois*, d'une maison & héritage appellé en ce temps-là *au puit Sarâzin*, qu'ils réunirent au béguinage qui leur avoit été cédé.

(*v*) On voit encore aujourd'hui dans plusieurs de ces maisons des restes de ce béguinage, qui dénottent combien les rues ont été exhaussées depuis lors dans le quartier de la ville, appellé Gravere.

(*x*) Extrait de certain régistre réposant ès archives du magistrat de Namur.

Le monastère de *Bonneffe*, fut exposé aux fureurs de la cruelle guerre qu'il y eût dans le XVe. siècle, entre le duc de Bourgogne & les Liégeois, durant que *Thierry Wiere* en étoit le douxième abbé. Une partie de l'abbaye fut brûlée, & ses campagnes ravagées. La peste, autre fléau non moins cruel, vint après cela désoler le pays. Les religieux de *Bonneffe* abandonnerent leur monastère, pour se mettre à l'abri de cette terrible mortalité, & n'y rentrerent que sous le règne de *Pierre Quaye*, successeur de *Thierry*.

Elle fut encore brûlée avec l'église (*y*) en 1568, par le prince d'*Orange*, lorsque vivement poursuivi par l'armée catholique, aux ordres du duc d'*Albe*, il cherchoit à passer en France avec ses troupes, pour se joindre au prince *de Condé*, chef des Huguenots dans ce pays-là (z).

(*y*) Cette église avoit été consacrée en 1267, par Edmont vicaire & suffragant de Jean d'Eppes, évêque de Liège.

(z) Ce fut à l'occasion du sac de tant de monastère que le prince d'Orange avoit détruits & brûlés, & nommément de ceux de *Saint-Laurent*, de *Saint-Gilles* & du *Val-Benoit*, qu'on fit ces deux vers numéraux.

ÆGIDIUS, LAURENS, VALLIS BENEDICTA LABASCUNT
IGNE, STUPET FACINUS, QUARTUS QUINTUSQUE NOVEMBRIS.

Ce désastre arriva sous *Corneille Breussegem*, huitième abbé de *Bonnesse*, & ce monastère ne fut entièrement rétablis que sous les règnes de *Gerard Robais*, & de *Jean Charlier*, ses deux successeurs.

L'église est une grande nef à pleine voûte, sans croix ni collatéraux, soutenue au déhors par des contreforts très-solides, & surmontée d'une lanterne octogône d'un beau dessein. L'intérieur répond à ces belles apparences; la hauteur de la voûte & la clarté du vaisseau, y répandent à l'abord cet air de majesté, qu'on peut regarder comme le chef-d'œuvre de l'architecture. Les ornemens y sont en petit nombre, & c'est encore ce qui en relève la beauté, n'y ayant rien qui ne soit richement travaillé & choisi avec goût. Le chœur occupe la moitié de ce bel édifice; & rien n'est plus propre & plus brillant, que les stalles & les lambris, qui sont sculptés avec goût, & séparés en panneaux par des pilastres d'ordre composite. Le principal autel est aussi chargé de beaucoup de sculpture, aussi bien que deux autres, qui forment la cloison de la nef. Ils ont tous trois pour rétable de bons tableaux, sortis du pinceau de *Plumier*; les orgues ont aussi leur mérite particulier, étant partagées en deux

corps, qui peuvent passer pour de beaux morceaux.

L'abbaye de *Bonnesse*, qui est à quatre petites lieues de Namur, à eu jusqu'aujourd'hui vingt deux abbés, dont voici la liste ;

Liste chronologique des abbés de Bonnesse.

1.

Pierre le Meunier, autrement *Molitoris*, natif d'Alost, à été le premier abbé de *Bonnesse*. Il étoit profès du monastère du *Jardinet*. Il répara considérablement les bâtimens de son abbaye pendant son règne, qui fut de neuf ans, étant mort en 1470.

2.

Thierry Wiere, étoit profès de l'abbaye de *Moulin*, & natif d'Alost. A l'aide de quelques personnes charitables, il acheva la réparation de tout ce que son prédécesseur n'avoit pu finir, à raison de la modicité des revenus de sa maison. Il eut la douleur ensuite de la voir exposée aux fureurs de la guerre cruelle qu'il y eût de son temps, entre le duc de Bourgogne, & les Liégois. Une partie de l'abbaye fut brûlée, & ses campagnées ravagées. La peste

autre fléau non moins cruel, vint après cela ravager le pays. Les religieux de *Bonneffe* abandonnerent leur monaſtère, & ſe diſperſerent, pour ſe mettre à l'abri de cette terrible mortalité. L'abbé *Thierry* ſe retira à Namur, où il reſta quelque temps. Il obtint de grands privilèges, pour ſon monaſtère, du ſupérieur de tout l'ordre de *Citeaux*. Il mourut à Namur, le 10 Décembre 1480, & fut inhumé dans l'égliſe des FF. Mineurs.

3.

Pierre Quayé, fut élu abbé après un interrègne de trois ans, le premier de Janvier 1483, & béni le lendemain du jour de *la Sainte-Trinité* de la même année, par l'évêque de Cambrai. Il rétablit le monaſtère, y raſſembla ſes religieux, que les calamités du temps avoient obligés de ſe diſperſer, rétablit la diſcipline & la vie monaſtique, y introduiſit la réforme, qui y dure encore aujourd'hui, & eut la conſolation de l'y voir bien affermie avant ſa mort, qui arriva le 19 Août 1524, après un règne de 42 ans, & en la 72e. année de ſon âge.

4.

George Sarens, natif de Malines, fut béni le onze Septembre 1524, par le ſuf-

fragant de Liège, en présence des abbés d'*Alne* & de *Moulin*. Il fit bâtir l'église de *Bonnesse*, dont son prédécesseur avoit jetté les fondemens, & après avoir gouverné cette maison l'espace de neuf ans, avec un applaudissement général, il fut choisi abbé du monastère de *Saint-Tron* en 1533, où il mourut en 1558.

5.

Mathias d'Hortebeck, natif de Dieft, fut élu & béni abbé de *Bonnesse*, par messire *Pierre Finé*, suffragant de Liège, en 1533, & fut ensuite à la recommandation de *Marie*, reine de Hongrie, choisi abbé *de Villers* en 1555, où il mourut en 1568. Il augmenta considérablement le monastère de *Bonnesse* pendant son règne, par les différens bâtimens qu'il fit construire, & la renferma d'une forte muraille.

6.

Rombaut Hoons, natif de Malines, homme savant & vrai miroir de religion. Il fut béni le 25 Mai 1555, par le suffragant de Liège, en présence de *George Harens*, *de Mathias de Hortebeck*, ses deux prédécesseurs, & des abbés d'*Alne* & de *Moulin*. C'étoit un prélât d'une grande prudence. Il mourut en l'année 1560.

7.

Louis de *Quaye*, Flamand, natif de Waësmunster, ci-devant directeur du monastère de *Droneck* près de Courtrai religieuses de son ordre. Il fut béni par le suffragant de Liège, assisté de *Mathias de Hortebeck*, abbé de *Villers*, de N. *Blocquere*, abbé de *Saint-Tron*, de *Jean Landrien*, abbé de *Grand-Pré*, & de l'abbé de *Gembloux*. Il mourut la veille de *Saint-Pierre* & de *Saint-Paul*, en l'année 1567.

8.

Corneille Lievens, natif d'Anvers. Il fut béni par monseigneur *Antoine Havet*, premier évêque de Namur, le jour *Saint-Mathieu*, en présence de l'abbé de *Gembloux* & de *Pierre Wissems*, prieur de *Bertrée*. Il mourut à *Louvain* l'an 1569, & est enterré au monastère d'*Heverlé*, où il avoit ci-devant introduit la réforme. Ce fut sous le règne de cet abbé, que le monastère & l'église de *Bonneffe*, furent entièrement réduits en cendres par les troupes du prince d'*Orange*; ce qui arriva le 8 Novembre 1568.

9.

Gerard Rabais, Flamand, élu abbé en 1570, ne fut toutefois béni que le 27

Mars 1572., à raiſon que l'abbaye n'étoit pas encore rélevée de ſes ruines. Cette bénédiction s'étant faite dans le monaſtère *de la Cambre* près de Bruxelles, par meſſire *Guiſlain de Vroide*, ſuffragant de Malines. Cet abbé s'appliqua enſuite avec tant de zèle à relever le monaſtère, qu'il en ſeroit venu à bout, ſi les fureurs de la guerre qui déſoloient alors tous les Pays-Bas, & principalement les environs *de Bonneſſe*, n'avoit contraint de réchef ce digne abbé & ſes religieux de s'exiler une ſeconde fois. Ils ſe retirerent à Hui, d'où l'abbé ſe rendit à Maëſtricht, pour y remplir une commiſſion dont il étoit chargé. Il y fut attaqué d'une maladie contagieuſe, & y mourut le 2 de Septembre 1579. Il fut enterré dans l'égliſe de *Saint-Mathieu* en la même ville.

10.

Jean Rotair de Boſſuet, natif de Louvain, mort à Namur en 1589. Il rétablit le monaſtère de *Bonneſſe*, & le plaça dans l'endroit où il eſt aujourd'hui. Il a été enterré dans l'égliſe des FF. Mineurs audit Namur.

11.

Gilles Breaſegem, natif d'Anvers, fut béni le 6 Novembre 1589, & mourut à

Namur, le 18 Décembre 1607. Il acheva pendant son règne, tout ce que son prédécesseur avoit laissé d'imparfait à l'entour des bâtimens de son monastère.

12.

Jean Tibermont, fut béni le 27 Avril 1608. On ne sait l'année certaine de sa mort.

13.

Gerard Ubricy, mort en 1642.

14.

Remy Chavée, béni le 15 Juin 1642, mourut en 1655.

15.

Renier de Casbeke, béni le 22 Septembre 1656, mort le 16 Août 1695.

16.

Jean Durieux, béni le 31 Janvier 1696, mort le 3 Novembre 1719.

17.

Alexandre Parmentier, béni en 1720, mort après avoir été député des états de Namur.

18.

Jean Jacques.

19.

Pierre Jacquet.

20.

François Gilbert.

21.

Pierre Michaux, natif de *Charleroi*, mort le 24 Mai 1776.

22.

Gabriel Simon, abbé moderne de *Bonneffe*, & revêtu de la qualité de député des états de Namur.

Entr'autres prérogatives, l'abbé de ce monaftère eft feigneur hautain de la terre de *Bonneffe*. Cette feigneurie appartenoit en 1638, à meffire *Guillaume de Glimes*, vicomte de *Jodoigne*, enfuite de l'acquifition en engagère qu'il avoit faite de Sa Majefté. Ceux de cette famille la pofféderent jufqu'en 1726, qu'un abbé de *Bonneffe* en fit l'acquifition, & en fit relief la même année.

DE L'ABBAYE DE FLOREFFE.

F*Loreffe*, eft le troifième monaftère de tout l'ordre de Prémontré. Il a été fondé & doté par *Godefroi*, comte de Namur, & la comteffe *Ermefende* fa femme.

Saint-Norbert, né à *Santen* au pays de Cleves, le plus zelé missionnaire apostolique de son temps, & instituteur de l'ordre *de Prémontré*, étant venu en 1121, à la cour de *Godefroi*, fut reçu de ce prince avec toutes les marques de respect & d'estime possible. *Godefroi* fut si charmé de la conversation de ce saint homme, & édifié de la saintéte de son institut, qu'il lui offrit le château qu'il avoit à *Floresse*, pour en former un monastère de son ordre. Notre saint l'accepta avec reconnaissance, & y établit de ses religieux avec un abbé pour les gouverner, nommé *Richard*, lequel, pendant qu'on travailloit à construire une église comme il convenoit, se servit de la chapelle que la comtesse *Ermesende* avoit fait bâtir.

Gerland troisième abbé de *Floresse*, commença à bâtir une église convenable en 1165, qui, sous l'abbé *Herman* son successeur, fut renversée avec la plus grande partie du monastère, lorsqu'en 1188, la ville de *Floresse*, fut prise & saccagée par les troupes de *Bauduin V*, comte de Hainaut. On ignore le temps précis auquel cette église à été rebâtie, mais on trouve que la consécration en a été faite en 1250, sous l'abbé *Domitien* de Hui.

L'abbaye de *Floreffe*, reçut des grands dons de *Henri l'Aveugle*, comte de Namur. Ce prince qui aima constamment cette maison, considérant qu'elle avoit souffert de rudes secousses durant la guerre qu'il eût à soutenir contre le comte *Bauduin*, en répara les ruines autant qu'il pût, & s'attacha à la faire fleurir en toutes sortes de manières.

Par une chartre donnée en 1151 (*a*), ce prince confirma tous les privilèges que son père *Godefroi*, avoit accordés aux religieux de *Floreffe*; & en 1152, il donna (*b*) à cette abbaye, outre sa terre d'*Obais* avec toutes ses appartenances, *un Franc-Alleu*, qu'il possédoit à *Marche-sur-Meuse*. Il donna encore la même année à l'abbé *Gerland*, l'église *de Notre-Dame de Leffe* près Dinant, pour être unie à son monastère, avec la cense de *Villers*, au-dessus de la même ville (*c*), & celle *de Coulômbal*, avec toutes leurs appartenances, & généralement tous les biens de cette église appartenans au prévôt, coustre & chanoines

---

(*a*) Voyez au recueil des chartres ci-après.

(*b*) Ibidem.

(*c*) Ibidem.

qui l'avoient déservie jusqu'alors, à charge & condition que l'abbé *Gerland*, y établiroit de ses religieux pour la gouverner dorénavant, & y servir Dieu selon la règle *de Saint-Augustin*.

Le monastère de *Floreffe*, reçut encore un nouvel accroissement en 1161, par la libéralité du même *Henri l'Aveugle*, qui en cette année, lui accorda l'autel & le droit de patronage de *Vieuville* (*d*), à condition que les religieux prieroient pour les ames du comte *Godefroi* son père, & de la comtesse *Ermesende* sa mère, inhumée dans l'église de cette abbaye, où il avoit aussi déja dès-lors choisi sa sépulture.

Cette abbaye reçut en outre différens dons de plusieurs comtes de Namur, successeurs de *Henri l'Aveugle*, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut dans l'histoire de ces princes.

Floreffe, à fondé plusieurs colonnies de son ordre, comme *Heylissem* en Brabant, *Leffe* dans le faubourg de Dinant, *Beaurepart* à Liège, *Sept-Fontaines* en France, le monastère *de Saint-Habacuc* près de Jé-

---

(*d*) Ibidem.

rusalem ; & divers autres en différens pays.

Le pape *Pie IV*, annexa cette abbaye en mil cinq cent soixante, à la mense épiscopale de Namur; mais six ans après, *Pie V* son successeur, la remit en liberté, sous une pension de mille florins, qu'elle fait à l'évêque de cette ville, auquel ce souverain pontife, donna en dédommagement l'abbaye de *Brogne* ou de *Saint Gerard*.

L'abbaye de *Floreffe*, qui peut passer pour une des plus belles des Pays-Bas, est à deux petites lieues de Namur, sur la rive droite de la Sambre. Elle est située sur la pente d'une agréable colline, d'où la vue est enchantée. Le paysage qu'on y découvre, est assorti de tous les objets propres à récréer les yeux, & à délasser l'esprit. Un roc vif donne l'assiette à quantité de superbes bâtimens construits dans le goût moderne.

Quelque belle que soit cette abbaye par ses bâtimens ; sa beauté est très-rehaussée par la magnificence de son église faite en croix. C'est une nef qui, avec ses deux aîles, n'a pas moins de soixante-onze pieds de large, sur la longueur de trois cent six pieds, dont la voûte est soutenue par quatorze pilliers gothiques. Tout y respire la magnificence & le bon goût.

La chaire de vérité est un très-bel ouvrage de sculpture. Elle est portée par quatre anges & les quatre évangélistes de hauteur d'homme, dont le travail est très-estimé des connoisseurs. L'impériale qui n'est pas moins délicatement travaillée, est soutenue par les figures de deux anges. Ce beau morceau qui se fait remarquer dans cette église, seconde parfaitement tout le reste.

Les curieux en tableaux, y admirent une *Assomption* & une *présentation de la Vierge*, la Vierge donnant à *Saint-Norbert* l'habit de son ordre, & un *Saint-Jean-Baptiste* prêchant au désert. En un mot, on ne peut disconvenir que ce temple ne soit digne des curieux.

L'abbé de *Floreffe*, a pour collation trois prieurés réguliers, vingt-une cures & deux vicariats perpétuels, qui sont tous possédés par des religieux de sa maison.

Les prieurés sont : *Wenau* dans le diocèse de Cologne, *Herlaimont* dans le comté de Namur, & *Wanze* dans le pays de Liège.

Les cures sont : *Floreffe*, *Vieuville*, *Obais*, *Thimeon*, *Snennes*, *Auvelois*, *Frainières*, dans le comté de Namur, *Grand-Leez*, *Traisegnies*, *Ranfart*, dans le Wal-

lon-Brabant, *la Chapelle* & *Solre-le-Château* dans le diocèse de Cambrai, *Sautour*, *Villers-en-Sagne*, *Aublain*, *Solre Saint-Geri*, *Beaumont*, *Warnant*, *Overpelt*, *Houtalen* & *Farcienne* dans le diocèse de Liège.

Les deux vicariats perpétuels érigés dans la paroisse de *Sennes*, par l'abbé moderne en 1784, sont, *Ivoir* & *Warnant*.

Outre ces bénéfices réguliers, l'abbé de *Floreffe* à encore la collation de trois cures séculières, savoir : *Hingeon*, *Saint Martin-Balatre* & *Rosée*.

Outre la seigneurie de la terre de *Floreffe*, dont jouit un abbé de *Floreffe*, il est encore seigneur d'*Obais*, & de la moitié d'*Auvelois*, (deux pairies du comté de Namur) de *Frainières*, *de Minche*, *Tresmonroux*, *Thimeon*, & seigneur hautain de *Mornimont*.

Suite chronologique des abbés de Floreffe.

I.

Richard, placé par *Saint-Norbert* pour premier abbé de *Floreffe* en 1121, est mort vers la fin de l'an 1131.

Alberon, évêque de Liège, édifié de la ferveur des premiers religieux de *Floreffe*, en demanda un en 1123, à l'abbé *Richard*,

& le plaça *au Mont-Cornillon* près de Liège, où ce religieux nommé *Luc* (*e*), établit & gouverna des religieuses du même ordre. Elles furent dans la suite remplacée par des religieux, qui furent transférés dans la ville de Liège, *au beau Repart*, où ils sont encore aujourd'hui.

Ce fut sous le gouvernement de l'abbé *Richard* & en 1130 (*f*); qu'un certain *Renier*, chevalier & sire de *Zetrud*, donna aux religieux *de Floreffe*, son *Franc-Alleu de Heylissem*, pour y fonder une abbaye de *Prémontré*. *Richard* y envoya une colonie de ses religieux.

Vers le même temps il en envoya une autre à *Saint-Habacuc* près de *Jérusalem*.

2.

Almaric, succéda à *Richard*. Le zèle de la religion lui fit abdiquer sa dignité, pour aller prêcher l'évangile aux infidèles. Il passa presque aussitôt dans la Palestine, où il fut abbé du monastère *de Saint-Habacuc*, & ensuite évêque de Sidon en Phénicie. Il revint en Occident vers l'an

(*e*) Annales de Floreffe, par Christophe de Heest, abbé de Floreffe, sur la fin du XVIIe siècle. Fol. 43 & 44.

(*f*) *Ibidem*. fol. 62.

1144, temps auquel les affaires des Croisés étoient en mauvais état. Il mourut vers l'an 1150.

3.

Gerland, fut élu abbé de *Floreffe*, immédiatement après le départ d'*Almaric* pour la terre-sainte. Il conste qu'il l'étoit déja en 1134, par une chartre d'*Alexandre*, évêque de Liège, datée de la même année, qui, en qualité de seigneur Suzerain, donne aux religieux de *Floreffe*, un fief situé à *Vérosle* (g), qu'une dame nommée *Mathilde*, avoit rémis entre ses mains. Ce bien s'étant accru par la suite, l'abbaye de *Floreffe* y fonda (h) un monastère des religieuses de *Prémontré*.

En 1135, l'abbé *Gerland* fonda un autre monastère d'hommes à *Romendorfs* dans l'archévêché de Trèves; & ayant reçu d'un nommé *Fustrad* en 1140, un bien (i) dans *la Campine*, il y fît construire un hospice pour les passans, lequel fut toujours gouverné par des religieux de *Floreffe*, jusqu'à ce qu'il fut érigé en abbaye appellée *Postel*.

(g) Aujourd'hui Marienbourg.

(h) Annales de Floreffe, de Christophe de Heest. Fol. 69.

(i) *Ibidem*, fol. 76. & 77.

Ce fut pendant le gouvernement de l'abbé *Gerland*, que le monastère de *Floreffe* fit l'acquisition de la terre & seigneurie d'*Obais*. *Théodoric de Fain* avoit remis cette terre entre les mains du comte de Namur *Henri*, dit *l'Aveugle*. Celui-ci la laissa à la disposition de l'empereur *Conrad II*, & ce prince suivant la volonté du comte *Henri* & de *Théodoric*, la donna en 1142 aux religieux de *Floreffe* (*k*), qui en 1152 obtinrent encore du même comte *Henri*, l'église de *Leffe* au faubourg de Dinant, à condition d'y envoyer une colonie d'entr'eux (*l*). Ce qui a donné le commencement de l'abbaye de *Prémontré* qu'on y voit aujourd'hui.

Ce fut encore dans le même temps qu'*Otton*, seigneur de *Trazegnies* donna à l'abbé *Gerland* (*m*) le désert de *Herlaimont*, où par la suite on établit des religieuses de *Prémontré*.

En 1165, *Gerland* fit jetter les fondemens (*n*) de l'église de l'abbaye de *Floreffe* qu'on voit encore aujourd'hui; mais

---

(*k*) Archives de Floreffe.

(*l*) Ibidem.

(*m*) Ibidem.

(*n*) Annales de Floreffe.

il mourut avant de la voir achevée, le 13 Novembre 1174.

4.

Herman, dit *l'Allemand*, succéda à l'abbé *Gerland*, par un décret du chapitre-général de *Prémontré*, confirmé par le pape *Alexandre III* en 1177. L'abbé de *Floreffe* fut établi (*o*) troisième père de l'ordre, & le second père par rapport à la visite de l'abbaye de *Prémontré*, & à l'élection du général de l'ordre. L'abbé de *Floreffe* est encore aujourd'hui en possession de ce droit.

Ce fut sous le regne de cet abbé, que le monastère de *Floreffe* fut gratifié de la seigneurie de *Thimeon*, que lui laissa en 1188 (*p*), un chevalier nommé *Simon*, qui s'étoit croisé pour la terre-sainte.

La même année, ce prélât eût la douleur de voir son monastère entièrement saccagé lors de la guerre entre le comte de Namur *Henri*, dit *l'Aveugle*, & *Bauduin V*, comte Hainaut. Tout le cloître avec les attelliers adjacens fut brûlé (*q*). Les religieux furent dispersés en divers lieux, & l'office divin cessa dans l'église de l'abbaye

(*o*) Archives de Floreffe.

(*p*) Ibidem.

(*q*) Chronique de la bible manuscrite, réposante dans la bibliothèque de Floreffe.

durant un an & demi; enfin les religieux furent rappellés à *Floreffe*, & *Sisfroid*, évêque Prémontré de Ratzbourg, reconcilia l'église & y consacra sept autels.

L'abbé *Herman* employa les dernières années de sa vie à restaurer son monastère. Il mourut l'an 1194.

5.

Jean d'Auvelois, étoit un religieux exemplaire. Il érigea (*r*) du consentement du chapitre-général de l'ordre l'an 1200, l'église de *Leffe* en abbaye, & abdiqua on ne sait en quelle année; quoiqu'on ne le voie plus intervenir dans aucun acte après 1202.

6.

Weric, premier abbé de *Leffe*, fut choisi abbé de *Floreffe* après l'abdication de *Jean d'Auvelois*. Ce fut sous son règne & en l'année 1204, que l'église de *Floreffe* fut enrichie d'une parcelle de la *Sainte-Croix*, par *Philippe*, dit *le Noble*, marquis de Namur, où elle se voit encore aujourd'hui. Elle donna plusieurs (*s*) goûtes de sang le 3 Mai 1254, en présence des religieux.

L'abbé *Weric* mourut en 1212.

(*r*) Archives de Floreffe.

(*s*) Chronique de la bible manuscrite de Floreffe.

7.

L'abbé *Helin*. Il passoit pour un des premiers prédicateurs de son temps. C'est pourquoi le pape *Honorius III*, le pria de passer dans la terre-sainte avec les (t) Croisés. Il partit avec *Jacques de Vitry* qui devint évêque d'Acre en Palestine, & *Helin* fut choisi abbé de *Saint-Habacuc*; mais ce monastère ayant été détruit peu après par les infidèles, *Helin* se retira dans l'isle de Chypre en un monastère de *Prémontré*, où il finit sa vie laborieuse.

8.

Nicolas, il succéda à *Helin* & mourut en 1221.

9.

Jean de Hui, il étoit abbé de *Lesse*, lorsqu'il fut élu abbé de *Floresse* en 1221.

En 1232, *Ferrand*, comte de Flandre, prétendant faire valoir ses droits sur le comté de Namur, y entra & y mit tout à feu & à sang. La ville de *Floresse* fut encore une des premières victimes de cette guerre. Elle avoit récupéré en quelque façon sa première splendeur sous *Philippe le Noble*, comte de Namur; mais elle n'en jouit pas longtemps. Elle fut saccagée & réduite en cen-

(t) Annales de Floresse.

dres,

dres, & ne se releva plus de ses ruines. Le monastère subit le même sort que la ville. L'abbé *Jean* abdiqua en 1239, & mourut le 24 Septembre de la même année.

10.

Jean de la Chapelle étoit abbé de *Sept-Fontaines en Thiérache*, lorsqu'il fut élu abbé de *Floreffe*.

L'abbaye de *Sept-Fontaines* distante d'une lieue de Charleville, est une colonie de *Floreffe* fondé en 1135, ainsi qu'une autre maison filiale de *Floreffe*, appellée *Thenaille* près de Vervin.

C'est aux soins de ce savant prélât, que *Floreffe*, est redevable d'une bible manuscrite en deux volumes in-folio sur velin, avec une chronique à la tête, depuis la naissance de *Jesus-Christ*, jusqu'au seizième siècle. Cette bible est du dixième siècle, & la chronique depuis ce temps jusqu'au seizième siècle, est écrite par des auteurs contemporains.

Cet abbé mourut le 31 Octobre 1242.

11.

Domitien de Hui, succéda à *Jean de la Chapelle*. Ce fut sous le gouvernement de cet abbé & en l'année 1248, qu'un prêtre nommé *Denis*, vicaire de l'église de *Saint-Loup*

à Namur, légua aux religieux de *Floreffe* une maison (*u*), qui fut le commencement du refuge de ce monastère.

Le 13 Novembre 1250, cet abbé fit consacrer l'église de son monastère commencée en 1165 (*v*). Il abdiqua, mais on en ignore l'époque ainsi que celle de sa mort.

12.

Pierre de la Chapelle. Il étoit frère de *Jean de la Chapelle*, dixième abbé de *Floreffe*. Il mourut en 1254.

13.

Théodoric, succéda à l'abbé *Pierre* & abdiqua en 1268. On ignore l'année de sa mort.

14.

Walther, *Gauthier*, ou *Wautier d'Obais* fut le successeur de *Théodoric*. Ce prélât fit bâtir une belle infirmerie au-dessus d'une place, appellé *la salle des comtes de Namur*. Cette salle est souterraine & voûtée, ainsi qu'une autre place contigue, où l'on voit encore deux ouvertures pour tirer le jour, & les places de deux portes, une de communication avec la grande salle, & l'autre

(*u*) Archives de Floreffe.

(*v*) Annales de Floreffe & chronique de la bible manuscrite.

d'une porte de sortie. Ces deux places avoient échappés aux incendies des guerres des ans 1188 & 1232.

L'abbé *Wauthier* fit peindre dans la grande salle les armoiries des familles nobles, qui brilloient de son temps. Quelques flatteurs lui ayant suggéré d'y joindre l'écusson de sa famille, il fit peindre son père avec plusieurs instrumens d'agriculture, pour démontrer qu'il ne méconnoissoit point son extraction.

Ces deux places sont des restes du château des comtes de Namur. Elles existent encore aujourd'hui. La grande salle est aussi longue que le bâtiment, où est la bibliothèque & aussi large, avec une ligne de six piliers au milieu. On y distingue encore plusieurs de ces armoiries de la plus grande simplicité, la plûpart toutefois endommagées par les injures du temps & les différentes réparations, qu'on a faites à ce bâtiment.

Ce fut sous le regne de cet abbé, que se tint un chapitre-général des *Prémontrés*, qui défendit par un décrêt de recevoir doré-navant, les personnes de l'autre sexe à la profession de l'ordre; en enjoignant de placer les religieuses qui existoient alors dans d'autres monastères.

Ce décrêt motivé sur ce que ces filles ne chantoient point l'office divin, fut autorisé par le souverain pontife, eut son entière exécution en France, & dans les maisons dépendantes de *Floreffe*, telles que *Wanze*, *Herlaimont*, *Verosle* & *Postel*, qui d'hospice étoit devenu un monastère de religieuses de Prémontré.

Floreffe a cependant encore aujourd'hui un monastère de filles de *Prémontré*, sut sa dépendance *à Wenan* dans la duché de *Juliers*.

L'abbé *Wauthier* mourut en 1282.

15.

Walter ou Wautier de Leez, succéda la même année à *Wautier d'Obais*.

Ce prélat eut un démêlé avec le chapitre de *Saint Paul*, à Liège, touchant la maison claustrale que les religieux de *Floreffe* possédoient à raison d'un canonicat de *Saint Paul*, dont ils jouissent encore aujourd'hui.

L'affaire mise en arbitrage, fut terminée par la cession que l'abbaye fit de cette maison, qui est aujourd'hui la maison décanale, & on lui en rendit une autre, qui est présentement le refuge de *Floreffe* à Liège (*x*).

(*x*) Archives de Floreffe.

L'abbé *Wautier de Leez* eut un démêlé plus sérieux à essuyer en 12 9 avec le seigneur de *Traisegnies*, à l'occation des prétentions que celui-ci formoit sur *Herlaimont.*

La chose fut poussée si avant que ce seigneur ayant fait arrêter l'abbé, il le fit conduire prisonnier à *Florenville en Ardenne* (*y*); mais le prévôt de Bouillon ému de compassion de le voir traiter de la sorte, le délivra & le mit en sûreté à *Floreffe*, où la même année ce prélat abdiqua & mourut en 1303.

16.

Jean de Louvain, religieux profès de *Floreffe*, successivement prévôt de *Wenan*, abbé de *Romersdords* & *de Steinfeld*, fut élu abbé de *Floreffe* le 14 de Septembre 1289. Aussitôt après son élection, il travailla à s'accommoder avec le seigneur de *Traisegnies* sur le différend de son prédécesseur, & réussit à le faire renoncer à ses prétentions sur *Herlaimont.* Il abdiqua en 1292, & mourut en 1293.

17.

Gilles de Niele. Il étoit profès de *Prémontré* & abbé *de Sept-Fontaines*, lorsque le général *de Prémontré* le nomma le 22

(*y*) Annales de Floreffe.

Juillet 1292, abbé de *Floreffe*, par dévolut, à raison que les religieux de ce monastère ne purent convenir entr'eux pour donner un successeur à *Jean de Louvain*. L'abbé *Gilles* mourut en 1295 ou 1296.

18.

Huges de Refayt succéda à *Gilles de Niele*. *Guy*, comte de Flandre & de Namur, voulant tirer vengeance de ce que *Philippe-le-Bel*, roi de France, l'avoit retenu prisonnier, fit choix de ce prélat & de celui de *Gemblours*, pour aller en son nom déclarer la guerre à ce prince (z).

Ce fut sous le gouvernement de ce prélat que l'official de Liège reconnut en 1304 (a) que l'abbé de *Floreffe* est archidiacre dans la paroisse de ce lieu. *Guy*, archidiacre & coustre de Liège l'avoit déjà reconnu en 1285. Les titres originaux de cet archidiaconné sont de l'évêque de Liège *Alberon*, de l'an 1124, & de l'évêque *Alexandre*, de l'an 1130. L'abbé de *Floreffe* est encore aujourd'hui en possession de cet office.

L'abbé *Hugues* abdiqua en 1306, & mourut le 3 de Mars de la même année.

(z) Archives de Floreffe.

(a) Ibidem.

19.

Nicolas de Gestial. Ce prélat étoit versé dans les sciences; mais d'une vie simple & retirée: ce qui déplut tellement à quelques religieux des plus relâchés, qu'ils machinèrent sa déposition : & pour exécuter leur dessein appellèrent le général de Prémontré. Les intrigues de ces factieux prévalurent, & *Nicolas* fut déposé, ou plutôt il se déposa de sa charge. Il fut ensuite curé d'*Oublins*, & y mourut.

20.

Pierre de Solre succéda à *Nicolas de Gesial.* Il étoit docteur en théologie dans l'université de Paris; mais quoique savant, il n'en administra pas mieux pour cela spirituel & le temporel de sa maison, qu'il laissa obérée de plusieurs dettes considérables; il mourut en 1315.

21.

Gilles de Romeghes, il étoit profès *de Prémontré*, & fut nommé du général par dévolut, à cause que les religieux de *Floresse* ne purent convenir entr'eux pour se choisir un abbé. Il ne jouit pas long-temps de sa dignité; car il mourut la même année 1315.

22.

Rober de Turnhout. Ce digne prélat voulut faire revivre la discipline religieuse dans son monastère; mais il rencontra tant d'obs-

tacles, qu'il abdiqua & se retira à *Postel.*

23.

Weric. Il étoit frère du grand bailli de Namur. Il fût choisi abbé de *Floreffe* par les religieux de ce monastère, après l'abdication de *Robert.*

Sa mémoire n'est rien moins qu'en bénédiction dans cette maison, dont il absorba les revenus, aliéna plusieurs possessions & qu'il chargea de dettes. Son frère, le grand bailli de Namur, tâcha de cacher sa profusion : mais il ne put si bien faire, que le comte de Namur ne s'en apperçût. Il manda aussi-tôt le général de l'ordre à *Floreffe.*

Weric ne sentant pas sa cause bonne, se retira à *Wanze*; le général le déposa & l'excommunia. *Weric* appella au saint siège, & alla poursuivre son appel en cour de Rome, qui se tenoit alors à Avignon, où il mourut l'an 1331, sans avoir pu rien gagner. C'est pourquoi il a été rayé du catalogue des abbés.

Weric étant ainsi déposé, le général de *Prémontré* & le comte de Namur engagèrent *Robert de Turnhout* à reprendre la dignité abbatiale; mais dégoûté une seconde fois de sa charge à cause du relâchement de ses religieux, il abdiqua une seconde

fois, & mourut à *Postel* le 18 Avril 1337.

24.

Godefroi de Reves. Il fut élu par les religieux, à la persuasion du comte de Namur. Ce prélat s'employa utilement à restaurer l'état spirituel & temporel de sa maison. Il mourut le 12 Octobre 1334.

25.

Huges de la Houssiere. Il était fort avancé en âge, lorsqu'il fut élu, & mourut le 29 Janvier 1336.

26.

Guilain Gauthier de *Namur* succéda à *Huges.* Il assista comme *pair* du comté de Namur à la vente du château de *Poilvache*, faite le 10 Avril 1342. La même année il se fit assigner une pension alimentaire sur les revenus de l'abbaye de *Floreffe*, & abdiqua. Il mourut le 28 Février 1361.

27.

Théodoric de Warnant. Ce prélat reçut en 1353 une déclaration de l'évêque de Liège, portant que l'abbaye de *Floreffe* est exempte du droit de gîte ou procuration (*b*). *Théodoric* mourut à Liège le 5 Avril 1361.

(*b*) Ce droit étoit une obligation de loger & de défrayer l'évêque & sa suite. *Glossaire du Cange. Gistum.*

28.

Jean de Perwez étoit docteur en droit de l'université d'Orléans, & maître de *Postel*, lorsqu'il fut élu abbé par voie de compromis, le 23 Août 1361. Il mourut d'apoplexie, le 27 Juin 1379.

29.

Pierre de Blehen. Il étoit fils de *Bauduin de Blehen*, chevalier & grand bailli du comté de Namur. Il mourut le 11 Septembre 1390.

30.

Alard de Brogne. Son élection rencontra quelques difficultés, à cause du schisme qui divisoit l'église catholique. Le général de *Prémontré*, père abbé de *Floreffe* n'étant pas appellé à l'élection, parce qu'il suivoit l'obédience de *Clément VII* avec la France, l'évêque de Liège prétendit y présider en son absence; le chapitre de *Floreffe* eut recours à Rome. Le pape *Boniface IX* qui s'étoit reservé la nomination à l'abbaye de *Floreffe* du tems de *Pierre de Blehen*, cassa en conséquence l'élection, & nomma toutefois *Alard de Brogne*. Cet abbé mourut le 10 Mars 1396.

31.

Gille de Heyendalle, de noble race, succéda à *Alard*, & mourut le 24 Mars 1399.

32.

Jean de Harchées ou *d'Hingeon*. Il gouverna ſagement l'abbaye de *Floreffe*, & mourut le 31 Décembre 1414.

33.

Nicolas de Blehen, iſſu de la même famille illuſtre que le XXIXe. abbé ci-deſſus; fut un prélat recommandable par ſon éloquence. Il ſut gagner l'eſtime d'un chacun, & même des Liégeois, qui dans la guerre qu'ils firent en 1430 à *Philippe-le-Bon*, duc de Bourgogne, épargnerent en conſidération de l'abbé *Nicolas*, le monaſtère de *Floreffe*; mais les autres poſſeſſions de cette abbaye furent tellement ruinées, que les religieux n'ayant plus de quoi ſubſiſter, furent contraints d'abandonner pour un temps la maiſon (*c*); il n'y reſta qu'un frère convers preſque centenaire. L'abbé *Nicolas* abdiqua l'an 1434, & mourut le 10 Janvier 1443.

34.

Bauduin de Forvies, étoit maître de *Poſzel* lors de ſon élection, & fit rebâtir pluſieurs fermes incendiées pendant la guerre de 1430, & d'autres renverſées par les ouragans qui furent très-fréquens en ce temps-là (*d*).

(*c*) Annales de Floreffe.
(*d*) Ibidem.

Ce prélat se concilia l'estime de *Philippe-le-Bon* duc de Bourgogne, de façon que ce prince remit pour trois ans à l'abbaye de *Floreffe* soixante trois muids d'épautre qu'elle lui devoit annuellement pour différentes corvées & servitudes. *Bauduin* abdiqua l'an 1444, en présence du général de *Prémontré*, & mourut le 9 Avril 1449.

35.

Luc de Eyk. Il étoit maître de *Postel* lors de son élection. Il obtint du Pape *Nicolas V.* en 1450 le pouvoir de porter la mître, & d'user des autres marques pontificales. Il mourut le 6 Mai 1465.

36.

Gerard de Eick. Ce prélat étoit aussi maître de *Postel* lorsqu'il fut choisi abbé de *Floreffe.* Il demeura presque toujours à *Postel*, même étant abbé, & y mourut le 7 Juin 1492.

Il fit bâtir en 1487 près de la Sambre & vis-à-vis de *Pont de Loup*, le couvent des Récollets, appellé aujourd'hui *le couvent de Saint François.*

37.

Jean Sampein de Louvain. Il mourut le 9 Juin 1508. Cet abbé & son prédécesseur aliénèrent plusieurs biens de leur maison & en engagèrent d'autres.

38.

Gilles Henin ou *de Soerlée*. Il fut élu par unanimité des suffrages. Il récupera plusieurs biens aliénés & engagés, & obtint en 1516 l'amortissement de ceux acquis en Brabant & dans le comté de Namur. Il abdiqua la même année, & mourut le 24 Janvier 1523. Cet abbé avoit été confirmé par le général de *Prémontré* & le pape *Jules II*.

39.

Godefroi Martini, natif de Fleuru & neveu du précédent. Il fut élu le 16 Novembre 1516.

En 1542 l'Espagne fit bâtir la forteresse de Marienbourg, en un endroit appellé *Verosle*, prieuré de *Floreffe*, en charge duquel l'abbé *Godefroi* eût plusieurs rentes dûes à Sa Majesté catholique, & le droit de percevoir annuellement deux cent cinquante cordes de bois dans la forêt de *Marlagne*.

Ce prélat mourut le 17 Janvier 1548.

40.

Jean Doien, natif de *Binche*, succéda à *Godefroi* & mourut subitement le 5 Mars 1552.

41.

Guillaume d'Oupaix, natif de *Gemblour*. Il fut nommé à l'abbaye de *Floreffe* par l'em-

pereur *Charles-Quint*, en vertu de l'indult de *Leon X*, daté de l'an 1515, le 12 Juin. Après information faite sur la capacité de ce prélat, l'empereur ordonna aux religieux de *Floreffe* de l'élire, ou plutôt de l'accepter pour leur abbé, ce qui se fit le 28 Août 1552. D'*Oupaix* étoit alors professeur en théologie & âgé seulement de 29 ans; il fut confirmé abbé de *Floreffe* par le pape *Jules III*, le 12 Mai 1553.

En 1552 *Charle-Quint* obtint du même pape un bref portant indépendance des ordres religieux des Pays-Bas de toute jurisdiction des supérieurs existans en pays étranger. Ce bref fut promulgué par l'official de Malines, & en conséquence les abbés *Prémontrés* des Pays-Bas tinrent un chapitre national au mois de Février 1571 dans l'abbaye *du Parc*, auquel présida l'abbé d'*Oupaix*, comme premier abbé de l'ordre dans les Pays-Bas. Il y fut choisi visiteur général, & *Philippe II*, roi d'Espagne, lui donna le 10 Mars de la même année ses lettres de protection & maintenue; mais *Jean de Pruetis*, général de *Prémontré*, ayant nommé le 22 Juin 1573 l'abbé d'*Oupaix* son vicaire général aux Pays-Bas, les choses rentrèrent en quelque façon pour cette fois dans l'ordre ancien.

En 1560 le pape *Pie IV* érigea la collégiale de *Saint Aubain*, à Namur, en cathédrale, & assigna l'abbaye de *Floresse* pour la mense de l'évêque. Son successeur, *Pie V*, faisant attention que le droit de paternité, que possédoit *Floresse* sur plusieurs abbayes, même en pays étranger, n'étoit guères compatible avec les devoirs qu'un évêque doit à son troupeau, assigna l'an 1566, pour la mense épiscopale, l'abbaye de *Saint Gerard*, qui n'avoit pas les mêmes charges que *Floresse*, réservant sur celle-ci une pension de mille florins pour l'augmentation de ladite mense.

D'*Oupaix* fit réparer pendant son règne le réfectoire & la tour qui subsiste encore aujourd'hui, ainsi que plusieurs fermes de l'abbaye qui avoient été réduites en cendres par les troupes de *Henri II*, roi de France.

Les guerres de religion du XVIIe. siècle furent encore si funestes à l'abbaye de *Floresse*, que l'abbé d'*Oupaix* & ses religieux furent obligés de se retirer pendant quelque temps à Liège. Ce prélat y mourut de la dissenterie le 7 Novembre 1578. On conserve dans la bibliothèque de *Floresse* l'original des poésies latines composées par cet abbé, qui sont dignes de considération.

42.

Gilles d'Aschelet, successeur de *Guillaume d'Oupaix*, fut nommé par *Philippe II*, roi d'Espagne, le 6 Janvier 1579, & élu le 26 Février de la même année.

L'abbaye de *Floreffe* souffrit beaucoup sous le gouvernement de cet abbé, tant par les irruptions des troupes ennemies, que par le brigandage qu'occasionna l'anarchie qui désoloit ces provinces.

L'abbé *Gilles* décéda à Namur le 25 Mai 1592.

43.

Henri Eerssel. Il fut aussi nommé par *Philippe II*, & ensuite élu par les religieux. Le général de l'ordre lui donna différentes fois la commission de vicaire-général pour les Pays-Bas & la Westphalie.

Le 21 Juin 1600, les archiducs *Albert* & *Isabelle* gratifièrent un nommé *Trysens* d'une pension de cent & vingt florins sur l'abbaye de *Floreffe*.

« Le droit de vous imposer un pain d'ab» baye, disent les archiducs, dans leur let» tre écrite à l'abbé *Henri*, nous appar» tient pour une fois en notre vie ».

Cependant ce n'est pas ici le premier pain d'abbaye imposé sur *Floreffe*, puisque les archives de cette maison font foi qu'en

l'année 1508, l'empereur *Maximilien I*, & l'archiduc *Charles* en avoient imposé un, & que l'usage d'imposer des pains d'abbaye dans le comté de Namur, a commencé avant l'an 1477. L'abbé *Eerssel* mourut âgé de 62 ans, le 7 Mars 1607.

44.

Jean Roberti, natif d'*Aiseau*. Il fut nommé par les archiducs *Albert* & *Isabelle* comme souverain des Pays-Bas, le 4 Juin 1607, confirmé par *François de Longpré*, général de *Prémontré* le 19 Juin, élu le 29 du même mois, & béni le même jour par l'évêque de Namur *Buisseret*, en l'année 1607.

Il fut confesseur extraordinaire de l'infante *Isabelle*, qui fit présent à l'église abbatiale de *Floreffe* d'un riche ornement qu'on y voit encore aujourd'hui.

Ce fut en 1618 sous le règne de *Jean Roberti* que le prieuré de *Postel* fut érigé en abbaye, par accord fait entre ce prélat & *Colibrànt* prieur de *Postel* qui en fut le premier abbé. Les archiducs *Albert* & *Isabelle* le confirmèrent pour le temporel le 20 Décembre de la même année, & *Gosset*, général *de Prémontré*, le confirma pour le spirituel le 2 Janvier 1619. Cet accord porte que la nouvelle abbaye seroit

de la filiation de *Floreffe*, & lui payeroit annuellement les charges ſtipulées dans une chartre de l'an 1350, qui laiſſe la libre adminiſtration des biens de *Poſtel* au prieur, moyennant ces charges, & que ſi le capital d'icelle venoit à être rembourſé, *Poſtel* feroit à *Floreffe* un hommage annuel d'une pièce d'or & d'une pièce d'argent; ce qui ſe pratique aujourd'hui.

L'abbaye de *Poſtel* nomme aux cures que *Floreffe* avoit dans la *Campine Brabançonne.*

L'abbé *Roberti* mit tous ſes ſoins après cela à faire fleurir l'application aux études ſacrées parmi ſes religieux. Il obtint l'octroi des archiducs pour fonder un collège à Louvain, ce qu'il exécuta en 1628. Ce collège de *Floreffe* fut aggrégé à l'univerſité & ſubſiſta juſqu'au commencement de ce ſiècle, qu'il fut aliéné pour ſubvenir aux néceſſités de *Floreffe*, qui furent grandes pendant la guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne.

Ce prélat fut pluſieurs fois vicaire-général pour différentes circaries des Pays-Bas & de Weſtphalie; il aſſembla deux chapîtres provinciaux à *Floreffe* en 1621 & 1624, & mourut enfin le 6 Décembre 1639.

Le pont de *Floreffe* ſur la Sambre fut abbattu en 1622, ſous le règne de cet ab-

bé, lors de la première bataille de *Fleuru*.

45.

Charles de Severi, né au château de *Saint Amand*, d'une famille noble, fut nommé à l'abbatialité de *Floreffe* le 18 Janvier 1640, élu le 28 Février 1641, & confirmé le 7 Avril suivant.

Ce prélat fut élu visiteur de la circarie de *Floreffe*, le 15 Octobre 1641, dans un chapitre provincial, ensuite de la bulle d'*Urbain VIII*, en date du 8 Mars 1641.

Il acquit pendant son règne la seigneurie hautaine *de Frainieres*, *Trémonroux* & *de Minche*, & fit bâtir le refuge de Namur, tel qu'on le voit aujourd'hui, à quelques changemens près qu'on y fit par la suite. Il mourut le 4 Septembre 1662.

46.

Guillaume Jallet de *Namur*. Ce prélat fut nommé le 12 Novembre 1663, & béni dans la cathédrale de Namur par l'évêque *Jean de Wachtendonck*, le 29 Juin 1664.

Il acquit, pendant son gouvernement, le moulin bannal & la seigneurie hautaine de *Floreffe*, & mourut subitement au refuge à Namur, le 16 Juillet 1676.

47.

Christophe de Heest de *Mons*. Il fut élu le 14 Août 1677, & fut vicaire-général

dans les circaries de *Floreffe* & de *Flandre*. Il rédigea les annales de sa maison en latin d'un beau stil, & mourut au refuge à Namur, le 6 Mars 1686.

48.

Ignace de Heest, frère du précédent. Il fut fait abbé de *Floreffe* en 1686, & mourut le 20 Juillet 1700.

49.

Bernardin de la Perle. Il fut nommé le 18 Avril 1701, gouverna avec honneur, quoique dans un temps où l'on ne savoit à quel souverain obéir, & mourut le 17 Décembre 1718.

50.

Louis Vanwerdt. Il fut nommé le 26 Août 1719; il eut la douleur, sous son règne, de voir une partie de sa maison incendiée. Il fit construire plusieurs bâtimens, entr'autres celui où est aujourd'hui la bibliothèque. Il mourut le 30 Juin 1734.

51.

Bernard Burlet fut nommé le 12 Août 1734, & mourut subitement au refuge à Namur, le 10 Mai 1737.

52.

Charles d'Artevelle. Cet abbé fut nommé le 9 Juillet 1737, & confirmé par *Lucas*, général de *Prémontré*, le 9 Août de la même

année. Il fit bâtir pendant son règne le frontispice de l'église & le gros corps de logis contigu, comme on les voit aujourd'hui. Il mourut au refuge à Namur, le 20 Mai 1756.

53.

Clément Feraille de *Namur*. Il fut nommé le 4 Septembre 1756, confirmé le 30 Octobre par *Bicourt*, général *de Prémontré*, & béni la même année par *Godefroi*, comte *de Berló de Francdouaire*, évêque de Namur, après avoir été élu le 21 Novembre. Il est mort le 7 Février 1764.

54.

Jean-Baptiste Dufresne, de *Courcelles*, abbé actuel, fut nommé le 6 Avril 1764, confirmé au commencement du mois de Juin par le général *de Prémontré*, & béni le 17 dudit mois de la même année par l'évêque de Namur, comte *de Berló de Francdouaire*, après avoir été élu comme son prédécesseur.

En 1773 il fut nommé vicaire général des circaries de *Floreffe* & de *Flandre*, par S. A. R. le duc *Charles de Lorraine*, gouverneur des Pays-Bas Autrichiens, à la recommandation de *Manoury*, général *de Prémontré*, qui lui donna les pouvoirs spirituels, & en 1782 il fut élu visiteur-géné-

général de l'ordre *de Prémontré* aux Pays-Bas, & renouvellé au mois de Juillet 1786.

Il est aujourd'hui député aux états de Namur pour la seconde fois.

DE L'ABBAYE DE GERONSART.

L'Abbaye de *Geronsart*, située à une lieue de la ville de Namur & de la Meuse, dans un beau vallon que les bois, les eaux & les pâturages rendent aussi utiles qu'agréables, fut fondée l'an 1130 par *Alberon I*, évêque de Liège, qui y établit des chanoines réguliers *de Saint Augustin*. Ce pieux évêque voulant pourvoir à leur subsistance, se dépouilla de quelques fonds attachés à son église, dont il leur fit une donation authentique; & cette libéralité, ainsi que l'établissement de ce monastère sous le titre de prieuré, furent confirmés par *Alexandre*, successeur du fondateur dans son évêché, qui, édifié de la vie évangélique que ces pieux écclésiastiques menoient dans cette solitude, s'y transporta pour en

consacrer l'église, qu'il dédia *à la Sainte Vierge* & à *Saint Augustin*.

Les chanoines réguliers, qui y furent établis au temps de la fondation, s'y sont maintenus sous la même règle jusqu'en l'an 1221, qu'elle fut donnée aux chanoines réguliers *du Val des écoliers*, dont la piété étoit partout en réputation Ils en prirent possession; & y mirent la réforme avec une édification générale; cette maison est la huitième fille du chef d'ordre *Le grand Val des écoliers en Champagne*, & la première de toutes celles des Pays-Bas (*e*).

C'est de cette pieuse colonie, que fut détachée celle qui alla occuper l'abbaye *de Notre-Dame*, surnommée le *Val des écoliers* à Liège, à la place des chanoines réguliers qui l'avoient possédée. Cet établissement ne borna pas le zèle de ceux de *Géronsart*; ils l'étendirent encore sur les lieux nommés *Leuwe*, *Malines*, & *Hoffalize*, où ils envoyèrent de leurs confrères, qui y établirent les monastères qui, avant leur suppression, avoient le titre de prieuré.

Le pape *Alexandre III* fit voir combien

(*e*) Les cartulaires de l'abbaye donnent pour époque de ce fait l'an 1221. Miræus l'assigne à l'an 1222. L'erreur n'est pas de conséquence.

il eſtimoit le monaſtère de *Géronſart*, par pluſieurs privilèges qu'il lui accorda. Il jouit encore de ceux qui ſont connus à l'ordre *du Val des écoliers*, & qui ſont mentionnés dans une bulle du pape *Paul II*. Ce pontiſe faiſoit auſſi beaucoup de cas de cet ordre, où l'on a toujours connu autant de piété que d'érudition.

Ces religieux furent réunis l'an 1662 à la congrégation de *Sainte Geneviève* de France. Leur monaſtère, qui n'a eu que le titre de prieuré juſqu'à l'an 1617, fut alors érigé en abbaye par l'archiduc *Albert* & l'infante *Iſabelle* ſon épouſe. Il n'a pas été moins ſagement conduit par les prieurs que par les abbés; & ils y ont également donné de l'émulation pour les ſciences & la piété. Quatre paroiſſe, ſavoir *Wierde*, *Andoy*, *Erpent* & *Maizeret*, outre le vicairat *des Tombes*, ſont deſſervies par les religieux de cette maiſon.

Quoique la plus grande partie du terrein qui forme l'enclos de cette abbaye, ſoit dans un fond, il s'y trouve néanmoins une éminence, ſur laquelle ſont élevés les bâtimens, qui en ſont plus ſains, & dont le coup-d'œil, quoique borné, ne laiſſe pas d'être agréable. Les collines qui l'environnent de deux côtés, des boccages, des prairies, quatre étangs formant de grandes

pièces

pièces d'eau, où coule sans cesse un ruisseau d'eau vive, qui se déchargeant de l'une dans l'autre, les entretient toujours pleines & pures, & fournit ensuite à un moulin qu'il fait tourner, après avoir passé dans l'abbaye par un acqueduc couvert de bosquets entrelacés avec les étangs, plusieurs vergers, un grand & vaste jardin; tous ces objets, se réunissant, pour ainsi dire, sous le même aspect, font un très-charmant paysage, qui dédommage de ce que ce séjour a de solitaire.

On voit dans cette maison plusieurs beaux tableaux, & entr'autres cinq qui sont dans le réfectoire, sortis du pinceau de *Nicolai*, qu'on met au rang des meilleurs peintres. L'autel du chapître a pour rétable un tableau représentant la *Magdeleine* en pleurs, dont les curieux font beaucoup de cas; ainsi que d'une Vierge coulée en fer, qui est placée dans une niche, au milieu d'une des galeries du cloître.

L'église est bâtie en croix, bien voûtée & pavée de marbre brut. Le grand autel est composé de six colonnes torses d'ordre composite, orné d'un tableau représentant *une Annonciation* de la main de *Nicolai*. Le chœur, qui est très-joli, est tapissé de deux tableaux assez grands, pour couvrir

la longueur des murs de l'une à l'autre de ces extrêmités, & leur hauteur jusqu'aux vitraux., qui le rendent clair & riant. C'est une *Nativité* & une *Adoration des Mages*, par *Charlier*, qui les y a posés comme un monument de son estime pour cette maison. Il y a dans chaque branche du croison un autel, dont les tableaux ont leur prix; les orgues sont placées sur une tribune dont l'ouvrage est très-estimé.

Cette maison qui, durant plusieurs siècles, avoit été gouvernée par un prieur, fut érigée en abbaye en l'année 1617. Voici la liste de ces abbés.

Liste chronologique des Abbés de Geronsart.

1.

Augustin Delattre, ci-devant prieur, fut nommé abbé par les archiducs *Albert & Isabelle*, & béni comme tel le 22 Juillet de la même année 1617. Il est mort le 23 Janvier 1638.

2.

Jean Pieltems. Il fut élevé à la dignité abbatiale en 1639, & quelques temps après choisi vicaire-général de son ordre dans les Pays-Bas. L'évêque de Namur le fit juge synodale de son diocèse. Il mou-

rut à Liège en 1647, dans le monastère de *la Sainte Vierge*, de l'ordre des *Ecoliers*, lors de la visite qu'il faisoit de cette maison.

3.

Philibert de la Hamaide, élu abbé en 1647, fut aussi vicaire-général de son ordre. Il unit pendant son règne son abbaye à la congrégation des chanoines réguliers en France, ensuite d'un arrangement fait en 1662 entre *François Blanchard*, alors général de la même congrégation & abbé de l'ordre des *Ecoliers*, autrement de *Sainte Geneviève du Mont*, à Paris, & *Jacques Neutre*, abbé du monastère de *Sainte Catherine*, à Mons en Hainaut, lesquels operèrent au nom de six monastères de l'ordre *du Val des Ecoliers*, dans les Pays-Bas. *Philibert de la Hamaide* mourut le 28 Août 1698.

4.

Mathieu Feschaux, élu abbé en 1698 & béni le 29 Décembre de la même année, est mort le 16 Mai 1705, ayant été député des états de la province pendant six ans.

5.

Augustin Servatii, élu abbé en 1705, & béni le 18 Septembre de la même an-

née, est mort le 6 Août 1715, après avoir été député des états de la province.

6.

Ignace Charlier, élu le 11 Décembre 1715, & béni le 23 Février 1716, est mort en l'année.....

7.

Augustin Jacobi.

8.

Joseph Mathieu, mort le 9 Mars 1770, après avoir été député des états de la province pendant six ans.

9.

Jean-François Tazeau, élu en 1770, remplit aujourd'hui la dignité abbatiale.

DE L'ABBAYE

DE MARCHE-LES-DAMES.

CEtte abbaye ne fut dans son commencement, suivant la tradution, qu'une retraite que des femmes & des gentilshommes qui s'étoient croisés pour la guerre de la terre-sainte, s'étoit choisie du consentement du comte de Namur *Godefroi*. Elles s'y re-

tirèrent au nombre de cent trente-neuf, & s'y adonnèrent en commun aux exercices de piété, vivant à la manière des religieuses, & ne cessant d'implorer jour & nuit la miséricorde divine, pour qu'elle daignât répandre ses bénédictions sur les armes des chrétiens en Orient; & comme l'église *de Notre Dame de Marche* étoit alors dans un état pitoyable, n'étant ceinte que de murailles de terres & de palissades, elles élevèrent une église neuve, qui fut consacrée deux ans après, savoir le dix-septième jour de Janvier 1103, en l'honneur de *l'Annonciation de la Sainte Vierge*, par le suffragant de Liège, en présence de *Godefroi*, comte de Namur, de sire *Herbert*, comte de *Nameche*, de sire *Antoine Walef*, de sire *Weri de Gilbrechées*, de sire *Robert de Ville*, tous trois chevaliers, & de sire *Guillaume de Herpale*.

Plusieurs de ces dames se réunirent à leurs maris, après le retour de ceux-ci de la Palestine; mais celles qui avoient perdu les leurs dans ces croisades, prirent la résolution de finir leurs jours dans cet établissement, qui subsista ainsi jusques vers le milieu du XVe. siècle, qu'on y mit des religieuses de l'ordre de *Citeaux*, sous la direction de *Marie de Berwier*, professe du

monastère *de Robermont*, près de Liège, laquelle fut installée première abbesse de *Marche*, en l'année 1440.

Quoique ce monastère soit situé entre deux montagnes escarpées, & que les bois dont il est ombragé, donnent à ce lieu une apparence solitaire, on peut dire qu'il n'est pas entièrement dépourvu de ce qui rend un paysage agréable : on y trouve même une espèce de variété ; puisqu'autant que les montagnes sont sauvages & de difficile accès, autant les prairies qui occupent le fond de la vallée sont riantes & fertiles. Le ruisseau qui y coule, lave le pied d'une grande enceinte de murailles, dont l'entrée regarde l'Occident. L'église est petite, mais propre & décente.

Dame *Joseph de Boron* est la seizième abbesse qui ait gouverné cette maison. En voici la liste chronologique.

1.

Marie de Bervier, professe du monastère de *Robermont*, près de Liège, fut installée première abbesse de *Marche-les-Dames*, en l'année 1440. Elle mourut le 26 Octobre 1447. Elle jetta pendant son règne les premiers fondemens de la réforme.

2.

Marie de Collection, native de Tournai, morte le 26 Octobre 1440.

3.

Marie de Hersta. Elle fut installée le 3 Octobre 1461, & mourut le 10 Avril 1486.

4.

Marie de Hustin, morte le 10 Mars 1504.

5.

Catherine de Hodeige, installée le 14 Mars 1504, morte le 22 Mars 1531.

6.

Jacqueline de Houtain, issue d'une famille noble, installée le jour de *Saint Maurice* de l'année 1531, morte le 25 Novembre 1561.

7.

Marie, issue de l'illustre famille des vicomtes *de Dave*, fut mise en possession de la dignité abbatiale le 22 Janvier 1562. Elle mourut de la peste le 20 Novembre 1580.

8.

Jeanne de Baduel, issue d'une famille noble de la province de Namur. Elle mourut le 3 Août 1602.

9.

Clémence de Castro, née d'une famille noble en Espagne, morte le 18 Janvier de l'année 1635.

10.

Anne de Jambline, née de parens nobles

de la province de Namur, morte le 14 Novembre 1658.

11.

Catherine de Hinnisdael, issue de parens nobles du pays de Liège, gouverna sa maison pendant vingt-quatre ans, & mourut le 1 Janvier 1682.

12.

Catherine Woest de Triexhe, issue d'une famille noble du pays de Liège, morte le 30 Avril 1706.

13.

Marguerite de Bulley, native de Namur, gouverna sa maison pendant seize ans, & mourut le 18 Février 1722.

14.

Constance de Bulley, sœur de la précédente, après un règne de 21 ans, est morte le 29 Juin 1743, âgée de 80 ans, & 63 ans de profession.

15.

Louise de Fumal, morte le 25 Février 1769, âgée de 72 ans, professe de 58, & gouverna sa maison pendant 25 ans.

16.

Marie Joseph de Boron, abbesse moderne de *Marche*; elle fut installée le 13 Août 1769.

Il y avoit anciennement dans le village de *Marche*, un hôpital fondé pour le sou-

lagement des pauvres pélerins & des malades du lieu. Cet hôpital étoit déjà dans le XIIIe. ſiècle ſous la direction des religieux du monaſtère de *Floreffe*, ainſi qu'on peut le voir dans les lettres inſérées dans le recueil des chartres ci-après.

DE L'ABBAYE D'ARGENTON.

ARgenton eſt un monaſtère des filles de l'ordre de *Citeaux*. Il fut bâti dans le XIIe. ſiècle, dans un lieu appellé *grand Val* ou *grande Vallée*, ſur le chemin de Namur à Fleuru. Il y ſubſiſta ainſi juſqu'à l'an 1229, que *Guillaume*, ſeigneur de *Harenton*, & *Ide*, ſa femme, donnèrent une partie de leurs biens à ce monaſtère, & engagèrent les religieuſes qui l'habitoient alors, à le quitter & à ſe tranſporter dans l'endroit où elle ſont aujourd'hui. L'acte de cette dotation (*f*) eſt daté de la même année.

Sans doute que ce *Guillaume de Harenton*

(*f*) Recueil des chartres ci-après.

N 5

étoit un vassal de *Godefroi*, alors seigneur *de Perwez*, neveu du duc de la basse Loraine, puisque je trouve que, pour effectuer cette fondation, il dut obtenir le consentement & l'aggréation de ce seigneur, comme il paroit par les lettres ci-après insérées, sous la date de l'année 1230 (*g*).

Et afin que ce nouvel établissement fût ferme & permanent, *Guillaume* s'adressa à *Jean* évêque de Liège. Ce prélat déférant à la demande du fondateur, non-seulement confirma (*h*) tout ce qu'il avoit fait, mais il prit en outre la maison d'*Argenton* sous sa protection.

La grande discipline qui s'observoit dans ce monastère, y attira bientôt un grand nombre de religieuses. *Marie de Gembloux*, quatrième abbesse de cette maison, installée en l'année 1337, la vit peuplée pendant les 38 ans qu'elle gouverna, de plus de quatre vingt religieuses, qui y vivoient dans la plus grande régularité. Elle eut néanmoins la douleur de la voir réduite en cendres durant la guerre qui désoloit en ce temps-là le pays.

Ce monastère eut beaucoup à souffrir

(*g*) Recueil des chartres ci-après.

(*h*) Ibidem.

durant les troubles des Pays-Bas du XVIe. siècles, & fut réduit en cendres par les Hollandois, sous le règne de *Françoise de Vernembourghe*, XIVe. abbesse de cette maison.

Elle est éloignée de Namur de trois lieues sur les confins de la province, vers le Brabant. La réforme y fut admise dans le XVe. siècle. Cette abbaye a été gouvernée par XXI abbesses, dont voici la liste chronologique.

Liste chronologique des Abbesses d'Argenton.

I.

La première abbesse d'*Argenton* fut une nommée *Mectilde*. L'année de sa mort est incertaine, & on ignore combien de temps elle a vécu, & qui lui a succédé immédiatement dans la dignité abbatiale.

2.

Marie. Elle a commencé à régner en 1280, & mourut en l'année 1306.

3.

Margareta de Namur, morte en 1336.

4.

Marie de Gembloux succéda à l'abbatialité, après un interrègne de 44 ans. Elle gouverna sa maison, où suivant la tradi-

tion, il y avoit alors quatre-vingt-religieuses, l'espace de 38 ans. Elle eut la douleur de voir son monastère réduit en cendres, durant la guerre qui désoloit en ce temps là le pays. Elle mourut en 1418.

5.

Marie de Gentinne, morte en 1430. Elle s'étoit donnée pour coadjutrice *Nicasie de Harby*.

6.

Nicasie de Harby. Elle rétablit le monastère qui avoit été consumé par les flammes sous le règne de sa devancière, & y fit revivre l'ancienne discipline. Elle mourut en 1452. Elle étoit professe de l'abbaye de *Soleilmont*.

7.

Catherine de Herke, morte en 1468.

8.

Jeanne de Crokinne, morte en 1506.

9.

Jeanne d'*Alenne*, morte en 1526.

10.

Helène d'*Allenne*, sœur de la précédente, morte en 1536.

11.

Catherine de Termonde. Elle augmenta, à l'imitation de sa devancière, les bâtimens de sa maison, & se donna pour coadjutrice

Anne de Rubempré. On ignore l'année de sa mort.

12.

Anne de Rubempré, issue de l'illustre famille de ce nom, morte en 1558. Elle étoit professe *de Soleilmont*.

13.

Jeanne Remy, morte en 1574.

14.

Françoise de Vernembourghe. Elle eût beaucoup d'adversité à supporter pendant son règne; elle vit son monastère réduit en cendres par les Hollandois. Elle commençoit à le rebâtir, losqu'elle mourut le 6 Décembre 1612.

15.

Catherine Malineus, acheva heureusement de rebâtir son monastère, & y maintint avec ferveur l'observance de l'ancienne discipline. Elle fut installée le 10 Janvier 1613, & mourut en 1647, à l'âge de 68 ans, après 49 ans de religion, & 39 d'abbatialité.

16.

Marie Molle, morte en 1688, âgée de 84 ans, après un règne de 33 ans.

17.

Catherine de Copin, morte en 1697, à l'âge de 58 ans, 41 de religion & 17 d'abbatialité.

18.

Marie Robertine de Walletz, morte en 1722, âgée de 64 ans, professe de 48, & abbesse pendant 24.

19.

Joseph Brabant, morte en.....

20.

Joseph Gemine, morte en 1767.

21.

Humbeline Diesbeck, abbesse moderne d'*Argenton*.

DE L'ABBAYE DE SALZINNE.

CEtte abbaye bâtie au bord de la Sambre, tout près de Namur, à la rive droite de cette rivière, fut fondée, suivant la plus commune opinion, l'an mil cent onze, par *Godefroi*, comte de *Namur*, du vivant de *Saint Bernard*; l'évêque de Liège, dans le diocèse duquel il étoit alors, en confirma l'établissement l'an mil cent quarante-six. On prétend que le grand patriarche de

Citeaux l'a plusieurs fois visitée (*i*).

Elle portoit autrefois le nom de *Val Saint George*, qui fut ensuite changé, je ne sais pour quelle raison, en celui de *Salzinne*. Plusieurs comtes de Namur augmentèrent considérablement les biens de cette maison, par leur pieuse liberalité.

La plûpart des historiens & des chronologistes qui ont parlé de cette abbaye, ne nomment point le comte de Namur qui l'a fondée. Quelques-uns attribuent cette fondation à *Philippe-le-Noble*, dans le XIIIe. siècle, sans cependant apporter aucune raison de leur opinion. Ce qui seroit toutefois contradictoire avec les archives de ce monastère, qui témoignent que dans le XIIe. siècle elle étoit déjà gouvernée par une abbesse.

Tellement que si le comte *Philippe-le-Noble* est regardé par quelques-uns comme le fondateur de cette abbaye, ce ne peut être apparemment qu'à raison des grands dons que ce prince lui a fait, n'étant avant cela que très-médiocrement dotée.

Quoiqu'il en soit, l'église de ce monastère fut dédiée & consacrée en 1130, par

(*i*) Un manuscrit de l'an 1147, conservé dans les archives de cette abbaye.

le pape *Innocent II*, à l'honneur de la *Sainte Vierge*, *de Saint Pierre & de Saint Paul*; *de Saint Etienne*, premier martyr, *de Saint Hilaire & de Saint Médard*. Cette cérémonie fut d'autant plus ſolemnelle, que ce ſouverain pontife y eut pour aſſiſtans *Hugues*, archevêque de Ravenne, l'évêque d'*Oſtie*, *Mathieu*, évêque d'*Albanie*, *Albert*, évêque de Verdun, *Godefroi*, évêque de Solone, *Joſeph*, évêque de Soiſſons, & l'évêque d'Arras (*k*).

Ce temple qui eſt de la figure d'un marteau, eſt aſſez grand & bien voûté. Le chœur eſt ce qu'il y a de mieux. Il eſt parfaitement bien boiſé, & les ſtales ſont propres & bien travaillées. Une belle cloiſon en menuiſerie & en ſculpture le ſépare d'avec le reſte de la nef. Elle eſt ornée de huit colonnes avec les baſes & les chapiteaux d'ordre compoſite entre leſquels eſt placé l'autel.

Il y a dans le croiſon pluſieurs tombes très-curieuſes, entre leſquelles on en voit une d'une ſeule pierre de dix-ſept pieds de long ſur huit de large.

On voit encore tout joignant l'égliſe,

(*k*) Les manuſcrits de cette abbaye. Une ancienne inſcription de l'an 1130.

une chambre où la bienheureuse *Julienne de Cornillon* faisoit sa demeure pour pouvoir vaquer nuit & jour à la prière.

Cette sainte fille s'étoit retirée dans ce monastère avec quelques compagnes, pour se mettre à l'abri de la persécution qu'on lui faisoit souffrir dans la maison de *Cornillon*, qui étoit anciennement un monastère des religieuses de l'ordre de *Saint Augustin*, sur *le Mont Cornillon*, lez-Liège (*l*). *Julienne* vécut quelques temps à *Salzinne*, & alla ensuite à Fosse, où elle mourut en odeur de sainteté, après avoir eu la consolation de voir la fête *du très Saint Sacrement* établie dans l'église de Liège; à quoi elle contribua beaucoup par son zèle & par ses prières, ensuite d'une vision céleste scrupuleusement examinée & attestée par un grand nombre d'écrivains.

L'abbaye de *Salzinne* pensa être entièrement détruite sous le règne de *Bauduin de Courtenay*, comte de Namur, & empereur de Constantinople, par une suite de l'événement dont nous avons parlé à l'article de ce prince. Une partie de la maison fut renversée, & les religieuses en butte à la populace, se

(*l*) Cette montagne étoit ainsi nommée, à raison de la quantité des cornouillers qui y croissoient.

difpersèrent & se retirèrent en d'autres monastères. *Himaine*, de la maison des comtes *Hoesteden*, sœur de *Conrad de Hoesteden*, archevêque de Cologne, en ce temps-là abbesse de *Salzinne*, se retira avec quelques-unes de ses religieuses dans l'abbaye de *Flines*, près de Douai, & y finirent leurs jours.

Dame *Eugène de Vignron* est la quarante-unième abbesse de cette maison. En voici la liste chronologique.

1. *Ide*, première abbesse de *Salzinne*, morte en l'année 1158.

2. *Berte*, morte en 1182.

3. *Hawide*, morte 1200.

4. *Agnès de Barnant*, morte en 1216.

5. *Marguerite Fax*, morte en 1218.

6. *Marguerite*, morte le 29 Septembre 1233.

7. *Himaine*, de l'illustre famille des comtes de *Hoesteden*, fut obligée, comme nous l'avons rapporté plus haut, de quitter *Salzinne*. Elle se retira près de la comtesse de Flandre, au monastère de *Flines*, près de Douai. La sainteté de sa vie, & ses autres belles qualités l'ayant fait choisir abbesse de cette maison, elle ne la quitta plus, & y mourut saintement, sans qu'on sache en quelle année.

8. *Hawide II*, morte en 1282.

9. *Ide de Longchamps*, issue d'une famille noble de la province de Namur, morte le 26 Avril 1285.

10. *Clémentine de Bertinchamps*, aussi issue d'une famille noble de cette province, mourut le 16 Avril 1300.

11. *Hawide*, IIIe. du nom, morte le 8 Avril 1317.

12. *Ermengarde de Longchamps*, proche parente à *Ide*, IXe. abbesse, morte en 1328.

13. *Jeanne Maulenge*; elle vivoit encore en 1331; mais l'année de sa mort est incertaine.

14. *Ide* IIe. du nom, morte vers l'an 1314.

15. *Joie*, morte vers l'an 1356.

16. *Elisabeth de Dompire*, morte vers l'an 1370.

17. *Elisabeth de Bertinchamps*, proche parente de *Clémentine*, Xe. abbesse, morte en 1387.

18. *Jeanne*, morte en 1405.

19. *Jeanne Deltour*, morte en l'année 1422.

20. *Marie de Fumal*, issue de parens nobles, morte en 1431.

21. *Marie Muset*, morte vers l'an 1440.

22. *Mecthilde Martiel*, morte vers l'an 1450.

23. *Jeanne de Senseille*, de l'illustre maison de *Senseille*, sœur de Marie de *Senseille*, abbesse de *Soleilmont*, étoit professe de cette abbaye, lorrsqu'elle fut choisie abbesse de *Salzinne*. Elle mourut en 1462.

24. *Actilde à Vallien*, morte en 1485.

25. *Jeanne Smalkin*, morte en 1512.

26. *Catherine Smalkin*, cousine de la précédente, morte en 1526.

27. *Marguerite Wigart*, morte en 1553.

28. *Marie Nys*, morte en 1559.

29. *Anne de Noirmont*, morte en 1580.

30. *Anne de Hemptinne*, dite de *Wagnies*, issue d'une maison noble du comté de Namur, morte en 1598.

31. *Anne Godefriaux*, morte en 1627.

32. *Marguerite Moniot*, issue des parens nobles, morte en 1636.

33. *Jeanne d'Aess*, issue des parens nobles, morte en 1655.

34. *Marie de Harstamp*, née des parens nobles, morte en 1669.

35. *Elisabeth d'Aess*, issue de la même famille que la XXXIIIe. abbesse, morte en 1688.

36. *Humbline Jeniaux*, morte en 1711; elle étoit native de Namur.

37. *Gerardine Cousſt*; elle fut inſtallée en 1711, & mourut le 31 Mars 1735.

38. *Agnès Lallemand*, native de Dinant; elle fut inſtallée dans le courant de Juillet 1735, & mourut le 6 Novembre 1740.

39. *Ange-Marie Roſart*, native de Namur, morte le 12 Avril 1778, âgée de 81 ans, profeſſe de 52, & d'abbatialité 37. Preſque tous les bâtimens de ce monaſtère ont été rebâtis à neuf pendant ſon règne.

40. *Ange de Bellanger*, native de Bruxelles, fut inſtallée le 19 Septembre 1778, & elle mourut le 1 Août 1780.

Eugene de Vignron, abbeſſe moderne de *Salzinne*; elle a été inſtallée le 25 Novembre 1780.

DE L'ABBAYE DE SOLIERES.

CEtte abbaye ſituée dans l'étendue de la terre de Beaufort, fut fondée vers l'an 1127, dans le village *de Ben*, par *Lambert*, *Arnoud* & *Henri* de *Beaufort*, pour des religieuſes de l'ordre de *Saint Auguſtin*.

Ces seigneurs leur donnèrent les terres d'alentour pour leur subsistance; mais dans le commencement du treizième siècle, elles furent transférées dans l'endroit où elles sont aujourd'hui, & *Hugues de Pierre-Pont*, évêque de Liège, consacra leur église l'an 1214. Dix-neuf ans après, l'autorité du pape & de l'évêque leur fit quitter la règle *de Saint Augustin*, pour celle *de Saint Bernard*, qu'elles suivent encore aujourd'hui sous la conduite d'une abbesse (*m*).

Il seroit difficile de trouver une solitude plus agréable, que celle qu'on a choisie pour y bâtir cette maison, qui est assise au pied d'une colline, cotoyée de plusieurs étangs : de grands bois occupent les environs, & bornent la vue à un coup-d'œil assez resserré, mais qui n'a rien de triste.

L'église est grande & bien bâtie quoique d'un goût ancien : c'est une longue nef, accompagnée de deux collatéreaux poussés jusqu'au sanctuaire ; le chœur des religieuses est entre deux, & occupe près de deux tiers de la nef, de sorte qu'il ne demeure point d'espace entre lui & le sanctuaire, qui renferme trois autels assez simples, devant lesquels quelques seigneurs *de*

(*m*) *Gramaye in balivat Samson.* Sect. 3.

Beaufort ont choisi leur sépulture (*n*).

Un seigneur de cette maison nommé *Arnoud*, autre que l'un des fondateurs du même nom, donna en 1233 à ces religieuses plusieurs dîmes avec la seigneurie du lieu où le monastère est situé, & la vouerie d'icelui, que ses prédécesseurs s'étoient réservée. Ce qui fut confirmé par le pape *Urbain IV*, en 1263.

Ces religieuses admirent la réforme en 1440. *Solieres* situé à cinq petites lieues de Namur, a eu vingt-sept abbesses, dont voici la liste.

Liste chronologique des abbesses de Solieres.

1. *Isabelle Bonemia*, & selon d'autres, *Isabelle de Movelette*, fut installée première abbesse de *Solieres* par *Jean d'Eppes*, évêque de Liège, son propre parent. On ignore l'année de sa mort.

2. *Marie de Hauterive*, issue des comtes de *Hauterive*, maison autrefois illustre dans le comté de Namur. L'année de sa mort est incertaine.

3. *Agnès de Latines*, morte en l'année 1291.

(*n*) *Gramaye in bálivat Samson*. Sect. 3.

4. *Gertrude.*

5. *Marguerite de Grinmonont.*

6. *Agnès d'Anseou.*

7. *Marie II.*

8. Dame *Comtesse.*

9. *Jeanne Morielle.*

10. *Ode de Strées.*

11. *Marguerite II.*

12. *Agnès de Harbize.*

13. *Ide de Haza.* Les années de la mort de ces dix abbesses sont incertaines.

14. *Marguerite de Brevées*, gouverna avec beaucoup de prudence & de sagesse, & rétablit le bon ordre dans sa maison, où le relâchement commençoit peu-à-peu à s'introduire. Elle mourut en l'année 1483.

15. *Elisabeth Longri.* L'année de sa mort est incertaine.

16. *Marie de Hautbois*, morte en 1531.

17. *Marie de Flandre*, morte en 1538.

18. *Anne de Holembecque*, morte en 1584.

19. *Jeanne de Hemptine*, née de parens nobles, morte en 1591.

20. *Catherine Bougeletz*, morte en 1603.

21. *Jeanne Joignée*, morte en 1625.

22. *Eléonore de Hamoirs*, gouverna avec prudence pendant vingt-trois ans, maintint avec

avec zèle la discipline monastique, & rebâtit à neuf presque tout son monastère. Elle mourut le 15 Mars 1648.

23. *Marie de Cassal*, issue d'une famille noble du duché de Luxembourg, fut installée le 21 Décembre 1648, & mourut le 21 Septembre 1663.

24. *Agnès de Solis*. Après un interrègne de 33 ans, fut installée le 4 Novembre 1696, & mourut le 22 Avril 1706.

25. *Claire de Baugnée*, fut installée le 20 Janvier 1707, & mourut le 18 Octobre 1727.

26. *Barbe de Caverenne*, installée en 1728, mourut le.....

Catherine Mataigne, abbesse moderne de *Solieres*.

DE L'ABBAYE DE SOLEILMONT.

LE monastère de *Soleilmont* fut fondé en l'année 1088, sous les hospices de *Henri*, dit l'*Aveugle*, comte de Namur, & sous l'autorité du pape *Grégoire VIII*, ,,

des religieuses de l'ordre de *Saint Benoît.* Elles subsistèrent ainsi jusqu'à l'année 1237, que cette maison étant devenue déserte par la mort de toutes ces religieuses, on leur en substitua d'autres de l'ordre de *Citeaux*, qui furent tirées de l'abbaye de *Flines*, près de Douai. Le pape *Grégoire IX*, par sa bulle du 10e des calendes d'Avril 1238, confirma ce changement. Depuis ce temps ces religieuses restèrent constamment sous la direction de l'abbé d'*Alne*, en vertu d'un réglement (*o*) émané en 1237, par les abbés *de Villers*, *du Val Saint Lambert* & *de Grand-Pré*, commissaires établis par le chapître général de l'ordre de *Citeaux*, pour faire la visite de *Soleilmont.*

Cette maison, ainsi que plusieurs autres monastères de filles, qui existoient dans le XIVe. siècle en cette province, s'étoient beaucoup rallentis de leur première ferveur; les bâtimens par faute d'entretiens, menaçoient d'une ruine prochaine, les biens étoient mal administrés, enfin tout étoit dans le plus grand désordre, lorsque le comte de Namur voulant y remédier, sollicita vivement le chapître général de l'ordre de *Citeaux* d'y pourvoir d'une manière conforme à l'esprit de la

(*o*) Extrait du cartulaire de l'abbaye d'Alne.

religion. On députa en conséquence les abbés de *Clairvaux*, de *Charles-Lieu*, de *Villers* & *d'Alne*, pour faire la visite de ces monastères, qui étoient celui de *Moulin*, de *Jardinet*, de *Bonneffe*, de *Soleilmont* & d'*Argenton*, avec plein pouvoir d'arranger le tout pour un plus grand bien-être, & conformément aux vues & à l'intention du comte de Namur. Les actes de ce chapitre général tenu en l'année 1413, sont rapportés par *Miræus*, tom. 3, pag. 174, & dont on citera la teneur ci-après.

Quoique par ces actes il paroisse que la volonté du comte de Namur étoit, que tous ces monastères de religieuses seroient réunis en un, pour être habités par des moines du même ordre; les commissaires susnommés réglèrent toutefois les choses de toute autre façon. Tous ces monastères subsistèrent, mais les religieuses qui habitoient celui du *Jardinet* furent dispersées dans d'autres couvens, & on leur substitua des moines du même ordre. On n'innova rien à l'égard de *Soleilmont*; mais on profita de cette circonstance pour y introduire la réforme, ce qu'exécuta avec succès *Marie d'Alvet*, religieuse remplie de l'esprit de Dieu. *Marie de Senseille* choisie pour abbesse peu de temps après l'établissement de

la réforme, la maintint & l'affermit si bien par les exemples de vertu qu'elle donna à ses filles, que Soleilmont devint bientôt célébre par sa régularité.

Je trouve dans les archives de cette maison, qu'en l'année 1482, toutes les religieuses qui l'habitoient étant mortes de la peste, elle demeura déserte & inhabitée l'espace de vingt-un ans, & jusqu'à ce qu'on fit venir quelques religieuses du monastère *du Mans*, au diocèse de Malines; elles étoient au nombre de cinq, sous la conduite d'*Elisabeth de Lannoi de Molembais*, sœur du comte de *Solre-le-Château*, qui fut établie abbesse, & eut bientôt repeuplé le monastère de *Soleilmont*.

On trouve dans les mêmes archives que cette maison étoit anciennement appellée *l'abbaye du mont du Soleil*, du nom d'une montagne voisine, au haut de laquelle les habitans du pays adoroient, avant l'incarnation de *Jesus-Christ*, l'idole *du Soleil*, & d'où en après, elle a retenue le nom de *Soleilmont*.

Entre les différentes reliques dont la trésorerie de ce monastère est enrichie, on y voit une partie considérable d'un clou avec lequel le Sauveur du monde a été attaché à la croix. Plusieurs pièces reposantes ès susdites ar-

chives, paroissent confirmer l'authenticité de cette pieuse relique. D'abord on y voit un ancien écrit en latin qui annonce, qui en a été le donateur. Le voici de mot à autre.

» Ceest pars claviculi cum quo Domi-
» nus Jesus-Christus fuit affixus patibulo
» crucis, quam Dominus Henricus Cæsar
» Romanorum Imperator dux Luxemburgen-
» sis dedit Domino Theodorico comiti rupe
» forten. & Domino de Walcuria, & de-
» dit ex gratia ulterius cuidam homini de-
» voto nomine Salomon andree pro eo
» quod Salomon dedit Domino Theodorico
» prædicto multas reliquias & diversas quas
» impetravit in locis sanctis anno 1335 ».

Les archiducs *Albert* & *Isabelle*, souverains des Pays-Bas, considérant que le saint clou méritoit de tenir place dans la collection qu'ils faisoient des reliques les plus précieuses, le demandèrent par la lettre qu'ils écrivirent à l'abbesse de *Soleilmont*. Voici la copie de cette lettre tirée de l'original reposant ès archives de cette maison.

Les Archiducs, &c.

» Vénérable chère & bien amée, le
» protonotaire Gramaye, prévost d'Arn-
» hem, doyen de Leuze, notre, conseil-

» ler, vous dira le désir & dévotion qu'a-
» vons à certain reliquairt de votre mai-
» son, & comme nous croyons que ne
» ferez difficulté de nous en faire partici-
» pant, vous le pouvez confier à lui, &
» croire que nous ne manquerons d'en avoir
» souvenance aux occasions qui se pourront
» présenter du bien & advantage de votre
» maison, & Dieu vous ait, vénérable,
» chère & bien-amée en sa sainte garde.
» A Bruxelles, le dernier de Juillet 1617.
» Paraphé Ma. v^t., signé *Albert*, contre-
» signé *Dellafaille* ».

Cette lettre mit l'abbesse & les religieuses du monastère de *Soleilmont* dans une grande perplexité; d'un côté elles craignoient de s'attirer l'indignation des archiducs, si elles se refusoient à leur demande, & de l'autre, elles ne pouvoient se résoudre à se défaire d'un trésor si estimable. C'est pourquoi elles ménagèrent si adroitement les choses, que ces princes se contentèrent d'avoir un morceau de cette précieuse relique, & chargèrent en conséquence l'évêque de Namur d'en faire couper un morceau en sa présence, & de le leur envoyer.

Le prélat comptant d'enrichir son église cathédrale des parcelles qui tomberoient par la séparation du saint clou, accepta

volontiers cette commission, & la remplit heureusement dans sa chapelle domestique, à Namur, dont il en donna part à leurs altesses, comme on voit par la letre tirée de mot à mot d'une copie de cette lettre reposante ès susdits archives.

MONSEIGNEUR,

» Suivant ce qu'il avoit pleu à votre » alteze sérénissime me commander tou» chant la sainte relique du cloux de Notre» Seigneur, reposant au monastère de So» liamont, j'ai faict tout debvoir pour sa» tisfaire à la pieuse intention de votre » alteze, & ayant été servie de me mander » qu'elle ne desiroit priver ledit monastère » entièrement d'un tel thesor, ains qu'elle » se contenteroit d'une partie, je l'ai in» continent signifié à la dame abbesse du» dict lieu, laquelle a envoié ladite sainte » relique par les confesseur & sindicque de » la maison en cette ville, pour être di» visée selon qu'elle en avoit donné charge » auxdits porteurs. Ce qui à été faict en » ma présence & de plusieurs autres per» sonnes en ma chapelle domestique avecq » le plus de révérence qu'il s'est peult faire. » Quoi achevé, la pièce que la dame ab-

» besse avec son couvent font présent à
» votre alteze sérénissime, & l'ayant reçu
» avec tout honneur & révérence à moi
» possible, je l'ai renfermé en une boîte &
» cacheté de mon cachet comme le com-
» mis d'icelle dame abbesse la delivrerat à
» votre alteze sérénissime, de tout quoi
» pour ne manquer à mon debvoir j'ai prin
» la hardiesse faire ce petit discours pour
» en aviser votre ditte alteze sérénissime
» & la supplier vouloir avoir ce petit mien
» service pour agréable, demeurant toujours
» preste en tout endroict de promptement
» obéir à ses commandemens, comme je
» suis obbligé faire & demeurer à jamais.
» En bas étoit Monseigneur, de votre al-
» teze sérénissimme, très-humble serviteur,
» signé *Jean*, évêque de Namur. Puis sui-
» voit de Namur le Ve· de Septembre
» 1617 ».

L'évêque de Namur en renvoyant à l'abbesse de *Soleilmont* le saint clou & la partie destinée aux archiducs, lui écrivit la lettre suivante, reposante en original èsdits archives, & dont elle est ici en copie de mot à autre.

MADAME,

» Combien heureusement at succédé la

» répartition du ſaint clou ; votre père con-
» feſſeur avecq meſſire *Thomas* vous en fe-
» ront le récit, & vous rendront les deux
» pièces cachetées de mon cachet comme
» il at convenu faire pour l'autentication
» du tout. La pièce que prétendez envoier
» à ſon alteze eſt renfermée en la boîte
» auſſi cachetée, & convient que l'envoyer
» en cette façon avec mes ltres, que j'ai dé-
» livrés aux porteurs. Je vous euſſe volon-
» tier gratifié de le porter comme m'avez
» faict requerir, mais il n'eſt convenable
» que je le faſſe pour les raiſons que maître
» *Thomas* vous repréſentera de ma part,
» & auſſi je ne vois quelle utilité vous en
» poudroit réuſſir, car un aultre vous en
» apportera tout aultant que moi. Quant
» aux paillettes que penſiez que pouldroit
» tomber quand ledit ſaint cloux at été ſiſ-
» ſellez, nous en ſommes tous partiz eſga-
» lement, n'en eſtant tombés une feuille,
» ſi heureuſe at eſté la ſiſſelure. Néanmoins
» je vous remercie bien affectueuſement de
» la courtoiſie qu'avez uſé en mon endroit
» ſur ce faict, me promettant m'en ſervir
» le premier, je penſe que Dieu y at voulu
» ainſi pourvoir à cet fin qu'il n'en ſoit rien
» hors de votre monaſtère. Je me conten-
» teray fort bien de le viſiter chez vous,

» lorsque l'occasion se présenterat, cepen-
» dant je prie Dieu vous avoir en sa sainte
» garde & protection, me recommandant
» affectueusement en vos bonnes prières &
» de tout votre couvent. Suivoit vtre. bien
» affect. amis pour vous servir, signé
» *Jean*, évêque de Namur. Plus bas étoit
» de Namur le VIe. de Septembre 1617.

En conséquence de cette lettre, l'abbesse pria l'abbé du *Jardinet* de porter le présent à leurs altesses, & le chargea d'une lettre dont je joins ici la copie tirée de la minute originale reposante ès archives de l'abbaye de Soleilmont.

MONSEIGNEUR,

« J'envoie à votre alteze serénissime
» par le révérend prélat du Jardinet une
» partie du saint cloux sceillé conformé-
» ment les lettres de crédence de votre se-
» crétair *Delafaille* suppliant très-humble-
» ment l'avoir pour agréable & sa petite
» maison de céans pour recommandée, &
» sur cette assurance j'accompliray le reste
» de mes jours du contentement, priant
» avecq mon couvent le créateur, mon-
» seigneur, donne à votre alteze sérénissi-
» me longue & heureuse vie. Suivoit de vo-

» tre maison de Soleaumont ce XIVe. de
» Septembre XVIe, dix-sept. Plus bas étoit
» de votre alteze sérénissimme très-humble
» servante, signé *Jacqueline*, abbesse ».

L'abbaye de *Soleilmont* est à cinq lieues de Namur & à une petite de Charleroi, & est maintenant gouvernée par dame *Scholastique* d'*Ayvier*, qui en est la XXe. abbesse, depuis la réforme y introduite en l'année 1414. En voici la liste.

Liste chronologique des Abbesses de Soleilmont, depuis la réforme introduite dans ce monastère en l'année 1414.

1. *Marie de Senseille*, issue de l'illustre famille de ce nom, morte le 12 Août 1438.

2. *Catherine de Vire*. Elle ne régna qu'un an, étant morte le 20 Septembre 1439.

3. *Antoinette de Harbi*, morte le 21 Mars 1461.

4. *Catherine de Rasfledt*, morte le 11 Novembre. L'année est incertaine. Tout ce qu'on sait c'est que cette abbesse & toutes ses religieuses périrent de la peste vers l'an 1482, de façon que le monastère de *Soleilmont* resta pendant quelques années désert & abandonné, & jusqu'à ce qu'on fit venir du

monaſtère du *Maus*, à Maſines, cinq religieuſes pour repeupler celui de *Soleilmont*, entre leſquelles ſe trouvoit *Eliſabeth de Lannoi de Molembais*, ſœur du comte *de Sulre-le-Château*, laquelle fut inſtallée abbeſſe en l'année 1502.

5. *Eliſabeth de Lannoi de Molembais*, morte le 12 Août 1525.

6. *Jeanne de Trazegnies*, iſſue de l'illuſtre famille de ce nom, régna vingt ans, pendant quel temps elle a bâti le dortoir des religieuſes & les cloîtres. Elle mourut le 5 Février 1545.

7. *Agnès de Sautour*, morte le 13 Avril 1566. Elle fit bâtir pendant ſon gouvernement, le quartier des étrangers, ainſi que celui du confeſſeur.

8. *Eliſabeth de Hemricourt*, morte le 28 Janvier 1578.

9. *Anne Robert*, morte à Mons le 18 Janvier 1602. Elle eſt enterrée dans l'égliſe de *Sainte Waudru*.

10. *Magdeleine Butteau*, morte le 30 Septembre 1624. Etant devenue aveugle quelques années avant ſa mort, elle avoit réſigné ſa croſſe à la ſuivante.

11. *Jacqueline Colnet*, morte le 30 Janvier 1639.

12. *Anne Etienne*, morte le 8 Janv. 1649.

13. *Marie Burlen*, morte le 19 Octobre 1661.

14. *Eugène de la Halle*, morte le 21 Avril 1694.

15. *Isabelle Wolff*, morte le 30 Octobre 1712.

16. *Joseph Stainler*, morte le 30 Mai 1730.

17. *Humbeline Bavay*, morte subitement le 5 Août 1739, âgée de 48 ans.

18. *Joseph Berger*, morte en 1766.

19. *Bernarde l'Evêque*, morte en 1774.

20. *Scholastique d'Aiwieres*, abbesse moderne de *Soleilmont*.

DES PRIEURÉS *DU* COMTÉ DE NAMUR.

LEs prieurés du comté de Namur étoient ci-devant au nombre de trois, savoir celui de *Nameche*, de *Vischenet*, & de *Saint Herlbert*, desquels nous dirons un mot séparément, en commençant par celui de *Nameche*.

DU PRIEURÉ DE NAMECHE.

LE prieuré de *Nameche* étoit anciennement, suivant quelques historiens, une chapelle desservie par des clercs, lorsqu'un nommé *Francon* & sa femme *Helsinde* y fondèrent en 1004, à la sollicitation de *Notger*, évêque de Liège, un prieuré de l'ordre de *Clugny*, sous l'invocation de *Saint Etienne*. Ce prélat qui avoit été induit par *Saint Odillon*, abbé de *Cluny*, qui l'avoit prié de vouloir établir dans son diocèse quelques prieurés de son ordre. L'évêque déférant volontiers à la demande du saint abbé, sollicita l'établissement de quelques-uns de ces prieurés. Il en vit cinq fondés avant sa mort, savoir un à *Nameche* sous l'invocation de *Saint Etienne*; un deuxième dans l'endroit dit le *Bosquet* en *Condros*, en l'honneur de *Saint Simphorien*, connu ensuite sous le nom de *Saint Severin*, ci-devant possédé par les Jésuites de Liège; un troisième à *Bertrée*, vers la *Mehaigne*, dit de *Notre-Dame*; un quatrième à Hui,

en l'honneur de *Saint Victor*. C'est aujourd'hui une abbaye de religieuses de l'ordre de Citeaux, & un cinquième à *Saint Pierre d'Aywalle*, possédé ci-devant par les Jésuites de Luxembourg.

Le pape *Adrien IV*, condescendant à la demande de *Saint Odillon*, abbé de *Clugny*, donna volontiers son consentement par une bulle donnée vers l'an 1152, à ce que le collège de l'église de *Nameche*, composé de six clercs, seroit changé en un prieuré de l'ordre de *Clugny*. Je rapporterai cette bulle dans le recueil des chartres.

Le prieuré de *Nameche* fut ensuite attribué aux chanoines réguliers *du Val des écoliers*; mais comme en 1560 il ne s'y trouvoit qu'un prieur, qui n'avoit ni couvent ni religieux, le prieuré fut supprimé, & réuni à la mense épiscopale de Namur. Celui de *Berrée* eut le même sort. Ce prieuré anciennement appellé *la maison de la sainte Vierge*, fut fondé pour des religieux de l'ordre de *Clugny*, sous l'invocation *de Saint Pierre*, par *Walter de Trudignies*, qu'*Adalberon*, évêque de Liège, qualifie dans une chartre donnée l'an 1124, *d'homme libre*, de laquelle il est fait mention dans le recueil ci-après.

Les mêmes raisons qui avoient occasionné,

comme nous venons de dire, la suppression du prieuré de *Nameche*, firent également supprimer celui de *Bertrée*. L'office divin ne s'y faisoit déjà plus, tous les bâtimens tomboient en ruine, un seul religieux desservoit le prieuré & retiroit tous les revenus; tellement que par toutes ces considérations, *Philippe II*, roi d'Espagne, lors souverain des Pays-Bas, & le pape *Pie IV*, trouvèrent bon de supprimer ces deux prieurés, & de les unir à la mense épiscopale de Namur.

On voyoit anciennement dans la chapelle du prieuré de *Nameche* une pierre sépulchrale, sur laquelle étoit inscrite l'épitaphe suivante. *Icy gist ly droite iretaine* (*p*) *châtelaine de Sampson, qui fut del lignage li roi de Jerusalem, priez por l'asme que Dieu consôle.*

On voit sur cette tombe la figure d'une femme taillée de pierre bleue, élevée & ajustée d'anciens habillemens, avec une bourse à la ceinture, ayant du côté gauche, une couverture de tête fort antique, de la largeur de la pierre, & un petit chien à ses pieds.

Suivant la tradition étayée sur les archi-

(*p*) C'est-à-dire héritière de droit.

ves de *Nameche*, cette châtelaine de *Samſon*, étoit *Sibille de Luſignan*, ſœur de *Bauduin IV*, roi de *Jeruſalem*, mariée en premières nôces à *Guillaume*, comte de *Montferrat*, dont elle eut *Bauduin V*, dernier roi de *Jéruſalem*, chaſſé de ſon trône en 1187, par *Saladin*, roi de *Babylone*, & en ſecondes nôces à *Guy de Luſignan*, adminiſtrateur du royaume de *Jéruſalem*, ſous la minorité des rois *Bauduin IV & Bauduin V*.

Sibille vint mourir dans le château de *Samſon*, & fut inhumée dans la chapelle du prieuré de *Nameche*, ſous l'épitaphe prémentionnée. Elle y repoſa juſqu'à l'année 1690, que cette chapelle étant tombée en ruine & démolie, on tranſporta les oſſemens de cette princeſſe, & la tombe, dans l'égliſe paroiſſiale de *Nameche*, où on la voit encore aujourd'hui.

On voyoit encore dans la même chapelle une autre tombe avec cette inſcription : *Cy giſt meſſire Nokes de Goumeſnie, ki fuſt châtelain iretable de Sampſon, ſy treſpaſſa en l'an de l'Incarnation de Noſtre-Seigneur MCCLV, lendemain après la Noſtre-Dame. Priez por l'aſme.*

Sur cette pierre étoit gravée la figure d'un homme armé de pied en cap, tenant de

la main droite une épée haute, & s'appuyant de la gauche sur un écusson à une croix.

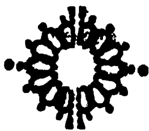
DU PRIEURÉ DE VISCHENET.

VIschenet est un prieuré dépendant du monastère d'*Oignies*, sur la Sambre. Il est situé sous la paroisse de *Bossieres*, à deux petites lieues de Namur. Il fut fondé l'an 1211, par *Bauduin de Merlemont*, chanoine de *Moustier*, sur Sambre, & est desservi aujourd'hui par un religieux d'*Oignies*.



DU PRIEURÉ
DE
SAINT HERIBERT.

SAint Heribert étoit anciennement un hermitage habité par le saint de ce nom. Il est situé dans le bois de *Marlagne*, à une lieue de Namur. *Baudain*, comte de Namur & empereur de Constantinople, le donna dans le XIIIe. siècle à l'abbaye de *Moulin*. Il y réside ordinairement un religieux de cette maison.



LE COUVENT DE LA FORÊT DE SAINT JOSEPH, *AUTREMENT DIT* LE DÉSERT DE MARLAGNE.

LA forêt de *Marlagne*, auprès de laquelle la ville de Namur est bâtie, occupe la pointe du terrein enfermé entre les rivières de Sambre & de Meuse, jusqu'à l'espace de plus de quatre mille trois cent trente quatre bonniers. Dès les premiers siècles du Christianisme, cette forêt fut habitée par des solitaires qui vivoient chacun en particulier & sans dépendance (*q*).

On la jugeoit si propre pour la vie solitaire que *Saint Serenus*, évêque en Asie, *Saint Lupicin*, évêque d'*Amiens*, *Saint Forannan*, évêque en Ecosse & *Saint Heribert*, que quelques-uns ont fait archevêque de Cologne, la choisirent pour leur retraite.

(*q*) *Gramaye in perfect. Namurc. Miræus.* tom I. pag. 298.
Mémoire manuscrits de M. Hameau, vice-curé de la paroisse de Saint Michel, à Namur.

Tous ces hermitages furent à succès de temps démolis, à la réserve de celui de *Saint Heribert*, qui existe encore aujourd'hui, & est habité par un religieux de l'abbaye de *Moulin*.

L'an 1615, l'archiduc *Albert d'Autriche* & l'infante *Isabelle*, son épouse, voulant laisser en ce lieu un monument de leur piété, destinèrent septante huit bonniers & demi de cette forêt, pour un établissement fixe en faveur des Carmes déchaussés. Deux ans après le révérend pere *Thomas de Jesus*, Espagnol, ayant été déclaré par le chapitre de cet ordre, provincial des Pays-Bas, & de la basse Allemagne, il résolut de profiter du zèle de ces souverains, en satisfaisant sa propre inclination pour la solitude. C'est pourquoi étant venu à Namur le 10 Septembre 1618, son premier soin fut d'y chercher un endroit propre à son dessein, & l'ayant trouvé, il se rendit à Bruxelles pour en obtenir la propriété. Non-seulement cette grace lui fut accordée, mais encore ces pieux souverains se rendirent l'été suivant sur les lieux, où ils posèrent la première pierre de l'église, & augmentèrent la fondation d'une rente annuelle de cent muids d'épeaute & de trois mille fagots qui se payent encore actuellement en argent par

le receveur général de Sa Majesté, à Namur.

Avec ces secours, tous les bâtimens de ce désert, & la vaste enceinte des murailles dont il est enveloppé, furent finies dans l'espace d'un an & demi, & il se trouva rempli de religieux qui y font depuis ce temps profession de la vie solitaire (*r*).

On ne pouvoit assurément trouver un lieu plus propre à ce dessein, tant par sa situation peu fréquentée, que par l'agréable variété de cette retraite, capable de fournir à des hermites tous les innocens plaisirs d'une vie champêtre & laborieuse. En effet, ce sont des montagnes escarpées & raboteuses, dont l'accès devient encore plus difficile, par les épaisses broussailles dont elles sont ombragées; le vallon qu'elles enferment, sert de canal à deux ruisseaux dont les sources partagées en plusieurs branches se grossissent de la décharge de plusieurs étangs, où des sources abondantes entretiennent en tout temps une eau vive & pure, propre à nourir du poisson.

Entre tous ces objets se présente une petite plaine au milieu des ruisseaux & des étangs, qui lui forment un fossé naturel. C'est en ce lieu que ces hermites ont dé-

(*r*) Tous ces faits sont tirés des archives de ce couvent.

friché un assez grand terrein, sur lequel est bâti leur couvent, qui est propre & bien entretenu; & quoique tout n'y respire que l'austérité de la vie la plus solitaire, ces religieux n'ont pas laissé que de rendre ce désert digne de la curiosité des étrangers, par tous les embellissemens qu'ils y ont faits à succès de temps.

Outre cela on trouve en divers lieux de l'enceinte, dix hermitages qui sont autant d'habitations séparées, où les religieux vont successivement pendant quelques temps, se livrer plus étroitement à la méditation & à la retraite.

On montre dans ce couvent un Christ de grandeur humaine, fait en carton, qui a fait l'admiration des plus grands princes, & qui mérite la curiosité des étrangers.

C'est non loin de ce désert, dans la même forêt de *Marlagne*, & à portée du château de Namur, qu'on voit une chapelle dédiée à la *Sainte Vierge*, communément appellée *Notre-Dame au bois*. Cette chapelle fut érigée en 1696 par un particulier qui avoit obtenu du souverain tous les bois nécessaires pour cette construction Peu de temps après le seigneur *de Niverstein*, gouverneur du château de Namur, pour le roi *Charles II*, obtint de ce prince, en faveur de cette

chapelle, un bonnier & demi de bois. Il la fit aggrandir, & en même temps construire une assez belle maison, pour servir de logement au prêtre qui la desserviroit.

Cette chapelle reçut encore un nouveau don en 1712, de la part de l'électeur de Bavière, lors souverain de cette ville & province. Ce prince étant un jour allé avec toute sa cour visiter cette chapelle, trouva la situation si agréable, qu'il voulut prendre un repas dans cet endroit. Il fit aussitôt dresser ses tentes (*s*) à l'entour de la chapelle, & en partant il céda tout le terrein qu'elles avoient occupé au prêtre qui la desservoit; ce qui revint à environ un demi bonnier, & peu de jours après il lui céda encore (*t*), & à ses successeurs, deux autres bonniers de terrein, sous certaines obligations.

(*s*) Extrait des archives de la collégiale Notre-Dame, à Namur.

(*t*) Ibidem.



DES AUTRES HERMITAGES
DU COMTÉ
DE NAMUR.

IL y avoit autrefois huit hermitages à l'entour de la ville de Namur, ſavoir celui de *Sainte Barbe*, placé ſur la montagne de ce nom, hors de la porte de *Jambes*; celui de *Saint Fiacre*, ſitué entre la porte de *Fer* & celle de *Saint Nicolas*; celui de *Saint Hubert*, placé hors de cette dernière porte, ſur le bord de la Meuſe. Je trouve que ces trois hermitages exiſtoient dans le XIVe. ſiècle. Ils étoient habités chacun par deux hermites, lors de la ſuppreſſion de cette claſſe d'hommes, arrivée en 1783.

Les cinq autres, étoient l'hermitage de *Sainte Croix*, érigé en 1605, près du bord de la Sambre, hors de la porte de Bruxelles.

Celui de *Saint George*, qui exiſtoit déjà vers le milieu du XIIIe. ſiècle, étoit ſitué ſur le château de Namur, près de l'endroit où l'on a depuis bâti le fort, dit *la petite caſſotte*.

Celui de *Saint Martin* exiſtoit déjà en 1214 ; il étoit placé hors la porte de *Buley*, ſur le bord de la Meuſe ; & près du rivage qui porte encore ce nom.

Celui de *Saint Adrien*, érigé en 1605, étoit ſitué hors de la porte de *Bordeleau*, près de l'endroit dit *la Foliette*. Ces quatre hermitages furent démolis avec leurs chapelles reſpectives en l'année 1678, pendant le courant du mois de Mars. C'eſt ce qui donna lieu à l'érection de l'égliſe *de la Plante*. Car les habitans de ce fauxbourg ſe trouvant ſans chapelle, depuis la démolition de celle dépendante de l'hermitage *de Saint Martin*, où ils avoient coutume d'entendre la meſſe, ſollicitèrent l'érection de la petite égliſe qu'on voit aujourd'hui dans ce fauxbourg, laquelle fut bénite le 24 Décembre 1690, par l'évêque de Namur, *Pierre Vandempire*, ſous l'invocation de *Saint Pierre*.

Joſeph Clement de Bavière, Prince & Evêque de Liége, fut un des bienfaiteurs de cette égliſe pendant le ſéjour que ce Prélat fit à Namur dans les années 1703, & 1704. Il alloit ſouvent viſiter cette égliſe en ſe promenant le long de la Meuſe, & lui fit différens dons, ainſi qu'on le reconnoît par une inſcription taillée ſur une grande

pierre bleue avec les armoiries, qu'on voit aujourd'hui incruſtée dans la muraille de refermeture de cette égliſe.

Enfin le huitième hermitage étoit celui de *Saint Antoine*. Il exiſtoit déjà dans le XIV e. ſiècle dans l'endroit, où on avoit bâti en 1693 le fort du nom de ce Saint, à quelle occaſion cet hermitage fut entièrement démoli.

Les habitans de Namur avoient coutume anciennement de viſiter ſept de ces hermitages le jour du *Jeudi-Saint*, & pluſieurs faiſoient cette eſpèce de pélérinage à jeun, & à pieds nuds.

On voit par un ancien régiſtre réposant ès-archives du magiſtrat de Namur, que la plûpart de ces hermites étoient mariés, & vivoient avec leurs femmes dans leurs hermitages reſpectifs.

La Chapelle dite de *Notre-Dame du New-Pont*, érigée en l'année 1467 près de la *Grande Herbatte*, étoit encore une eſpèce d'hermitage; puiſque du même régiſtre on voit, qu'en 1522. elle étoit deſſervie par un hermite, qui y eſt nommé *Jehan Charlier*.

Les autres hermitages qui exiſtoient encore dans le Comté de Namur au temps de la ſuppreſſion des hermites, étoient *Saint*

Fiacre près de *Fleurin*; *Saint Hilaire* à *Temploux*; *Sainte Rolende* à *Gougnies*, paroisse de *Gerpines*, *Saint Godefroi* dans la paroisse de *Lives*, & celui de Soleilmont. Il y en avoit encore un autre au village d'Onoz, mais inhabité depuis quelques années.

Les hermites qui habitoient toutes ces retraites, suivoient depuis nombre d'années, quelques espèces de regles, & avoient des supérieurs auxquels ils obéissoient, & nommément un général, qui pour l'ordinaire étoit un bénéficier de la cathédrale de *Saint Aubain*. Ils formoient entr'eux une espèce de Congrégation, & s'assembloient ordinairement une fois chaque année; mais enfin l'Empereur *Joseph II*, aujourd'hui glorieusement regnant, ayant jugé leur existence inutile, vient de les supprimer par une Ordonnance, publiée à Namur le 14 Juillet 1783.



DES HOMMES ILLUSTRES
DE LA PROVINCE
DE NAMUR.

OUTRE les différentes propriétés & productions qui rendent déjà la province de Namur recommandable, elle a, comme bien d'autres pays, produit de temps en temps des hommes qui, par leurs talens & autres vertus, ont illustré leur patrie, dignes par conséquent de vivre dans l'histoire. Je donnerai ici une petite liste de ceux que j'ai pu déterrer, & qui ne déplaira peut-être pas au lecteur curieux.

Berlò de Francdouaire, (Paul-Godefroi comte de) né dans la province de Namur, prévôt de Nivelles, fut sacré évêque de Namur en 1741. Ce prélat, recommandable par sa grande bonté d'ame & son affabilité, mourut le 14 Janvier 1771.

Blese, (Henri) célèbre peintre, natif de Bouvigne, excelloit dans le paysage.

Bouverie, (Jean-Baptiste) habile peintre du XVIIe. siècle, excelloit dans le por-

trait, dans les sujets d'histoire, & dans les grands tableaux. On le nommoit communément Bouverie *le pere*, pour le distinguer de son fils, qui fut aussi un peintre célèbre.

Boyseau, (Dom Pedro de) Marquis de *Château Fort*, maréchal des camps & armées Espagnoles, & l'un des plus braves officiers - généraux de son temps, nâquit vers le milieu du XVIIe. siècle, dans le village de *Brogne*, autrement *Saint Gerard*, à trois lieues de Namur. Il donna dès son enfance des marques décidées de son inclination pour les armes. En 1683 il entra comme cadet volontaire dans un régiment de dragons au service d'Espagne, & se trouva en 1689 à la bataille de *Walcourt*, & l'année suivante à celle de *Fleuru*, où il fut blessé. Il assista en 1691 au siège de Mons, & monta plusieurs fois la tranchée sous les yeux de ses officiers supérieurs qui admiroient sa bravoure & son intrépidité. Il n'en marqua pas moins à la bataille de *Steinkerke*, donnée en 1692, & à la canonnade de *Beaumont*, arrivée en 1693, où il manqua de périr; il y fut blessé & fait prisonnier, après avoir eu son cheval tué sous lui. Il se trouva la même année à la bataille de *Neerwinde*, où il fut encore blessé. A peine étoit-il guéri de cette bles-

ſure qu'il demanda de ſervir comme volontaire à la défenſe de Charleroi. *Boyſeau* ſe ſignala tellement durant ce ſiége, par ſon courage & ſa conduite, qu'il s'acquit l'eſtime & la confiance du gouverneur & de tous les officiers de la garniſon. Un jour que ce gouverneur voulut informer l'électeur de Bavière de l'état de la place, il crut que perſonne n'étoit plus propre pour exécuter une entrepriſe auſſi hardie & périlleuſe que *Boyſeau* ; il le chargea donc de cette commiſſion. *Boyſeau* s'aſſocie deux des plus intrépides d'entre les volontaires, ſort de la ville vers le milieu de la nuit, traverſe les gardes ennemies, arrête & fait priſonnier un lieutenant-colonel de cavalerie, le conduit au camp de l'électeur de Bavière, où il arrive ſain & ſauf avec ſes deux compagnons. Après avoir rendu compte de ſa commiſſion, ils reprirent le chemin de la place au travers des mêmes dangers. Déjà ils étoient à portée de s'y jetter, lorſqu'ils ſe virent enveloppés par un parti ennemi. Un d'eux y fut tué, l'autre fait priſonnier, & *Boyſeau* s'étant fait jour l'épée à la main, eut le bonheur d'y rentrer, après avoir eu néanmoins ſon cheval tué ſous lui. Cette action lui valut une compagnie de dragons. Il ſe trouva au ſiège de *Hui*,

& en 1695 à celui de Namur, & fit les trois campagnes ſuivantes, montrant partout la même valeur & la même intrépidité. Il ſe ſignala également en 1702, lors de la levée du ſiége de *Landau*, par les ennemis, & à la priſe de *Trarbac*; & en l'an 1703, ſe trouvant au camp de *Saint Servelin*, il enleva à la tête d'un détachement de dragons, toutes les gardes & poſtes avancés de l'armée ennemie. Il ſe diſtingua encore pareillement en la même année au combat d'*Eckeren*, où il eut deux chevaux tués ſous lui, & lui-même fut bleſſé : ce qui lui valut la place de lieutenant-colonel.

En 1704 il ſervit avec diſtinction ſous les ordes du marquis de *Bedmar*, & ne contribua pas peu, par ſa prudence & ſa valeur, à chaſſer les ennemis de leurs lignes. En 1705, lorſque les ennemis forcèrent les lignes de l'électeur de Bavière, il ſe mit à la tête de 400 dragons, forma l'arrière garde, & ſauva par ſa bravoure & ſa bonne conduite, tous les ſoldats qui n'avoient pu ſe retirer à temps. L'électeur l'en remercia, fit publiquement ſon éloge & lui donna un régiment de dragons. Il ſe trouva en 1706 à la bataille de *Ramillies*, où après la défaite de l'armée des deux couronnes, il commanda l'arrière-

garde, & sauva par la contenance ferme qu'il tint, les équipages de l'électeur de Bavière & une bonne partie de l'artillerie. Il fit en 1707 la campagne de Lille, & en 1708 il se trouva à la bataille d'*Audenarde*, après la perte de laquelle il fit encore l'arrière-garde jusqu'à Gand. Il combattit également à la bataille de *Winendale*, dans laquelle il fut blessé & son cheval fut tué sous lui, & en 1709 il se trouva à la sanglante bataille de *Malplaquet*.

D'où étant passé en Espagne, il se trouva en 1710 au canonnement de *Valagnés*, aux combats d'*Almenara* & de *Lenyalva*, & à la bataille de *Sarragosse*, où il eut son cheval tué, en faisant l'arrière-garde jusqu'à *Tudela*, couvrant & sauvant l'infanterie qui se retiroit en désordre. Il continua de se signaler en 1711 au combat de *Calaf* & au siège de *Cardona*. Il se distingua encore en 1712 dans la campagne d'*Agramont*, & en 1713 & 1714 aux blocus & siège de *Barcelone*, où le Duc de *Berwik* le nomma commandant général des dragons. Ce nouveau grade ne fit qu'augmenter sa valeur, puisque le jour de l'assaut général, s'étant mis à la tête de huit cent dragons & carabiniers, il emporta l'épée à la main, & à la vue de toute

l'armée, le fort *de la Mer* & celui du *Midi*; ce qui lui valut de nouveaux éloges de la part du Duc de *Berwick*, qui le remercia au nom du roi, & lui conféra la place de maréchal de camp. Il passa ensuite à l'expédition de *Maillorque* avec le chevalier d'*Asfelt*, en qualité de général de la cavalerie & des dragons, & il s'y distingua dans toutes les occasions que la fortune lui présenta, ainsi que dans l'expédition de *Sardaigne*, sous le général marquis *de Lede*. Il passa de-là en Sicile, & se trouva à la bataille de *Francaville* où il fut blessé. Cette compagne lui fut d'autant plus glorieuse, que l'argent manquant pour la subsistance des troupes qui étoient sous ses ordres, il vendit ses équipages pour subvenir à leurs besoins. *Boyseau* n'acquit pas moins de gloire dans l'expédition d'*Afrique*, sous ledit marquis *de Lede*; il se signala tellement durant cette guerre, par ses vertus militaires, qu'il s'acquit de plus en plus l'estime de son général, de l'armée entière, & de Philippe V, roi d'Espagne, lequel à son retour, le nomma gouverneur du politique & du militaire de la ville & citadelle de *Jaca*, en lui accordant pour lui & ses descendans le titre & la qualité de marquis de *Château-Fort*, par patentes signées de

ſa main, & données à Madrid le 29 Octobre 1728.

Depuis ce temps *Dom Pedro de Boyſeau*, marquis de *Château-Fort*, continua à ſe ſignaler dans toutes les occaſions où il ſe trouva, ſoit comme officier général en chef, ſoit ſubalterne, & nommément en 1732, au ſiége d'*Oran*, en Afrique, & en 1734 dans la campagne d'Italie, où il contribua beaucoup au gain de la bataille de *Bitonto*: ce qui lui valut la place de capitaine général de la vieille Caſtille. Ce grand homme de guerre, parvenu par ſon mérite, ſon courage & ſes autres talens militaires, au comble de la faveur & des honneurs, mourut à *Zamora*, le 26 Juillet 1741.

Chaumont, (Madame de) naquit à Namur vers l'an 1680. En 1719 elle paſſa à Paris avec *Antoine de Chaumont*, ſon mari, médecin de profeſſion, & toute ſa famille, & y fixa ſon ſéjour. Douée d'un génie ſupérieur, elle eut bientôt fait une fortune des plus conſidérables, en exercant la profeſſion de banquier, & par le commerce qu'elle fit des billets qu'inondoient alors la France, & qu'on appelloit *les billets de l'Etat*. Elle ſe rendit enfin ſi recommandable à la cour de Verſailles, qu'en récom-

pense de ses services, le roi lui accorda des lettres d'annoblissement, pour elle & ses enfans, dont l'un sous le nom du marquis de la *Galiziere*, fut intendant de la Lorraine, & un autre de l'Alsace.

Dave (Jean de) né à Namur, licencié en théologie, docteur en droit, prévôt de l'église cathédrale de Saint-Aubain, & conseiller au grand conseil à Malines, fut nommé à l'évêché de Namur en 1593, & sacré en 1594. Il mourut le 3 de Mars de l'année suivante.

Dauvin, (Jean) gentilhomme Namurois, licencié en théologie, archidiacre de la cathédrale de Saint-Aubain, fut sacré évêque de Namur en 1615. Il tint une congrégation synodale le 26 Mars 1625, & une autre le 31 de Mars 1627, desquelles on publia les ordonnances. Il mourut en 1629.

Delvaux, (André) célèbre docteur en droit dans l'université de Louvain, nâquit à Andenne en 1669. Il fit & acheva avec distinction ses humanités en la ville de Liège, d'où il passa à Douai pour y faire son cours de philosophie. Il se distingua de telle façon dans ce nouveau genre d'étude, qu'il fut pourvu d'une chaire de professeur dans le collège de la Marche,

où il enseigna pendant sept ans la philosophie. Il s'appliquoit encore pendant ce temps à l'étude du droit, & il fit de si grands progrès qu'il fut unanimement choisi fisc, & ensuite doyen du collège des Juristes. Il apprit avec facilité la langue grecque, & s'y perfectionna de façon qu'il la comprenoit & la parloit avec autant de facilité que la latine. Enfin il s'acquit une telle réputation parmi les savans, qu'en l'année 1598 il fut appellé à Louvain pour y enseigner la philosophie en la pédagogie du *Château*. Il continua avec le même succès ses études en droit, de façon que les sérénissimes archiducs *Albert & Isabelle* le nommèrent professeur aux décrétales, & ayant pris peu de temps après avec distinction, le bonnet de docteur en droit, il fut pourvu par le magistrat de Louvain d'une place de professeur ordinaire en droit canon qu'il remplit avec un applaudissement général, jusqu'à sa mort arrivée le 26 Décembre 1636. On a de ce grand homme un traité *De Beneficiis & paratilla seu summariam & methodicam explicationem decretalium D. Gregorii.* Il avoit encore composé différens autres ouvrages qu'une mort trop prématurée l'avoit empêché de donner au public, savoir : *Commentaria in omnes Gratiani dis-*

tinctiones ; Responsa in jure Canonico ; Tractatus de Decimis ; de Immunitate rerum Ecclesiæ ; de Legibus ; de Consuetudine ; de potestate Concilii universalis ; de Dispensationibus ; responsa in jure civili ; Tractatus de Empto ; Vendito ; Locato & Conducto, Communes contra communes, &c.

Faudacq, (Cornelis) né à Namur vers le commencement du XVIIIe. siecle, excella dans la chirurgie. Il mourut à Namur il y a quelques années. On a de lui 1°. *une digression sur les plaies*, 2°. *un traité des plaies d'armes à feu*.

Grosse, (Jean-François) l'un des plus savans canonistes des Pays-Bas, naquit à Namur le 6 Avril 1697, où il fit ses humanités avec distinction au collége des pères Jésuites. En 1715 il remporta la première place de philosophie dans l'université de Louvain, & fut peu de temps après pourvu d'une place de professeur dans la pédagogie *du Porc*, laquelle il remplit avec applaudissement jusqu'à ce qu'il fut nommé à un canonicat dans la cathédrale de Tournai. Quelques années après il fut choisi syndic de ce chapître, & pourvu d'une leçon royale en droit, dans l'université de Louvain, à donner pendant six semaines chaque année. Il mourut à Tournai le 22 Mars 1787.

Juppin, excellent peintre, né à Namur dans le XVIIe. siècle, avoit un talent particulier pour peindre des ruines, des vues, des maisons de plaisance, des temples, des paysages & des lointains.

Marbais, (Berthe de) issue de l'illustre famille de ce nom dans le comté de Namur, prit le voile sacré ; & par les sollicitations de la comtesse Jeanne de Flandre, elle fut choisie abbesse du monastère *de Marquette*, au voisinage de Lille. Elle ne fut pas moins chère à cette princesse pour sa rare piété, que pour les liens du sang qui les unissoit. Après avoir servi long-temps d'exemple & de mère à cette maison, elle y mourut en odeur de sainteté vers le milieu du XIIIe. siècle.

Maugis, (Joseph) l'un des plus savans théologiens de son siècle, naquit à Namur en 1711. Il prit d'abord l'habit de religieux de l'ordre des *Augustins*, dans le couvent de *Bouvigne*, & enseigna la théologie dans son ordre. Il prit ensuite les dégrés de licence, & successivement le bonnet de docteur en théologie dans l'université de Louvain, & se distingua par ses disputes théologiques avec le célèbre père *Wauthier*, Jésuite, & en après avec le docteur en droit *Leplat*. Il mourut en 1780.

On a de lui plusieurs dissertations imprimées & des traités manuscrits.

Mazi, (Paul) savant théologien, fut chanoine & doyen de la cathédrale de *Saint-Aubain* à Namur. Il accompagna *Havetius*, premier évêque de Namur, au concile *de Trente*, où il s'acquit beaucoup de réputation par son savoir, son éloquence & sa doctrine. Il mourut à Namur, sa patrie, le 2. de Septembre 1592.

Mort, (Saint) naquit à Andenne en 698, de parens pauvres mais vertueux. Les écrivains qui ont parlé de notre saint, assurent que ce nom lui fut donné, parce qu'étant venu mort au monde, il eut le bonheur de recevoir vie dans l'église de *Saint Jean l'Evangéliste*, en la ville de *Hui*, où son père, qui avoit une dévotion particulière envers ce saint, l'avoit porté, de façon qu'à son baptême on le nomma, disent ces écrivains, *mort né*. Quoiqu'il en soit, *Mort* eut dès sa plus tendre jeunesse une dévotion particulière envers la mère de Dieu, & par sa piété & la régularité de ses mœurs, il servoit d'exemple à ses camarades & à tous les habitans d'Andenne, qui ne cessoient d'admirer la grande modestie & le recueillement de ce jeune homme. Il visitoit régulièrement une fois tous les

mois, ladite église de *Saint Jean l'Evangéliste*, & y faisoit ses dévotions. Parvenu à l'âge de 30 ans, & après la mort de ses parens, qu'il nourrissoit par le travail de ses mains & la sueur de son front, il prit la résolution de quitter entièrement le monde pour mieux vaquer à la prière & à la contemplation des biens célestes. Il se retira en conséquence dans un bois qui étoit entre *Andenne* & *Hui*, & s'enfonçant dans le plus épais de cette forêt, il s'y bâtit une petite retraite, où il vécut en solitaire, & y mourut âgé de soixante ans, comblé de mérite & de bonnes œuvres.

Quelques habitans d'*Andenne* s'étant rendus à l'hermitage de *Mort*, ainsi qu'ils avoient coutume de faire de temps en temps pour y entendre ses exhortations & ses sages instructions, & le trouvant étendu sur son grabat, sans vie, en avertirent le clergé & les principaux d'*Andenne*, lesquels se transportèrent à l'hermitage, & ayant chargé le corps du saint sur un chariot attellé de quatre chevaux, ils voulurent le conduire dans leur église. Les efforts qu'ils firent pour exécuter leur résolution, ne servirent qu'à leur apprendre qu'*Andenne* n'étoit pas l'endroit que la Providence avoit choisi pour faire éclater la gloire de *Mort*. Après

plusieurs tentatives inutilement réitérées, les chevaux restèrent immobiles, sans qu'on pût les faire bouger, tant & si long-temps qu'on voulut leur faire prendre le chemin d'*Andenne*. Mais dès qu'on les eut abandonnés à eux-mêmes, ils prirent aussi-tôt la route de *Hui*, & ne s'arrêterent que lorsqu'ils furent vis-à-vis de la prédite église de *Saint Jean l'Evangéliste* en ladite ville, où le saint corps fut déposé & inhumé.

Les miracles fréquens dont Dieu honora le tombeau de son serviteur déterminèrent le pape *Urbain VIII* à faire lever de terre le corps de notre saint, & cette pieuse cérémonie se fit le 9 Mai 1624, sous les yeux du cardinal Pierre-Louis *Caraffe*, évêque de Tricarico dans la Basilicate, nonce dans les Pays-Bas, en Allemagne & à Cologne. Depuis ce temps, la précitée église de *Saint Jean l'Evangéliste*, qui est une paroisse, fut dédiée sous l'invocation de *Saint Mort*. On l'invoque particulièrement pour les maux de tête, des dents & des jambes.

Nicolai, (Jean) frère Jésuite, habile peintre né à Namur sur la fin du XVIe. siècle, fut un des principaux élèves de Rubens. Les tableaux qui ornoient l'église des ci-devant Jésuites, & qu'on voit actuelle-

ment dans la cathédrale de Saint-Aubain, sont sortis de son pinceau. Il mourut à Namur vers le milieu du XVIIe. siècle.

Obin, (Jean Lambert, baron d') nâquit à Namur le 15 Octobre 1699, où il fit ses humanités avec distinction au collège des pères Jésuites. De-là il passa en la pédagogie du *Lys*, à Louvain, où il remporta la première place de philosophie. En 1718, & après son cours de droit dans la même université, il parut avec distinction entre les avocats au Conseil à Namur. Il fut nommé Conseiller au même Conseil en 1727; & en 1734, le comte d'*Harrach*, Ministre des Pays-Bas, le plaça au Conseil privé à Bruxelles. Depuis lors il fut souvent chargé des affaires les plus importantes du gouvernement des Pays-Bas. En 1744, l'Impératrice reine *Marie-Thérèse* le nomma conseiller d'Etat, & en 1746, lors du siége de Bruxelles, il fut député avec le prince de Stolberg vers le maréchal de Saxe, qui commandoit l'armée Françoise, pour négocier la capitulation de cette ville. Le prince étoit chargé des intérêts de la garnison Hollandoise, & d'*Obin* de ceux du gouvernement, qu'il ménagea, à la satisfaction du comte de *Kaunitz*, alors ministre plénipotentiaire des Pays-Bas. Il étoit à Aix-la-Cha-

pelle, lorsque la paix s'y conclut en 1748, & il y fut employé dans toutes les négociations qui eurent rapport aux intérêts de sa Souveraine, qui, la même année le nomma à une place de conseiller régent au Conseil suprême des Pays-Bas, à Vienne, & l'année suivante le décora du titre de *Baron*, en le déchargeant & exemptant du payement de tous droits royaux & de ceux de l'entérinement & enregistrement des patentes. Cette grande princesse l'honora constamment d'une estime particulière, jusques même dans sa dernière maladie, qu'elle lui envoya une teinture d'or, qu'elle faisoit elle-même, croyant que ce remède auroit pu le soulager. Enfin ce grand homme mourut à Vienne en Autriche en 1751.

Perin, (Jean-François) licencié en théologie, chanoine gradué de la cathédrale de *Saint Aubain*, vicaire général & archidiacre du Namurois, fut un des plus savans théologiens que le diocèse de Namur ait jamais eu. On a de lui divers traités de théologie, qui renferment les leçons qu'il avoit données étant liseur au séminaire épiscopal de Namur. Ces ouvrages sont fort recherchés & suivis. *Perin* naquit à Namur en 1702, & y mourut le 24 Mai 1783.

Raguet, (Gilles) né a Namur vers l'an

1666, se rendit fort jeune à Paris, où il embrassa l'état ecclésiastique. Il fut nommé directeur spirituel de la Compagnie des Indes. En 1712 le roi le nomma à l'abbaye de Charon, en 1722 à celle de Laumone, dit le petit Citeaux, & en 1723 au prieuré d'Argenteuil. Il fut du nombre des gens de lettres employés à l'éducation de Louis XV. Les auteurs de *Gallia Christiana* le désignent sous le même titre de *Regio Antescholanus.* Il mourut à Paris le 20 Juin 1748. Nous avons de lui 1°. *l'Histoire des contestations sur la diplômatique de Dom Mabillon*, Paris 1708. 2°. *une traduction de la nouvelle Atlantide de Bacon, avec des augmentations*, 1702, &c.

Thomas, (Antoine) savant mathématicien, naquit à Namur vers l'an 1620. Il se fit Jésuite, & professa les mathématiques à Marseille, à Lyon & à Paris avec réputation, & étoit très-savant dans les autres sciences. Il fut tiré de la société avec quelques autres par l'ordre du roi de France, à la prière du roi de Siam, à la cour duquel il se rendit, d'où après la mort de ce prince il passa à la Chine & s'arrêta à Pekin, où il fut choisi pour enseigner l'arithmétique & la géométrie au jeune *Cam-hi*, alors empereur régnant de la Chine, lequel

le combla de ses bienfaits. Il mourut vers la fin du XVIIe. siècle.

Turlot, (Nicolas) licencié en théologie, fut successivement curé, chanoine gradué, archiprêtre & archidiacre de l'église de Namur, ensuite prévôt de la même église & vicaire général pendant onze ans. Il mourut le 17 Janvier 1651, à Namur, sa patrie, après avoir rempli ces charges avec toute l'exactitude qu'on peut attendre d'un ministre du Seigneur. On a de lui *le trésor de la doctrine chrétienne*. Cet ouvrage est propre à l'instruction du peuple, sur-tout dans les campagnes; & c'est sous ce point de vue qu'on a excusé les négligences & l'excessive simplicité qui s'y trouvent.

Yve, (François-Louis-Joseph marquis d') naquit à Namur en 1747, de messire Thomas marquis d'Yve, baron de Soye, vicomte d'Esclaye, seigneur de Franquenée, Tavier, &c. & de Dame Marie-Joseph comtesse de Neipperg. Il donna dès sa plus tendre jeunesse des marques d'un esprit sublime, d'un caractère bienfaisant & d'une piété solide. Après avoir achevé avec applaudissement son cours de droit à Louvain, il passa à la Cour impériale de Vienne, où il se distingua de façon qu'à l'âge de 30 ans

l'Impératrice Marie-Thérèse le nomma son ambassadeur à la cour du roi de Dannemark. Il remplissoit les devoirs de cet emploi avec toute la prudence d'un vieillard le plus consommé dans les affaires politiques, & avec un applaudissement général, lorsque cette auguste princesse informée que l'air de ce pays étoit contraire à la santé de ce jeune seigneur, le rappella & le nomma de suite son ambasseur près du roi de Sardaigne. Il quitta Coppenhague au grand regret du roi & des grands de sa cour, dans le dessein de se rendre à Vienne; mais arrivé à Ratisbonne, & sentant ses forces diminuer de jour en jour, il s'y arrêta & y mourut le 18 de Mars âgé de 33 ans. On voit son tombeau à Ratisbonne avec l'épitaphe suivante.

« Hic jacet excellentissimus & illustrissi-
» mus Dominus Franciscus-Ludovicus-Jo-
» sephus marchio d'Yve, qui vixdum 30
» annos natus, ob miram hac in ætate
» rerum gerendarum peritiam, ad aulam
» Daniæ regiam legatus Imperialis missus,
» hoc officio summâ cum prudentiâ ac laude
» functus est; sed paulo post vehementi
» sanguinis vomitu correptus, ad aulam
» Sardiniæ regiam, ut mitioris ibidem auræ

» frueretur beneficio, Imperialis iterum destinatur legatus. Sed eheu! dum hic Ratisbonæ, apud excellentissimum ac illustrissimum avunculum suum S. R. J. comitem Dominum Leopoldum de Neipperg, regium electoralem Bohemiæ ad comitia imperii legatum, sanitatis recuperandæ gratiâ moraretur, diuturno morbo patientissimè tolerato, febri hecticâ consumptus, animam Creatori reddidit anno ætatis 33°. Reparatæ salutis 1780. 18a. martii. Vir verè doctus, verè pius, qui generis nobilitatem virtutibus illustrabat, qui in flore juventutis senis prudentiam semper præ se ferebat, vir qui consumatus in brevi explevit tempora multa ».

R. I. P.

DESCRIPTIO

JUSTIFICATION DE L'AUTEUR.

PArvenu enfin heureusement à remplir la matière des trois premières parties *de l'Histoire ecclésiastique & civile de la Ville & Province de Namur*, annoncées dans le prospectus qui a ci-devant paru, j'ai le plaisir de goûter cette douce consolation qu'avoit droit d'attendre un citoyen, qui n'a eu en vue que de servir sa patrie, & qui a atteint son but.

Mon lecteur aura vu par les mesures que j'ai prises, que mon unique soin n'a été que de m'éloigner le moins que je pourrois de la plus exacte vérité. Si dans quelques circonstances ou événemens particuliers, on attendroit de moi ce que je n'ai pas exécuté, peut-être me demanderoit-on l'impossible; & il me servira toujours pour ma justification, de dire ici que, quoique je n'eusse épargné ni soins, ni peines, ni recherches, j'aurois pu néanmoins rendre encore cesd. trois premières parties plus complettes, si bien des personnes qui avoient devers elles des pièces que je recherchois & dont je n'avois point d'idée, ou d'autres qui par office en étoient les dépositaires, celles-là

peu ſerviables, celles-ci trop mercénaires, m'avoient fait la grace de me les communiquer.

Quant aux objections, la plupart frivoles qu'on m'a faites depuis que le premier volume de cet ouvrage à paru, quoique j'eſtime d'y avoir déjà répondu de bouche, & ſourd à ſuffiſance à meſure qu'on les faiſoit, j'aime encore à le faire ici généralement, & y ſatisfaire de nouveau, tant pour me juſtifier aux yeux du public, que pour appaiſer ceux qui, n'étant pas détrompés, pourroient s'en prévaloir, & répandre un mauvais bruit, ſi non toujours contre la juſtice, au moins contre la charité que la noire envie ou une ignorance groſſière peut ſeules dicter.

On a d'abord reclamé contre les fautes typographiques, comme ſi jamais il avoit exiſté d'impreſſion ſans fautes, comme ſi on n'avoit pas eu ſoin d'arranger à la fin de chaque volume la table des *errata*. Et ſi après cela il s'en trouve encore qui aient échappé à l'attention du correcteur, tout lecteur judicieux & au fait de l'art, ſentira parfaitement que de pareilles macules ſe dérobent ſouvent aux yeux des plus clairs-voyans.

On ſe plaint de ne pas rencontrer cette

délicatesse du stile françois de nos jours; mais je laisse au-lecteur impartial à en porter son jugement, & à voir si le style est coulant & naturel. Le style perfectionne les matériaux, & leur donne une forme convenable; mais s'il coule avec affection, ou bien s'il unit les parties d'une manière disproportionnée, dès-lors il cause de la difformité & celle de plaire. D'ailleurs qu'on daigne recourir à l'avertissement inséré en tête du premier volume de cet ouvrage, on verra que je ne me suis point donné pour être doué de l'élégance, mais que je n'ai eu d'autre but, en donnant cette histoire au public, que de découvrir & produire des vérités ignorées, qui demandent un style uni & non romanesque.

On me suppose des erreurs dans les faits: je répondrai à cela que j'ai poussé les recherches au possible, remonté aux sources, feuilleté quantité d'archives, & je cite de tems en tems au bas des pages les auteurs dont je me suis servi; & j'ai cru cette précaution nécessaire: car si j'ai dit le faux, c'est aux écrivains dont je l'aurai emprunté qu'on devra l'imputer; & dès que j'ai de pareils garants, c'est tout ce que je puis prétendre. Au reste on ne laisse pas d'être véritable, lorsqu'on dit le faux sans le connoitre.

On m'objecte que j'aurois pu me dispenser d'entrer dans certains détails, de faire certaines descriptions qu'on suppose peu intéressantes, sur-tout sur des choses qu'on connoit. Sans doute que ces critiques se sont imaginés que j'ai fait cette collection pour eux privativement. Ils doivent me pardonner si je n'ai pas cru être obligé de leur accorder ce privilège exclusif, & je leur dirai franchement qu'en donnant cet ouvrage au public, je ne l'ai fait qu'en faveur de la généralité; de l'étranger comme du regnicole, de l'ecclésiastique comme du laïc, des petits comme des grands, des médiocres comme des savans: redevables à tous, je me suis abbaissé jusqu'à la dernière classe du peuple qui m'est également chère.

On me reproche enfin de m'être donné le ton de vouloir entrer en lice avec certains auteurs, au sujets de quelques points controversés. J'avoue ingénument que j'ai remarqué chez ces savans écrivains des fautes qui leur sont échappées; non que j'aie prétendu établir ma réputation aux dépens d'autrui, ni citer personne à mon tribunal; je me rends assez de justice pour me persuader que je ne tiens aucun rang dans la république des lettres, & ce seroit une témérité inouie en moi de vouloir pronon-

cer sur le mérite des autres. Aussi en marquant les méprises & les fautes de ces écrivains, je ne veux pas excuser les miennes. Je ne doute pas qu'on n'en trouve peut-être en bonne quantité; mais je promets que je serai toujours prêt à les corriger, & que j'aurai de l'obligation à ceux qui auront la charité de m'en avertir.

FIN.

ERRATA

DU QUATRIEME VOLUME.

PAGE 10, lign. 7, Bonneville, *lisez*, faux.
—— 16, lign. 3, Caré, *lisez*, Baré.
—— 24, lign. 3, Demerotte, *lisez*, Demarotte.
—— 59, lign. 15, Meillien, *lisez*, Weillien.
—— 66, lign. 14, Dain, *lisez*, Daix.
—— 68, lign. 29, Cassel, *lisez*, Cassal.
—— 69, lign. 2, Cassel, *lisez*, Cassal.
—— 98, lign. 3, par messire, *lisez*, à messire.
—— 99, lign. 2, nom, *lisez*, non.
—— 106, lign. 9, qui, *lisez*, que.
—— 153, lig. 24, Coabion, *lisez*, Corbion.
—— 160, lign. 9, boue, *lisez*, bouc.
—— 161, lign. 28, Lictart, *lisez*, Lietart.
—— 175, lign. 15, scandilisa, *lisez*, scandalisa.

Page 179, lign. 10, revagèrent, *lisez*, ravagèrent.
—— 181, lign. 4, fossés, *lisez*, fosses.
—— 183, lign. 16, subsistitua, *lisez* substitua.
—— 185, lign. 14, Ermesinde, *lisez* Heresinde.
—— 204, lign. 2, l'abiter, *lisez*, l'habiter.
—— 207, lign. 27, 959, *lisez*, 958.
—— 210, lig. 10, manasse, *lisez*, manasses.
—— 216, lign. 6, exemplas, *isez*, exemplar.
Ibid. Ligne 17, Sainte Caoix, *lisez*, Sainte Croix.
—— 233, lign. 13, pour elles, *lisez*, parmi elles.
—— 239, lign. 15, 1595, *lisez*, 1695.
—— 240, lign. 14, Valeq, *lisez*, Valez.
—— 241, lign. 3, qu'elle, *lisez*, qu'il.
—— 258, lign. 3, Villers en Sagne, *lisez*, Villers en Fagne.
—— 268, lign. 11, Wenan, *lisez*, Wenau.
—— 269, lign. 14, Wenan, *lisez*, Wenau.
—— 271, lign. 9, d'Aublins, *lisez*, d'Aublain.
Ibid lign. 10, Gosial, *lisez*, Gestial.
—— 277, lign. 15, en charge, *lisez*, en échange.
—— 292, lign. 13, traduction, *lisez*, tradition.
Ibid. lign. 14, des femmes & de gentilshommes, *lisez*, des femmes de gentilshommes.
—— 294, lign. 28, 1440, *lisez*, 1460.
—— 304, lign. 15, Solone, *lisez*, Salone.
—— 338, lig. 21, Vandempire, *lisez*, Vandempere.
—— 340, lig. 1, Fleurin, *lisez*, Fleuru.

TABLE DES MATIERES.

DE CE VOLUME.

Fin de la Table.





